



Halsted VanderPoel Campanian Collection

Jan 10 1884

4.

Boissy d'Anges - inste. de... d'... 55

Talma 65

Le Cagnac 128

huiting; 146

Bonmont 248

Vitrolles 262







SOUVENIRS

1785-1870

III

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ŒUVRES DU FEU DUC DE BROGLIE

LE LIBRE ÉCHANGE ET L'IMPOT.....	1 vol.
VUES SUR LE GOUVERNEMENT DE LA FRANCE.....	1 —

ŒUVRES DU DUC DE BROGLIE

Format in-13

QUESTION DE RELIGION ET D'HISTOIRE.....	2 vol.
LE SECRET DU ROI, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques.....	2 —
FRÉDÉRIC II ET MARIE-THÉRÈSE	2 —
FRÉDÉRIC II ET LOUIS XV.....	2 —

Format in-18

LA DIPLOMATIE ET LE DROIT NOUVEAU.....	1 vol.
QUESTION DE RELIGION ET D'HISTOIRE.....	1 —
LE SECRET DU ROI.....	2 —

SOUVENIRS

— 1785-1870 —

DU FEU DUC DE BROGLIE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

III

*Ecce enim breves anni transeunt
et semitam per quam non re-
vertar ambulo.*

Job, XVI, 23.



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

—
1886

Droits de reproduction et de traduction réservés.

SOUVENIRS

V

1826

Les occupations et les préoccupations inséparables d'un nouvel établissement nous retinrent à Broglie jusqu'à la fin de 1825 et même un peu par delà. Aussi bien l'ouverture de la session avait été fixée au 31 janvier 1826.

Les préliminaires obligés n'eurent rien de bien significatif. Point d'élections à vérifier; peu ou point de débats sur les adresses.

Le 15 février, les poursuites intentées à l'occa-

sion des marchés Ouvrard furent déférées à notre Chambre.

J'ai parlé plus haut de ces marchés souscrits au début de l'expédition d'Espagne et du grand service qu'ils avaient rendu à l'armée et à la monarchie elle-même.

Renvoyés en 1824 à l'examen d'une commission, vivement attaqués en 1825, dans la discussion de la loi des comptes, par le côté droit de la Chambre des députés et mal à propos par le côté gauche, le ministère, dont ils dévoilaient les divisions intérieures et l'imprévoyance, avait jugé bon d'en décliner la responsabilité en provoquant une enquête juridique; mais la cour royale de Paris, trouvant dans cette affaire le nom du Dauphin et celui des généraux Guillemillot et Bordesoulle, s'était déclarée incompétente; force était donc d'en venir à nous, et de laisser par là le caractère politique de la question se produire à plein et au grand jour.

J'expliquerai bientôt ce qu'il en advint.

Le 20 février, sur la proposition de l'un de ses membres, M. de Salaberry, la Chambre des députés fit comparaître à sa barre le rédacteur du *Journal du commerce*. C'était un journal d'opposition, plu-

sieurs des membres de la gauche avaient concouru à sa fondation, entre autres M. Casimir Perier. C'était la première fois que cette Chambre usait, dans l'intérêt réel ou supposé de sa dignité, du privilège que lui avait attribué la dernière loi sur la presse.

La discussion fut vive. M. Royer-Collard y prit part; son discours fut très piquant et très incisif. On en peut juger par ce petit fragment :

« L'article incriminé fait allusion à deux faits; l'un qu'il y a beaucoup d'émigrés dans cette Chambre; l'autre qu'il y a beaucoup de fonctionnaires. Ces deux faits sont de notoriété publique, et personne ne se défend de l'application; les émigrés tiennent à honneur de l'avoir été, et les fonctionnaires, ce me semble, consentent parfaitement à l'être.

» Mais de ce qu'il y a beaucoup d'émigrés dans la Chambre, le journaliste conclut que l'indemnité des émigrés *a été votée dans des intérêts personnels* et que la Chambre *protège les courtisans*; de ce qu'il y a beaucoup de fonctionnaires, le journaliste conclut que le crédit de la Chambre est singulièrement affaibli et *qu'elle protège surtout les commis*. Chacune de ces conséquences est téméraire, mal-

sonnante, irrespectueuse envers la Chambre, je dirai même si l'on veut injurieuse, pourvu qu'on convienne qu'au moins l'injure n'est pas gratuite et qu'elle tient plus de l'erreur que de la malice et d'un besoin pervers de diffamation.

» Je crois, moi, que les émigrés qui siègent dans cette Chambre, ont été mus dans le vote de l'indemnité par des considérations fort supérieures à leur intérêt personnel; mais il me plaît de le croire; ni la raison ni la morale ne m'en font un devoir. De même, je crois que les fonctionnaires apportent dans la Chambre et qu'ils y conservent une parfaite indépendance, mais je ne suis obligé ni de le croire ni de le dire, et, si je crois et dis le contraire, je suis bien moins coupable que le ministère qui a publié si solennellement, et en tant d'occasions, qu'il est propriétaire des votes des fonctionnaires, qu'ils lui sont irrévocablement engagés. Sur cette partie au moins de l'accusation, faites le procès aux ministres avant de le faire au journaliste; car ce sont des doctrines ministérielles qui l'ont égaré, et non pas certes des doctrines oisives, mais des doctrines pratiques, où le précepte est souvent confirmé par l'exemple.

» La prudence commune, cette prudence aussi vieille que le genre humain, enseigne que la situation particulière des hommes détermine leurs intérêts, et qu'il faut s'attendre trop souvent que leurs intérêts déterminent leurs actions. Là où le contraire arrive, il y a de la vertu; elle seule opère ce miracle. Je le dis hautement, je le dis avec l'autorité de l'expérience universelle; il a fallu de la vertu aux émigrés pour se dégager de leur intérêt personnel dans le vote de l'indemnité; il faut de la vertu aux fonctionnaires pour rester indépendants; quel est maintenant le crime du journaliste? Uniquement d'avoir jugé la Chambre vulgairement, comme juge la prudence commune, comme juge l'histoire; d'avoir cherché et trouvé l'esprit qui l'anime dans les lois ordinaires du cœur humain plutôt que dans les lois extraordinaires de la vertu. Je comprendrais cette accusation, là où le silence serait la loi du pays, mais là où la parole est la loi commune, là où chacun a le droit de dire ce qu'il a le droit de penser, le crime ne me paraît plus qu'une erreur, un tort plus ou moins grave, qu'on peut censurer mais qu'on ne peut pas punir. Je vous le demande, Messieurs, quel serait le degré de servitude d'un peuple provoqué à parler, et qui

serait condamné à trouver toujours de la vertu dans ceux qui le gouvernement. »

L'éditeur fut condamné à 100 francs d'amende et à un mois de prison.

La première loi qui nous fut présentée n'avait rien que de simple et de sensé; il s'agissait de régulariser l'administration de la justice pénale entre Français, telle qu'elle est exercée dans les Échelles du Levant par nos consuls, aux termes des capitulations en vigueur entre la France et la Porte Ottomane.

M. Lainé et M. de Chateaubriand s'évertuèrent à rendre cette loi tant soit peu politique, en l'enrichissant d'un amendement contre ce qu'ils nommaient la traite des blancs. Ils prétendirent, à tort ou à raison, que certains armateurs français avaient affrété leurs navires à Mehemet Ali, lequel s'en servait pour transporter de Grèce en Asie quelques pauvres familles grecques réduites en servitude par les rigueurs de la guerre. L'amendement imposait à nos consuls l'obligation de tenir la main à ce qu'aucun Français ne s'engageât dans aucune transaction afférente au commerce des esclaves sur le territoire ottoman. L'intention, sans doute était excellente, mais l'exécution impossible,

du moins par cette voie. C'eût été déchirer, de nos propres mains, nos capitulations que d'autoriser nos consuls à intervenir dans des transactions entre Turcs sur territoire ottoman, sous prétexte qu'un Français s'y pourrait trouver compromis. La juridiction de nos consuls en Orient, toute d'exception et de convention, ne pouvait être unilatéralement étendue à des actes extra-nationaux.

Je ne me laissai point entraîner à faire campagne sur ce terrain, quelque intérêt que je portasse aux Grecs. Je regardais comme essentiel à mon petit crédit sur la Chambre dont je faisais partie d'agir en homme sensé, en homme qui sait ce qu'il fait et ne court point la popularité à tort et à travers.

Je me tins coi; l'amendement passa, et la loi fut retirée.

Par la même raison, je ne pris aucune part aux très vives discussions qui s'engagèrent dans les deux Chambres sur un sujet plus épineux, mais où le gouvernement ayant selon moi pleine raison et n'ayant que faire de mon assistance, je n'avais que faire non plus de la lui offrir.

Il s'agissait de la reconnaissance d'Haïti, et de l'indemnité stipulée par cette transaction au profit des colons.

La loi qui devait régler la répartition de cette indemnité présentée à la Chambre des députés le 11 février de cette année, objet d'un rapport confié à l'un de nos jurisconsultes les plus accrédités, M. Pardessus, adoptée le 20 mars et portée dès le lendemain à notre Chambre soulevait plusieurs questions, en apparence assez délicates.

Le gouvernement avait-il agi sagement en renonçant à ses droits éventuels sur notre ancienne colonie?

Le pouvait-il sans le concours de la législature?

Les colonies font-elles partie intégrante du territoire français?

Était-il digne du roi de traiter avec des esclaves révoltés?

En tout cas, l'indemnité était-elle suffisante?

Enfin, supposant l'affirmative, ne convenait-il pas de réduire *au prorata* de l'indemnité les dettes des colons définitivement évincés?

Je le répète, quant à moi, je n'hésitais pas. Je tenais toute espérance de recouvrer jamais Saint-Domingue et d'y rétablir, bel et bien, l'esclavage pour une folie odieuse. J'estimais qu'en traitant avec une république, avec une république de mulâtres et de nègres, le gouvernement s'était hono-

blement élevé au-dessus des préjugés de son parti; que le droit de céder, au besoin, telle ou telle partie de notre territoire n'excédait point les limites de la prérogative royale; qu'une indemnité de 150 millions n'était que trop forte pour les épaules des pauvres diables qui s'engageaient à les payer; que ce trésor trouvé, ce *Déodat* qui tombait des nues aux colons ne pouvait en rien les autoriser à se tenir pour quittes de leurs dettes; si le gouvernement leur faisait tort en substituant pour eux *un bon tiens* à point du tout de *tu l'auras*, c'était à lui et non pas à leurs créanciers à les en dédommager.

Je ne me serais donc pas fait faute de défendre la loi, pour peu qu'elle eût été en péril, mais son sort me paraissant assuré, je prenais, j'en conviens, quelque malin plaisir à voir notre ministère déchiré à belles dents par les siens, sa majorité se démembler peu à peu, et grossir à ses dépens le petit parti que nous nommions *la défection*, et qui, dans l'occasion, se rapprochait de nous en rechi-gnant.

Au demeurant, le vrai champ de bataille ne tarda pas à s'ouvrir pour tout le monde.

Le 10 février, M. Peyronnet déposa sur le bureau

de notre Chambre un projet de loi ainsi conçu :

« Article 1^{er}. — Dans toute succession déferée à la ligne directe descendante et payant 300 francs d'impôt foncier, si le défunt n'a pas disposé de la quotité disponible, cette quotité sera attribuée à titre de préciput légal au premier né des enfants mâles du propriétaire décédé.

» Si le défunt a disposé d'une partie de la quotité disponible, le préciput légal se composera de la partie de cette quotité dont il n'aura pas disposé.

» Le préciput légal sera prélevé sur les immeubles de la succession, et en cas d'insuffisance sur les biens meubles.

» Art. 2. — Les dispositions des deux premiers paragraphes de l'article qui précède cesseront d'avoir leur effet, lorsque le défunt en aura formellement exprimé la volonté par acte entre vifs ou par testament.

» Art. 3. — Les biens dont il est permis de disposer aux termes des articles 915 et 916 du code civil pourront être donnés, en tout ou en partie, par actes entre vifs ou testamentaires, avec la charge de les rendre à un ou plusieurs enfants du donataire nés ou à naître jusqu'au deuxième degré inclusivement.

» Seront observés pour l'exécution de cette disposition les articles 1051 et suivants du code civil jusques et y compris l'article 1074. »

Un tel projet était un défi.

C'était en quelque sorte un cartel, présenté à la pointe de l'épée par la contre-révolution à la révolution, par l'ancien régime au nouveau. Attaquer l'esprit d'égalité, notre mignon, notre idole, dans l'intérieur même des familles, ressusciter le droit d'aînesse en l'armant, pour se perpétuer, du droit de substitution, c'était une double entreprise qui n'avait d'égale en témérité, quant au principe, que sa timidité quant aux moyens d'exécution.

Le scandale fut énorme; le retentissement fut immense; il gagna toute la France comme une traînée de poudre, et, sous l'ascendant de ce récri général, il n'y eut bientôt fils de bonne mère, aîné ou cadet, qui ne se piquât d'honneur, et ne jetât la pierre au revenant; il n'y eut si mince grimaud qui ne lui donnât le coup pied de l'âne.

Le ministère lui-même ne s'engageait qu'en tremblant dans ce défilé, et les meilleurs d'entre les siens ne l'y suivaient qu'en grommelant. Mais que faire? Il fallait bien donner signe de vie.

Pour se maintenir auprès des gentilshommes de chambre, et des gentillâtres de campagne, il fallait bien, à chaque session, frapper quelque coup d'éclat; et peut-être y avait-il, au fond, de la part de M. de Villèle quelque honnêteté à choisir entre les exigences de sa position, celle qui faisait, après tout, plus de peur que de mal.

Quoi qu'il en fût, nous ne lui en tînmes aucun compte, et nous nous préparâmes à profiter de nos avantages, sans merci ni miséricorde. A cet effet, nous entrâmes indirectement et à petit bruit en coalition avec les débris du ministère Richelieu, devenus les chefs du centre droit dans notre Chambre. Ce n'est pas que ces hommes d'État (ne leur contestons point ce titre) fussent des adversaires aussi décidés que nous du droit d'aînesse et du droit de substitution; je crois, au contraire, qu'ils s'en seraient accommodés volontiers, si la chose leur eût semblé possible; mais ils étaient trop sensés pour méconnaître les signes du temps et trop pressés de renverser et de remplacer leurs prédécesseurs, pour en laisser échapper une bonne occasion.

Nous nous entendîmes donc avec eux, à demi mot, et, le jour de la discussion venu, on vit monter à la brèche, presque avec une égale ardeur,

de notre côté M. Molé, M. de Barante, le duc de Choiseul, Lanjuinais, Cornudet; du côté de nos auxiliaires, M. Pasquier, M. Roy, M. Siméon; il n'y eut pas jusqu'à M. Lainé qui ne tirât, quoiqu'un peu timidement, un coup de pistolet.

J'avais, selon ma coutume, pris poste en arrière de tout le monde; laissant ainsi le champ libre aux arguments les plus apparents, les plus saillants, les plus en vogue, et me réservant dans mon for intérieur, sans les suggérer à personne, ceux qui me paraissaient les plus décisifs, les plus propres à donner un dernier coup de collier, qui fût, en même temps, le coup de grâce.

En insérant ici plusieurs fragments du discours que je prononçai dans la séance du 4 avril, je donnerai quelque idée du progrès de la discussion, de ses vicissitudes diverses, et de l'état où je la trouvai.

Après m'être humblement excusé de venir si tard, et de mettre, encore une fois à l'épreuve, une attention nécessairement épuisée par plusieurs jours de débats: « Ne croyez pas, dis-je, que je m'arrête, en ceci, à de misérables inquiétudes d'amour-propre, que je rougisse de rentrer dans des sentiers battus et de reproduire, sous une forme moins heureuse sans doute, des arguments

qui vous sont déjà familiers... mon embarras vient de plus haut : c'est la loi elle-même qui me confond ; plus je l'étudie, moins je sais quel nom lui donner ; plus nos débats se prolongent, plus je me sens en doute sur la nature d'objections qu'il convient de presser pour en démontrer, je ne dirai jamais la folie, à Dieu ne plaise, mais enfin le peu de raison.

» En effet, Messieurs, lorsque j'examine cette loi en elle-même, dans son vœu, dans son principe, abstraction faite de toutes les considérations accessoires qui décident le gouvernement à nous la présenter, abstraction faite des chances de succès qui lui sont ménagées par ses propres dispositions, je ne vais pas trop loin, si je dis que j'en suis épouvanté. La langue ne fournit guère, selon moi, de termes qui suffisent pour exprimer l'énormité d'une telle entreprise. Il ne s'agit de rien moins que d'opérer une révolution dans l'État, au moyen d'une autre révolution dans les idées dominantes, et d'une réforme complète dans les mœurs. Oui, Messieurs, j'insiste ; celui qui, se promettant quelque chose de cette loi ; s'en promet moins que cela, ou autre chose que cela, celui-là, dis-je, fût-ce l'auteur de la loi lui-même, ou ne la comprend

pas tout entière, ou s'en désiste et la désavoue. D'un autre côté, quand, descendant de ces hautes spéculations, je repasse dans mon esprit les motifs qui déterminent le gouvernement à se lancer ainsi, tête baissée, sur un océan sans rivage, ces motifs me paraissent si vains, si futiles, si dépourvus de l'ombre même d'un fondement quelconque, qu'il faut toute ma confiance dans la sincérité des défenseurs de la loi, pour que je les en croie sérieusement touchés. Que si, enfin, descendant encore plus bas, j'envisage dans cette loi le côté pratique, le dispositif, en un mot, ce par quoi elle sera ou ne sera pas autre chose qu'un simple morceau de papier blanc barbouillé de noir, oh ! alors, ma surprise est sans mesure ; j'éprouve quelque peine à prendre la chose au sérieux ; je me demande, malgré moi, si c'est pour tout de bon, tant les moyens d'exécution me paraissent misérables, tant il me semble évident que leur seul effet, s'ils en avaient un, serait d'accroître, d'accélérer, d'aggraver le mal réel ou supposé, auquel on se vante de porter remède.

» Ce qu'il y a de remarquable, Messieurs, ce qui vaut la peine qu'on y fasse une sérieuse attention, c'est que c'est précisément cette étrange disparate

que je signale ici, entre le principe même de la loi et son mode d'exécution, entre l'immensité de l'entreprise et le peu que l'on fait pour la mettre à fin, qui court risque de lui concilier la majorité dans cette Chambre.

» Prenez-y garde, en effet. Il se rencontre sur nos bancs beaucoup et de très graves et de très doctes personnages, qui ont à cœur le principe même de la loi, qui l'admirent, soit de réminiscence, soit par théorie. Il n'échappe point à ceux-là que la loi est mesquine, chétive, dérisoire. Lorsque de telles plaintes se font entendre, que répond-on ? Peu de chose. On se borne à indiquer, comme le faisait hier M. le ministre des finances, qu'on n'a rien osé de plus, qu'il ne faut pas trop heurter de front les préjugés populaires, ou mieux encore, à insinuer doucement, comme le faisait la veille M. le ministre de la marine, que c'est toujours un pas de fait, et que les lois politiques ne peuvent que préparer le terrain pour l'avenir. Puis, tout de suite, on détourne l'attention, et l'on s'efforce de donner le change, en nous parlant de constituer les familles, de consolider les familles, en célébrant, dans des termes pleins de pompe et de magnificence, toutes les merveilles que le principe, par sa seule

apparition, va répandre à pleines mains sur la société.

» D'autre part, il se rencontre aussi dans cette Chambre d'autres personnages qui détestent ce même principe, qui le traitent d'inique, d'odieux, de pervers. A ceux-là, lorsqu'ils s'indignent de le voir reparaître, on réplique sur un ton bien différent; on leur dit : « Mon Dieu, que de bruit pour peu de chose! Qu'est-ce donc que nous faisons, après tout? Est-ce que tout ne sera pas volontaire? Comptez-vous pour rien la résistance des mœurs? »

» Ainsi on demande aux uns de fermer les yeux sur les vices du mode d'exécution, en vue de la grandeur du principe; aux autres, de passer condamnation sur le principe, attendu le peu d'énergie du mode d'exécution.

» On vante à ceux-ci la toute-puissance du principe qui va régénérer les mœurs, et à ceux-là la toute-puissance des mœurs qui désarmera le principe.

» Vous voilà, messieurs, dans le secret de toutes mes perplexités. Je voudrais attaquer cette loi, mais je ne sais trop comment m'y prendre; je ne sais comment faire pour ne pas entrer, en dépit que j'en aie, dans l'une ou l'autre des deux

branches de ce système de défense concerté pour lui assurer une heureuse traversée dans cette Chambre.

» Si j'attaque corps à corps le principe, si je le dépeins tel qu'il est à mes yeux, injuste, funeste, pernicieux, je crains de persuader à ceux qui ne partagent pas mon sentiment, qu'après tout la loi n'est pas sans quelque efficacité, puisqu'on en appréhende tant et de tels résultats.

» Et, si je me borne à démontrer que les moyens d'exécution sont nuls et de nul effet, je crains de tranquilliser mal à propos les adversaires du principe ; je crains de les encourager à le laisser mourir de sa belle mort, plutôt que de l'étouffer au passage.

» Qu'y faire cependant ? je n'y sais, quant à moi, d'autre remède que de s'en expliquer nettement, de marquer au front le sophisme, et d'avertir chacun de se bien tenir sur ses gardes.

» Ou le principe de la loi est bon, ou il est mauvais.

» S'il est bon, et qu'on soit de bonne foi, il faut rejeter cette loi ; car cette loi ne fait rien, absolument rien pour lui assurer deux minutes d'existence.

» S'il est mauvais, il faut rejeter la loi en raison du principe même, ne pas être assez dupe pour avaler d'abord du poison dans l'espérance de quelque contrepoison qui viendra ensuite en neutraliser les effets. »

Cela dit, j'entrai dans la discussion, je démontrai d'abord par des arguments tirés de l'économie politique, dont les auteurs du projet semblaient ignorer les principes élémentaires, que ce projet ne remédiait à aucun des inconvénients qui servaient de prétexte à ceux qui le défendaient : que ses dispositions seraient impuissantes à éviter la division de la propriété foncière dont on craignait le morcellement, et auraient pour effet, au contraire, de rendre cette division plus funeste en éloignant de l'agriculture les capitaux formés par le commerce et par l'industrie. Je m'arrêtai, après cette première partie, qui n'avait pas pris moins de deux heures.

Je descendis de la tribune pendant quelques minutes pour reprendre haleine. J'avais parlé déjà près de deux heures, sans que la Chambre eût cessé de me suivre avec une attention bienveillante, et comme frappée de la nouveauté, de l'abondance et de la variété des arguments que je développais devant elle. Nos adversaires étaient

consternés; au banc des ministres, grande était l'agitation, on envoyait d'instant en instant chercher du renfort; on expédiait message sur message à M. de Corbière, le seul qui manquât à l'appel; tous les autres ayant déjà vidé leur sac, et épuisé leur faconde. Je ne l'attendis pas, bien entendu : c'est en pareil cas surtout qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.

En remontant à la tribune, je discutai le principe de la primogéniture en lui-même, et j'en fis ressortir toute l'injustice.

« Ce sera là ma réponse, dis-je en terminant, à des orateurs dont j'honore les vues, mais dont je ne partage point les chimères; à d'autres orateurs qui, éblouis et comme enchantés par l'exemple d'un pays voisin, rêvent en ce moment la possibilité d'instituer en France, non pas une noblesse de cour ou de province, mais une aristocratie véritable, une aristocratie libre et fière, puissante et majestueuse, protectrice éclairée des libertés populaires.

» Les temps en sont passés. Désormais toutes les classes de la nation française sont également émancipées. Que l'on tourmente la population en tout sens, on n'en fera plus sortir ni clients ni patrons; on n'en fera plus sortir que des magis-

trats et des citoyens. Si c'est là un mal ou un bien, je laisse chacun le décider selon qu'il l'entend : quant à moi, j'en suis fier, et j'en rends grâce au ciel. Il y a des choses, d'ailleurs, qui ne se font ni à la main ni après coup.

» Oui, je le sais, le droit de primogéniture existe en Angleterre ; il y existe plus dur, plus injuste cent fois que la loi actuelle ne nous le propose : tous les biens-fonds vont à l'aîné, tous sans exception. Les puînés n'ont de ressources qu'une église riche jusqu'à la profusion, jusqu'au scandale ; que l'armée, où les grades s'achètent et se vendent ; que des sinécures sans nombre et sans mesure ; qu'une foule de postes lucratifs dans les colonies ; que l'Inde, où, si longtemps, cinquante millions d'hommes ont été livrés en pâture à la rapacité des exacteurs. Oui, je le sais, la distinction des rangs est conservée en Angleterre avec une exactitude pointilleuse et pédantesque ; le gouvernement, depuis plusieurs siècles, y appartient, à peu près exclusivement, à un petit nombre de grandes familles qui, rangées sous des étendards différents, se disputent et se transmettent le pouvoir, selon le vent de l'opinion qui domine. Tous les détails de l'administration sont dévolus à une vaste corporation de gentils-

hommes qui, sous les noms de juges de paix, de grands jurys, font tout, décident de tout, disposent de tout gratuitement, j'en tombe d'accord, mais aussi affranchis de tout contrôle, exempts de toute responsabilité positive. Et pourtant, j'ai hâte de le déclarer hautement, quelque préjugé qui s'élève au premier abord contre un tel ordre de choses, l'aristocratie anglaise honore l'humanité, c'est un imposant phénomène dans le monde et dans l'histoire. Associée de tout temps aux intérêts du peuple, elle n'a jamais cessé de revendiquer les droits du moindre citoyen aussi courageusement que les siens propres; elle a ouvert la route où la nation marche aujourd'hui; elle a couru les mêmes chances, défendu la même cause, combattu le même combat. Depuis cent cinquante ans que la victoire est gagnée, elle n'a dévié ni dégénéré, elle a sans cesse accueilli dans son sein toutes les supériorités qui se sont élevées; une heureuse émulation, digne fruit des institutions libres qu'elle a fondées, s'est maintenue dans les hauts rangs; l'aristocratie anglaise est encore aujourd'hui l'élite de l'Angleterre, de cette Angleterre elle-même, qui tient le premier rang parmi les peuples libres.

» Mais qu'induire de tout ceci? Où serait l'homme assez présomptueux pour oser faire la part du droit de primogéniture dans un semblable résultat? Qui prendra sur lui de dire combien il en faut attribuer au temps, aux événements, aux circonstances? combien à la conquête, au xi^e siècle? combien à la réformation au xvi^e? combien à la révolution de 1640? combien à celle de 1688?

» Et dût-on attribuer au droit de primogéniture mille fois plus qu'il ne lui est dû en tout ceci, depuis quand un heureux hasard aurait-il le privilège d'altérer les notions du juste et de l'injuste? de changer le mal en bien, et d'intervertir les fondements de la morale? Parce que l'aristocratie anglaise est noble et généreuse, en est-elle moins inique la loi qui dépouille toute une famille pour créer telle ou telle de ces fortunes colossales qui surpassent les revenus de plusieurs États souverains du continent? En est-il plus pieux cet état de choses où les dignités ecclésiastiques sont distribuées à titre de dédommagements temporels? en est-il plus sage, cet état de choses où les sinécures encombrant toutes les branches de l'administration et de la justice, et opposent une barrière inexpugnable aux réformes les plus salutaires? Si le gouverne-

ment de l'Inde est devenu depuis quelques années plus pur, moins rude, moins oppressif, combien l'administration de lord Clive et celle de M. Hastings n'ont-elles pas coûté de larmes à l'humanité?

» Messieurs, l'arbre du bien et du mal ne porte pas toujours ses véritables fruits ici-bas. Parfois les événements semblent se jouer de notre prévoyance, ou plutôt semblent disposés d'en haut, pour mettre à l'épreuve notre foi dans les éternels principes de la justice et de la raison¹. Un jour, un roi de France, réduit aux derniers expédients, soit par ses propres profusions, soit par les dilapidations de ses favoris, s'est avisé de mettre en vente, quoi? l'administration de la justice! le droit de prononcer sur la fortune, sur la vie, sur l'honneur des citoyens! Certes, s'il fut jamais une action abominable devant Dieu et devant les hommes, ce fut celle-là? Eh bien! de cette fange de la vénalité des charges, il a surgi tout à coup une magistrature admirable; l'honneur de la France, l'ornement de notre histoire, une vraie tribu de Lévi vouée de cœur au culte de la justice, un corps politique indépendant et fier, qui, malgré ses écarts, malgré ses em-

1. M. Royer-Collard, *Discours sur la septennalité*.

portements, et quelquefois ses faiblesses, est encore le plus beau titre dont l'ancienne France puisse se glorifier aux yeux de la postérité. Je le vois, messieurs, vous le pensez comme moi, vous m'approuvez de le dire; et pourtant que penseriez-vous d'un ministère qui, s'autorisant d'un pareil exemple, viendrait vous proposer de remettre encore une fois la justice à l'encan? Messieurs, on ne fera pas plus en France l'aristocratie anglaise, au moyen du droit de primogéniture, qu'on n'y referait les parlements par la vénalité des charges de judicature. Les voies de Dieu sont impénétrables. Quelquefois, du sein des folies, des misères, des crimes même de l'humanité, il lui plaît de susciter des choses merveilleuses qui n'ont qu'un temps, et qu'on ne voit qu'une fois. Mais retomber dans les mêmes fautes, mais commettre les mêmes erreurs, mais se livrer aux mêmes désordres, afin de fournir à Dieu l'occasion d'un nouveau miracle, ce serait une entreprise impie autant qu'insensée! Faibles et ignorants que nous sommes, nous n'avons qu'un guide en ce monde, la conscience : malheur à nous si nous faisons le mal, sous ce prétexte que la Providence a toujours le pouvoir et quelquefois la volonté d'en tirer le bien ! »

Ici, je m'arrêtai encore une fois; ma voix faiblissait, de toute part on me criait : *Plus haut ! plus haut.* Je fis un dernier effort et terminai par la péroraison suivante.

» J'ai longtemps, trop longtemps, sans doute, abusé de votre indulgence. D'autres idées encore roulent confusément dans mon esprit; mais, par malheur, ou plutôt par bonheur, elles m'échappent en ce moment. Je terminerai donc par une dernière réflexion.

» Cette loi, dont le sort est dans vos mains, elle est étrangement populaire. Jamais autre loi n'a soulevé un semblable déchaînement d'opinion.

« C'est la voix des intéressés ! » nous dit-on.

» Mais qui sont ici les intéressés, ou, disons mieux, qui ne l'est pas? Est-ce le peuple? on le déshérite des droits politiques. Est-ce la noblesse électorale? on lui inflige le droit d'aînesse. Aussi la clameur s'élève de partout. Si les dernières classes de la société s'indignent, les classes supérieures, celles pour qui le privilège est fait, le maudissent et le repoussent. Si les plus jeunes d'entre les enfants y voient une spoliation manifeste, les plus âgés l'accueillent avec dégoût; dans les villes, dans les campagnes, dans tous les rangs,

dans tous les partis, dans toutes les opinions, la réprobation est la même, unique, unanime, universelle.

» D'où peut provenir un semblable accord ?

» Est-ce pure inquiétude ? Non. En France, les frères ne se craignent point l'un l'autre, et chaque père de famille sait fort bien que, pour se soustraire à la loi, il ne lui en coûtera qu'une demi-feuille de papier non timbré, et deux minutes de bonne volonté.

» Est-ce esprit de parti ? opposition au gouvernement ? Mais alors l'administration actuelle serait donc elle-même bien haïe, bien détestée, bien décriée ?

» Non encore. Quelque peu de disposition que je me sente en sa faveur, je ne pense pas qu'elle inspire un tel degré d'animadversion.

» C'est pour elle-même, c'est à son propre titre, que cette loi irrite et révolte. Le dirai-je ? Elle apparaît au public, bien moins comme une mauvaise loi que comme une mauvaise pensée, comme un mauvais conseil qui s'échappe d'une bouche qu'on a coutume et volonté de vénérer. De la part du gouvernement, de la part du tuteur naturel des individus et des familles, elle apparaît comme une

provocation à abdiquer les sentiments de la nature, comme un encouragement à l'ambition et à la vanité, comme un appel fait à des passions basses et cupides qui sont désormais assoupies dans les cœurs; elle répugne comme répugnerait un magistrat qui, du haut de son tribunal, exhorterait les citoyens au vice, comme répugnerait un père qui spéculerait sur les désordres de ses propres enfants.

» Une loi ainsi jugée est morte avant que de naître.

» L'unanimité même dans les deux Chambres pourrait bien discréditer les deux Chambres, mais ne lui assurerait pas deux jours d'existence.

» Tous les sophismes imaginables y perdront leur pouvoir. La conscience du public, la raison du public ne prendront point le change. En vain lui répétera-t-on cet étrange adage : que les successions sont de droit civil; que l'État est l'héritier légitime de quiconque décède; que le législateur a le droit d'étendre la main sur le bien des mourants, de dépouiller telle ou telle portion de leur famille, de distribuer leur fortune selon son bon plaisir; que l'héritage des enfants est un présent de la libéralité ou de la charité du législateur.

Vaines sentences, tristes paradoxes, dont peuvent bien se payer dans leurs élucubrations quelques publicistes spéculatifs, ou quelques jurisconsultes subtils par profession, mais qui ne feront jamais au bon sens des masses la moindre illusion : le plus sûr est de ne pas s'y jouer.

» Messieurs, M. le ministre des finances, en terminant son discours, a cru convenable de nous adresser quelques avis dont je ne conteste point la sagesse. Si j'avais le droit, que je n'ai pas, de donner à mon tour un conseil aux conseillers de la couronne, je leur dirais : Cédez, il en est temps encore ; n'insistez pas davantage, ne prodiguez pas la persévérance ; car la persévérance placée hors de propos dégénère en entêtement dangereux. Il est sans doute des circonstances où l'homme d'État se doit à lui-même de faire tête à tout un public en rumeur, d'élever sa voix solitaire contre l'opinion qui s'égaré, de demeurer seul sur la brèche pour défendre les intérêts de la vérité. Mais c'est alors seulement que la vérité est d'un tel ordre, que les esprits supérieurs sont les seuls qui y aient accès. Là, au contraire, où il s'agit de la paix des familles, des rapports entre les pères et les enfants, des liens entre les frères et les sœurs,

le plus simple manœuvre, le moindre artisan en sait tout autant que le plus grand des philosophes.

» Ce sont là de ces vérités que Dieu se plaît quelquefois à dérober aux sages, pour les révéler aux simples et aux ignorants. Cesont là de ces occasions où le législateur peut s'abandonner les yeux fermés au flot de la multitude, et s'écrier avec confiance : *Vox populi, vox Dei!* »

Aucun ministre ne se leva pour me répondre; aussi bien, dans l'état où se trouvait la Chambre, c'eut été peine perdue. On livra le reste de la séance aux tristes jérémiades de M. de Lally, et aux turlupinades du duc de Brancas, jadis duc de Lauraguais. Le lendemain, nous insistâmes pour faire entendre encore deux discours très incisifs, l'un de M. Daru, l'autre de M. Mollien; même silence au banc des ministres; le 7 avril, la discussion ayant été close, M. Peyronnet essaya de ferrailer sur les amendements, ce qui lui valut de nouveaux adversaires et de nouveaux horions; enfin, le 8, en cour plénière, le ban et l'arrière-ban étant convoqués de part et d'autre, on vota sur le droit de primogéniture, qui fut rejeté à 120 voix contre 94. Nous laissâmes passer, sans mot dire, le droit de substitution; c'était désormais une jambe sans tête.

Le soir, tout Paris fut illuminé.

Je puis dire, sans trop me vanter, que mon petit succès fut réel, et, parmi les suffrages qu'il me valut, celui qui m'alla le plus au cœur me vint du côté où je l'attendais le moins ; le bon lord Holland qui passait, cette année, l'hiver à Paris, de son fauteuil de goutteux me serra presque dans ses bras ; il disait bien haut que je l'avais converti ; je n'affirme point que la conversion ait été durable, mais, pour le moment, à l'entendre, elle était complète.

Plusieurs événements de quelque importance avaient marqué le premier quart de 1826 : le plus regrettable, ce fut la mort de M. Mathieu de Montmorency. Ce n'était, à coup sûr, ni un grand esprit ni un grand caractère ; en politique comme en religion, il avait passé d'un extrême à l'autre, avec une étrange facilité. Sa courte apparition au ministère nous avait valu la guerre d'Espagne, malgré le roi et M. de Villèle ; quelle que fut la douceur de son commerce habituel, il n'avait pas abusé du droit de grâce envers les conspirateurs de sa petite époque ; mais c'était un grand nom, et une grande position sociale ; il avait inspiré à madame de Staël une amitié sincère, et ressenti peut-

être à son insu quelque chose de plus que de l'amitié pour madame Récamier ; à ces divers titres, l'histoire contemporaine ne le passera pas entièrement sous silence. Après sa sortie du ministère, déjà depuis longtemps dans la très haute dévotion, il avait redoublé de pratiques et de macérations ; sa santé en avait souffert ; il était plus d'une fois tombé en défaillance pendant le carême. Le vendredi saint, à trois heures après midi, agenouillé devant le tombeau, à Saint-Thomas-d'Aquin sa paroisse, entre sa femme et sa fille, il pâlit tout à coup et s'évanouit. Transporté dans la sacristie, et de là chez lui, à l'hôtel de Luynes, en face de l'église, à peine eut-il le temps et la force d'être administré. Pour un chrétien comme lui, c'était mourir au champ d'honneur, et quel chrétien ne lui porterait envie !

Il quittait la scène du monde, au moment où les questions qui lui tenaient au cœur de plus près semblaient redoubler d'activité.

L'abbé de Lamennais publiait son fameux manifeste intitulé *De la religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, manifeste conçu et écrit dans sa première manière, pour parler de lui comme on parle des grands coloristes ; déclaration

de guerre à la déclaration de 1682, invocation à l'infailibilité absolue du saint-siège, en toute matière, sommation à tous les rois du monde, le roi très chrétien y compris, de descendre du trône à la première sommation et à leurs sujets de leur courir sus.

M. de Montlosier publiait, en sens inverse, son célèbre *Mémoire à consulter sur un système religieux tendant à renverser l'autel et le trône*, déclaration de guerre à ce qu'il nommait le parti prêtre; invocation à l'ombre de nos vieux parlements et des jansénistes de l'Assemblée constituante, contre les jésuites en robe courte ou longue, exhumés sous le nom de Pères de la foi; sommation à la magistrature actuelle d'avoir à descendre de son siège, pour peu qu'elle hésitât à déchaîner de nouveau les édits et les décrets encore en vigueur, et à exterminer pour la dernière fois cette peste maudite.

Enfin le roi des Pays-Bas, non content d'imposer aux catholiques de ses États son collègue philosophique de Louvain, chassait de Belgique les frères des écoles chrétiennes et réservait exclusivement aux laïques la direction de l'éducation primaire.

La liberté de conscience, comme on le peut voir, faisait pauvre figure. Chacun tirait à soi la cou-

verture, par le bout qu'il pouvait saisir, et, par malheur, elle en avait plus d'un, le plus difficile n'étant jamais de persécuter quand on est le plus fort, ou d'endurer la persécution quand on est le plus faible, mais d'avoir un peu de respect pour les convictions du prochain.

Le scandale produit par le livre de l'abbé de Lamennais devint tel, qu'à son très grand regret, le gouvernement se tint pour obligé de le poursuivre, et, d'un autre côté, le scandale n'était guère moindre pour les gens de cour et d'église, à voir un prêtre, et quel prêtre ! en police correctionnelle ; de le voir, comme on disait, sur le banc des filous et des filles de joie. On peut juger si la salle était comble, si les places se payaient cher à la queue, si bien des spectateurs assiégèrent, dès minuit, les portes de l'audience. J'y pénétrai de bonne heure moi-même par la chambre du conseil, et je pris place derrière les juges. Nous fûmes tous assez mal récompensés de nos peines, ou plutôt de nos ennuis. Le ministère public était tremblant, et son réquisitoire avait tout l'air d'une amende honorable. Le héros de la fête ne paya pas plus de mine qu'il n'a fait depuis dans nos Assemblées républicaines. C'était dès lors un chétif pres-

toilet, souffreteux, rabougri, renfrogné et ne disant mot; il s'assit dans un bon fauteuil qu'on lui avait fait préparer, et y demeura les mains jointes et les yeux baissés; deux ou trois couples de petits grimauds lui faisaient cortège, le couvant des yeux comme un sauvage son fétiche, s'empressant au moindre signe, qui lui ramassant son mouchoirs qui lui poussant son tabouret; il laissa pérorer Berryer lui-même assez embarrassé; puis, au dernier moment, il lut, en ânonner, quelques lignes insignifiantes, sur un papier mal griffonné.

Il en fut quitte pour trente francs d'amende assaisonnés d'excuses et de force compliments; c'était subir le martyre à très bon marché; mais un autre arrêt plus sérieux lui tomba bientôt de plus haut. Le 30 avril, huit jours après sa condamnation anodine, seize évêques ou archevêques, présents à Paris, et réunis à la voix de l'archevêque de Paris lui-même, ayant à leur tête le cardinal de Latil, archevêque de Reims, l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Autun, déposaient entre les mains du roi une déclaration fulminante contre les doctrines professées dans ce livre que la justice n'avait touché qu'en tremblant et en détournant les yeux; et revendiquaient hautement les libertés galli-

canes, et le maintien des principes de 1682¹.

Trouverait-on aujourd'hui en France, seize évêques pour en faire autant ?

Le mémoire à consulter de M. de Montlosier ne fit pas moins de scandale; mais le but en était tout autre, tout autres furent les scandalisés; ce n'était au fond qu'un pamphlet; mais il se répandit avec une incroyable rapidité; cinq ou six éditions à cinq ou six mille exemplaires ne suffirent pas à l'avidité malévole du public; tellement que, cette fois encore, le gouvernement dut faire mine de se fâcher. Le vieil émigré, le don Quichotte de l'ancien régime, le spectre de la féodalité, comme nous le nommions en riant quand il nous venait voir, fut rayé de son petit poste honorifique aux affaires étrangères, et privé momentanément de sa petite pension; mais il ne tarda guère à reprendre sa revanche, et à provoquer de son côté une manifestation du zèle épiscopal. On le fustigeait pour avoir osé soutenir qu'à la barbe des lois, des tribunaux, des décrets, des arrêts, il existait en France, à petit bruit et sous un nom supposé, un certain nombre de pères et

1. Voir l'*Annuaire* de 1826; *documents historiques*, p. 7, la Déclaration y est couchée tout au long.

de frères jésuites. Ne voilà-t-il pas, qu'au beau milieu de la discussion du budget, Mgr d'Hermopolis s'avise de déclarer que, effectivement, il y avait à sa connaissance maint exemple de ce crime épouvantable, et qu'en particulier sept petits séminaires étaient ouvertement placés sous la direction de ces suppôts de Satan. Qui fut penaud? ce furent messieurs ses collègues, qu'il n'avait pas prévenus. Qui fit tapage? ce furent les brailleurs de l'opposition; il ne leur en fallait pas tant. Qui lit sous cape et se frotta les mains? ce furent ceux qui comme moi, n'ayant aucun plaisir à *manger des jésuites*, ni aucune peur d'en être mangé, voyaient notre ministère s'enferrer et s'embarbouiller de plus en plus.

Mais qu'était-ce, en fait d'événements imprévus, que l'apparition d'un gros livre ou d'un mince pamphlet, au prix de cette autre apparition qui, pour le moment même, mettait tout en émoi la péninsule ibérique, sans compter le cabinet des Tuileries, et toute la gent ultra royaliste de la Sainte-Alliance. Je veux parler de cette charte constitutionnelle en 144 articles, rien que cela, qui tombait des nues au Portugal, ou plutôt lui venait de l'autre monde, et faisait son entrée à Lisbonne

sur le poing de sir Charles Stuart, ministre d'Angleterre au Brésil. Tout le monde a ouï parler dans le temps de cette équipée. Jean VI, tout petit roi, mais roi réel de Portugal, empereur *in partibus* du Brésil, étant mort le 10 mars, d'apoplexie ou d'épilepsie, je ne sais lequel, ayant laissé son petit trône et son grand trône à son fils dom Pedro, et celui-ci n'ayant pas voulu du petit, et l'ayant transmis, en avancement d'hoirie, à sa fille doña Maria da Gloria — sous la condition qu'elle épousât, sitôt que faire se pourrait, son bon cousin dom Miguel, — l'avait en outre affublée de la susdite constitution, à valoir ce que de raison, expédiant le tout sous le couvert de son grand ami le roi d'Angleterre, par l'entremise du ministre et représentant d'icelui. Étrange nouvelle, à coup sûr, et qui ne pouvait manquer de faire perdre le peu de cervelle qui leur restât à toutes les cours et à toutes les camarillas du continent. L'invasion de la fièvre jaune, endémique au Brésil, leur aurait causé moins de souci. Le drôle ici, c'est que cette charte n'était taillée ni sur le patron des vieilles libertés portugaises, ni sur celui de la constitution de Cadix récemment enterrée à Madrid, à Naples et à Lisbonne; c'était tout bonnement celle que

Benjamin Constant nous avait offerte en 1814; ses 144 articles n'étaient autre chose que les paragraphes proprement découpés de cette brochure oubliée; on y voyait briller au premier rang ce *pouvoir modérateur* que Benjamin Constant avait inventé, dont il se promettait des merveilles, et qu'il regardait comme une panacée souveraine à tous les bobos possibles des corps politiques; et le plus drôle enfin, c'est que son auteur, au lieu de se montrer tout fier de l'hommage qui lui était rendu par une tête couronnée, se prit à crier au plagiat, comme un auteur de vaudeville auquel on aurait volé son couplet d'annonce, ou comme un apothicaire réclamant son brevet d'invention pour quelque emplâtre ou quelque julep de sa façon; on eut quelque peine à lui faire entendre raison.

Je ne raconterai point les aventures de cette fille d'empereur (c'est la charte que je veux dire), comme feu M. Vatout a raconté celles de sa sœur aînée, fille de notre bon roi, sans renoncer néanmoins à en toucher quelques mots si l'occasion s'en présente.

Je reviens à la session.

Après la déconfiture du ministère, elle ne fit plus

que languir et se traîner, pas à pas, dans les brouilles du budget. J'y pris part, néanmoins, dans deux circonstances dont il m'importe de rendre compte.

J'ai rappelé au début du présent chapitre, l'affaire des marchés de Bayonne, et le renvoi de cette affaire par notre Chambre, à notre comité d'instruction.

Le rapport en fut fait le 22 mai.

Le réquisitoire, présenté le 24, concluait à l'incompétence, attendu qu'il ne s'élevait aucune charge contre les généraux Guillemillot et Bordesoulle, dont la présence au procès avait arrêté le cours de la justice.

Le but de ce réquisitoire était, en écartant l'obstacle, en renvoyant de nouveau l'affaire à la cour royale, après l'avoir réduite aux proportions de la police correctionnelle, d'en soustraire à la discussion toute la partie politique, et de jeter aussi un voile officieux sur les démêlés survenus entre le dauphin et le ministère au début de la campagne d'Espagne. Le prétexte, c'était le dauphin lui-même, dont le nom, disait-on en s'inclinant bien bas, et la conduite, chuchotait-on plus bas encore, ne devaient point être livrés au hasard d'un débat

public. Le vrai motif enfin, c'était de couvrir les sottises du ministère sous un manteau semi-royal, et de laisser plutôt planer quelques soupçons sur l'héritier présomptif de la couronne que de laisser la vérité faire justice de ses instruments officiels.

J'attaquai, de front, cette servilité hypocrite et perfide. Je soutins hardiment qu'en France, il n'y avait d'inviolable que le roi; qu'un prince du sang, lorsqu'il prenait le commandement d'une armée, devenait responsable comme tout autre général; je citai l'exemple du duc d'York, presque mis en accusation pour avoir laissé la corruption s'introduire dans l'armée anglaise, et je fis ressortir, à grands traits, le contraste entre cette juste sévérité envers un prince coupable, et la lâche flatterie qui sacrifiait un prince irréprochable aux malversations d'un ministère prévaricateur.

J'insistai auprès de la Chambre; je l'adjurai, je la sommai presque de retenir l'affaire au nom de sa propre dignité, dans l'intérêt du roi et du pays, d'ordonner une nouvelle instruction qui pénétrât jusqu'au fond, quelques personnes, princes, ministres ou généraux qui s'y trouvassent engagés. Je fus soutenu vigoureusement par M. Decazes, et presque ouvertement par tous les serviteurs du

dauphin, par tous les militaires attachés à sa personne ou à son état-major. Et, pour leur donner bon courage, je fis, pièces en mains, le tableau de l'état désastreux où le dauphin avait trouvé l'armée, en arrivant à Bayonne. Je démontrai, pièces en mains, que c'était à son bon sens, à sa fermeté, à sa prévoyance, à sa généreuse confiance, à ses marchés enfin tant attaqués, qu'était dû le succès de la campagne, et le salut de la monarchie.

Après trois jours de discussions très vives, semées d'incidents nombreux, nous gagnâmes à plein notre cause. Sur la proposition de M. Lainé, la Cour rendit, le 10 juin, un arrêt par lequel elle ordonnait, avant faire droit, qu'il serait procédé à un supplément d'instruction sur tous les faits du procès pour être statué ce qu'il appartiendrait.

L'autre occasion où je crus devoir payer énergiquement de ma personne est l'un de mes meilleurs souvenirs. J'ai dit naguère un mot en passant de l'affaire des condamnés de la Martinique. C'est le moment d'y revenir. Je me féliciterai toute ma vie d'avoir concouru à la réhabilitation de ces infortunés; je me féliciterai plus encore peut-être d'avoir, en appelant sur eux l'attention de la Chambre des pairs, marqué au front leurs persécuteurs.

Si j'exposais ici, de mémoire, après tant d'années, tous les incidents de cette horrible aventure juridique, on ne m'en croirait pas; je ne m'en croirais pas moi-même. Mais ce qui est écrit est écrit; ce qui a été dit a été dit; et dit en face des ministres auteurs ou complices de ce monstre d'iniquités, sans qu'un seul ait trouvé un seul mot pour les démentir, les expliquer ou les excuser.

Voici ce que j'extrai en propres termes du discours que je prononçai le 6 mai 1826 et dont la Chambre ordonna l'impression.

« Vers le milieu de l'année 1823, une brochure fut publiée en France sous ce titre : *De la situation des gens de couleur dans les Antilles françaises.*

» Cette brochure, la voici.

» Chacun peut en prendre connaissance et ensuite en penser ce qu'il lui plaira. Tout ce que j'en veux dire ici, c'est qu'elle ne fut publiée qu'après que l'éditeur eut rempli toutes les formalités exigées par la loi; c'est qu'elle fut distribuée aux Chambres, adressée au gouvernement; c'est qu'elle n'éveilla, sous aucun point de vue, la sollicitude du ministère public.

» Transportée dans nos colonies, son sort fut très divers.

» A la Guadeloupe, même silence de l'autorité, même liberté de la circulation. A la Martinique, grande rumeur. Trois hommes de couleur, les nommés Bissette, Fabien fils et Volny (ce sont les pétitionnaires), reçurent cette brochure, la lurent et la communiquèrent à plusieurs personnes.

» Pour ce simple fait, d'avoir lu et communiqué une brochure qui n'était pas poursuivie en France, qui n'était pas prohibée encore dans la colonie, ils furent arrêtés et mis en jugement.

» Je dis, messieurs, pour ce simple fait, d'avoir lu et communiqué une brochure qui n'était pas prohibée dans la colonie ; car la date de leur arrestation est du 15 décembre 1823, et la proclamation du gouverneur qui prohibe l'introduction de la brochure est du 20 du même mois.

» D'abord, on ne les accusait de rien de moins que de participation à un complot, que de complicité dans une conspiration, et l'on produisait, en preuve de cette complicité prétendue, le fait même qui leur était reproché. Il y allait de la tête.

» En outre, perquisition faite à leur domicile, on y avait trouvé divers mémoires composés ou transcrits par eux, mémoires qui n'avaient reçu de

leur part aucune sorte de publicité, mémoires qu'ils destinaient simplement à être remis au gouverneur et transmis par celui-ci à Sa Majesté, mémoires enfin dont le but était d'exposer les griefs des gens de couleur, et de solliciter quelque amélioration dans leur sort.

» Par-devant les tribunaux, l'accusation de participation à un complot, réel ou originaire, le fait de complicité dans une conspiration véritable ou supposée, fut abandonné faute de preuve. Les trois pétitionnaires furent donc condamnés sur ces deux faits :

» 1° D'avoir lu et communiqué une brochure non prohibée;

» 2° D'avoir composé ou transcrit, sans les publier, des mémoires destinés ultérieurement à être placés sous les yeux du roi.

» Pour ces deux faits, ils furent condamnés en première instance, le 5 février 1824, au bannissement, et sur un appel *a minima* interjeté par le ministère public, ils furent condamnés par la cour royale, le 12 janvier, aux galères perpétuelles, à la marque et à l'exposition; le tout aux termes d'un édit du 16 avril 1757, rendu, si je ne me trompe, contre les encyclopédistes.

» Si quelqu'un doutait des motifs et des termes de la condamnation, je tiens à la main l'arrêt du 12 janvier et je suis prêt à le lire.

» Il est bon maintenant que la Chambre sache qu'il est de règle aux colonies que tout jugement portant peine afflictive ou infamante est susceptible de pourvoi en cassation.

» Ainsi le veut le règlement de 1738, titre 4, article 6.

» A la vérité, avant la Révolution, ce mode de procéder était rarement mis en œuvre, la forme de la revision semblant plus facile et plus favorable; il en existe néanmoins de nombreux exemples. Durant le cours des vingt-cinq années qui ont précédé la Restauration, nos colonies ayant passé de bonne heure dans les mains de l'étranger, tout recours au tribunal suprême de France dut nécessairement cesser; mais, aussitôt la Restauration, la justice reprit son cours régulier, et les exemples de pourvoi en cassation se retrouvent. Je puis citer en ce moment cinq exemples d'arrêts de la cour de cassation qui admettent de tels pourvois, ou statuent en conséquence :

» 1° 27 octobre 1814, affaire Bascher de Boisgely (Guadeloupe);

» 2° 14 septembre 1818, même affaire ;

» 3° 15 juillet 1824, affaire Darrac (Pondichéry) ;

» 4° 11 juillet 1824, affaire Rollande (Martinique) ;

» 5° 5 juillet 1825, affaire Rougeon (Guadeloupe).

» Ceci étant bien compris, les pétitionnaires déclarèrent se pourvoir en cassation contre l'arrêt qui les condamnait aux galères perpétuelles. Mais le greffier de la cour royale, ne jugeant pas leur pourvoi admissible, refusa de le recevoir. Il fit plus, il refusa de leur donner acte de son refus, de telle sorte qu'il ne leur est pas possible de justifier aujourd'hui, par-devant la cour de cassation, qu'ils aient signé leur pourvoi en temps utile.

» Le ministère public, partageant l'erreur du greffier, se hâta de faire exécuter la portion de l'arrêt qui était susceptible d'exécution dans la colonie. Les trois pétitionnaires, nonobstant leur pourvoi, nonobstant qu'aucun jugement criminel ne soit exécutoire, tant qu'il subsiste un recours, furent flétris et exposés publiquement.

» Ils furent ensuite expédiés en France, pour y subir au bagne le surplus de leur condamnation.

» Arrivés à Brest le 18 avril 1824, leur premier soin fut d'instruire le sous-préfet de leur position.

Un mois après, le 21 mai, ils déposaient une protestation en forme au greffe du tribunal de première instance.

» Dans l'intervalle entre ces deux actes, ils s'étaient adressés à deux avocats près la cour de cassation, et leur avaient envoyé des pouvoirs, à l'effet de faire valoir leurs droits.

» L'un des deux avocats, M^e Isambert, adressa en conséquence, le 10 mai 1824, une copie imprimée du jugement, accompagnée d'une requête en cassation, à M. le garde des sceaux, en le suppliant de transmettre le tout dans les vingt-quatre heures à la cour de cassation, ainsi qu'il en est tenu dans les cas *ordinaires*, aux termes de l'article 434 du code d'instruction criminelle

» M. le garde des sceaux n'ayant jugé convenable ni de transmettre les pièces à la cour de cassation, ni même d'en accuser réception, l'avocat renouvela sa supplique le surlendemain 12 mai.

» J'ai ici les deux suppliques; elles sont enregistrées l'une et l'autre au ministère de la justice sous le numéro 4481.

» Même inaction, même silence de la part de M. le garde des sceaux.

« C'était la faute de l'avocat lui-même, » nous dit M. le rapporteur. « Il devait savoir que c'est le » ministre de la marine qui remplit, eu égard aux » jugements rendus dans les colonies, le rôle que » M. le garde des sceaux remplit, eu égard aux juge- » ments rendus en France. »

» Supposons qu'il en soit ainsi, ce qui d'ailleurs n'est pas écrit dans nos codes, en aurait-il coûté beaucoup à M. le garde des sceaux d'en avertir l'avocat qui s'adressait à lui mal à propos ?

» Quoi qu'il en soit, deux mois s'écoulaient. Au mois de juillet 1824, l'autre avocat, M^e Chauveau-Lagarde, se présente au greffe de la cour de cassation, pour y déposer lui-même une requête et la copie du jugement, ainsi que le code d'instruction criminelle y autorise les condamnés dans les cas ordinaires (art. 424).

» Le greffier de la cour de cassation refuse le dépôt, prétextant qu'il ne peut être saisi régulièrement que par l'intermédiaire du ministère de la marine, lorsque le jugement a été prononcé dans les colonies.

» L'avocat tombe malade, et l'affaire reste en suspens.

» A peine relevé de sa maladie, il adresse une

requête au ministre de la marine, le 22 mars 1825. Dans une audience que ce ministre lui accorde, il est prévenu que l'opinion du bureau des colonies étant que le pourvoi des condamnés n'est pas recevable, il ne sera fait aucune démarche par le ministère pour saisir la cour de cassation.

» Je fais observer ici qu'en supposant cette opinion bien fondée (et il n'en était rien), ce n'étaient pas les bureaux de la marine, c'était la cour de cassation qui était juge de la légitimité du pourvoi.

» L'affaire en étant à ce point, M. de Marchangy, avocat général près la cour de cassation, rédige un travail tendant à prouver que le pourvoi est admissible, et fondé tant sur les lois existantes que sur la jurisprudence établie. Ce travail, remis au ministère de la marine, reste neuf mois sans réponse.

» Enfin, au mois de décembre 1825, l'avocat obtient de M. le ministre de la marine une nouvelle audience.

» Ici commence une nouvelle série de faits.

» Il paraît, en effet, que, dans cette audience, l'avocat, désespérant d'obtenir qu'il fût donné cours à l'action de la justice, et outrepassant les pouvoirs qu'il avait reçus de ses clients, parla de

lettres de grâce, donnant ainsi à entendre qu'il serait disposé, sous cette condition, à se désister du pourvoi, puisque, aux termes de nos lois, nulle grâce ne saurait être accordée tant que la condamnation n'est pas irrévocablement acquise à la vindicte publique.

» Néanmoins il n'y eut ni proposition formelle d'une part, ni engagement pris de l'autre.

» M. le ministre de la marine déclara seulement qu'il prendrait les ordres du roi. L'avocat promit qu'il en référerait à ses clients.

» J'ignore ce que fit le premier ; mais ce que je sais, c'est que les pétitionnaires, à la première proposition qui leur fut faite de solliciter pour eux des lettres de grâce, signifièrent péremptoirement à leur avocat qu'il eût à poursuivre sans délai l'admission de leur pourvoi.

« Nous ne pouvons pas rester, » s'écrièrent-ils avec une généreuse fierté, « sous le poids de la » flétrissure, de l'exposition, de l'infamie, de la » mort civile. Qu'on nous donne des juges ; qu'on » laisse agir la justice ; là se bornent tous nos » vœux. »

» J'ai ici leurs lettres du 21 au 26 décembre ; j'ai aussi la réponse de l'avocat, qui leur fait savoir que,

d'après leur ordre il va reprendre ses démarches (27 décembre).

» Nouvelle audience du ministre de la marine, le 29 du même mois. Ce magistrat, éclairé enfin par le mémoire de M. l'avocat général de la cour de cassation, déclare qu'il consentira à faire venir de la Martinique les pièces de la procédure.

» Cependant, pour hâter l'effet de sa promesse, les deux avocats des pétitionnaires s'adressent directement au président de la section criminelle de la cour de cassation; ils lui exposent de vive voix l'état de l'affaire, l'inutilité de leurs efforts, les obstacles qu'ils rencontrent. Ils demandent qu'un rapporteur soit nommé, et qu'il soit chargé de prendre connaissance des droits et de la situation des condamnés.

» M. le président de la section criminelle fait droit à leur requête. M. Avoyne-Chantereine est nommé rapporteur.

» Aussitôt tout change de face.

» Le 17 janvier, sans aucune provocation nouvelle, M. le garde des sceaux s'avise enfin qu'il serait à propos d'accuser réception de deux suppliques et de la requête en cassation qui lui ont été adressées vingt-deux mois auparavant; il déclare

en même temps que le tout a été renvoyé par lui à M. le ministre de la marine, le 14 mai 1824.

» Le 27 janvier, rapport fait à la section criminelle de la cour de cassation, par M. le conseiller Avoyne-Chantereine; et, sur ce rapport, arrêt qui ordonne que toutes les pièces de la procédure seront demandées au ministère de la marine.

» Le 14 février, sur la signification qui lui est faite de cet arrêt, M. le ministre de la marine déclare qu'il vient d'écrire à la Martinique, pour demander l'envoi des pièces de la procédure.

» Enfin, le 26 mars, ce ministre se décide à transmettre à la cour de cassation, une expédition manuscrite, authentique et officielle, du jugement rendu le 12 janvier 1824, contre les pétitionnaires, expédition dont le ministère de la marine était en possession dès le 10 mai 1824, ainsi qu'il est constaté par le visa même du secrétaire général. »

Tels étaient les faits vraiment inouïs que je dénonçais à la Chambre des pairs; et ce n'était pas sans raison. On aurait pu croire, en effet, que parvenue à ce point, l'affaire touchait à sa solution définitive :

« Ne vous y fiez pas, disais-je; rien n'est difficile comme d'obtenir, en pareille matière, obéissance

des autorités coloniales; voici, par exemple, un fait qui vous donnera lieu de juger si l'anxiété des pétitionnaires est exagérée.

» Un sieur Bascher de Boisgely est condamné, en 1813, par la cour royale de la Guadeloupe. Il se pourvoit contre le jugement.

» Arrêt de la cour de cassation, le 27 octobre 1814, ordonnant l'apport des pièces de la procédure.

» Quatre ans s'écoulent sans réponse. En 1818, les autorités coloniales se décident enfin à envoyer une partie des pièces.

» Second arrêt de la cour de cassation, ordonnant l'apport du surplus, le 14 septembre 1818.

» Deux ans s'écoulent.

» Le 18 mai 1820, le président de la section criminelle écrit officiellement au ministère de la marine pour réclamer l'exécution de l'arrêt du 14 septembre 1818.

» Aujourd'hui, 6 mai 1826, les pièces ne sont pas encore arrivées.

» Voyez, messieurs, si les pétitionnaires sont en droit d'être inquiets; voyez s'il ne convient pas que la Chambre des pairs intervienne de tout le poids de son influence pour prévenir un semblable

scandale, pour détourner par avance un semblable malheur? Apparemment les autorités de la Martinique ne sont pas en rébellion ouverte contre le ministère de la marine; celui-ci, s'il le veut, sera obéi; et, si vous le lui demandez sérieusement, sans doute il le voudra.

» Ce qui est sûr, c'est qu'au 1^{er} mars 1826, les autorités de la Martinique déclaraient encore qu'il n'était arrivé aucun ordre relatif à l'envoi des pièces. J'ai ici une lettre de la femme de l'un des condamnés à qui cette réponse a été faite.

» La seconde demande des pétitionnaires n'est pas moins digne de considération.

» Ils ont été condamnés, je l'ai dit, aux termes d'un édit du 16 avril 1757, édit rendu, je l'ai dit aussi, contre les publications des encyclopédistes. Cet édit a-t-il été enregistré et publié à la Martinique? Était-il loi de la colonie? Ils affirment le contraire; ils produisent, en preuve de leur assertion, le code de la Martinique, le recueil des constitutions coloniales de M. Moreau de Saint-Méry, tous les recueils officiels: l'édit y manque. S'il a été ou non enregistré, c'est un fait qui ne peut être vérifié qu'aux archives de la marine à Paris, ou dans les archives même de la colonie. Les péti-

tionnaires sont détenus à Brest; l'accès des archives de la colonie est interdit à leur famille; celui des archives de la marine l'est à leurs conseils. Ils supplient que la Chambre s'intéresse en leur faveur; ils supplient que M. le ministre de la marine veuille bien ordonner les recherches nécessaires pour constater un point de législation d'où dépend peut-être le sort de leur pourvoi, et leur faire délivrer une attestation du résultat de ces recherches.

» Leur troisième demande enfin est de la même nature, de la même justice que la seconde.

» Ils ont été jugés sans défenseur, à huis clos, selon toutes les formes inquisitoriales de l'ordonnance de 1670 : or, il existe un décret rendu par l'Assemblée constituante, le 9 octobre 1789, et promulgué le 3 novembre de la même année, par lettres patentes du feu roi Louis XVI, qui porte réforme de la procédure sur tous ces points. Ce décret a été enregistré à la Guadeloupe, le 17 août 1790. Il l'a été à Bourbon et à l'île de France, ainsi qu'il appert par les arrêtés du 8 vendémiaire et 23 brumaire an XII, et par l'ordonnance du 12 mai 1818. L'a-t-il été à la Martinique? les pétitionnaires l'assurent; les magistrats les plus éclairés semblent

n'en faire aucun doute. Sil en est ainsi, la condamnation tombe de plein droit. Mais comment le prouver, si ce n'est encore par des recherches dans les archives de la marine ? Le sieur Rollande, dont j'ai parlé tout à l'heure, n'ayant pu faire cette preuve, son pourvoi a échoué.

» Si vous désirez, messieurs, que le fait soit vérifié, il le sera; pourriez-vous ne pas le vouloir?

» Vous le voyez, d'ailleurs, aucune de ces demandes ne préjuge aucune des questions de droit dont la cour de cassation peut être saisie; toutes sont relatives à des actes purement administratifs qu'il dépend du ministère de la marine d'accomplir, qu'il dépend de vous d'obtenir de lui. Un ordre sévère de sa part, dix minutes de recherches au dépôt de la marine peuvent mettre un terme à de longues souffrances, et réparer de grandes injustices.

» Serait-il possible que le ministre de la marine demeurât sourd à de si légitimes réclamations, et que vous restassiez muets ?

» Messieurs, qu'il me soit permis d'y insister en finissant. Les pétitionnaires sont bien malheureux. Jamais hommes ne se sont présentés devant vous avec plus de droits à l'intérêt, à la pitié des âmes honnêtes.

» Ils ont été condamnés ! Pourquoi ? pour avoir lu et communiqué une brochure qui n'était pas prohibée ; pour avoir composé, dans le silence du cabinet, des suppliques adressées au roi et au roi seul. Ils ont été condamnés ! Comment ? sans défenseurs, à huis clos, sur la sellette. Ils ont été condamnés ! A quoi ? aux galères perpétuelles, à l'exposition, à la flétrissure !

» C'est peu ! Ils ont déclaré se pourvoir en cassation. On a refusé de leur donner acte de leur déclaration. Ils ont déclaré se pourvoir en cassation, et, malgré cette déclaration solennelle, ils ont été flétris et exposés provisoirement. Pour obtenir enfin justice, ils se sont adressés à M. le garde des sceaux. M. le garde des sceaux n'a pas daigné leur répondre. Ils ont invoqué l'assistance de M. le ministre de la marine. M. le ministre de la marine a, pendant un an, fermé l'oreille à leurs prières. Ce n'est rien encore. Malgré leurs instances, malgré leurs démarches, malgré leurs efforts, on leur dit aujourd'hui que leur pourvoi vient trop tard. On leur impute à tort les refus qu'ils ont subis, les denis de justice qu'ils ont éprouvés, les délais dont on les a successivement accablés. C'est par un bonheur inespéré qu'une autre irrégularité dans

la procédure, le défaut de signification du jugement qui les condamne, les relève momentanément de la déchéance qu'ils ont encourue, par la faute, par la seule faute des officiers de justice, des magistrats et des ministres. En ce moment, épuisés par le chagrin, dévorés par l'inquiétude, accablés de maladies, au fond d'un cachot infect, ils sollicitent la faveur d'être admis dans les hôpitaux de la marine. L'administration de la marine n'est point autorisée à les recevoir; ils sont à la disposition de l'autorité civile. Rien ne se peut pour les soulager.

» Cependant, depuis deux ans de misère, c'est la première fois que vous entendez une plainte sortir de leur bouche. En 1824 et 1825, lorsque la fameuse affaire de la conspiration de la Martinique, première cause de leur infortune, s'est agitée dans les Chambres, ils ont gardé le silence. Vous avez entendu M. le ministre de la marine lui-même rendre justice à la patience, à la discrétion, à la circonspection de leurs défenseurs. Cette année encore, ils ne s'adressent point à la Chambre des députés, de peur que la publicité des débats ne retentisse au delà des mers. Ils ne s'adressent qu'à vous; ils n'ont fait imprimer leur pétition qu'à un

petit nombre d'exemplaires; ils ne l'ont distribuée qu'à huit ou dix d'entre nous, tout au plus.

» Messieurs, ce qu'ils demandent, ce qu'ils attendent de nous, du gouvernement, ce n'est que justice, justice stricte, justice étroite et rigoureuse. Ils demandent que la cour suprême soit mise en état de statuer sur leur sort. Cette justice, qui est une dette du roi envers le dernier des criminels, cette justice qu'obtiennent en France sur-le-champ et sans difficulté l'incendiaire, l'assassin, le parricide, cette justice qu'ils seraient en droit d'exiger, ils l'implorent, les infortunés! J'ose assurer du moins qu'ils ne l'auront pas implorée en vain.

» Je demande le renvoi de la pétition à M. le ministre de la marine. »

Le renvoi fut prononcé à l'unanimité.

Le ministre de la marine, forcé, par là, dans ses derniers retranchements, fit justice enfin de la routine obstinée et de la détestable rancune de ses bureaux. Le greffe de la Martinique rendit gorge; en dépit de l'outrecuidance des préjugés coloniaux, toutes les pièces de la procédure passèrent la mer, et furent soumises à la cour de cassation, qui, le 28 septembre, en audience solen-

nelle, par l'organe de son premier président, M. Portalis, cassa l'arrêt rendu contre mes pauvres clients, et les renvoya, *pro forma* devant la cour royale de la Guadeloupe, où le ministère public se garda de les poursuivre.

Rendus à l'honneur et à la liberté, deux d'entre eux ne survécurent que peu de mois aux traitements indignes qu'ils avaient subi; le troisième, plus jeune et plus robuste, a tenu bon, et non seulement il a vu luire, pour lui-même et pour ses frères les gens de couleur, le jour de la justice et de l'égalité, mais il a vu luire le jour de l'émancipation des esclaves, et je lui dois cette autre justice que, dans la crise de 1848, il a, comme il me l'avait promis vingt ans auparavant, employé ses soins et son influence à protéger la vie et la propriété de ces mêmes colons, aux griffes desquels je l'avais arraché.

Close le 6 juillet, la session de 1826 ne fut séparée de celle de 1827 que par un intervalle de cinq mois, durant lesquels disparurent de la scène du monde, plusieurs personnages diversement célèbres.

En Amérique, la mort enleva, du même coup et le même jour, l'ancien président John Quincy

Adams, dernier débris du parti fédéraliste qu'il avait plus d'une fois compromis par ses imprudences, et l'ancien président, Thomas Jefferson, chef du parti démocratique, auquel il avait livré son pays.

En France, elle enleva du même coup et presque le même jour, Boissy d'Anglas, ancien président de la Convention, illustré par la journée de prairial, et Talma, le plus grand acteur qui ait paru sur la scène française.

Je n'ai rien à dire sur les deux premiers, n'ayant eu aucun rapport avec eux. On trouvera dans la collection des autographes de Broglie une lettre de Jefferson à madame de Staël, lettre de félicitation sur le mariage de sa fille; c'est pour moi un titre d'honneur qui se rattache au plus cher de mes souvenirs.

J'ai beaucoup connu Boissy d'Anglas durant mes premières campagnes à la Chambre des pairs; il n'y avait rien en lui qui sentît le héros. Voici ce que m'a conté sur la journée de prairial un témoin oculaire, M. Hochet.

Très jeune alors, il faisait partie d'un groupe de journalistes volontaires qui soutenaient de leur plume la réaction thermidorienne, comme la jeu-

nesse dorée la soutenait de leurs fusils de chasse, de leurs bâtons et de leurs poings. A ce titre, il assistait ce jour-là à la Convention, et il y prit poste dès la pointe du jour. Ce n'était point Boissy d'Anglas qui présidait, c'était un vieillard nommé Vernier, qui quitta le fauteuil à la première heure de l'émeute, hors d'état de lui tenir tête. Sieyès était vice-président, il était absent; force fut de recourir à Boissy d'Anglas, le dernier des anciens présidents. Il occupa le fauteuil pendant la première moitié de la journée, c'est-à-dire au plus chaud de l'invasion de la salle et de la mêlée. Son attitude fut ferme, grave et convenable; mais il n'essaya même pas ou de dominer le tumulte, ce qui peut-être était impossible, ou de rallier les honnêtes gens et de les diriger dans leur résistance. Lorsque les mégères, qui avaient coupé la tête de Féraud, renversé d'un coup de pistolet sur les marches de la tribune, lui mirent sous le nez ce hideux trophée, il l'écarta par un geste plein d'horreur et de dégoût; mais, sitôt que l'émeute étant devenue maîtresse du terrain, les montagnards commencèrent à mettre aux voix leurs propositions incendiaires, il quitta le fauteuil, sans lever la séance, en le laissant au pauvre Vernier, et ne

revint qu'à la tête de la force armée, enfin réunie et balayant devant elle la Montagne, l'émeute et *tutti quanti*. « La journée, somme toute, ayant bien fini, continuait M. Hochet, nous nous réunîmes dans la nuit pour en rédiger le récit. Nous étions contents; mais il nous fallait, pour en tirer bon parti, la personnifier dans un grand homme, et dans quelque action magnanime, sans quoi la fin n'aurait pas assez différé du commencement. C'est alors que nous imaginâmes le petit drame qui est devenu de l'histoire. Nous n'avions pas le choix du héros, puisque Boissy-d'Anglas avait été à peu près seul en scène. Mais nous lui prêtâmes une attitude sublime, et nous supposâmes qu'à l'aspect de la tête qu'on lui présentait, il s'était levé, avait déposé majestueusement sa toque de président, et salué les restes mutilés de son infortuné collègue, comme César passe pour avoir salué la tête de Pompée, ce qui peut-être n'est pas plus vrai. Notre petite supercherie réussit fort bien dans le moment; Boissy d'Anglas lui-même, chacun s'y prêtant, en prit son parti, et, depuis, elle est devenue article d'évangile pour les badauds, comme *Fils de saint Louis, montez au ciel!* ou *La garde meurt... elle ne se rend pas*. Il y a toujours dans les circon-

stances critiques, quelque chose de beau à dire ou à faire, que personne ne dit, ne fait, mais que le cœur du genre humain invente après coup, et place sur le premier venu, sans consentir jamais à en avoir le démenti. »

Au demeurant, je raconte ce qui m'a été raconté par un témoin honnête et désintéressé. J'ajoute que, pour ma part, je ne sache rien qui puisse infirmer l'anecdote. Nous comptions, à la Chambre des pairs, Boissy d'Anglas dans notre opposition, mais nous comptions médiocrement sur lui; bien qu'il eût sans cesse à la bouche le nom de M. de Malesherbes, et qu'il se vantât d'avoir été élevé sur les genoux de ce grand homme de bien, il ne se faisait pas faute de nous faire faux bond, dans l'occasion; nous lui en voulûmes beaucoup, en particulier, de s'être abstenu à l'instant décisif dans l'affaire du sacrilège, sous prétexte qu'il était protestant, comme s'il était nécessaire de croire à la présence réelle pour ne pas trouver bon qu'on coupe le poing et la tête aux gens qui n'y croient pas.

J'ai beaucoup connu Talma avant et depuis la Restauration; madame de Staël l'attirait souvent chez elle, et, depuis, il n'a jamais cessé de fré-

quenter notre maison. Ce n'était pas simplement un grand acteur, c'était un poète et un grand poète. Quand on causait avec lui de son art, on lui trouvait de l'esprit, de l'observation, de la finesse; mais ses idées étaient confuses dans sa tête et embrouillées dans son langage. A la scène, esprit et corps, il avait dix pieds de haut, il ne l'animait pas, c'est trop peu dire, il la remplissait; il était maître de ses interlocuteurs comme de son public; il pouvait tout se permettre impunément; je l'ai vu déplacer du pied un meuble qui le gênait, ôter son manteau qui n'allait pas à son gré, et le rejeter négligemment sur son épaule. Il inventait ses rôles, anciens ou nouveaux, sur place; il y découvrait, il y manifestait à l'improviste des caractères auxquels jamais l'auteur lui-même n'avait pensé. Corneille aurait été bien étonné de voir et d'entendre l'Auguste que nous avons vu et entendu, Racine bien étonné de voir et d'entendre le Néron que nous avons vu et entendu. J'ai assisté à la reprise du *Manlius* de La Fosse. Ce terrible *Qu'en dis-tu?* qui fit d'abord tressaillir et frissonner, puis éclater en transports d'admiration toute la salle, il a surpris Talma tout autant que le public, et, chose digne de remarque, chose qui vient grandement à l'appui

de la théorie de Diderot sur l'art du comédien, ce geste, cet accent qu'il avait rencontrés d'inspiration, il n'a cessé de les retrouver à chaque représentation, et durant de longues années. J'ai assisté à Saint-Cloud à la reprise de *la Mort de César* sur le théâtre de la cour; depuis la chute de la République, cette pièce dormait au répertoire. L'empereur, au faite de sa puissance, s'en voulut passer la fantaisie; aux répétitions, tout alla sans encombre; Talma, qui se piquait d'être resté républicain, n'avait nul goût à cette parade, et ne répéta que pour la forme; mais, le jour de la représentation, tout à coup, il cessa d'être maître de lui-même, ce ne fut pas le *Brutus* de Voltaire qu'il joua, ce fut le *Brutus* de Shakspeare. Ce fut un tel mélange d'austérité et d'abandon, de grandeur d'âme et d'attendrissement, d'indignation et de douleur, qu'arrivé aux mots si simples : *Je ne puis lui parler*, il éclata lui-même en sanglots. L'empereur se le tint pour dit; il défendit que la pièce fût représentée à Paris; mais, par une autre espièglerie du tout-puissant parvenu, il la fit représenter à Erfurth, devant un parterre de rois, de princes et de chambellans, riant malignement dans sa barbe de l'effet qu'un tel spectacle produisait sur un tel auditoire.

Si j'eusse été à Paris au moment de la mort de Talma, j'aurais certainement fait nombre parmi les milliers d'affligés qui se pressaient à ses obsèques, et j'aurais cru suivre le cercueil de la Tragédie française et même étrangère. Dire qu'il fut unique en son genre, comme l'empereur Napoléon dans le sien, ce n'est pas trop dire; reste la différence des genres.

Dans l'intervalle entre les deux sessions, intervalle qui, je l'ai dit, devait être très court, notre famille commença par se disperser. J'accompagnai à Coppet ma femme et mes enfants. Alphonse Rocca nous y suivit, mon beau-frère partit pour l'Angleterre.

Il n'était pas destiné à y faire un long séjour. A peine, en effet, étions-nous arrivés, à peine commençons-nous à nous établir, qu'un matin, entre midi et une heure, je vis entrer dans mon cabinet, tout effarée, tout éplorée, la femme de chambre de ma femme, criant à tue-tête que le feu venait de prendre à la ferme de Coppet située en face du château, presque sous la main du propriétaire, et où se trouvaient réunis tous les établissements agricoles de mon beau-frère, et son haras, composé d'étalons rares, et de juments de choix.

Il me suffit de mettre la tête à la fenêtre, pour m'assurer que l'événement était non seulement réel, mais considérable, et que le mal était déjà très avancé. Comment le feu avait-il pris? comment ses progrès avaient-ils été ignorés en plein midi, à dix pas de la cour, à vingt pas de Coppet, en présence et comme sous les yeux de vingt palefreniers ou ouvriers constamment à l'œuvre? C'est ce que je ne me suis jamais expliqué. On ne saurait rien imputer à la malveillance, et difficilement quelque chose à la négligence. Quoi qu'il en soit, l'alarme une fois donnée, le secours ne se fit pas attendre. En moins d'un quart d'heure, le tocsin sonna dans toutes les communes voisines du lac. Grâce à l'admirable organisation des municipalités du canton de Vaud et du canton de Genève, en moins d'une heure, plus de vingt pompes arrivées au grand galop et plus de cent pompiers étaient à l'œuvre. On parvint à sauver tous les animaux du haras de la ferme, tous les instruments d'agriculture et une partie des approvisionnements en foin, avoine, paille, etc. Mais à peu près tous les bâtiments furent consumés par l'incendie qui, grâce à Dieu, ne s'étendit pas jusqu'au château.

Mon beau-frère, alors au fond de l'Écosse, fut

prévenu sur-le-champ; il revint en toute hâte pour contempler le désastre et donner ses instructions.

Ce fut un triste spectacle, et ç'avait été une nuit cruelle.

Son retour, au reste, ne fut hâté que de peu de jours; un autre événement, qui n'avait rien que d'agréable, rendait sa présence nécessaire à Coppet. M. le duc d'Orléans, accompagné de sa famille et d'une partie de sa maison, ayant résolu de revoir la Suisse, séjour de sa première adversité, avait bien voulu nous promettre de nous prendre pour hôtellerie. Nous l'attendions de jour en jour et suivions de l'œil son itinéraire. Mais, presque au moment où nous faisons nos préparatifs pour l'aller recevoir à Ferney, nouveau guignon! Mon cuisinier se laissa tomber la tête la première, du haut de l'escalier du second étage, et fut transporté dans son lit, tout brisé et tout étourdi. Que faire, et à qui confier la direction des broches et des casseroles? Bien heureux encore que les provisions fussent faites. Coppet, bien qu'il ne souffre pas qu'on lui conteste le nom de ville, ne comptant guère que trois ou quatre cents âmes, n'abondait pas en cuisiniers de rechange. Nous dépêchâmes exprès sur exprès à Genève; mais le diable, comme

on dit, n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme, ou dans un langage plus relevé :

Sæpe, premente Deo, fert Deus alter opem.

Il nous tomba, tout à coup, de passage et par la diligence, un cuisinier arrivant de Constantinople, et se disant, à tort ou à raison, cuisinier du Grand Turc. Nous en fîmes notre profit, et, tout compte fait, il ne s'en tira pas mal.

M. le duc d'Orléans passa plusieurs jours à Coppet; il y fut, comme toujours, bon et aimable; bonne et aimable y fut, comme toujours, toute sa famille; tout ce qu'il y avait de personnes distinguées à Genève, à Lausanne et dans les environs, s'empessa de lui faire fête.

Le soir, à minuit, la veille de son départ, je lui demandai et j'en obtins la permission de le quitter. J'étais rappelé subitement à Paris, pour la conclusion de l'affaire des marchés de Bayonne, qui se termina tout à souhait. Je passai dix jours à Paris, avec M. Rossi, que j'y conduisis, et qui vit pour la première fois cette capitale, où il devait occuper, un jour, le rang que son rare mérite et la Providence lui réservaient.

De retour à Coppet, j'y passai l'automne sans

nouvelle excursion. Cet automne fut signalé pour nous par deux événements, l'un bien triste, l'autre bien heureux. Ma pauvre femme, parvenue au septième mois de sa grossesse, accoucha sans accident d'une fille, qui ne vécut que pour recevoir le nom de Béatrix, et dont les restes furent déposés dans notre monument de famille, au pied du tombeau de M. et madame Necker. Mon beau-frère se maria.

C'avait été depuis longtemps le plus cher de tous nos vœux. Après avoir presque désespéré de vaincre sa répugnance, nous y étions enfin parvenus. Mais il était difficile et il avait droit de l'être. L'éducation qu'on donne aux jeunes personnes dans le beau monde de Paris lui était antipathique. Je lui avais souvent dit et prédit que ce serait dans la patrie de son aïeul et de sa mère qu'il trouverait une compagne digne de lui. Ma prédiction, après son retour, ne tarda pas à se réaliser. C'est le meilleur et le plus sincère éloge que je puisse faire de celle qui devint l'objet de son choix.

Je ne dirai rien ici des circonstances qui ont précédé et suivi cette union, hélas ! de trop courte durée. Ce sont des détails trop intimes pour trouver

place dans un aussi frivole récit. Je ne dirai rien de la personne elle-même; les douloureux événements qui n'ont cessé depuis de décimer notre pauvre intérieur ne me donneront que trop et trop souvent l'occasion de rappeler quelle place elle y a prise et gardée pour notre consolation mutuelle.

Une indisposition de mon beau-frère retarda le mariage jusqu'au commencement de l'hiver.

J'avais été rappelé à Paris pour l'ouverture de la nouvelle session, qui eut lieu le 5 décembre.

LIVRE VI

SIXIÈME ÉPOQUE

De 1827 à 1830

I

1827

Ce fut le 12 décembre 1826, que le roi vint, en personne, ouvrir la session de 1827. Son discours fut bref, modéré de langage ; mais, à l'égard de la presse, *ominous*. Il annonça clairement de quels coups elle était menacée. Deux autres lois, l'une sur l'organisation du jury, l'autre sur la répression de la traite paraissaient dictées par une disposition d'esprit un peu meilleure. Le discours faisait mention, en passant, et comme chat sur braise,

des troubles que la nouvelle constitution donnée au Portugal par dom Pedro, avait suscités dans la péninsule, de la part qu'y prenait l'Espagne, et de l'intervention hautaine de l'Angleterre. L'intention évidente du roi et de son ministère était de se tenir en dehors de ces complications nouvelles. L'un et l'autre avaient de l'Espagne par-dessus la tête; ils espéraient, en ne disant mot, ou à peu près, éviter toute discussion. De notre part, rien n'était plus aisé. L'événement nous servait à souhait. Tant mieux pour nous s'il y avait en Europe un gouvernement constitutionnel de plus; tant mieux si le roi d'Espagne en tremblait sur son trône à demi restauré et s'efforçait timidement de chercher noise à son voisin; tant mieux si l'Angleterre lui donnait sur les doigts. Nous n'avions garde d'y trouver à redire. Mais, par la même raison, ou, si l'on veut, par la raison du contraire, ce n'était pas le compte de notre extrême droite, qui détestait à peu près au même degré la constitution et M. de Villèle. Aussi jeta-t-elle les hauts cris dans l'une et dans l'autre Chambre. Dans la nôtre, M. de Chateaubriand mit flamberge au vent; dans celle des députés, M. de la Bourdonnaie tonna de sa grosse voix; l'idée de voir Ferdinand VII enferré

dans une mauvaise aventure, et la gloire de notre expédition d'Espagne compromise en son auguste personne les mettait en fureur, et plus encore les jactances de M. Canning, et le ton dont il se vantait d'avoir éclipsé notre prouesse, en appelant, par l'émancipation des colonies espagnoles, *un nouveau monde* à l'existence. *Inde iræ!* mais, comme, après tout personne, quelque bon royaliste qu'il se piquât d'être, personne, dis-je, n'était assez fou pour demander au roi de déclarer la guerre à l'Angleterre pour les beaux yeux de son beau neveu et pour le bon plaisir de ses bons amis, toute cette passe d'armes n'était qu'à fer émoulu, et le public n'en faisait que rire.

Mais, en politique, le tout est toujours de rire le dernier, et, pour nous, ce ne fut pas le cas.

Le 29 décembre, en effet, la foudre qui grondait dans le discours du trône éclata sur nos pauvres têtes; elles'échappa des serres ou des griffes, comme on voudra, de messire Peyronnet qui la portait en guise d'aigle; elle s'abattit sur nous en forme de projet de loi contre la presse, projet devenu célèbre dans l'histoire de la Restauration, sous le sobriquet de « loi de justice et d'amour » qui lui fut donné naïvement par l'un de ses adeptes, et maintenu

ironiquement par le public. Comme ce projet a porté le coup de grâce à l'ascendant ministériel de M. de Villèle, comme sa mésaventure a rendu inévitables les élections de 1827, lesquelles ont précipité la chute du ministère et préparé par contre-coup celle même de la monarchie, il convient de s'y arrêter; mais, auparavant, quelques mots sur cet autre projet contemporain de celui-là, puisqu'il fut déposé le même jour, également annoncé dans le discours du trône, mais d'un tout autre caractère.

Je veux parler de celui qui avait pour but d'aggraver la pénalité contre la traite des noirs.

C'était le fruit tardif des pressantes instances du gouvernement anglais. Naturellement il avait été plus écouté que moi; naturellement aussi je n'avais pas été consulté.

Le rapport, confié à M. de Marbois, fut déposé le 15 janvier. La discussion s'ouvrit le 22, et ne dura pas moins de quatre jours tout entiers. J'avais d'abord résolu de ne m'en point mêler; il me répugnait presque également et d'attaquer un projet de loi dont le but était bon, et de couvrir de mon approbation des dispositions, à mon sens, presque illusoire; mais, les esprits s'étant échauffés échauffés à ce point qu'on semblait mettre en ques-

tion l'abolition même de la traite, je ne pus me contenir, et je me jetai au travers du débat, sans préparation quelconque, et sous un prétexte quelconque. Mon discours eut un plein succès.

Cela dit, chemin faisant, et pour ne rien omettre de mes chétives prouesses, puisque je suis moi-même le Childe Harold de mon propre pèlerinage ici-bas, revenons à la loi contre la presse, je dis contre ; car, à coup sûr, c'est cela qu'elle était, de l'aveu même de ses auteurs.

Son apparition fit scandale.

Chose inouïe jusque-là, la simple lecture de l'exposé des motifs avait excité des exclamations sans nombre. Avant même que la commission fût nommée, les pétitions, les réclamations tombèrent comme grêle des quatre coins de la France ; encore au berceau, cet avorton eut presque les honneurs d'une insurrection en miniature, et d'un coup d'État au petit pied.

Dès le 4 janvier, au mépris de son règlement, l'Académie française, sur la proposition de M. Lacretelle, décidait qu'une supplique serait présentée au roi, en confiait la rédaction à M. de Chateaubriand, à M. Villemain et à M. Lacretelle, et chargeait son directeur de solliciter une audience

pour porter, au nom des lettres éplorées, ses doléances au pied du trône.

Le 5, M. Villemain, maître des requêtes, était destitué; M. Lacretelle, censeur royal, était destitué; leur collaborateur, M. Michaud, lecteur du roi, était destitué. Les choses en étaient à ce point que l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, royaliste apparemment s'il en fut, croyait devoir avertir ses confrères, dans une lettre qui fut lue tout haut en pleine séance, que l'existence de l'Académie elle-même était menacée :

O vanas hominum mentes !

Comparez, pour la vivacité des impressions, pour l'ardeur de la lutte, pour la virilité de l'attaque et de la défense, ce temps-là et le temps où nous vivons, si tant est, comme on l'a dit énergiquement, que ce soit vivre et non survivre; comparez cette loi qualifiée de draconienne, et qui le méritait, au régime que la presse subit, en France, depuis plus de dix ans, à ce régime que la France a salué comme un bienfait, le lendemain du coup d'État de 1852, et qu'elle regrettera peut-être à sa honte, s'il lui tombe jamais des nues un coup d'État

en sens inverse. Bon Dieu, où en sommes nous ?

Voici, en quelques mots, ce que portait cette loi qui restera au pilori de l'histoire, même en présence de notre régime actuel de justice et d'amour.

En ce qui touche les écrits non périodiques, la substitution d'un délai de cinq jours au délai de vingt-quatre heures entre le dépôt et la publication, le dépôt lui-même étant surchargé de précautions contre les émissions prématurées ou clandestines.

Cette disposition n'atteignait que les écrits de vingt feuilles et au-dessous.

En ce qui touche les écrits périodiques (mensuels, hebdomadaires ou quotidiens), la responsabilité étendue indistinctement à tous les propriétaires ou actionnaires, et rendue réelle par une série de conditions pécuniaires très onéreuses, et la solidarité entre eux rendue efficace par une série d'épreuves où la délicatesse et la bonne foi n'étaient pas toujours respectées.

En ce qui touche les écrits de toute nature et de toute dimension, une aggravation de pénalités dépassant toute mesure.

Point de publicité en matière de diffamation privée.

La publicité arbitrairement restreinte dans le cas où le tribunal en ferait réserve.

La responsabilité civile étendue, de plein droit, aux imprimeurs, pour tout écrit composé de plus de vingt feuilles.

Tout cela, sans doute, était très oppressif et très odieux, mais, encore un coup, qu'était-ce en ce temps-là que tout cela, et combien facilement, en peu de mois, le Prométhée enchaîné n'aurait-il pas brisé ses fers sur la tête de Vulcain?

La discussion fut mortelle au ministère, mortelle en ce sens qu'elle attestait de plus en plus la décadence de son ascendant, et montrait aux moins clairvoyants que ses jours étaient comptés. S'il parvint encore péniblement à obtenir une commission à sa guise, s'il parvint plus péniblement encore à amener une majorité plus apparente que réelle, il fut vigoureusement attaqué par les plus décidés de son parti, par les plus éclairés, par les plus avisés et les plus enclins à passer d'un camp à l'autre avec le succès; il reçut enfin de M. Royer-Collard l'un de ces coups de massue dont on ne se relève point, et qui le livrèrent à ses adversaires pour être, en quelque sorte, traîné sur la claie.

Quand je vivrais cent ans, je n'oublierai jamais le mélange d'étonnement, d'admiration et d'hilarité que nous vîmes éclater à plusieurs reprises sur tous les bancs de la Chambre, et dans toutes les tribunes, en entendant adresser au ministère, adresser à bout portant une série d'apostrophes telles que celles-ci :

« Nous sommes rejetés bien loin des débats qui ont rempli les premières années de la Restauration; l'invasion que nous combattons n'est plus dirigée contre la licence, mais contre la liberté, et ce n'est pas contre la liberté de la presse seulement, mais contre toute liberté naturelle, politique, civile, comme essentiellement nuisible et funeste. Dans la pensée intime de la loi, il y a eu de l'imprudence, au grand jour de la création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers; de là sont sortis le mal et l'erreur. Une plus haute sagesse vient réparer la faute de la Providence, restreindre son imprudente libéralité, et rendre à l'humanité sage ment mutilée, le service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes... Une loi des suspects largement conçue, qui mettrait la France entière en prison, sous la garde du ministère, ne serait qu'une conséquence

exacte et une application judicieuse de son principe, et, comparée à la loi de la presse, elle aurait l'avantage de trancher d'un seul coup, dans la liberté de se mouvoir, d'aller, de venir, toutes les libertés. Le ministère, en la présentant, pourrait dire, avec plus d'autorité :

» Le mal produit cent fois plus de mal que le bien ne produit de bien; l'auteur des choses a cru autrefois le contraire : il s'est trompé. »

» Avec la liberté étouffée doit s'éteindre l'intelligence, sa noble compagne. La vérité est un bien; l'erreur est un mal. Périr ensemble l'erreur et la vérité. Comme la prison est le remède naturel de la liberté, l'ignorance sera le remède naturel de l'intelligence. L'ignorance est la vraie science de l'homme et de la société. Cette égalité de destinée entre la vérité et l'erreur, cette confusion superbe du mal et du bien, c'est dans l'ordre de la justice la confusion de l'innocent et du coupable. N'était-il pas animé et comme illuminé de l'esprit de votre loi, cet inquisiteur qui, dans la guerre des Albigeois, faisait jeter dans les mêmes flammes les hérétiques et les orthodoxes. pour mieux s'assurer que pas un seul hérétique ne serait épargné.

» Il y a, au fond de toutes les tyrannies, le même

mépris de l'humanité, mépris qui se déclare par les mêmes sophismes. La loi actuelle ne proscrit que la pensée, elle laisse la vie sauve. C'est pourquoi elle n'a pas besoin de faire marcher devant elle, comme les barbares, la dévastation, le massacre et l'incendie; il lui suffit de renverser les règles éternelles du droit. Pour détruire les journaux, il faut rendre illicite ce qui est licite, et licite ce que les lois divines et humaines ont déclaré illicite; il faut annuler les contrats, légitimer les spoliations, inviter au vol. La loi le fait.

» Une loi qui nie la morale est une loi athée; une loi qui se joue de la foi donnée et reçue est le renversement de la société: « Obéissance ne lui est pas due, » car, » dit Bossuet, « il n'y a point, sur la terre, de » droit contre le droit. » Hélas! nous avons traversé des temps où l'autorité de la loi ayant été usurpée par la tyrannie, le mal fut appelé bien et la vertu crime. Dans cette douloureuse épreuve, nous n'avons pas cherché la règle de nos actions dans la loi, mais dans nos consciences. Nous avons obéi à Dieu plutôt qu'aux hommes. Nous sommes les mêmes hommes qui ont fabriqué des passeports, et rendu peut-être de faux témoignages pour sauver des vies innocentes. Dieu nous jugera dans sa justice et

dans sa miséricorde. Nous serons fidèles à ces souvenirs. Votre loi, sachez-le bien, sera vaine, car la France vaut mieux que son gouvernement. Il y a, parmi nous, assez de nobles sentiments, assez d'honneur et de probité pour que vos corruptions soient repoussées. Les contrats seront exécutés; chacun payera religieusement sa dette. Quel est celui de vous, messieurs, qui, dans sa pensée, n'imprime pas la note de l'infamie sur le front du dépositaire infidèle qui userait de l'odieux privilège qu'on lui offre?...

» Mais purgez la loi, j'y consens, de son principe, dépouillez-la de ses incontestables conséquences : par cela seul qu'elle étouffe le droit et qu'elle viole la morale, elle reste une loi de tyrannie. Or, il en est de la tyrannie comme de la liberté : il ne suffit pas de l'écrire; elle a ses précédents et ses conditions. Deux fois en vingt ans, nous ne l'avons pas oublié, la tyrannie s'est appesantie sur nous, la hache révolutionnaire à la main, ou le front brillant de cinquante victoires. La hache est émoussée; personne, je crois, ne voudrait la ressaisir, et personne aussi ne le pourrait. Les circonstances qui l'aiguisèrent ne se reproduiront pas dans le cours de plusieurs siècles. C'est

dans la gloire seule, guerrière et politique à la fois comme celle qui nous a éblouis, que la tyrannie doit désormais tremper ses armes ; privée de gloire, elle serait ridicule. Conseillers de la couronne, connus ou inconnus, qu'il nous soit permis de vous le demander, qu'avez-vous fait jusqu'ici qui vous élève à ce point au-dessus de vos concitoyens, que vous soyez en état de leur imposer la tyrannie ? Dites-nous quel jour vous êtes entrés en possession de la gloire ? Quelles sont vos batailles gagnées ; quels immortels services avez-vous rendus au roi et à la patrie ? Obscurs et médiocres comme nous, il nous semble que vous ne nous surpassez qu'en témérité. La tyrannie ne saurait résider dans vos faibles mains, et votre conscience vous le dit encore plus haut que nous...

» Votre loi annonce la présence d'une faction dans le gouvernement, aussi certainement que si cette faction se proclamait elle-même et marchait enseignes déployées. Je ne lui demanderai pas qui elle est, d'où elle vient, où elle va : elle mentirait. Je la juge par ses œuvres. L'année dernière, elle avait exhumé du moyen âge le droit d'aïnesse, l'année précédente le sacrilège ; aujourd'hui, elle nous propose la destruction de la presse. Qu'on

l'appelle contre-révolution ou autrement, peu importe; elle retourne en arrière, elle tend par le fanatisme, le privilège et l'ignorance à la barbarie et aux dominations absurdes que la barbarie favorise.

» L'entreprise est laborieuse et il ne sera pas facile de la consommer. A l'avenir, il ne s'imprimera plus une ligne en France; je le veux. Une frontière d'airain nous préservera de la contagion étrangère, à la bonne heure. Mais il y a longtemps que la discussion est ouverte dans le monde entre le vrai et le faux. Elle remplit d'innombrables volumes, lus et relus jour et nuit par une génération curieuse. Des bibliothèques, les livres ont passé dans les esprits, c'est de là qu'il faut les chasser. Avez-vous pour cela un projet de loi?

» Messieurs, dit M. Royer-Collard en terminant, je ne saurais adopter les amendements que votre commission propose, ni aucun amendement. La loi n'en est ni digne ni susceptible. Il n'est point d'accommodement avec le principe de tyrannie qui l'a dictée. Je la rejette purement et simplement par respect pour l'humanité qu'elle dégrade, pour la justice qu'elle outrage; je la rejette par fidélité à la monarchie qu'elle ébranle peut-être, qu'elle

compromet certainement et qu'elle ternit dans l'opinion des peuples, en la montrant infidèle à ses promesses. »

La loi passa, en définitive, à la majorité de 233 voix contre 134; mais c'était une majorité ouvertement à la débandade, et témoignant, par son attitude autant que par son langage, qu'elle était à bout de voie, et que, pour la retrouver, il ne fallait plus la mettre à trop rude épreuve.

Le 19 mars, ce beau chef-d'œuvre nous fut apporté, enrichi d'un exposé des motifs, non plus arrogant comme celui dont M. Peyronnet avait régala la Chambre des députés, mais, au contraire, humble et patelin. Il n'espérait pas nous faire avaler la pilule tout d'un trait et de bonne grâce : la discussion avait porté ses fruits, mais il espérait tirer pied ou aile de la nôtre, et quelque peu que nous lui eussions accordé, il s'en serait contenté; c'eût été autant de pris sur l'ennemi du moment, c'est-à-dire sur la presse et sur les journaux.

Il en fut pour sa courte honte.

Rien ne lui fut accordé, moins que rien même, si l'on veut; tout ce que ses amis, dans notre commission, dont j'étais membre, purent obtenir, c'est qu'au lieu de proposer le rejet pur et simple,

nous referions la loi d'un bout à l'autre en ne gardant que les têtes de chapitres. Je m'y employai fort et ferme, et, comme j'étais le plus jeune, le plus actif, et peut-être, m'est-il permis d'ajouter, le plus expert en cette matière, ce fut sur moi que tomba tout le travail; dès lors, M. Peyronnet, apprenant que toutes mes propositions étaient successivement admises, jeta le manche après la cognée, et, le 17 avril, prit le grand parti de nous adresser une ordonnance qui retirait le projet de loi.

Une victoire remportée pour le salut de la nation n'aurait pas produit plus d'effet que cette nouvelle. Les massés populaires, depuis longtemps inertes dans les débats politiques, en furent émues. C'était pour une classe d'artisans nombreux dans la capitale la délivrance d'une grande inquiétude, et, pour les autres, un triomphe éclatant sur des influences et des idées ennemies des libertés constitutionnelles. Des illuminations et des feux d'artifice brillèrent dans les rues les plus peuplées; quelques désordres inséparables de ces joies tumultueuses durent être réprimés, mais aucun accident grave ne troubla ces réjouissances populaires, spontanées, générales, et qui se renouvelèrent dans toutes les grandes villes du royaume.

Un événement qui n'avait rien à voir en tout cela, si ce n'est qu'il survint au plus vif de nos travaux, contribua très indirectement sans doute, mais très réellement à ce bon dénouement.

Le vieux duc de la Rochefoucauld était mort le 27 mars.

Dernier débris de cet aimable et glorieux groupe de grands seigneurs libéraux qui préparèrent, dans les salons et à la cour, les glorieux débuts de la révolution française, et l'honorèrent plus tard par leur désintéressement et leur courage; fondateur, à son retour d'Amérique, où la terreur l'avait forcé à chercher un refuge, de la plupart de nos établissements philanthropiques, le vieux duc de la Rochefoucauld en avait récemment abandonné la direction, à ce contraint par les tracasseries du ministère de l'intérieur. Sa démission avait fait scandale; sa mort fut un deuil pour ces établissements. Le moment venu de transporter son cercueil à l'église de l'Assomption, sa paroisse, ce fut, parmi les jeunes gens élevés par ses soins et souvent à ses frais, à qui s'empresserait de lui rendre un dernier honneur. Le cercueil fut porté à bras par les élèves de l'école d'arts et métiers de Châlons, beaucoup d'autres s'offrirent pour les relayer.

J'assistais à la triste cérémonie.

Je n'oublierai de ma vie l'étrange contraste qui se rencontrait entre les armoiries du défunt, et la draperie funèbre dont le cercueil était enveloppé.

On y voyait, en broderie rendue saillante par l'éclat des couleurs, l'image de la fée Mélusine tenant en main un petit miroir où elle se regardait en souriant, et au-dessous la devise de la famille : *C'est mon plaisir.*

Jusque-là, tout allait sans encombre.

Mais, lorsqu'il s'agit de transporter le cercueil de l'église au cimetière, les jeunes gens l'ayant de nouveau hissé sur leurs épaules, et s'étant mis en marche, tout à coup, le commissaire de police s'avisa de s'en formaliser ; exhibant une ordonnance surannée, il prescrivit aux croque-morts des pompes funéraires de faire leur métier, et à la gendarmerie d'y prêter main-forte. Il en résulta une lutte en pleine rue, et, dans le conflit, le pauvre cercueil ayant échappé aux mains des combattants, il s'ouvrit à la grande horreur de la famille éplorée et du cortège éperdu, laissant le cadavre barboter dans le ruisseau. On y pourvut de toutes mains et tant bien que mal ; mais un cri d'indignation s'é-

leva dans la rue d'abord, puis dans la ville, puis dans toute la France. La Chambre des pairs s'en émut à juste titre, et demanda compte sévèrement au ministère de cette infamie. M. de Corbière fut vigoureusement houspillé, et je ne m'y épargnai pas. Il n'en fut et n'en pouvait être que cela pour le moment; mais c'étaient des charbons ardents qui s'amassaient sur sa tête, et risquer, après une telle équipée, la discussion de la loi Peyronnet, c'eût été ultra-Corbière, et ultra-Peyronnet lui-même.

La discussion avait eu lieu le 2 avril; le 17, retrait de la loi; le 29, grande revue de la garde nationale, en grande tenue; grands cris de *Vive le roi!* mais saupoudrés, chez certaines légions, de cris *A bas les ministres!* voire même *A bas les jésuites!* somme toute, néanmoins, en rentrant au château, le roi se tenait pour content; il avait même autorisé, dit-on, le commandant en chef à coucher sa satisfaction en forme d'ordre du jour, mais ne voilà-t-il pas qu'en défilant, rue de Rivoli; devant le ministère des finances, et place Vendôme devant le ministère de la justice, ces mêmes légions d'humeur braillarde et contumace, s'en donnèrent à cœur joie, beaucoup plus qu'au Champ

de Mars et en présence du roi ! Ah ! cette fois, M. de Villèle perdit ce qui faisait principalement sa force et son mérite, je veux dire le sang-froid, la mesure, la patience ; il courut, tout bouillant de colère, aux Tuileries, y convoqua ses collègues, demandant à grands cris, à cris égaux apparemment à ceux des légions récalcitrantes, le licenciement de la garde nationale tout entière. Le débat fut vif, et le conseil très divisé ; M. de Chabrol et M. d'Hermopolis firent de la résistance à qui mieux mieux. Le duc Doudeauville donna sa démission ; mais M. de Villèle sortit triomphant ; la dissolution prit le lendemain, au *Moniteur*, la place de l'ordre du jour bénévole.

Après la catastrophe ou, si le terme semble trop ambitieux, après la culbute de la loi de justice et d'amour, la session devint terne et ne fit plus que languir ; mais cet événement capital avait été précédé, dans notre Chambre, par une discussion qui ne fut pas sans intérêt. Il s'agissait de la formation des listes de jurés. La loi proposée, loi qui n'était ni meilleure ni pire que toutes celles qu'on a faites ou qu'on fera sur ce sujet, n'admettait à figurer sur ces listes que les électeurs de l'époque, les hommes aux *cent écus*. Siméon, au nom de la commission

dont il était rapporteur, insistait au contraire, pour élargir un peu le cercle, pour y comprendre tous ceux dont les antécédents, les fonctions, la position paraissait garantir, à certain degré, la capacité. L'amendement devint l'objet d'un débat des plus vifs; nous ne l'emportâmes qu'à grand'peine et sans trop savoir ce que nous faisons; car les circonstances, plus tard, lui ont fait porter des fruits imprévus; il a déposé, dans notre législation politique, le germe de ce fameux principe des capacités qui, depuis, a joué un si grand rôle dans nos dissensions intestines, préparé en 1828 la révolution de 1830 et servi de prétexte à celle de 848.

Je ne pris presque aucune part à la discussion. J'avais, comme je l'ai indiqué plus haut, des idées sur ce sujet qui m'étaient personnelles et que je ne pouvais espérer de faire prévaloir sous M. de Villèle, n'y ayant point réussi sous M. de Serre; mais je rendrai à Siméon ce témoignage qu'il défendit l'amendement avec autant d'habileté que de vigueur, et qu'il y fit preuve, en faveur du jury, de sentiments qu'on n'avait pas lieu de lui soupçonner, s'il en faut croire une anecdote fort accréditée en son temps et que je consigne ici, en passant, par esprit

de justice et pour en faire honneur à qui de droit.

C'était, je crois, en 1807, au plus fort de la réaction impériale contre tout ce qui sentait un peu le fagot en fait de libéralité, au plus fort de l'adulation impériale envers l'ancien régime de plus en plus *redivivus*. On discutait au conseil d'État le code d'instruction criminelle. Quand on en vint au jury, Siméon (le Siméon d'alors) fondit, à corps perdu, sur cette institution, d'origine malsonnante, et reproduisit à grands frais d'érudition tous les lieux communs dont les criminalistes de profession ne se font pas faute à ce sujet. Il fut vigoureusement soutenu par le gros des jacobins convertis qui peuplaient le conseil d'État et timidement combattu par quelques retardataires. L'empereur écoutait et ne disait mot. Visiblement, il avait goût à l'attaque, mais il ne desserrait pas les dents. Quand la discussion parut épuisée, il se tourna brusquement vers Treilhard, rapporteur et président de la section de législation et lui dit, à bout portant : « Peut-on supprimer la publicité des débats au criminel ? » A cette question qui tombait des nues, tout le conseil demeura muet, bouché béante, les uns consternés de l'énormité de la chose, les autres tout confus de n'avoir pas deviné que leur bon vouloir pût aller

jusque-là. Après avoir attendu quelques secondes, l'empereur revint à la charge, d'un ton qui ne souffrait pas le silence; Treilhard, mis sur la sellette, marmotta à demi-voix que la chose lui semblait impossible, et Cambacérès, tout Cambacérès qu'il était, inclina sa tête à perruque en signe d'adhésion. « En ce cas, dit l'empereur, il ne faut pas penser à supprimer le jury. »

C'était un maître homme que le maître de ce temps-là. Sur les choses dont il ne savait pas le premier mot, il voyait de plus haut et plus avant que tous les scribes et tous les pharisiens de sa synagogue.

Je passe négligemment sur un code forestier qui ne servit guère qu'à amuser le tapis, sans amuser personne. Ce n'était guère qu'une compilation des règlements en vigueur, mais éparpillés ou tombés en désuétude. Je ne fais mention que pour mémoire d'un code de juridiction militaire qui n'aboutit point et sur lequel j'aurai bientôt occasion de revenir.

La discussion sur la loi des comptes fut insignifiante; celle du budget le fut également.

La session fut close le 22 juin.

Voici en quels termes, l'*Annuaire historique*,

recueil justement estimé, et presque semi-officiel à cette époque, rendait compte de l'état où cette session laissait les esprits.

« Cette session qui devait être la dernière pour la majorité ministérielle de l'Assemblée septennale, laissera des souvenirs mémorables sous plus d'un rapport, par les travaux divers qui l'ont remplie, par les incidents qui s'y sont mêlés, par les variations d'opinion et de parti qui s'y sont opérées, par les événements qui l'ont accompagnée, qu'elle a entraînés ou qui l'ont suivie.

» La Chambre des pairs a été ce qu'on l'avait vue en 1815 et dans la dernière session, puissante et calme de raison, d'une modération forte, tempérant, par cette modération même, les passions si exaltées dans l'autre ; ses débats sur la pétition Montlosier, sur la traite des noirs, sur la nouvelle organisation du jury, sur la juridiction militaire, sont des modèles de discussion parlementaire, auxquels on ne trouverait peut-être rien à comparer dans les annales d'aucune assemblée délibérante. La loi du jury en est sortie toute nouvelle ; et le projet ministériel sur la police de la presse a échoué devant cette haute sagesse.

» La Chambre des députés nous offre un spec-

tacle bien différent. Composée en 1824 sous une influence vivement caractérisée dans tant de discours, elle a pourtant subi cette année d'étranges modifications; cette Chambre où le ministère semblait naguère honteux de trouver tant de complaisance et de suffrages, où les bancs de la gauche étaient si dégarnis, où l'opposition véritable, celle des principes, était réduite à dix-sept voix, où les orateurs ne parlaient guère que pour répondre à l'opinion du dehors; cette Chambre était pourtant sortie de sa torpeur ministérielle. Le petit parti de la contre-opposition, grossi, depuis le renvoi de M. de Chateaubriand, des talents les plus élevés du côté droit, s'était jeté dans les voies de l'ancienne opposition, de manière à n'en plus faire qu'une seule avec elle. L'opinion publique qui élevait si haut la Chambre héréditaire et qui grondait si fort aux portes de la Chambre élective, jetait incessamment des inquiétudes dans la masse de la majorité. Les consciences les plus affermiées dans la foi du ministérialisme étaient ébranlées. On en voit les effets en suivant avec attention les débats et les délibérations orageuses de cette Chambre. On pourrait même déterminer, en formule algébrique, le déclin de l'influence ministérielle, par la progres-

sion ascendante de la minorité dans les questions de parti...

» Au fait, le ministère emportait de cette session un sentiment de malaise et d'inquiétude. Meurtri des échecs essuyés dans une Chambre, harassé des combats livrés dans l'autre, il se retirait mécontent de toutes deux et impatient de pouvoir délibérer en repos sur les moyens de sortir de cette position critique, et de hasarder des mesures dont il avait déjà donné le pressentiment. »

La première de ces mesures ne se fit pas attendre.

Le 24 juin, surlendemain de la clôture, une ordonnance royale rétablit la censure. Ce fut la réponse à notre rejet de la loi sur ou contre la presse.

Point d'explication officielle.

On fit simplement la simagrée de soumettre le bureau des censeurs à la surveillance d'une commission de neuf pairs triés sur le volet, et de neuf députés également dignes de toute confiance. Ce ne fut pas sans peine qu'on y parvint. Plusieurs des indiqués refusèrent, entre autres, M. de Broé, avocat général, bien qu'il fût, ou parce qu'il était déjà trop compromis au service d'un ministère sur son déclin. Le ministère n'avait pas été unanime

sur l'opportunité de la mesure. On citait comme récalcitrants M. de Chabrol et M. Frayssinous; on allait même jusqu'à dire que M. de Villèle avait fait la petite bouche, et ne s'était rendu qu'à l'insistance du roi; mais, si cela était, sans doute ce n'était pas pour tout de bon.

Quoi qu'il en fût, à bon chat bon rat; au bureau de censure, l'opposition riposta par plusieurs bureaux de brochures et de petits pamphlets. Ces bureaux s'organisèrent spontanément. M. de Chateaubriand, payant de sa personne, c'est-à-dire de sa plume, s'enrôla tout des premiers dans ces guérillas de la presse. Salvandy prit à son compte les trois quarts du fardeau; on le voyait dans l'office du journal des *Débats*, du matin jusqu'au soir et fort avant dans la nuit, sans gilet, sans cravate, les manches de sa chemise retroussées, expédiant ses feuilles barbouillées plus vite que les compositeurs ne les pouvaient mettre en forme.

Je ne pris aucune part à cette croisade. Nous avions, mon beau-frère et moi, un procès important sur les bras; il réclamait tous mes soins et tous mes moments; ma belle-sœur arrivait à Paris pour la première fois; nous eûmes à lui faire connaître tout le monde et à la faire con-

naître à tout le monde; elle s'en tira avec un plein succès.

Bientôt après ma femme s'établit à Broglie avec ses enfants, et je réussis à y mener ma mère qui ne l'avait point revu depuis 1789. Je l'établis dans la chambre même qu'elle avait occupée jadis en qualité de princesse de Broglie; ce furent les derniers beaux jours qu'il me fut donné de passer auprès d'elle; sa santé était déjà fort altérée, mais ne nous donnait encore aucune inquiétude sérieuse. Je puis presque dire aussi que ce furent mes derniers beaux jours; car, à dater de cette année, la mort a frappé, coup sur coup, sur tout ce qui m'était cher.

Je ne puis compter dans ce nombre un homme que j'avais néanmoins beaucoup connu, beaucoup fréquenté depuis 1815, et dont les grandes qualités rachetaient en partie les grands défauts, et les torts non moins réels. Manuel, arraché violemment de la tribune en 1823, enlevé à la tribune par les élections de l'année suivante, mourut le 12 août de celle-ci, à Maisons, chez M. Lafitte, son ami et son affidé bien plus que son protecteur.

J'en ai trop souvent parlé pour avoir besoin

d'entrer, à son sujet, dans de grands détails; c'était, à coup sûr, un homme d'un caractère élevé, d'un grand courage et d'un désintéressement à toute épreuve : plutôt révolutionnaire de circonstance que de nature; plutôt démocrate de position que de préjugé; plutôt démagogue de talent que d'entraînement. Je me suis souvent demandé durant le cours des années qui suivirent la révolution de 1830, ce qui serait advenu de Manuel et du général Foy, s'ils avaient survécu l'un et l'autre à cet événement, et, quelle que fut la supériorité du général Foy, quant à l'étendue, à la vivacité, à la délicatesse de l'esprit, quant à la générosité des sentiments, quant à la véritable intelligence des conditions d'une monarchie régulière et d'une société polie, je ne suis pas certain que l'ardeur de la popularité ne lui eût pas monté à la tête plus tôt et plus qu'à Manuel. Je ne voudrais pas jurer que Manuel ne se fût pas rangé plus tôt et plus décidément que lui parmi les défenseurs du gouvernement de Juillet.

On fit ce qu'on put, mais à peu près inutilement, pour exploiter son enterrement. Comme il était mort hors de la banlieue de Paris, on prétendit, à tort ou à raison, que les règlements de po-

lice, dont le cadavre du vieux duc de la Rochefoucauld avait été victime, n'avaient pas juridiction sur celui de Manuel : on voulut porter le cercueil à bras jusqu'au cimetière du Père-Lachaise ; mais l'autorité avait pris ses précautions ; une force armée imposante s'étant déployée à la barrière des Martyrs, il y fallut renoncer ; on se contenta de dételer le corbillard ; les jeunes séides du convoi s'attelèrent en guise de chevaux ; mais cela même ne fut pas souffert ; après un trajet plus ou moins long, de nouveaux ordres étant arrivés, et, la foule, immense mais silencieuse, ne leur ayant pas prêté main-forte, il fallut céder encore une fois. La cérémonie funéraire s'acheva sans encombre. Des discours fort vifs furent prononcés sur la tombe par M. de la Fayette, M. de Schonen, M. de Corcelles et maint autre ; le plus vif de tous, livré à l'impression, amena sur les bancs de la police correctionnelle mon excellent ami M. Mignet, déjà célèbre par son *Histoire de la révolution française*, et Sautelet son éditeur.

Ils furent acquittés l'un et l'autre. Il faisait bon être accusé dans ce temps-là.

Pour en finir avec Manuel, je ne négligerai pas de consigner ici un incident qui me revient en

mémoire après coup et qui me paraît propre à justifier ce que j'ai dit plus haut.

Quelques jours après la scène d'expulsion, j'allai revoir Manuel, dans la petite chambre où Béranger le chansonnier lui avait donné asile. C'était au plus fort de l'indignation publique contre ses adversaires, et de l'admiration publique pour lui. Cette petite chambre n'avait pas désempi de la matinée; c'était plus qu'une ovation, c'était un triomphe. Je m'attendais à le trouver violent et arrogant; on l'eût été à moins. Je le trouvai simple, froid, sensé, jugeant la situation, les personnes, l'état des esprits et des affaires avec un calme parfait et une perspicacité remarquable. Je passai avec lui et Béranger plusieurs heures; nous examinâmes les diverses hypothèses auxquelles l'avenir pouvait se prêter, sans en excepter celle d'une révolution plus ou moins prochaine, et les idées de mes deux interlocuteurs ne différèrent pas essentiellement des miennes. La monarchie, l'hérédité de la pairie, un sens électoral, des lois sur la presse, répressives sans être oppressives, le maintien de la paix, le respect des traités même de 1815; mes deux interlocuteurs n'y faisaient point objection, et leur ton me parut sincère.

Ce n'était pas là ce que chantait Béranger ; ce que Manuel laissait entrevoir à la tribune ; mais, au fond, poésie et déclamation à part, c'était à peu près l'objet de leurs vœux, et le maximum de leurs espérances.

Presque au même moment disparaissait de la scène politique un homme bien plus considérable que Manuel. M. Canning était mort le 8 août.

Il y avait à peine trois mois qu'il était parvenu au comble de ses vœux et au poste le plus élevé que puisse occuper un citoyen dans notre Europe. Il était premier ministre du royaume-uni de la Grande-Bretagne.

Entré en 1823, à la mort de lord Castlereagh, dans le ministère de lord Liverpool, il en avait, par sa présence, changé, du blanc au noir, la direction et le caractère. Il avait rompu avec la Sainte-Alliance, soutenu la révolution d'Espagne, protégé celle de Portugal, appelé à l'existence politique les républiques de l'Amérique du Sud, et récemment encore, garanti, à main armée, contre Ferdinand VII, la nouvelle constitution donnée au Portugal par l'empereur dom Pedro. Il avait fait entrer successivement dans le cabinet dont il était l'âme et le bon génie, en attendant qu'il en fût le chef,

trois hommes de premier ordre. Il était l'espoir du parti libéral en Angleterre et en Europe, lorsque la mort imprévue de lord Liverpool l'avait, en quelque sorte, imposé comme premier ministre à son roi et à son pays ; mais ce fut alors que commencèrent ses tribulations. Personne ne voulait être son second, ou ses seconds pour parler plus correctement.

Les grands torys, ses collègues dans le ministère de lord Liverpool, le quittèrent brusquement dans la crainte de se voir entraînés par lui, c'est-à-dire par son éloquence, sa popularité et l'autorité de sa position nouvelle à l'émancipation des catholiques. Les whigs, dont il avait été pendant vingt ans l'adversaire sous M. Pitt, sous M. Perceval, et même sous lord Liverpool se défiaient de sa libéralité nouvelle, et repoussaient ses avances ; on crut, pendant quelques jours, qu'il ne parviendrait pas à former un ministère ; mais, les plus modérés d'entre les whigs s'étant enfin laissé fléchir, tant bien que mal il en vint à bout ; hélas ! ce ne fut que pour un moment ; à peine avait-il surmonté la vive opposition que dirigèrent contre lui ses anciens collègues, sous la conduite de lord Wellington, à peine avait-il signé le traité du 6 juillet qui prépa-

rait l'indépendance de la Grèce, qu'une maladie inflammatoire le saisit à Chiswick, maison de campagne du duc de Devonshire, à quelques milles de Londres ; il mourut, si je ne me trompe, dans la petite chambre même où M. Fox était mort en 1804.

Multis ille bonis flebilis occidit
Nulli flebilior

qu'aux amis de la liberté modérée en France et en Angleterre, en Grèce et dans le nouveau monde, partout enfin où la lutte était engagée entre le bon parti et ses deux classes d'adversaires, les contre-révolutionnaires et les révolutionnaires. Il était précisément de l'école de M. Pitt, libéral dans la mesure du possible et ferme contre l'ennemi du moment. Son esprit était brillant et cultivé ; son éloquence incomparable. Il avait beaucoup gagné d'année en année, et sa mort fut vraiment un vrai deuil pour les gens de bien.

J'appris cette triste nouvelle à Broglie, où nous passâmes l'été et l'automne, tandis que mon beau-frère et ma belle-sœur s'établissaient à Coppet. Plusieurs de nos meilleurs amis se réunirent à nous, et rendirent notre intérieur vivant et animé,

M. Guizot, M. de Barante, madame de Castellane, madame de Sainte-Aulaire et ses charmantes filles y passèrent, plus d'une fois, plus d'un jour. Nous espérions que cet intervalle de répit se prolongerait assez tard, mais les événements politiques, hélas ! et domestiques en disposèrent autrement.

J'ai parlé, tout à l'heure, du décri dans lequel le ministère était tombé. Chaque jour en apportait de nouvelles preuves. Les élections partielles tournaient contre lui avec un certain éclat. Depuis la fin de la session, M. de la Fayette avait été élu à Meaux, M. Dupin à Mamers, M. Bignon à Rouen. C'était un mauvais augure pour les élections futures ; mais comment se figurer que les élections futures fussent des élections prochaines ? Comment se figurer que la Chambre des députés actuelle, cette autre Chambre introuvable, cette Chambre triée sur le volet par les préfets, élue non seulement sous un vent, mais sous un ouragan de réaction, d'où l'ancienne opposition avait été balayée, n'exercerait pas, bon jeu bon argent, l'empire de sept ans qu'elle s'était adjudgé par un coup d'État ? Comment se figurer surtout que M. de Villèle, dont le principal défaut n'était pas la fierté, dont le prin-

cipal mérite, au contraire, était la prévoyance, la patience et l'adresse, se laisserait entraîner par dépit contre sa majorité mignonne à faire comme Gribouille, à se jeter tête baissée dans la rivière plutôt que d'endurer quelques gouttes de pluie?

Ce fut pourtant ce qui arriva.

Le 5 novembre apparut en tête du *Moniteur* une ordonnance signée Charles X, portant dissolution de la Chambre des députés et convocation des électeurs les 17 et 24 du même mois, laquelle ordonnance était bien dûment flanquée d'une autre qui nous faisait cadeau de soixante-seize collègues, choisis, pour la plupart, dans la défroque de la Chambre dissoute.

Là était probablement le mot de l'énigme et le fin de la chose.

Durant le cours des trois sessions précédentes, M. de Villèle avait fait pacte avec l'élite de ses fidèles; il leur avait donné parole qu'à l'avenir, et sous peu, ils exécuteraient leurs assis et levés dans de bonnes chaises curules. Si ses affaires avaient été toujours prospérant, peut-être lui eussent-ils encore fait crédit pour un nouveau bail; mais, le voyant sur son déclin, les fidèles étaient devenus exigeants; tout prêts à continuer leurs bons offices

dans la Chambre des pairs, il n'y fallait plus compter dans l'autre Chambre. Réduit, dès lors, à subir bon gré mal gré cinquante ou soixante élections nouvelles, notre homme jugea, selon toute apparence, et peut-être avec raison, que ses chances seraient meilleures dans le pêle-mêle d'une élection générale, que dans la succession d'élections partielles; c'était, d'ailleurs, pour lui, faire coup double, puisqu'il regagnait ainsi la majorité perdue dans la Chambre des pairs.

Quoi qu'il en fût, le gant était jeté; nous le relevâmes de grand cœur et pleins d'espérance.

Je retrouve, dans ma correspondance de cette époque, tout le détail des travaux préparatoires, excursions, propagation d'écrits, etc., auxquels je me livrai dans le but d'ameuter, de pérorer, de discipliner le parti libéral, tant à Bernay qu'à Évreux et dans tout le département. Partout les nôtres en firent autant, et cela était nécessaire; car le succès était ric-à-ric.

Nous réussîmes à peu près partout, et nous le méritions. L'esprit élevé, ferme, conciliant qui n'avait cessé de présider, depuis près de quatre ans, à la conduite du parti libéral, avait exercé sur le mouvement électoral, pris dans l'ensemble, son

influence salubre ; il y eut entente parfaite entre la gauche, le centre gauche, et le centre droit ; entente dans les réunions préparatoires, dans les publications et dans les journaux ; partout les chefs de file furent portés d'un commun aveu, sans acception de personnes, d'antécédents, de nuances ; à Paris, Dupont de l'Eure, Laffitte, Casimir Perier, Benjamin Constant, de Schonen, Ternaux, Royer-Collard, le baron Louis furent enlevés au premier tour de scrutin aux cinq sixièmes des voix. On vit reparaître sur la scène les membres de la gauche éliminés par l'élection précédente ; MM. de la Fayette, Chauvelin, Étienne, Bignon, Kératry ; on vit apparaître des noms déjà connus à d'autres titres : MM. Mauguin, l'abbé de Pradt, les deux Dupin ; les membres les plus éminents du centre droit : MM. Agier, Hyde de Neuville, Bertin de Vaux, recueillirent les suffrages de la gauche. Dans les rangs ministériels, au contraire, on compta des déroutés éclatantes et nombreuses. M. Peyronnet, tout garde des sceaux qu'il était, ne put se faire élire nulle part, tandis que M. Royer-Collard fut élu dans sept arrondissements.

Sa réception à l'Académie française fut pour lui un autre triomphe ; triomphe, dis-je, ce fut le mot

propre. Je puis l'affirmer, car j'y étais. Enfin, pour le bouquet, nous apprîmes, séances d'élections tenantes, la bataille de Navarin, et la destruction de la flotte ottomane. M. de Villèle eut bien le front de prétendre s'en approprier la gloire, lui à qui on avait eu tant de peine à arracher un demi-consentement, après plusieurs années de lutte, lorsqu'il s'était agi de donner aux pauvres Grecs, une petite marque d'intérêt. Ce libéralisme posthume et de raccroc ne lui porta pas bonheur.

Vainqueurs dans la première bataille (les élections d'arrondissement), tandis que nous nous préparions à la seconde qui devait être nécessairement plus rude et moins complète (les élections de département); tandis que nous célébrions chacun à sa guise, notre premier succès; tandis qu'à Paris, dans les quartiers populeux, la classe ouvrière s'évertuait en chansons, illuminations et farandoles, un coup fatal nous était porté de Coppet.

Mon beau-frère était à toute extrémité.

Une fièvre typhoïde dont les apparences, les lenteurs, les vicissitudes traîtresses avaient dérouter l'attention des premiers médecins de Genève, lesquels comptaient à cette époque parmi les premiers de l'Europe, avait pris, tout à coup, un degré de

malignité et de violence qui ne laissait presque plus d'espoir. Le soir même, nous étions en route, ma femme, mademoiselle Randall et moi, la tête perdue et le cœur brisé. Nous traversâmes Paris sans nous y arrêter, au bruit d'une fusillade terrible; les réjouissances avaient tourné en désordre, le désordre en résistance, la résistance avait offert au ministère l'occasion d'un *coup de collier*, qui devait bien faire, espérait-on, pour les élections du lendemain.

Les chemins de fer n'existaient point à cette époque; quatre chevaux sur une voiture légère, devancée par un courrier, ne nous permettaient pas d'atteindre Coppet en moins de cinquante-cinq heures. Ce fut le lendemain de notre départ, en arrivant à Auxonne, que nous apprîmes d'un voyageur, parti lui même, la veille, de Genève, la terrible nouvelle; tout était fini, même la cérémonie mortuaire, et les restes du pauvre Auguste était déposés au pied du monument élevé par madame Necker à la mémoire de son époux, et qui l'avait reçue la première.

Je ne décrirai point la scène de désolation qui nous attendait; ce sont des souvenirs trop poignants, et trop vivants dans mes regrets, pour que

j'aie le courage de les retracer. Nous voyions se briser, à peine au bout d'une année, une heureuse union qui avait été si longtemps l'objet de nos vœux et de nos prières; nous voyions le silence et le deuil reprendre encore une fois possession de ces lieux jadis si animés (jadis, c'était il y avait à peine vingt ans), et où, depuis, j'avais passé tant d'heureux jours; de cette glorieuse famille, il ne restait plus qu'une sœur au désespoir, une veuve plus malheureuse encore, et un enfant qui n'avait pas encore vu le jour, et qui ne devait survivre que bien peu de temps à son père.

La première semaine écoulée, il fallut penser au plus pressé. Nous avons laissé à Broglie notre maison à l'abandon, les enfants confiés à des mains sûres mais subalternes; madame de Sainte-Aulaire, qui se trouvait alors près de nous avait bien voulu se charger de les reconduire à Paris; mais ma femme, inquiète, en général, et plus disposée encore à l'inquiétude par le malheur, insistait pour hâter mon départ; quant à elle, rien n'aurait pu la déterminer à s'éloigner avant la délivrance et l'entier rétablissement de sa belle-sœur.

Des incidents purement domestiques et qu'il serait inutile de rappeler ici, lors même que je

m'en souviendrais en détail, me retinrent néanmoins à Coppet jusqu'aux derniers jours de décembre. Je revins seul à Paris, laissant derrière moi, ma femme et mademoiselle Randall, très souffrante d'un rhumatisme aigu à la jambe. L'une et l'autre devaient me rejoindre sous peu de jours.

On verra plus tard ce qui en advint.

II

1828

De retour à Paris, j'y trouvai le monde politique tout en émoi. Sans être aussi triomphantes que les élections d'arrondissement, les élections de département avaient grossi notre bataillon. Le ministère Villèle n'existait plus que de nom, de fait il était mort, sinon encore enterré. Le champ était ouvert à toutes les intrigues, voire même à toutes les ambitions, si ce mot, en parlant de nous et de nos adversaires, n'était pas lui-même un peu ambitieux.

M. de Villèle rêvait encore, qu'en jetant à l'eau les plus décriés de ses collègues, M. Peyronnet par exemple, ou M. de Clermont-Tonnerre, il pourrait prolonger son agonie. Mais il lui fallait pour cela

du renfort ; il lui fallait des recrues ; il frappait à toutes les portes discrètement et à petit bruit ; les moins huppés faisaient la sourde oreille, et chaque refus l'enfonçait d'un cran de plus dans le boubier.

Le roi rêvait un ministère de comparses, entrant par une porte, sortant par l'autre, un ministère de marionnettes dont M. de Villèle tiendrait, derrière le rideau, les fils d'archal. Il avait chargé son ministre de la marine, M. de Chabrol, de lui trouver sept ou huit autres hommes de bonne volonté, et celui-ci y travaillait des pieds et des mains, mais à grand'peine. Ce n'était pas que la marchandise manquât sur le marché ; alors, comme en tout temps, il s'y trouvait à vendre et à revendre de ces médiocrités obséquieuses à qui le nom suffit sans la chose, que le plaisir de s'entendre appeler monseigneur gros comme le bras rend toutes rondes, et qui ne courent aucun risque, en déménageant d'un camp dans un autre, de compromettre leur bagage de principes ou d'opinions ; mais à cette valetaille encore faut-il un maître valet, encore faut-il un prête-nom qui soit quelqu'un et dont ils puissent dire comme Sosie :

Je suis fort, j'ai bon maître,
Et voilà notre maison.

Dans le désarroi du moment ce quelqu'un là ne se trouvait pas sous la main.

En attendant, les gros bonnets de la politique, M. de Talleyrand, M. de Chateaubriand, M. Molé, M. Pasquier et *tutti quanti* donnaient plein essor à leurs espérances. Chacun travaillait de son côté; chacun fabriquait sur le papier un ministère à sa guise et à son image; mais d'aucun côté l'œuvre n'avancait, d'abord parce qu'ils couraient sur le marché l'un de l'autre, et se débauchaient mutuellement leur clientèle, mais surtout parce qu'il y avait là une difficulté presque insurmontable, du moins en apparence. Le roi n'étant pas encore tout à fait désarçonné, pour que le nouveau ministère eût chance d'être agréé par lui, il le fallait *centre droit*, tout au plus, j'emploie le jargon du temps, et, pour qu'il pût amener une majorité dans la Chambre élective, il le fallait *centre gauche*, tout au moins. Comment réunir un personnel qui lui-même réunit, au degré à peu près suffisant, ces qualités opposées, si ce n'est contradictoires. Un seul homme semblait répondre à ce double appel, M. Royer-Collard, vétéran illustre en fait de royalisme, néophyte ardent en fait de libéralisme, également entier, absolu, intraitable dans les deux

sens, dont la popularité était au comble, que les divers arrondissements s'étaient disputé; les faiseurs, à leur tour, se le disputaient; chacun le tirait par la basque de son habit; mais il ne voulait entendre à rien ni à personne; il se retranchait derrière la répugnance très réelle que lui inspirait le ministère, parlait avec le dernier mépris de celui-ci à celui-là, de chacun à chaque autre, et ne consentait, dans sa pensée comme dans son langage, à se laisser aborder qu'à la condition d'être le maître, et d'imposer ses conditions en tout et à tous.

Je ne puis mieux donner une idée de tout ce tracas, et de ma position personnelle dans la mêlée qu'en transcrivant mot pour mot, un fragment de la seconde lettre que j'écrivais à Coppel, trois ou quatre jours après mon arrivée dans la capitale.

« Une des choses qui me fait le plus désirer votre arrivée et regretter votre absence, c'est l'état précaire de nos affaires. J'ai pris soin d'éviter toute conversation quelconque avec qui que ce soit qui s'en mêle activement. Je n'ai vu en particulier ni Pasquier, ni Molé, ni M. de Talleyrand; ainsi que je vous l'ai mandé même, j'ai laissé M. Royer-Collard me faire toutes les avances, je me suis tenu isolé du mouvement politique autant qu'il m'a été

possible, aussi jusqu'à présent on ne pense guère à moi, et je me tenais pour tiré d'affaires, lorsque, avant-hier, en rentrant chez moi, après avoir passé une partie de la matinée au bureau du *Globe*, où Duchatel faisait un cours d'économie politique, on m'a dit que M. Royer était dans ma chambre et m'attendait et qu'il était déjà venu deux fois ; il était cinq heures trois quarts ; nous n'eûmes qu'un instant de conversation, et seulement pour convenir que nous nous reverrions le lendemain. Hier, nous avons causé près de deux heures ; les détails de cette conversation ne sont pas de nature à pouvoir vous être envoyés par la poste, mais en voici le résultat : il y a pour lui deux chances ; l'une d'entrer au ministère avec Chateaubriand, en s'ajoutant au ministère actuel et en s'adjoignant Pasquier et Lainé ; cette chance possible, car rien de positif ne lui a encore été offert, il la rejette absolument au grand déplaisir de ceux qui pourraient la courir avec lui ; il ne veut à aucun prix compléter aucun ministère. L'autre, c'est qu'en désespoir de cause, et ne pouvant se passer de lui pour la Chambre des députés, le roi lui délègue le soin de former un ministère, sauf à reprendre alors dans celui qui existe ce qui pourra être utile ; cette chance très

éventuelle à laquelle le roi n'arrivera que s'il ne peut pas faire autrement, est la seule qu'il accepte. Jusque-là, je n'avais rien à dire; puis il a ajouté qu'il a signifié à tous ceux qui lui en ont parlé qu'il mettrait pour condition *sine qua non* mon entrée avec lui et que cette condition avait été agréée par tous ceux à qui il l'avait signifiée, que plusieurs même avaient été au-devant. Je lui ai présenté alors une série d'observations très fondées, à mon avis, sur l'état présent des affaires, et d'autres considérations relatives à ma situation personnelle; il les a pesées, en a reconnu quelques-unes, mais il a ajouté affirmativement :

« — Tout ce que vous voudrez, mais je n'entre-
rai pas sans vous. »

» — Comme rien ne vous est proposé, lui ai-je dit, et surtout comme la seule hypothèse où vous puissiez accepter n'a rien de vraisemblable, ce n'est pas la peine de nous épuiser en raisonnements. Quant à moi, ai-je ajouté, je ne pourrais accepter qu'autant que j'y verrais un devoir clair et positif.

» — Ni moi non plus, m'a-t-il dit; j'en ai autant et peut-être plus d'effroi et d'aversion que vous.

» — Je ne m'engage à rien, lui ai-je dit en le quittant.

» — Je ne demande pas, m'a-t-il répondu, que vous vous engagiez à rien. Je demande seulement que vous sachiez que je n'entrerai pas sans vous.

» Voilà où nous en sommes restés. J'espère encore n'avoir point à prononcer entre l'acceptation et la responsabilité d'avoir fait manquer tel ou tel ministère; mais les choses vont si vite, que je voudrais bien que vous arrivassiez pour en causer avec vous. S'il plaît à Dieu, nous n'en viendrons pas à cette extrémité. »

Bien nous en prit, mon sage mentor et moi, de rester ainsi sur la défensive, de ne point confier au public nos modestes appréhensions, de ne point faire, à sa barbe, les dédaigneux, les dégoûtés. Nous lui eussions prêté à rire, ni plus ni moins que les autres prétendants; car il se préparait alors, à petit bruit, une vraie journée des dupes. Tandis que les grands personnages prenaient de grands airs, et ne parlaient que de forcer la main au roi, le roi tenait toujours le bon bout; son *factotum* était en besogne, et le servait même un peu *ultra petita*. Dans je ne sais quelle de ses bouffonneries bibliques, Voltaire fait dire au roi Saül :

« Je cherchais les ânesses de mon père et j'ai trouvé un royaume; plût à Dieu que j'eusse cherché

un royaume et trouvé des ânesses, j'aurais fait un bien meilleur marché. »

Le roi Charles X ne cherchait pas précisément des ânesses, mais il cherchait un petit troupeau humble et docile qu'il pût mener à la baguette; il ne trouva pas non plus précisément un royaume, mais il trouva un ministère honnête, sensé, dévoué dans une juste mesure, ferme au degré suffisant, décidé à servir ses intérêts plutôt que ses préjugés et ses fantaisies, et à seconder, en le modérant, le mouvement national, plutôt qu'à se constituer l'*alter ego* du ministère défunt, et le souffre-douleur de ses sottises.

Ç'était beaucoup plus que le roi ne souhaitait.

Comment s'opéra ce miracle au petit pied? Je n'en sais trop rien, et, dans le temps, si j'ai bonne mémoire, personne ne s'en rendait tout à fait compte.

Toujours est-il que, le 3 janvier, le ministère Villèle faisait encore semblant de tenir conseil; le bon M. de Chabrol faisait encore semblant d'y siéger, le trident de Neptune en main; on faisait même semblant d'y discuter sur un sujet quelconque, pour amuser le tapis; mais, l'heure venue où l'on se séparait d'ordinaire, et chaque ministre ayant

fait retraite, en emportant sous son bras son semblant de portefeuille, les fins courtisans remarquèrent que M. de Chabrol sortit le dernier, puis revint dans la soirée, une première fois, puis une seconde. Dès lors, le bruit se répandit au château, et de là dans toute la ville, que la crise avait abouti et que le coup était fait; je me sers de cette expression, vaille que vaille, l'ayant entendu employer par le maréchal Soult, en pareille occurrence, et à propos de lui-même; il y fallait pourtant encore la façon, car toute la journée du 4 y passa et ce fut seulement le 5 au matin, que le *Moniteur* enregistra, sous la rubrique ministérielle, cinq noms et bientôt six, noms très honorables, que tout le monde, à Paris, connaissait très bien, mais à qui personne au monde ne pensait et qui, pour la plupart, du moins, n'y pensaient pas eux-mêmes quelques jours auparavant.

Le premier sur la liste, c'était M. Portalis, ministre de la justice, digne héritier d'un nom déjà célèbre dans nos provinces du Midi, aux approches de la Révolution, plus célèbre sous le Directoire, à titre de fructidorisé, titre honorable s'il en fut, tout à fait célèbre enfin aux beaux jours du code civil et du concordat, et qui, dans un temps et un

pays d'oubli comme le nôtre n'est pas encore tout à fait oublié. Je dis digne héritier et plus que digne, car, à mon sens, le fils était très supérieur au père, tant par l'étendue et la profondeur du savoir que par l'élévation des idées ; mais, par malheur, il lui ressemblait aussi sous d'autres rapports. C'était l'un de ces fonctionnaires tels que les font nos révolutions, propres à servir honnêtement et habilement toutes les causes, tous les partis, tous les gouvernements, dans les limites de la probité privée et de la délicatesse sociale. Élevé en Allemagne durant la proscription de son père, rentré avec lui sous le Consulat, partageant avec lui la faveur du premier consul, il était parvenu rapidement et très jeune encore au poste de conseiller d'État et de directeur général de l'imprimerie et de la librairie, quand éclatèrent les démêlés avec le saint-siège en 1810 ; il s'y trouva compromis par sa proche parenté avec l'abbé Dastros, grand vicaire du diocèse de Paris. J'ai raconté, en son temps, la terrible exécution que l'empereur fit sur lui, en plein conseil, et dont je fus témoin oculaire. Cette aventure lui avait fait honneur et valu, sous la Restauration, la place de premier président de la cour royale d'Angers.

Là, il eut le malheur d'adhérer aux Cent-Jours et même de s'y compromettre en prenant le titre de colonel des fédérés. La Restauration ne lui ayant pas gardé rancune de cette équipée, et l'occasion s'étant présentée, pour lui, de rendre un très véritable service en négociant à Rome, avec beaucoup de dextérité et de tenue, la révocation du très sot concordat de 1817, nous l'avions vu, avec plaisir, arriver à la Chambre des pairs; c'était, à tout prendre, un homme considérable et considéré qui, n'ayant jamais visé au ministère, y pouvait très bien tenir sa place, pourvu qu'il fût soutenu par l'opinion, sans être mis, par elle, à trop forte épreuve.

Après lui, venait en qualité de ministre des affaires étrangères, M. de la Ferronays, l'un de ces cinq ou six gentilhommes attachés à la maison des princes, qui portaient, à la cour et dans un poste qui ne le valait pas, un cœur civique et un esprit libéral. L'espèce en était rare, et le mérite n'en était que plus grand. M. de la Ferronays n'était point, d'ailleurs, dépourvu d'expérience des affaires. Il avait été, pendant plusieurs années, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et s'y était fait honneur. Loin de donner à plein collier dans la Sainte-Alliance, et de se faire, comme la plupart

de ses collègues, et notamment comme M. de Caraman, le serviteur de M. de Metternich, il avait soutenu l'indépendance et les intérêts de la France avec intelligence et dignité; il avait même plus d'une fois, au sein des derniers congrès, où la légation de Russie avait suivi l'empereur Alexandre, dépassé du bon côté ses instructions, et mérité le mécontentement de sa cour. C'était une acquisition précieuse, mais qu'il ne nous a pas été réservé de garder bien longtemps. Dès le milieu de l'été qui suivit sa nomination, menacé d'apoplexie, il fut forcé de prendre un congé, et sans quitter immédiatement le poste qu'il occupait, il fut dès lors perdu pour ses collègues et pour le pays. Je reviendrai, en temps et lieu, sur cet incident qui n'a pas laissé d'entrer pour quelque chose dans la série des événements précurseurs de la révolution de Juillet.

✓ Mais la perle, je me sers à dessein de ce mot, mais le joyau, le diamant du ministère, et même de la Chambre élective, c'était M. de Martignac, ministre de l'intérieur. Comment un tel homme, déjà parvenu à la maturité de l'âge, connu depuis longues années, comme l'un des ornements du barreau de Bordeaux, — de ce barreau qui avait donné les girondins à la Convention, et à la Restauration

M. Lainé et M. Ravez, — comment, dis-je, un tel homme, membre depuis sept ou huit ans de la Chambre des députés, y était-il presque ignoré; comment y avait-il vieilli dans des emplois de second ordre? Chaque fois qu'il avait eu à s'expliquer sur les attaques dirigées contre l'administration dont il était le chef, on avait pu remarquer la clarté et l'élégance de son élocution, et la bonne grâce de son débit; mais qui pouvait s'imaginer qu'en moins de deux mois, il prendrait rang parmi les premiers orateurs dont la tribune française se soit honorée, qu'il enchanterait tous les partis, et mériterait cet éloge aussi singulier que juste, qui lui fut, un jour, adressé par M. Royer-Collard : *la Chambre est vaine de vous.* Je n'ai pas assez connu personnellement M. de Martignac, pour expliquer l'obscurité des premiers temps de sa vie politique, autrement que par sa modestie; j'ai ouï dire à ses amis qu'il était homme de plaisir et d'une faible santé; ce qui est sûr, c'est que, devenu ministre à l'improviste et à son corps défendant, porta le poids des affaires et de la responsabilité aussi gaillardement que l'ambitieux le plus prononcé, et qu'il y montra un degré de prudence et de fermeté bien rares. Si le cours des événements

ne l'avait pas moissonné en moins de trois ans, il serait certainement devenu l'un des premiers hommes de notre temps et de notre pays. Ce que M. Royer-Collard avait dit, dans son discours à l'Académie française : « Camille Jordan, de Serre, Foy, nobles compagnons, illustres amis qu'une mort prématurée a ravis, à la fois, à la patrie et à vos suffrages, » un autre Royer-Collard aurait pu le dire, plus tard, à l'honneur de leur successeur.

Je ne dis rien de M. Roy; c'était le seul qui ne fut pas novice au métier; il avait été ministre des finances sous M. de Richelieu; d'un esprit court et sans portée politique, il était excellent pour ce qu'il était.

Je ne dis rien, non plus, de M. de Caux, ministre de la guerre, ni de M. de Saint-Cricq, ministre du commerce. Ce n'étaient que deux premiers commis instruits, intelligents, honorés pour leur probité et leur expérience. M. de Caux, général de bureau et de paperasses, qui, je crois, n'avait pas plus vu le feu que le feu maréchal Clarke, était si peu d'étoffe ministérielle qu'il avait consenti à livrer officiellement à M. le dauphin le personnel de son administration et même à laisser consigner cet abandon au *Bulletin des lois* dans l'ordon-

nance qui le nommait. La Chambre des députés ne le souffrit pas. M. de Saint-Cricq était déjà président du bureau du commerce et des manufactures; il ne fit que changer de titre, d'habit et de portefeuille rouge, en entrant au conseil.

Restait à pourvoir au ministère de la marine et à celui des affaires ecclésiastiques.

Le bon M. de Chabrol s'était flatté que, pour prix de ses bons services, lesquels, à tout prendre, n'étaient pas mauvais, et des bons offices qu'il rendait à un bon maître, au moment critique, il pourrait échapper au coup de vent qui avait fait couler la vieille barque, et même tendre un bout de cable à M. d'Hermopolis. Le roi le désirait fort; le nouveau ministère ne demandait pas mieux; l'ordonnance du 5 janvier admettait même officiellement à bail nouveau, les deux échappés du naufrage et pour rendre la chose plus facile, détachait du ministère des affaires ecclésiastiques l'instruction publique dont on entendait faire un département ministériel. Tout ceci semblait d'autant mieux que MM. de Chabrol et d'Hermopolis n'avaient point partagé le décri de leurs anciens collègues; on leur savait gré de leur modération bien connue; on leur savait gré surtout d'avoir

assez publiquement résisté au grand méfait de M de Villèle, la dissolution de la garde nationale de Paris.

Vain espoir, néanmoins; dès les premiers jours ils virent se former un tel orage contre l'administration dont ils avaient fait partie, que le poste ne leur parut pas tenable. Ils se retirèrent volontairement.

M. de Chabrol fut remplacé par M. Hyde de Neuville, l'un des chefs de file de ce que nous nommions le *centre droit*, et les bons royalistes la *désertion*.

M. d'Hermopolis fut remplacé par M. Feutrier, évêque de Beauvais.

M. Hyde de Neuville était, comme M. Royer-Collard, un royaliste de cœur devenu libéral; il était même quelque chose de plus, car il était émigré; homme d'honneur, bon Français à l'étranger, mais cerveau mal réglé, prompt à s'échauffer, et capable d'excentricités.

L'évêque de Beauvais, frère d'un de mes camarades à l'armée d'Espagne, était un prélat modeste, pieux, conciliant, d'un esprit élevé et d'une société douce. On peut dire, sans rien exagérer, qu'il a payé de sa vie ces qualités que, son appel au

ministère mit aux prises avec des circonstances plus fortes que lui et des adversaires qui l'accablèrent sans l'ébranler.

Enfin, pour compléter le cadre ministériel, on appela au nouveau département dit de l'instruction publique, M. de Vatimesnil, avocat général à la cour de cassation.

Ce choix nous inspira, au premier abord, de très vives inquiétudes. Entré très jeune encore, en 1817, au ministère public, M. de Vatimesnil s'était montré tout bouillant du royalisme de l'époque; il avait entrepris de son chef, et presque malgré ses chefs, une croisade contre les journaux et les écrivains libéraux, dont il devint bientôt la bête noire; mais, après avoir ainsi poussé sa pointe et jeté son feu pendant trois ou quatre campagnes, il s'était calmé; son esprit avait mûri; appelé au parquet de la cour de cassation qui s'occupe et se préoccupe moins de politique que tout autre, il n'avait pas tardé à se faire remarquer par un rare savoir, un esprit éminemment juridique et un véritable talent de parole. Ce fut M. Portalis, témoin de ses rapides progrès et bon juge de son mérite, qui l'appela malgré nous au ministère, et qui fit fort bien de ne nous point écouter. M. de Vati-

mesnil ne tarda point à devenir l'un des meilleurs ministres que notre Université ait vu placer à sa tête. Dans le conseil (j'entends dans le conseil des ministres), il se montra, en toute occasion, le plus solide appui de la cause libérale, à ce point même que le roi le prit en aversion, et que, de dépit, lorsqu'il congédia tous ses collègues, il lui refusa, dit-on, personnellement son audience de congé, ce qui, que je sache, ne s'était encore jamais vu.

Le ministère constitué, son premier acte fut de supprimer la direction de la police; le second, de remplacer par un magistrat, M. de Belleyme, le préfet de police Franchet, que nous nommions, dans notre langage d'alors, l'âme damnée de la congrégation. Le personnel du ministère de la guerre fut rendu au ministre et retiré à M. le dauphin, qui toutefois obtint que son premier aide de camp en fût le premier commis. On annonça la nomination d'une commission chargée d'examiner le régime des petits séminaires, et d'en finir avec la question des jésuites.

C'était débiter par des actes fermes et sensés. La session s'ouvrit le 5 février. Nous en espérions plus que du ministère, en comparant son origine à l'état des esprits, et au mouvement de l'opinion;

l'événement, comme on le verra, nous donna tort ; le ministère tint plus qu'il ne promettait, et la session moins ; je me hâte d'ajouter que ce fut par notre faute.

Mais, avant d'en retracer les circonstances principales, quelques mots sur l'état des affaires extérieures ; un mot, en outre, sur ma situation personnelle.

Je serai bref sur l'un et sur l'autre point.

Ce n'était pas seulement chez nous, qu'en janvier de l'an de grâce 1828, l'administration avait fait peau neuve. Autant en était arrivé de l'autre côté de la Manche. M. Canning, en mourant très mal à propos pour la bonne cause autant que pour lui-même, avait légué à son successeur lord Goderich, jadis M. Robinson, un cabinet fait un peu de pièces et de morceaux, c'est-à-dire composé de torys libéraux, et de whigs modérés, en nombre à peu près égal, assez empêtrés de leur accouplement, et traités sans façon, de rênégats par leurs partis respectifs. Pour les tenir unis en réalité ou même simplement en apparence, ce n'avait pas été trop, pas même assez de M. Canning en personne ; il y aurait fallu un poignet plus ferme encore, et un ascendant plus incontesté. Lord

Goderich, manquant de l'un et de l'autre, tory libéral, mais *premier*, comme on dit en Angleterre, de hasard et par circonstance, n'exerçant aucune autorité sur son troupeau métis, et ne pouvant cacher au public, dans un cabinet percé à jour, ce qu'il y avait entre eux, sinon de désunion, tout au moins de décousu, force avait été au roi d'y pourvoir. Il avait d'abord songé à persister dans la bonne voie ; c'était son inclination naturelle ; il avait cherché à remplacer lord Goderich par un autre tory à peu près aussi libéral, et s'était adressé à mon excellent ami, lord Harrowby ; mais le bon lord était trop vieux routier, il était trop au fait des allures des partis, pour se laisser prendre à l'appât d'une succession aussi embrouillée. Il fallut donc, après quelques tâtonnements, trancher au plus vif, et se remettre, bon jeu bon argent, entre les mains du duc de Wellington. C'était donner congé aux whigs modérés ; c'était introduire sous le drapeau de leur chef naturel, les torys de la vieille roche ; en un mot, c'était changer du blanc au noir la direction du cabinet ; les torys libéraux, au lieu d'en être l'élément conservateur, en devenaient l'extrême gauche, et n'y tenaient plus que par un fil.

Tout ce revirement ne nous valait rien, à nous,

dis-je, en tant que parti, et moins encore à notre ministère novice. Il était clair qu'au lieu de s'appuyer l'un sur l'autre, comme nous l'espérions, les deux gouvernements d'Angleterre et de France, allaient tirer en sens inverse; peut-être même tirer l'un sur l'autre. Qu'allait devenir notre œuvre commune, ce pauvre petit royaume de Grèce, nouveau né, ce fils de bonne mère, imposé, en quelque sorte à l'indifférence vulgaire du ministère Villèle, à l'ambition cauteleuse de la Russie, et à l'humeur bourrue de John Bull, par l'enthousiasme classique et juvénile de l'opinion française et par les instincts généreux de M. Canning? Qu'allait devenir ce traité du 6 juillet auquel lord Wellington lui-même avait prêté sa griffe bien qu'en rechignant?

Nous ne tardâmes pas à le savoir.

Les deux discours du trône (je parle toujours l'argot politique de notre temps) furent prononcés à Londres et à Paris, en moins de six jours l'un de l'autre. Il était impossible d'y passer sous silence le combat de Navarin, livré en l'honneur du susdit traité, faute de quoi il serait resté lettre morte et bientôt devenu objet de risée.

Voici comment s'exprimait, à ce sujet, le 29 janvier, le roi de la Grande-Bretagne.

« Pendant qu'on poursuivait les mesures adoptées afin d'obtenir les résultats qui étaient l'objet du traité, une collision tout à fait inattendue a eu lieu entre les flottes des puissances contractantes et celle de la Porte ottomane.

» Malgré la bravoure dont on a fait preuve dans cette occasion, Sa Majesté sent une profonde affliction que ce combat ait eu lieu avec les forces navales d'un ancien allié, mais elle conserve les plus grandes espérances que ce *fâcheux* événement ne sera pas suivi d'autres hostilités. »

Voici maintenant comment le roi de France entendait et qualifiait de son côté ledit événement.

« Le traité que j'ai signé avec le roi d'Angleterre et l'empereur de Russie a posé les bases de la pacification de la Grèce, et j'ai lieu d'espérer que les efforts de mes alliés et les miens triompheront des résistances de la Porte ottomane, sans le secours de la force.

» Le combat de Navarin a été à la fois une occasion de gloire pour nos armes, et le gage éclatant de l'union des trois pavillons. »

Il n'était pas autrement difficile de tirer l'horoscope d'une union fondée sur une telle unanimité.

En attendant, et tandis que ce double langage de Jean qui pleure et de Jean qui rit régalaït nos communs adversaires, presque au même instant, c'est-à-dire le 16 janvier, le comte Capo d'Istria, Grec de naissance, ancien ministre de l'empereur Alexandre dans son bon temps, disgracé dès que ce prince eut fait faux bond à la bonne cause, le comte Capo d'Istria débarquait à Égine, sous les auspices des trois tuteurs de la Grèce, et venait prendre la direction du gouvernement en germe d'un royaume en herbe. Je l'avais beaucoup connu durant les quelques années de son exil à Genève; c'était un homme de bien, une âme élevée, un caractère ferme, un esprit éclairé, rompu aux grandes affaires, justement considéré de tous les hommes d'État dont l'opinion comptait en Europe; c'était plus que ne méritaient ceux qui l'ont fait ou laissé périr.

Autre échec pour nous, échec indirect, il est vrai, mais réel, qui fit long feu quelque temps, mais s'annonça dès le premier jour. La constitution octroyée, disent les uns, imposée disent les autres, au Portugal, par l'empereur du Brésil dom Pedro, touchait au terme de sa courte carrière. A peine l'infant dom Miguel avait-il pris possession

de la couronne de Portugal, sous la double condition d'accepter ladite constitution, et d'épouser l'infante doña Maria, qu'il se préparait ouvertement à faire bon marché de l'une et de l'autre, en provoquant à la contre-révolution le peuple et l'armée, qui, dit-on, ne demandaient pas mieux.

Malgré ces fâcheux incidents, que nos adversaires qualifiaient de tristes pronostics, notre nouveau ministère fit bonne contenance à l'épreuve de l'adresse. Le discours par lequel M. de la Ferrounays inaugura la politique nouvelle fut très bien accueilli et le méritait. Personne ne le combattit dans une Chambre (la nôtre s'entend) où M. de Villèle, aux abois, avait importé soixante-dix-neuf hobereaux de sa façon. J'étais resté pour soutenir mes amis anciens et nouveaux ; mais j'en fus pour mes frais d'éloquence en perspective.

Aussi bien, durant les mois de janvier et de février, je ne fus guère disponible.

J'avais, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, laissé à Coppet ma femme et mademoiselle Randall, déjà malade et souffrant cruellement d'un rhumatisme à la jambe. Le mal s'étant un peu calmé, elles se mirent en route l'une et l'autre ; mais, le voyage

ayant produit l'effet qu'on aurait peut-être pu prévoir, ma pauvre femme et sa pauvre compagne, s'étaient trouvées arrêtées tout court à Dijon, où le mal était devenu une vraie maladie, une maladie sérieuse, et qui, plus d'une fois, menaçait des dernières extrémités. On peut juger quelle était ma perplexité, dans l'alternative de laisser mes enfants à l'abandon, et la maison en désarroi, ou de laisser ma femme seule à Dijon, dans une auberge, veillant la nuit comme le jour au chevet d'un vrai lit de douleur, et menacée du pire, d'instant en instant.

Je ne puis parcourir, après tant d'années, les trente ou quarante lettres que nous échangeâmes pendant ces deux mois, sans un douloureux souvenir. Chaque matin, je recevais le bulletin de la veille ; chaque matin, je courais chez Lerminier, alors notre médecin ; j'en rapportais et j'en expédiais une consultation quotidienne. J'insistais pour partir, ma femme s'y refusait obstinément, soutenant, de l'avis des médecins, que mon arrivée, en alarmant la malade, aggraverait son état. Madame de Sainte-Aulaire s'était offerte pour me remplacer, puis madame Guizot ; même refus par le même motif. Ce ne fut que lorsque tout danger fut passé, lorsque la convalescence approchait, que, la malade

faisant difficulté de se laisser transporter, j'arrivai, comme un *Deus ex machina* pour l'enlever, et la conduire à Paris, jour et nuit, sans descendre de voiture, et à tout risque. Le coup de tête réussit, et nous nous trouvâmes enfin réunis, clopin-clopant, sans plus d'aventure fâcheuse.

Heureusement pour moi, durant le cours de ces deux mois, il n'intervint dans la Chambre des pairs aucune discussion dont j'eusse à me préoccuper; mais c'est ici le moment de noter qu'au 1^{er} janvier de cette année 1828 parut le premier numéro du journal doctrinaire, par excellence, à savoir la *Revue française*, entreprise placée sous la direction suprême de M. Guizot, et alimentée presque exclusivement par notre petit bataillon et ses affidés. Ce fut notre manifeste, et, comme nous ne manquions, à cette époque, ni de bonne opinion de nous-mêmes ni d'espérances dans un avenir prochain et sans trop de limites, il ne manquait pas d'outrage. C'était, tout au moins, notre *Edinburgh Review*, et nous étions les whigs de notre pays et de notre époque. Je payai mon tribut à ce premier numéro, en y insérant, à propos des événements de Grèce, un article assez étendu sur la piraterie, article qui posait, sur cette matière, mi-partie de

droit des gens et de droit criminel, des principes tout nouveaux, et que je tiens pour être d'éternelle vérité. J'y reviendrai plus tard, lorsque je rendrai compte de la controverse engagée au sujet du droit de visite.

Ce premier numéro eut du succès, bien qu'il parût plus que sérieux.

Durant ces deux premiers mois de la session, la Chambre élective n'était point, comme la nôtre, restée oisive ou à peu près. Les discussions engagées sur la validité des élections, discussions qui se prolongèrent du 8 au 22 février avaient été très animées; elles avaient pris, dès l'abord, le caractère d'un acte d'accusation dirigé contre les manœuvres et les méfaits du ministère déchu, et le ministère nouveau s'était vu placé, moralement, tout au moins, en demeure d'en prévenir le retour.

Cette disposition de la Chambre s'était prononcée plus clairement et plus décidément encore par l'adoption, dans le texte de l'adresse du fameux paragraphe qui portait, en propres termes :

« Les plaintes de la France ont repoussé le système déplorable qui avait rendu illusoire les promesses de Votre Majesté. »

L'adhésion silencieuse du ministère à l'esprit

qui l'avait dicté s'était manifestée peu de jours auparavant, par le choix de M. Royer-Collard, en qualité de président de la Chambre, bien qu'il ne fut que le troisième sur la liste des candidats soumis à l'alternative royale.

Encouragé par ce premier succès, l'élan libéral ne s'en tint là ni dans la Chambre ni même au dehors. Plusieurs élections nouvelles étant devenues nécessaires, attendu les doubles choix, et les concurrents se présentant en foule, on vit, ce qui ne s'était pas vu depuis longues années, et ne s'est guère vu depuis, on vit, dis-je, dresser en plein vent, des *hustings*, du haut desquels les candidats s'adressaient au public, exposant leurs principes, rendant compte de leur vie passée, prenant des engagements pour l'avenir.

Ce fut le 30 mars, aux Champs-Élysées, dans le pourtour d'un café très fréquenté que cette exhibition eut lieu; les spectateurs auditeurs y accoururent par centaines, et les journaux en rendirent compte comme ils auraient fait d'une séance officielle. Le général Mathieu Dumas donna le signal, et s'en tira à la satisfaction de ce public improvisé; et, tout inquiet qu'il en put être, le ministère n'y mit aucun obstacle.

En même temps, les propositions les plus diverses pleuvaient sur la Chambre; la droite et le centre droit rivalisaient d'empressement patriotique avec la gauche.

Sur la demande de M. Bacot de Romans, la Chambre, à l'unanimité, faisait tomber toutes les entraves apportées; dans la session dernière, à la liberté de la discussion.

M. Petou attaquait, à grands cris, la violation du secret des lettres, et ce fameux cabinet noir que le ministère se voyait forcé de livrer à son mauvais sort, en déclarant un peu jésuitiquement qu'il n'existait pas.

Du plus profond de la pure droite, M. de Conny, l'un des aboyeurs de cette meute qui continuait, au dire de Benjamin Constant, à chasser le lièvre sur les bancs de la Chambre, M. de Conny exhumait, pour la cinq ou sixième fois peut-être, une proposition, passée, depuis longues années, en force de lieu commun dans les pays libres, proposition originairement introduite par M. de Villèle lui-même, au temps, où, comme chef de l'opposition, il faisait flèche de tout bois, mais depuis jetée au feu par lui, avec le reste de sa défroque. Il s'agissait de soumettre à la réélection, tout

député promu, durant le cours de la législature, à quelque fonction rétribuée; j'y reviendrai tout à l'heure.

Ce ne fut qu'au bout de quelques jours de cette mêlée, que les esprits parvinrent à se rasseoir un peu, et que le courant des affaires reprit le dessus.

Vint en première ligne la loi sur la revision annuelle des listes électorales. Les manœuvres et les fraudes du ministère déchu, en fait d'élections, étaient contre lui non le plus gros des griefs, mais le plus récent et le plus bruyant; il était impossible de n'y pas mettre ordre. Le nouveau ministère s'exécuta de bonne grâce. La loi qu'il présenta le 25 mars était, sinon parfaite, du moins à bonne et sincère intention. Les amendements que nous y suggérâmes (je dis nous) parce que, même à sa traversée dans la Chambre des députés, j'y fus bien pour quelque chose), ces amendements, dis-je, furent hardis, efficaces et décisifs. Le ministère en fit son affaire à ses risques et périls, pour le présent et pour l'avenir; pour le présent, car peu s'en fallut que la loi ne fût compromise, dans notre Chambre, timide de nature, et lardée de nouveaux venus; pour l'avenir, car, en cas de dissolution, c'était brûler ses vaisseaux. M. de Martignac fit

merveilles; tout le parti libéral, centre gauche et gauche, donna comme un seul homme, le centre droit se divisa dans les deux Chambres, et dans la nôtre, en particulier, nous dûmes, mes amis et moi, livrer bataille à fond.

Vint, en second lieu, la proposition d'un emprunt destiné à placer sur un bon pied notre attitude militaire en présence des éventualités que pouvait entraîner la rupture imminente entre la Porte et la Russie, rupture dont, au vrai, la cause indirecte mais originaire, c'était l'indépendance de la Grèce, et ce traité du 6 juillet où la France était non seulement partie contractante, mais moralement partie principale.

La proposition fut très favorablement accueillie dans les deux Chambres; M. de la Ferronnays s'y fit, pour la seconde fois, grand honneur, et le nouveau gouvernement de la Grèce, y trouva un nouvel encouragement.

Presque au même moment, le premier héros, le premier martyr de cette cause, le prince Alexandre Ipsilanti, lancé d'abord en enfant perdu par l'empereur Alexandre, puis abandonné par lui, mourait à Vienne, après avoir subi sept ans de captivité : deux ans dans la forteresse de Mongatz en

Hongrie, cinq ans dans celle de Theresienstadt en Bohême. Il venait à peine d'obtenir sa liberté, sous l'expresse condition de ne pas quitter la résidence qui lui était assignée par le gouvernement autrichien. On voit par là quel aurait été le sort de M. de la Fayette, sans l'intervention du général Bonaparte.

Vint enfin la loi sur la presse : la loi sur la presse, cette épreuve et cet écueil de toute administration à son coup d'essai, ce chef-d'œuvre exigé pour passer maître, et plus exigé cette fois que de coutume, puisque force était de laver le linge sale du ministère congédié.

C'était là que le nouveau était attendu, — attendu par ses adversaires et par ses amis, lesquels n'étaient pas les moins exigeants, comme on le va voir; mais, avant tout, quelques lignes sur cette proposition Conny, dont je n'ai fait qu'indiquer en passant l'origine et l'objet.

Née, on ne sait trop à quel propos, dans le camp ennemi, elle n'en était pas pour cela plus mauvaise, et, nous libéraux, nous aurions été de grands sots d'en faire fi. Aussi n'en fimes-nous point, et l'accueil qu'elle reçut dans la Chambre élective fut tel, que le ministère, supposé qu'il en eût la fan-

taisie, n'eut garde de s'y brûler les doigts. Il n'avait d'ailleurs aucun besoin de se commettre, pour l'écartier; il pouvait compter sur notre Chambre, fort peu friande d'innovations libérales, et presque aux regrets d'avoir adopté la loi sur les listes d'électeurs. Il n'avait qu'à la laisser faire, et, quand la proposition nous fut portée, il ne se trouva qu'une poignée, voire même qu'une pincée de doctrinaires à outrance pour la soutenir. Nous fîmes pourtant bonne mine à mauvais jeu; je défendis, *mordicus*, dans mon bureau, le thème en désarroi; je fus nommé commissaire pour la rareté du fait; je renouvelai le combat dans la commission où j'étais, à peu près seul de mon bord; je livrai enfin la bataille à fond dans la Chambre, où mon discours eut un plein succès, sauf les boules, et, maintenant, en le relisant, je trouve encore qu'il était plus facile d'ameuter contre moi des boules que des raisons.

Ce discours pourrait prouver, une fois de plus, jusqu'à quel point on pouvait porter, dans une Chambre aussi timorée, mais aussi honnête que la nôtre, la liberté de la discussion, pourvu qu'elle eût confiance dans le caractère de l'orateur, et qu'il fût assez maître de sa parole pour

ne blesser ni les personnes ni les convenances.

La Chambre des députés elle-même, j'entends l'ancienne Chambre, versée à grands flots, dans la nôtre, par M. de Villèle, y mit de la bonne grâce et ne se fâcha point.

Je reviens à la loi sur la presse.

J'ai raconté en temps et lieu, ce qui s'était passé dans notre Chambre, à propos de la loi Peyronnet, connue sous le sobriquet de loi de justice et d'amour.

J'ai rappelé que la Commission préposée à l'examen de cette loi, commission dont j'étais membre, avait pris, unanimement et de prime abord, deux résolutions décisives : la première, c'était d'écarter sans merci ni miséricorde, le fond même de l'œuvre, son esprit, son plan, sa tendance, en n'en gardant tout ou plus que l'intitulé *stat nominis umbra*; la seconde, c'était d'y substituer une loi nouvelle qui, tout en se montrant un peu plus efficace que la loi de 1819, respectât la réalité et la condition essentielle de la liberté de la presse.

J'ai rappelé qu'étant alors le plus jeune, le plus actif, et le plus versé en cette matière des membres de la commission, c'était moi qui avais suggéré le

plan, le cadre et les dispositions principales de la loi nouvelle, et que c'était précisément le succès de mes propositions, la crainte de les voir successivement adoptées, que sais-je, même ! car tout était possible dans ce moment de crise, la crainte de me voir nommé rapporteur qui définitivement avait déterminé M. de Peyronnet à enterrer, de ses propres mains, son enfant mignon.

M. Portalis était membre de la commission comme moi, il m'avait fort appuyé et fort approuvé. Devenu le garde des sceaux du nouveau ministère, et chargé, à ce titre, de réparer, en matière de presse, les iniquités du ministère Villèle, iniquités dont la loi Peyronnet n'était que le couronnement et la sanction, j'avais compté qu'il prendrait pour thème de son travail, le projet qui nous était commun, et, en cela, je ne m'étais pas trompé ; mais j'avais compté, en même temps, que je serais un peu consulté sur la conversion de ce projet en proposition définitive.

J'avais même, à vrai dire, porté plus haut mes prétentions ; il était assez fréquent, à cette époque, lorsqu'un projet de quelque importance était préparé, d'admettre à sa discussion, en présence du roi, ceux des amis du ministère

sur lesquels il comptait pour le soutenir. Je me regardais comme en assez bonne position pour obtenir cet honneur. Il n'en fut rien. Le projet ne me fut pas communiqué ; d'autres que moi furent appelés ; je ne me souviens pas en ce moment de leur nom. J'en pris de l'humeur, assez mal à propos, car c'était méconnaître les difficultés de la position du ministère vis-à-vis du roi ; il était d'ailleurs fort naturel qu'on redoutât jusqu'à un certain point, ma vivacité et mes exigences, mais, je le remarque, parce que ce fut à dater de ce moment que, mes amis et moi, nous commençâmes à nous éloigner, sinon à nous séparer du ministère, et à prendre cette position intermédiaire qui n'a pas tardé à nous entraîner dans la plus grande faute que nous ayons eu à nous reprocher.

Au demeurant la loi était bonne, à peu de chose près, et ce peu de chose, j'essayai, de concert avec mon bon ami Sainte-Aulaire, d'y suppléer ; nous demandâmes, à cet effet, un rendez-vous *ad hoc* à M. Portalis, qui nous reçut froidement et ne nous écouta guère. Portée à la Chambre des députés le 14 avril, objet le 29 mai d'un rapport insignifiant, cette œuvre dont j'étais aux trois quarts le père, fut adoptée le 19 juin après vingt jours de discus-

sion plus insignifiante encore, et qui ne roula que sur des questions de plus et de moins en matière de cautionnement, d'amende, de délai, etc. Présentée le 25 juin à notre Chambre, elle n'y fut ni mieux attaquée ni mieux défendue, bien que M. de Chateaubriand et M. Molé fussent de la partie. Membre de la commission, je m'abstins de l'un et de l'autre rôle, ne trouvant convenable ni d'en indiquer les côtés faibles que personne n'apercevait, ni de m'en faire le champion dans la position où l'on m'avait placé.

Voici ce que je trouve à ce sujet dans une lettre du 4 juillet.

« Siméon nous lit ce matin son rapport ; il le fera demain à la Chambre et nous discuterons lundi ou mardi.

» J'ai appris par Decazes que la question de savoir si je serais rapporteur avait été l'objet d'un petit débat ; toute la Chambre s'y attendait ; mais le ministère Richelieu s'y est vivement opposé. On s'est adressé au ministère actuel, lequel a fait signifier par Portalis qu'il verrait cette nomination de très mauvais œil.

» Toute cette petite intrigue est passablement méprisable ; mais elle vous prouve à quels gens

nous avons affaire, et ce qu'il nous est permis d'en attendre. Vous comprenez que je ne me souciais guère de faire le rapport. Si j'avais beaucoup d'amour-propre comme orateur, ce n'est pas ce rapport qui me donnerait de l'illustration. Je ferais très volontiers bon marché de ma petite popularité; mais je n'ai pas tellement soif du martyre, que je meure d'envie de provoquer les attaques des journaux libéraux, pour le service du ministère. Néanmoins, autant je crois qu'il est raisonnable de ne point se laisser irriter par de petits témoignages d'envie et de malveillance, là où se rencontre un véritable intérêt public, autant je crois qu'il est naturel de se tenir réservé vis-à-vis de ceux qui ont pour nous une malveillance sans fondement, sans excuse ni prétexte. Aussi, la loi étant parfaitement en sûreté, mon dessein est de garder le silence, et de témoigner par là que je suis instruit de tout ce qui s'est passé, et que j'accepte la séparation dès à présent; ou, si je parle, de parler pour mon compte, sans témoigner ni humeur contre la loi ni intérêt à ceux qui la produisent. »

Voici ce que je trouve encore, sur ce même sujet, sous la date du 13.

« Bien loin que mon silence dans la discussion générale m'ait nui, je crois qu'il m'a donné, de plus en plus, dans la Chambre, l'attitude d'un homme qui ne parle pas pour parler, qui se sert de la parole comme d'un instrument pour atteindre un but, et qui laisse les autres satisfaire leur vanité. Dans la discussion des articles, je défendrai ceux qui sont spécialement mon ouvrage, s'ils sont attaqués ; je les défendrai en disant qu'ils sont de moi, et je blâmerai ceux du gouvernement afin de bien témoigner qu'il n'existe aucune relation entre nous. »

Si je rappelle ces très petits incidents tout personnels, ce n'est pas pour m'en faire honneur ; c'est plutôt pour en faire amende honorable, et pour montrer une fois de plus, à quoi tiennent, sous un régime parlementaire, ces liaisons de parti qui décident de la direction des affaires. Si je n'étais pas le plus sensé et le plus désintéressé des hommes publics de mon temps, je n'étais pas non plus le contraire ; et pourtant j'ai concouru, par un sot mouvement d'amour-propre blessé, à séparer du ministère nouveau le parti doctrinaire ; de là peut-être la chute de ce ministère, notre dernière ancre de salut ; et de là peut-être enfin la révolution de Juillet.

O vanas hominum mentes, o pectora cœca.

Mais n'anticipons point; revenons sur nos pas; aussi bien ces discussions sur la presse n'étaient pas désormais le principal objet des préoccupations publiques; d'autres où, Dieu merci, je n'étais pour rien, y tenaient le premier rang.

Je veux parler des fameuses ordonnances sur les petits séminaires, et de la poursuite un peu saugrenue malencontreusement intentée au ministère défunt.

En rendant compte des débuts du nôtre, aux jours de sa lune de miel, j'ai rappelé, comme l'un de ses actes les plus favorablement accueillis, la formation d'une commission chargée d'examiner le régime intérieur des établissements préparatoires au ministère sacré; il s'agissait de vérifier si ces établissements n'étaient pas devenus, sous le manteau de l'épiscopat, de vrais collèges laïques, soustraits ainsi à la surveillance et à la juridiction de l'Université; il s'agissait surtout de constater s'ils n'étaient pas placés sous la direction des jésuites, au mépris des lois et arrêts qui prohibent, en France, l'existence de cet ordre religieux.

Cette commission triée sur le volet, composée de neuf membres choisis dans les positions les plus élevées du clergé, de la magistrature et de l'ordre civil, après un travail assidu de plusieurs mois, avait unanimement conclu à la nécessité de faire rentrer les petits séminaires dans les limites de leurs institutions primitives; mais, tout en reconnaissant que huit de ces établissements étaient effectivement dirigés par des Pères de la société de Jésus, elle avait été d'avis que la tolérance de cette société dans le royaume relevait exclusivement de la police générale de l'État et que les évêques n'avaient point à s'en enquérir dans la répartition des offices de leurs diocèses.

Il faut avoir vécu à cette époque, pour se faire quelque idée de ce qu'excita d'indignation cet aveu, naïf à la vérité, mais, au fond, plutôt raisonnable et qui n'apprenait, en tout cas, rien à personne. Le cri public fut universel, de même le récri chez les moins emportés; la presse tonna de ses cent bouches; l'agitation fit rage au dedans comme au dehors des Chambres.

Notre ministère, nouveau venu, timoré, méticuleux et peu solide sur ses jambes, n'était pas de force à braver un pareil orage, supposé même qu'il

en eût envie, ce qui est douteux, et le roi, qui ne se sentait pas encore en mesure de le remplacer, préféra faire mine de courber la tête en vaincu, afin de mieux amasser des charbons sur celles de nous autres libéraux.

Bref, le 16 juin, on vit apparaître au *Moniteur* deux ordonnances, l'une contresignée par l'évêque de Beauvais, ministre des cultes, l'autre par le garde des sceaux, M. Portalis, mais toutes deux approuvées, bel et bien, de la main royale.

La première fixait le nombre des petits séminaires et, dans chaque séminaire, celui des jeunes lévites qu'il pourrait élever, proportion étroitement gardée aux besoins du culte dans chaque diocèse; point d'externes; l'habit ecclésiastique au bout de deux ans. C'était enlever aux pères de famille qui se méfiaient, non sans quelque raison, comme je l'expliquerai en temps et lieu, de l'enseignement universitaire, tout espoir d'y échapper autrement que par l'éducation domestique.

La seconde soumettait au régime de l'Université huit établissements dirigés par des membres d'une congrégation religieuse non autorisée (lisez par des jésuites), en ajoutant que, à l'avenir, nul ne pourrait être ou demeurer chargé, soit de la di-

rection, soit de l'enseignement dans les établissements d'éducation ecclésiastiques ou laïques, sans s'être purgé par serment du soupçon d'appartenir à quelque congrégation de contrebande.

Ce fut au tour des bons royalistes, des bons catholiques, des bonnes âmes, à prendre le mot dans son sens un peu vulgaire, de jeter feu et flamme, de crier à l'impiété, à la persécution religieuse, à la constitution civile du clergé, à la Révolution en goguette. Les journaux du parti ne s'y épargnèrent pas; le pauvre évêque de Beauvais devint une brebis galeuse; le ministère des cultes ne vit plus trace de l'épiscopat; c'était à qui montrerait du doigt l'apostat.

Voici en quels termes je rendais compte de l'événement, dans une lettre datée du 18 juin, c'est-à-dire du surlendemain.

« Vous verrez aujourd'hui par le journal le grand événement d'hier matin. Les fameuses ordonnances ont paru. La mesure est à peu près aussi efficace qu'on peut l'obtenir dans l'état actuel des choses, elle ne blesse en rien la liberté de conscience; il vaudrait mieux sans doute abolir l'Université, rendre la liberté à l'instruction et laisser les évêques élever comme ils l'entendent dans les petits séminaires;

mais, aussi longtemps que l'Université sera maintenue, ils ne peuvent se plaindre d'y être soumis comme tout le monde; on va même loin à leur égard, puisqu'on les affranchit du régime universitaire pour les écoles ecclésiastiques proprement dites; mais sans cela, selon toute apparence, il ne se formerait plus de prêtres, et, quelque vicieux que soit un tel ordre de choses, ce serait un grand parti à prendre que de faire main basse sur l'unique moyen actuel de recruter le clergé.

» En tout, il me semble qu'on est content, et qu'on aurait tort de ne l'être pas.

» Le roi, après avoir pris son parti, a montré plus de fermeté qu'on n'avait droit d'en attendre. L'archevêque de Paris est venu le trouver au nom de quatorze évêques réunis à Paris, et lui a présenté une lettre qu'il n'a pas voulu recevoir, disant que quatorze évêques ne constituaient pas le clergé et qu'il n'écouterait pas davantage le clergé lui-même, son parti étant pris. »

On peut voir quel était encore, à cette époque, l'état de mon esprit, sur un sujet aussi grave; on verra plus tard ce que m'ont appris depuis, l'expérience et la réflexion.

Ces pauvres ordonnances continuèrent, durant

toute l'année, à défrayer la polémique des journaux et des Chambres. Le débat fut des plus vifs, lorsqu'il s'agit d'obtenir un crédit pour fonder des bourses au profit des établissements à créer sur nouveaux frais; le pauvre évêque de Beauvais ne pouvait obtenir le concours de ses confrères en rien qui touchât, de près ou de loin, à pareille chose. Un mémoire foudroyant, rédigé, dit-on, par l'abbé de Lamennais, fut publié à cent mille exemplaires et à cinq centimes pièce; plus d'un prélat menaça d'une résistance ouverte; enfin l'archevêque de Toulouse, sommé de répondre aux renseignements qui lui étaient officiellement demandés, fit insérer dans le journal de son diocèse la lettre suivante :

« Monseigneur,

» La devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II en 1120, est celle-ci :

» *Etiam si omnes, ego non.*

» C'est aussi celle de ma conscience.

» J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse considération *qui est due au ministre du roi*, etc. »

Le roi se tint pour personnellement offensé de

cette missive insolente; il fit défendre audit archevêque de se présenter devant lui jusqu'à nouvel ordre; mais, pour en finir avec les criaileries, il prit le bon moyen : il s'adressa directement au saint-siège. M. Lasagni, conseiller à la cour de cassation, Romain d'origine, et l'une des meilleures provenances qui nous soit restée de la réunion des États romains sous l'Empire, fut chargé, à ce sujet, d'une mission confidentielle; c'était un homme d'un esprit rare, un jurisconsulte de premier ordre, un catholique sincère et sensé. Il réussit sans beaucoup de difficulté. Le pape déclara volontiers « qu'il ne voyait rien dans ces ordonnances, qui faisaient tant de bruit, qu'on pût regarder comme une atteinte portée aux pouvoirs épiscopaux; qu'il entendait les maintenir quant à l'enseignement des séminaires, mais qu'il ne prétendait point imposer au gouvernement français des congrégations interdites par les lois de France », et M. le cardinal de Latil, archevêque de Reims fut chargé d'informer ses vénérables confrères que « Sa Sainteté, persuadée du dévouement sans réserve des évêques de France envers Sa Majesté, ainsi que de leur amour pour la paix et tous les autres intérêts véritables de la religion, avait

fait répondre que les évêques devaient se confier dans la haute piété et la sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances et marcher d'accord avec le trône ».

Je ne dirai qu'un mot de l'acte d'accusation lancé, le 18 juin, après beaucoup d'hésitations, de menaces et de reculades contre l'ombre en déroute du ministère Villèle. Ce ne fut, au vrai, qu'une lubie d'extrême gauche, une sorte d'*olla podrida* de tous les pamphlets, de tous les articles, de toutes les diatribes qui traînaient, depuis deux ou trois ans dans les échoppes, dans les estaminets, sur les étalages de librairies en plein vent. Le père putatif de cette machine de guerre, en pleine paix, n'était autre qu'un pauvre bonhomme, ayant nom Labbey de Pompières, et n'ayant, bien entendu, d'abbé que le nom, lequel n'avait personnellement de crédit qu'en qualité de beau-père ou de beau grand-père, l'un ou l'autre n'importe, d'Odilon Barrot; mais c'en était assez pour donner consistance à la velléité dont il était possédé de faire quelque chose pour être quelque chose. Cela n'avait pas le sens commun; autant il avait été juste et sage d'attaquer à fond le ministère Villèle, lorsqu'il était au pouvoir, et nous entraînait à reculons mais ra-

pidement vers la contre-révolution, autant, une fois tombé, il était absurde et puéril de prétendre ériger ses méfaits en acte de haute trahison ; c'était lui faire trop d'honneur, et du même coup lui faire trop beau jeu. C'est ce que nous, gens du centre gauche, nous tâchions de faire comprendre à nos amis de la gauche ; mais, si nous réussissions, tant bien que mal à conjurer l'orage, nous ne parvenions pas à le dissiper. Il faut toujours menacer, nous disaient de leur grosse voix les gros bonnets ; il faut tenir l'épée de Damoclès sur la tête de l'ennemi ; mais, outre qu'au cas trop probable où le fil viendrait à casser, ce ne serait et ne pourrait être qu'un coup d'épée dans l'eau, ces fils-là ne tiennent à rien d'ordinaire. Aussi advint-il qu'un beau matin, à l'issue d'un débat sur la dissolution de la garde nationale, ce grand crime dudit ennemi, le sire abbé de Pompières n'en fit qu'à sa tête et déposa sans dire gare son factum d'accusation.

Qui fut penaud ? hélas ce fut nous, et surtout notre ministère actuel ; car que faire ? Combattre l'accusation ; c'était prendre la queue de la droite, et faire à M. de Villèle cadeau d'une absolution triomphante qui le remettrait sur un bon pied ; admettre l'accusation, c'était prendre la queue de

la gauche, se faire solidaire de sa sottise, et en partager le déboire à peu près inévitable.

Force fut bien pourtant de choisir.

Le ministère (le nôtre s'entend) prit l'attitude de la neutralité, et s'y maintint, grâce à l'éloquence, à l'adresse et à la mesure de M. de Martignac, je ne l'ai jamais plus admiré. Ce terrain n'en était pas un pour la majorité de la Chambre (il s'entend de la Chambre des députés); elle admit, tout en enrageant, la proposition, mais ne l'admit qu'à l'examen, et nomma, pour ce faire, une commission *tri-partite*, qui ne pouvait guère aboutir : pour la gauche pure, Mauguin et Benjamin Constant; pour le centre gauche, Girod de l'Ain; pour le centre droit, Raudot, Delalot, Agier; pour la droite, Montbel, Dutertre, Lamezan; il n'y avait guère là que M. de Montbel qui fut décidément pour M. de Villèle, et les gens du centre droit étaient ses ennemis personnels encore plus que politiques.

Mais, une fois nommée, restait à savoir ce que ferait cette commission; quelles seraient ses allures; quels droits, quels pouvoirs elle entendrait s'attribuer; comment elle s'y prendrait, à défaut de toute législation préexistante, de tout précédent quelconque, pour donner couleur à son man-

dat et faire semblant de le prendre au sérieux.

Son embarras fut grand à ce sujet, si bien que, le lendemain, je crois, de sa première réunion, je vois arriver chez moi Girod de l'Ain, flanqué de Sébastiani, pour m'engager à leur venir en aide, et à leur dresser un plan de conduite, sur le modèle d'outre-Manche. Bien plus empêchés furent-ils encore quand je leur expliquai qu'ils n'étaient qu'une commission comme une autre, sans plus ni moins de pouvoirs ; qu'il ne leur appartenait point de s'ériger en juges instructeurs ; de décerner ni mandats ni citations ; d'interroger sous la foi du serment ; de s'arroger mainmise sur les papiers d'État ou sur les papiers des particuliers, en un mot, de faire acte juridique ; qu'ils ne pouvaient instruire que sur la commune renommée, recevoir que des déclarations ou des dépositions volontaires ; accuser enfin, s'ils le jugeaient convenable, devant la Chambre des pairs qui seule avait qualité pour faire acte de juridiction proprement dite. Ils ne voulaient pas m'en croire quand je leur affirmais que la Chambre des communes en Angleterre, ne revendiquait plus, depuis longues années, le droit d'interroger sous serment.

Cela mettait mes interlocuteurs, tout à la fois,

fort à l'aise et fort en peine : fort à l'aise, en ce sens qu'ils étaient maîtres d'agir, selon leur bon plaisir, mais aux risques et périls d'être seuls de la partie, et de ne trouver personne qui fut tenu d'obtempérer à leurs injonctions; fort en peine, car c'était sur quelques découvertes qu'ils comptaient pour faire un peu de figure; ils entendirent quelques témoins de bonne volonté, mais qui n'en savaient pas plus qu'eux; ils s'adressèrent au gouvernement pour obtenir la communication de certaines pièces; le gouvernement s'excusa poliment; bref la pauvre commission ne réussit, après maint et maint effort, qu'à se poser à elle-même diverses questions, sans pouvoir réunir, dans son propre sein, la majorité sur aucune réponse; elle en vint faire tristement à la Chambre une piteuse confidence, en lui demandant d'être départagée; la Chambre ajourna sa propre réponse, et la fin de la session tira tout le monde de ce mauvais pas.

Je ne pris, toute réflexion faite, aucune part à la discussion d'une question assez importante et très épineuse, la question de savoir qui aurait le dernier mot de la cour de cassation ou des cours royales, lorsqu'il s'élèverait, entre elles, une contradiction persistante et réitérée sur quelque point

de droit ou de forme. La loi proposée par le gouvernement donnait gain de cause aux cours royales, ce qui n'était pas logiquement soutenable; d'un autre côté, il semblait contraire aux principes de rendre, en aucun cas, la cour de cassation *juge du fond* dans une affaire quelconque. C'était un sujet sur lequel j'avais, dès longtemps réfléchi. Mais le résultat de mes réflexions ayant été contraire à ces mêmes principes sur lesquels se fonde notre système de cassation, et mes conclusions tendant, en cette matière, à bien plus qu'à la question incidemment engagée, je me trouvais placé, si j'intervenais, entre la témérité et la timidité; la témérité, si j'allais au bout de ma pensée, la timidité, si je m'arrêtais à mi-route. Je préfèrai laisser aller les choses sans m'en mêler : *Sinere mundum ire sicut it*, comme dit Panurge, en me réservant de traiter à fond la question dans notre *Revue française*. J'y fis insérer un petit traité *ex-professo*, sous ce titre : *De l'interprétation des lois*, traité que je prends la liberté de recommander aux amateurs, s'il en est encore, en fait d'organisation judiciaire; il s'en rencontrait de mon temps.

La session fut close le 18 août.

Ainsi que je l'ai indiqué plus haut, le nouveau

ministère s'y était fait grand honneur, aux yeux, du moins, des gens sensés, des vrais connaisseurs. Placé dans une position très délicate, entre le roi, qui ne guettait qu'une bonne occasion de s'en défaire, et la Chambre des députés, qui n'avait de parti pris sur rien; peu soutenu par le centre droit des deux Chambres, qui le trouvait trop enclin de notre côté; plus médiocrement encore par nous, qui n'y prenions pas confiance, sa conduite, en toute occasion, ou à peu près, avait été prudente et ferme, hardie et mesurée; il était sorti à son avantage de toutes les difficultés; il ne s'était impatienté ni du décousu de nos allures ni de la multiplicité de nos exigences; nous avions, avec lui, gagné du terrain, et nous en eussions gagné bien plus encore, si nous avions agi de concert. Il dépendait de nous de réparer la faute que nous avions faite en 1818. Ce pouvait être, à notre grand profit, un nouveau ministère Richelieu, j'entends le premier en date, celui du bon temps, un ministère libéral par position et modéré par caractère, un ministère soutenu par nous et supporté par le roi.

On verra bientôt ce qu'il en advint.

Avant la fin de la session; je rejoignis ma famille

à Broglie, et j'y passai le reste de l'année, les yeux fixés sur les événements du dehors, qui ne manquaient pas d'intérêt et d'importance.

Au premier rang, il fallait placer la guerre entre la Russie et la Porte, guerre dont l'origine, sinon le motif, remontait plus haut que les troubles de la Grèce, qui n'en furent que le prétexte. Il était bien difficile de dire qui des deux avait meilleure ou pire cause. Les griefs de la Porte étaient plus réels, ceux de la Russie plus apparents. L'humanité parlait pour celle-ci; la politique pour celle-là. La fortune elle-même sembla partager l'incertitude des esprits, dans cette première campagne, du moins, dont le commencement fut si brillant pour les Russes et la fin si désastreuse. Nous étions de tout cœur avec eux, à ce point même que notre ambassadeur, M. de Mortemart, accompagna l'empereur Nicolas, à la tête de son armée. En revanche, M. de Metternich, s'il se lavait ostensiblement les mains de tout, en qualité de neutre, se les frottait volontiers et non moins ostensiblement quand les Russes étaient battus.

Notre expédition de Morée, partie des côtes de France le 17 août, arrivée le 29 en vue de Navarin, et précédée par cette nuée de volontaires de

tout âge, de tout rang, de toute condition qui couraient se ranger sous le drapeau d'Odysée ou de Colocotronis à défaut du nôtre, notre expédition, dis-je, ne courait point risque de rencontrer une véritable résistance. Nous n'étions pas précisément en état de guerre avec la Porte ; nous étions dans cet état intermédiaire propre à notre temps, où la diplomatie fait son chemin, la baguette de Popilius en main. La convention d'Alexandrie obligeait Ibrahim Pacha à nous remettre les places fortes, à réembarquer ses troupes, et à nous laisser le terrain libre ; ce ne fut pas, néanmoins, sans beaucoup de difficultés, d'hésitations, de pourparlers, voire même sans quelques coups de fusil, tirés vaille que vaille, que le général, bientôt maréchal Maison, réussit à déterminer nos bons amis les Turcs, et nos meilleurs amis les Égyptiens, à subir les conséquences du traité du 15 juillet.

Mais quel plaisir d'entendre notre roi (c'était bien le nôtre en cela) dire à son armée :

« Soldats,

» Je vous charge d'une grande et noble mission ; vous êtes appelés à mettre un terme à l'oppression

d'un peuple célèbre. Cette entreprise qui honore la France, à laquelle tous les cœurs généreux applaudissent, ouvre devant vous une carrière de gloire que vous saurez remplir; j'en ai pour garantie les sentiments et l'ardeur qui vous animent.

» Pour la première fois, depuis le XIII^e siècle, nos drapeaux aujourd'hui libérateurs, vont apparaître sur les rives de la Grèce. Soldats, la dignité de la couronne, l'honneur de la patrie attendent de vous un nouvel éclat; dans quelque situation que vous placent les événements, vous n'oublierez pas que de si chers intérêts vous sont confiés. »

Qu'il y avait loin de ce langage à celui de M. de Villèle répondant de son ton nasillard, à notre comité : « Mais quel intérêt pouvez-vous prendre à cette localité ? »

C'était Athènes et le Parthénon !

Peu après, notre armée achevait d'évacuer le territoire espagnol, laissant cet infortuné pays en proie à la tyrannie, que nous y avons établie, ou plutôt rétablie, et qui nous en avait payés comme payent les tyrans, et comme méritent d'être payés ceux qui les protègent; il n'avait pas été possible d'arracher

à Ferdinand VII et à ses suppôts les moindres ménagements envers ces pauvres libéraux qu'il n'avait vaincus que par nos mains, et sous nos drapeaux, cette fois fort peu libérateurs ; moins encore, s'il est possible, d'en obtenir le moindre égard pour nos plus justes réclamations ; et le pire, c'est qu'autant en arriva-t-il à Lisbonne, malgré les efforts du gouvernement anglais. Le vent de contre-révolution que nous avons déchaîné dans la péninsule avait renversé le frêle édifice élevé par dom Pédro, sous les auspices du cabinet de Saint-James, et l'armée anglaise, en s'éloignant comme la nôtre, laissait, comme la nôtre, le parti libéral à la discrétion d'un petit tyranneau dont son ascendant n'avait pu venir à bout. Dom Miguel régnait aussi glorieusement et aussi bénévolement que Ferdinand VII, mais, au moins, l'Angleterre, qui n'avait rien fait pour le hisser sur son petit trône, qui n'en avait voulu faire qu'un chétif *prince consort*, n'était pas, comme nous, responsable de ses méfaits et de ses forfaits.

Ce qu'aurait fait Canning, s'il avait vécu, pour prévenir, en Portugal, une contre-révolution qui détruisait, sinon son ouvrage, tout au moins un état de choses qu'il avait approuvé et secondé, qu'il

avait même promis de protéger contre la réaction dont nous étions tristement les artisans en Espagne, il est difficile de le dire, mais ce que fit le duc de Wellington, son successeur, sera bientôt dit. Il ne fit rien, et ne parut guère en prendre souci.

Aussi bien, il ne tenait guère à l'héritage de M. Canning, et il ne tarda pas à le montrer; car il saisit assez brutalement la première occasion qui se présenta pour expulser, c'est le mot propre, de son cabinet, le petit noyau de torys libéraux qu'il avait, de prime abord, consenti à y conserver. Il fit cette exécution sur le plus illustre d'entre eux, M. Huskisson, à propos d'une très légère irrégularité de tactique parlementaire, fruit d'une inadvertance, dont M. Huskisson fut le premier à s'accuser et à s'excuser. Dès lors le ministère tout entier fut tory pur sang, et la politique britannique changea du blanc au noir. Il ne réussit, néanmoins, qu'à demi dans sa politique d'écrevisse (si tant est que l'écrevisse marche à reculons). Il lui fallut subir la révocation de l'acte du *Test*, cet affront au bon sens et à la morale, dont la conséquence avouée était de réduire au parjure quiconque prétendait à une place quelconque, petite ou grande, et, si la Chambre des lords lui prêta volontiers l'épaule

contre l'émancipation des catholiques, Peel, alors son coadjuteur, ne réussit point à retarder, dans sa marche triomphante, le bill proposé par sir Francis Burdett ; la Chambre des communes en prit possession et depuis ne l'a pas lâché. Peel ne réussit pas mieux à prévenir, en Irlande, l'élection du grand agitateur, à la barbe de la loi en vigueur, du parlement sur pied, et du vainqueur de Waterloo, et plût à Dieu que l'un et l'autre eussent été vaincus tout à fait, cette fois, cela leur eût épargné le dégoût de faire plus tard amende honorable, et de proposer eux-mêmes, ce qu'ils avaient, à grands cris, déclaré l'abomination de la désolation, et la ruine de leur pays, détestable exemple qui n'a que trop été suivi.

Tandis que, tranquille à Broglie, désormais en état de nous recevoir modestement mais commodément, entouré de ma famille qui grandissait, et de mes déjà vieux amis, je m'y reposais un peu des fatigues d'une session rendue plus laborieuse par les intrigues intérieures, et la difficulté de tenir ensemble les *disjecta membra* de notre majorité, que par les luttes de la tribune, j'étais, à mon insu, menacé d'un bien grand malheur. Ma mère, mon excellente mère, à peine entrée dans sa soixante-

sixième année, ma mère, dont la santé ne nous avait jamais donné la moindre inquiétude, se trouvait atteinte d'un mal dont elle ne parlait à personne, et dont, en vérité, je crois qu'elle ne se disait mot à elle-même. Je fus averti par M. d'Argenson, qui nous vint voir au commencement de l'automne. Nous avions réussi, ses amis de la gauche et moi qui vivais bien avec eux, à le faire nommer député dans le département de l'Eure, où il n'avait jamais résidé et ne possédait pas un pouce de terrain. N'y connaissant personne, il profitait de l'intervalle des deux sessions (1828-1829) pour faire sa tournée de visites et de remerciements; il me parla de la santé de ma mère avec quelque souci; je convins avec lui qu'à son retour à Paris, il m'écrirait avec détail et qu'il déciderait ma mère à consulter M. Lerminier, alors notre ami plus encore que notre médecin. C'était, à cette époque, le successeur le plus accrédité qu'eût laissé Corvisart, celui qu'il avait placé lui-même près de l'empereur Napoléon pendant la campagne de Russie.

M. d'Argenson me tint parole; Lerminier m'écrivit une longue lettre. Ni l'un ni l'autre ne me paraissaient rassurés, sans qu'on fût bien fixé sur la nature du mal; je partis pour Paris le 18 octobre

c'est-à-dire le lendemain même du jour où j'avais reçu les deux lettres. Je trouvai ma mère très faible, et dans un grand état de dépérissement, mais tranquille sur elle-même, gaie et prenant à tout, comme à son ordinaire; le lendemain et le surlendemain, elle parut reprendre des forces, sous l'action des médicaments, et rien n'annonçait un danger certain ni prochain. Le 21, je dînai en tête-à-tête avec elle, dans son petit salon, elle trouvait trop fatigant de dîner dans la salle à manger; elle était mieux encore que la veille, et dîna modérément mais de bon appétit. Vers neuf heures et demie, heure à laquelle elle se retirait d'ordinaire, elle me congédia en me disant de venir le lendemain déjeuner avec elle. Il faisait beau, je me promenai sur les boulevards jusque vers onze heures; à peine venais-je de me mettre au lit, qu'on accourut me demander de la part de M. d'Argenson. Je m'habillai en grande hâte et courus à toutes jambes. Je trouvai ma pauvre mère étendue dans son lit, sans mouvement et sans respiration. D'après ce qui me fut raconté, en entrant dans sa chambre, elle avait, selon sa coutume, fait sa prière à genoux, s'était couchée en se déshabillant elle-même; entrée dans son lit, elle avait dit à sa femme de chambre :

— Relevez-moi la tête, soulevez mon oreiller.

Et, cela fait, en posant sa tête sur l'oreiller, elle avait fermé les yeux et rendu le dernier soupir, sans effort, sans agonie, comme un enfant qui s'endort.

Je passai la plus grande partie de la nuit, avec M. d'Argenson, dans le salon, dont la porte ouvrait sur la chambre à coucher. Il insista pour qu'on n'éveillât point madame de Lascours, qui, le lendemain matin, en fut au désespoir; mais, quelque rapidement qu'elle fût descendue, elle n'aurait pu recueillir le dernier soupir de notre pauvre mère.

Je ne restai que quelques jours à Paris, tristement préoccupé de détails plus tristes encore, et je regagnai le plus tôt que je pus ma femme et mes enfants. Mes sœurs, mon frère, tous ceux des nôtres que ce douloureux événement avait réunis se dispersèrent également, la mort dans l'âme. Jamais mère de famille ne fut plus regrettée et plus digne de l'être.

Le coup me fut trop sensible pour me permettre de prêter, vers la fin de l'année, quelque attention aux événements politiques. Je consacrai ces deux mois à des pensées et à des devoirs plus en harmonie avec l'état de mon âme.

Nous ne revînmes à Paris qu'aux approches de la session. Elle s'ouvrit le 27 janvier. J'étais resté complètement étranger aux pourparlers qui l'ont précédée, si tant est que ces pourparlers aient eu le degré d'importance et de consistance que M. de Vaulabelle s'est plu à leur attribuer. A l'en croire, il s'était formé dans le côté gauche de la Chambre des députés, un parti des impatientes qui brûlaient d'entrer au pouvoir de compte à demi avec le ministère Martignac, et qui s'entendait à peu près avec les principaux ministres. M. de Martignac devait céder le poste de l'intérieur à M. Casimir Perier; M. de la Ferronnays le portefeuille des affaires étrangères à M. Hyde de Neuville, qui

serait remplacé à la marine par le général Sébastiani. La direction des cultes non catholiques serait attribuée à Benjamin Constant; celle des postes ou des contributions indirectes à M. Duvergier de Hauranne. On devait créer douze pairies nouvelles dont les titulaires en expectative, étaient MM. Alexandre de Lameth, Lafitte, Ternaux, Gérard, Thiard, le duc de Bassano, Benjamin Delessert, Louis, etc. Je doute fort, pour ma part, que ces rêves, s'ils ont existé quelque part, aient dépassé les limites d'une coterie fort étroite, et qu'ils aient jamais trouvé d'accès plus haut que cette coterie telle quelle. Le ministère, s'il eût été enclin à se fortifier quelque peu, se serait plutôt adressé au centre gauche qu'à la gauche; mais il n'était ni de taille ni de courage à prononcer au roi même le nom de M. Royer-Collard, de M. Molé, ou le mien. Aucun de nous, que je sache, n'a reçu la moindre ouverture à ce sujet; aucun de nous n'y pensait; purs bavardages que tout cela.

Plusieurs circonstances ajoutaient, néanmoins, quelque peu à cet ébranlement des esprits, à ce bruissement sourd qui précède, d'ordinaire, l'approche d'une session. M. de la Ferronnays, après s'être réconforté aux eaux de Carlsbad, à peine

revenu, à peine rentré en possession de son poste, était tombé en défaillance dans le cabinet même du roi, force avait été de lui accorder un nouveau congé de trois mois, plutôt pour ne pas renoncer à sa présence dans le conseil que dans l'espoir de l'y conserver. La perte était réelle et même grande, vu l'état de nos affaires. M. de la Ferronays était presque ce qu'avait été M. de Richelieu; c'était un vrai gentilhomme et un vrai ministre, libéral d'honneur et de cœur plus que de doctrine; il imposait également à la gauche et à la cour; personne n'osait lui refuser sa confiance; en succombant, il ouvrait une large brèche, et l'ouvrait au rival qui lui ressemblait le moins.

Quand je dis rival, j'ai tort, et quand je dis que j'ai tort, je ne suis pas non plus tout à fait dans le vrai. M. de la Ferronays et M. de Polignac étaient amis; le ministre, loin de desservir l'ambassadeur le soutenait loyalement et de son mieux contre le reste du ministère; mais le roi mourait d'envie de se débarrasser de ce ministère-là; cherchant de l'œil des hommes de confiance pour y aviser, il penchait naturellement vers un nom qui lui rappelait les meilleurs souvenirs de sa jeunesse, et qui, d'ailleurs, avait des titres réels à sa reconnaissance. Je n'af-

firme point que M. de Polignac fut, en cela, d'intelligence avec son bon maître ; mais soit hasard, soit coup de Jarnac, quand on le vit tomber des nues à Paris, qu'il venait à peine de quitter, juste au moment où M. de la Ferronnays tombait en apoplexie, — et quand on sut, ce qui ne tarda guère à transpirer, que son congé lui avait été adressé impérativement de la part du roi, par M. Portalis, gardien de l'intérim, à l'insu des autres ministres, — on ne douta pas qu'il n'y eut partie liée entre le roi, M. de Polignac et M. Portalis, et que la première présidence de la cour de cassation, alors vacante ou près de l'être ne fût pour M. Portalis l'enjeu de la partie. A tort ou à raison, on en fut encore plus convaincu, quand on entendit M. de Polignac, dans une séance de notre Chambre, faire, à propos pour lui, sans doute, mais, du reste, hors de tout propos, une profession de foi toute brûlante de libéralisme, et lorsqu'on vit les journaux torys en Angleterre renchérir l'un sur l'autre en éloges et en regrets de l'ambassadeur qui s'était rendu tout à coup si cher à nos bons voisins.

Quoi qu'il en fût, le moment, s'il devait venir, n'était pas venu. Le ministère fit tête à l'orage ; trop mal posé auprès du roi pour en rien attendre

ou pour oser lui proposer quelque nouveau choix qui le remît un peu en selle, il serra ses rangs comme un bataillon sous le feu de l'ennemi. M. Portalis, d'intérimaire, devint ministre des affaires étrangères en pied; M. Bourdeau, directeur général de l'enregistrement, devint sous-secrétaire de la justice, en attendant qu'il obtînt les sceaux, ce qui ne pouvait guère lui manquer, si tout ne manquait pas à tout le monde, et la session s'ouvrit, sans majorité pour personne, le roi guettant le bon moment pour prendre, contre nous, sa revanche.

A coup sûr, si nous avions eu en tête quelques grains de bon sens, nous étions bien avertis.

Il était clair :

1° Que le ministère, quelle que fût sa bonne volonté, et réelle elle était à ce moment, ne pouvait plus rien pour nous, tant que notre adhésion entière et cordiale ne mettrait pas à sa disposition une majorité effective et bien liée;

2° Que dans l'état précaire où le plaçaient nos hésitations, il ne tenait qu'à un fil;

3° Que le roi tenait en main le ciseau fatal, et n'attendait plus que l'occasion;

4° Que dans l'impuissance où nous serions, le cas échéant, d'en former un autre plus solide, et mieux

sur ses pieds, le roi aurait beau jeu pour s'adresser à nos adversaires ;

5° Qu'enfin, tant que le ministère conserverait une apparence de majorité, le roi se tiendrait pour forcé de le subir.

La conduite à tenir était donc, pour nous, écrite en grosses lettres. Rien n'était plus aisé pour le centre gauche que de se mettre en plein accord avec le centre droit et la défection, et de réduire la gauche et la droite même unies, ce qui ne pouvait arriver que par accident, à l'état de minorité habituelle ; rien n'était plus aisé, dès lors, que de prendre à notre compte le ministère qui ne demandait pas mieux ; il ne fallait, pour cela, que mettre de côté nos petites animosités et nos petites lubies, et il fallait être aussi étourdis que nous le fûmes pour faire ce que nous fîmes.

La session s'ouvrit le 19 janvier. Le choix du bureau dans la Chambre des députés fut plus significatif en apparence qu'en réalité. Il se partagea entre notre petit groupe, personnifié dans M. Royer-Collard ; la gauche modérée, dans M. Casimir Perier et le général Sébastiani ; le centre droit, dans MM. de Berbis et Delalot ; la droite ne put pas même se mettre d'accord sur son candidat.

MM. de la Bourdonnaie et Ravez figurèrent *ex æquo* sur la liste.

M. Royer-Collard fut appelé au fauteuil par le roi qui ne l'aimait guère, mais qui ne pouvait guère éviter de le nommer.

Le choix des vice-présidents et des secrétaires fut à l'avenant.

Jusque-là, tout était au mieux.

Le discours du roi étant libéral dans une juste mesure, la discussion de l'Adresse dans les deux Chambres ne donna lieu qu'à des escarmouches insignifiantes.

De même tous les petits combats d'avant-garde. La tentative d'exhumer la sottise accusation contre les anciens ministres fut écartée, d'un commun aveu, par l'ordre du jour; point de pétition de quelque importance. La prorogation du monopole du tabac; une proposition sur le duel qui ne pouvait avoir aucune suite, amusèrent le tapis, tant bien que mal, jusqu'à l'apparition d'une loi qui devait décider du sort de la session, et, par contre-coup, de bien plus : du sort du ministère d'abord, et bientôt de celui de la monarchie.

Le ministère avait très bien choisi son terrain

pour cette épreuve décisive, et l'avait encore mieux préparé.

Il s'agissait de refondre sur un plan nouveau — nouveau, du moins, dans ses parties essentielles, — l'ensemble de nos institutions administratives. Tout s'y trouvait encore sur le pied impérial : un préfet, dans chaque département, assisté d'un conseil général et d'un conseil de préfecture ; un sous-préfet, dans chaque arrondissement, assisté d'un conseil d'arrondissement ; un maire dans chaque commune, assisté d'un conseil municipal ; le tout, administrateurs et conseillers également au choix de l'autorité ; la Charte n'y avait fait œuvre ; pas trace de ce qu'on nommait jadis les libertés locales.

Ces libertés, il est bien vrai, aux premiers jours de la Restauration, on les avait fait sonner bien haut ; quand nous avons, dans la Chambre introuvable, une opposition de gentilshommes, M. de Villèle en tête, c'était à qui nous en ferait de fête, point de liberté au singulier ; beaucoup de libertés au pluriel, c'était le dicton du parti : la liberté, c'est la Révolution ; les libertés, c'est la monarchie. Mais le ton avait bien changé, depuis que le parti avait tâté du pouvoir, et goûté de la bonne litière préparée par le despotisme. Ni M. de Villèle ni M. de

Corbière durant cinq ans de ministère; n'en avaient soufflé mot; leur silence s'était trouvé fort au gré de la gent administrative qui pullule en France à qui mieux mieux, et plus encore des hobereaux de province, qui trouvaient dans chaque conseil local, petit ou grand, une niche précisément à leur taille.

Il ne restait donc plus que nous, pauvres libéraux, dont la voix s'élevât de temps en temps pour sommer de leur parole les bons royalistes qui n'en faisaient que rire. Ce fut, de la part du ministère, un coup de maître de saisir ce joint pour nous satisfaire au delà, sinon de nos vœux, au moins de nos espérances, en appelant le côté droit sur un terrain où il ne pouvait lutter sans risquer de voir les discours et les engagements de son bon temps se dresser en quelque sorte contre lui. Ce fut un second coup de maître d'en rappeler le souvenir au roi, sans trop l'avertir du changement qui s'était opéré dans l'esprit de ses féaux, et d'obtenir son assentiment au nom de cette majorité introuvable dont il avait été le chef, et dont il espérait la résurrection. Ce fut enfin un troisième coup de maître et le meilleur à mon sens, une fois le consentement du roi obtenu, d'en user sans en abuser, de ne

point éparpiller ses efforts, de ne point attaquer nos institutions administratives, par tous les côtés vulnérables, de se borner au point décisif : l'introduction du principe électoral dans les principaux ressorts de la machine, en laissant à l'avenir son œuvre et sa peine. « Ne soyez point envieux du temps, » disait M. Necker à l'Assemblée constituante, avec cette profondeur ingénieuse qui caractérisait son tour d'esprit. M. de Martignac l'imita en cela et n'était point sans quelques rapports avec lui.

Ce fut le 9 février que, à la très grande stupéfaction de nos adversaires, à notre très grande et très imprévue satisfaction, à la surprise tant soit peu inquiète des ministériels à pendre et à dépendre que, montant à cette même tribune, théâtre pendant cinq ans des bons tours de M. de Villèle, écho pendant cinq ans, des pesantes élucubrations de M. Peyronnet, M. de Martignac nous lut de sa voix argentine, deux grands projets de loi, ornés de deux élégants exposés des motifs, dont il fit, avec sa bonne grâce accoutumée, dépôt entre les mains de notre président, M. Royer-Collard.

Le premier remaniait depuis *a* jusqu'à *z* toute notre administration municipale.

Il était divisé en cinq titres, subdivisés en cha-

pitres et les chapitres en sections; le tout ne jaugeait pas moins de cent quatre articles.

Le second, dédié aux conseils d'arrondissements d'abord, puis aux conseils généraux n'était guère moindre, deux titres, huit chapitres, quatre-vingt-cinq articles.

C'était un code au grand complet.

L'ampleur de l'appareil masquait adroitement la modestie des innovations. C'était un vrai code en ce sens qu'il changeait fort peu de choses au fond des choses; qu'il engageait le moins de questions qu'il se pouvait, se contentant de redresser çà et là les sentiers battus, de baptiser en noms nouveaux les vieux rouages de notre machine de Marly, de les ranger pédantesquement en ordre et sous des numéros différents; mais ce n'était point là, de la part de notre Solon au petit pied, stérilité d'invention, ni timidité de cœur; c'était de l'art et du plus fin; il offrait large pâture aux appétits friands de brouilles, et se réservait pour enlever par un coup de main la position difficile. « S'étendre pour vivre et se concentrer pour combattre, c'est tout l'art de la guerre, » disait l'empereur Napoléon. C'est souvent aussi la stratégie des assemblées politiques; le débat y tient un peu du combat.

Cette redoute qu'il s'agissait de cerner d'abord à petit bruit, puis d'emporter à la pointe de l'épée, le moment venu, ce n'était pas moins que l'introduction du principe électif sur toute la surface du pays, à tous les degrés de l'échelle sociale; trente-huit mille cinq cent trois petites républiques à mettre sur pied et à installer; plus de quatre cents conseils d'arrondissement, et plus de quatre-vingt conseils généraux à faire passer, pour la première fois depuis un quart de siècle, par le baptême de l'élection, de l'élection réelle, directe; à coup sûr, ce n'était pas petite affaire.

Le danger, sans doute, était plus apparent que réel; mais il était, tout au moins, assez apparent pour exiger d'un ministère placé, comme le nôtre, dans une position délicate et critique, toutes les précautions que la prudence peut suggérer.

M. de Martignac n'y épargna rien; sa prudence habile, ingénieuse et néanmoins sincère; il se ménagea réponse à tout, sans tromper personne. En présentant simultanément les deux projets de loi, son dessein n'était pas de les faire discuter, coup sur coup, dans la même session, c'était de commencer par la loi municipale ou la portée du principe électif ne semblait pas aux esprits timides

aussi menaçante, vu le pauvre petit rôle qu'a toujours joué la municipalité dans notre organisation sociale, et de glisser, en quelque sorte, ce principe à la queue d'une discussion éparpillée sur cent objets différents; de l'obtenir comme de guerre lasse; et, si l'essai réussissait, comme il y avait lieu de l'espérer, d'en faire, l'année d'après, l'application à des corporations de plus haute volée.

Ce n'était pas tout.

M. de Martignac se gardait bien de calquer les élections nouvelles sur le patron des élections politiques. Tout au contraire, il n'épargnait rien pour effacer l'analogie et marquer les différences, en les faisant ressortir de la différence même du but. Au principe du cens fixe était substitué le principe mobile des plus imposés; au renouvellement intégral, le renouvellement graduel; le corps électoral prenait le nom d'assemblée des notables, qui sonnait mieux aux oreilles monarchiques.

Tout cela était sensé et avisé sans être illusoire et fallacieux; c'était jouer serré, mais jouer franc jeu.

Enfin, pour ajouter au caractère libéral de la loi en ajoutant, du même coup, aux différences, M. de Martignac, à l'exemple de ce qui s'était fait l'année

précédente pour les listes du jury, introduisait dans son programme le principe des capacités ; il y admettait, de droit, quiconque offrait par ses antécédents et sa position des garanties d'éducation et d'indépendance.

Cela posé, que devons-nous faire ? quelle devait être notre conduite ?

Quand je dis *nous* on voit bien de qui je parle.

Il va sans dire que ce n'est pas des gens de la droite ; ennemis déclarés du ministère, tout moyen de le mettre bas leur était bon ; ni des gens de l'extrême gauche, ennemis, au fond de l'âme, de la monarchie elle-même : renverser un ministère de plus, c'était un pas de plus ; je parle des deux centres, je parle des hommes animés d'intentions libérales, mais loyales et modérées, soit qu'ils siègassent sur la lisière de la gauche ou de la droite.

Je parle surtout de nous doctrinaires, nous, à nos propres yeux, les hommes d'État en herbe et en espérance du parti whig de France, nous qui faisons état, en quelque sorte, de penser et d'agir dans une région supérieure aux préjugés de secte et de tradition, de voir plus clair et plus loin que les autres et même que les nôtres ; nous enfin, s'il faut tout dire, qui ne haïssions pas qu'on nous fît,

en plaisantant, l'application des vers fameux de Lucrèce :

Sed nihil dulcius est bene quam munita tenere
 Edita doctrinâ sapientum templa serena,
 Despicere unde queas alios.

Encore un coup, que devons-nous faire ?

Encore un coup, cela allait sans dire, et crevait les yeux les plus myopes ; c'était l'*a-b-c* du métier.

Mais ce qui n'est pas autrement aisé, c'est d'expliquer pourquoi nous fîmes précisément tout le contraire.

Au lieu d'entrer à pleines voiles, ou, si l'on veut, à pas de loup, dans un plan très bien agencé, dont l'issue, s'il réussissait, était tout à notre avantage, qui nous faisait franchir d'un seul bond plusieurs degrés dans notre propre voie, où nous n'avions rien à perdre en cas d'échec, qui pourrait même hisser les plus pressés d'entre nous au ministère, nous fîmes de notre mieux et comme à plaisir pour le contrecarrer de point en point.

Au lieu de laisser les choses à leur cours naturel, de suivre, entre les deux lois, l'ordre de présentation, de commencer par la loi municipale en ajournant l'autre aux calendes de l'année d'après,

d'introduire, en un mot, le coin par le petit bout, nous réussîmes, non sans maint et maint effort, à faire nommer les deux commissions le même jour, puis, maîtres du terrain, en possession de la majorité dans l'une et dans l'autre, le mot d'ordre glissé dans l'oreille des affidés, fut de hâter le rapport de la loi départementale, et de faire traîner celui de l'autre.

Pourquoi? par quelle lubie? quelle mouche nous piquait si fort? Nous trouvions le ministère trop timide, comme si sa faiblesse ne provenait pas pour plus de moitié de notre faute. Il n'osait, disions-nous, toucher à l'arche sainte, porter la main sur les préfets et les sous-préfets de M. de Villèle; toute la police de ce beau sire était encore sur pied, et n'attendait plus que son joyeux retour. Nous étions pressés de voir des conseils élus les prendre au collet et en faire bonne justice; mais encore fallait-il pour cela que le principe de l'élection eût gagné son procès, et nous prenions très inconsidérément le bon moyen de le lui faire perdre.

Mais il en était un bien meilleur encore.

C'était de donner aux élections nouvelles un caractère tout politique, tant en apparence qu'en

réalité; de ne point permettre que le nom d'assemblée des notables fut substitué à celui de collègues électoraux, et le principe des plus imposés au cens fixe, bien que ce dernier fût, dans les communes rurales, c'est-à-dire dans les sept huitièmes des communes, ou tout à fait inapplicable, ou tout à fait dérisoire.

Nos commissaires reçurent sur ces deux chefs des instructions très positives; on ne pouvait sacrifier plus stupidement le fond des choses à la puérilité de la forme.

De toutes les sottises enfin la plus sotte, celle dont je dois, plus que tout autre, faire ici mon *mea culpa*, ce fut l'idée d'engager arbitrairement, à propos de la loi départementale, une question de principe qui portait fort au delà, qui n'avait rien de pressant et à laquelle les esprits n'étaient nullement préparés.

En étudiant, pour mon compte, notre appareil administratif, j'avais remarqué, depuis longtemps, l'extrême insignifiance de nos conseils d'arrondissement. Réduits pour toute attribution à la répartition de l'impôt foncier entre les communes, laquelle n'était devenue, depuis le cadastre, qu'une simple opération d'arithmétique; n'ayant, de pure

grâce, que l'humble faculté de donner quelques avis, quand ils en étaient requis, et de former des vœux, vaille que vaille, il m'avait toujours semblé qu'une telle institution ne figurait dans nos cadres bureaucratiques qu'à titre de décor et de symétrie; que ce n'était, en un mot, qu'une cinquième roue à un carrosse déjà bien enchevêtré de ces sortes de roues, et de bâtons dans ces roues-là.

Il me vint donc malencontreusement à la pensée, qu'au lieu de donner à ces corps sans âme un nouveau brevet d'existence, mieux vaudrait en provoquer la suppression pure et simple, et désencombrer par là le nouveau régime électoral de trois ou quatre cents élections superflues — d'autant, qu'à tout prendre, il se pouvait, que, armés de la popularité que leur donnerait l'élection, ces conseils devinssent des instruments de dégât et de dommage; que, ennuyés de n'être comptés que pour mémoire, de mâcher à vide, et de japper en l'air, ils profitassent de la faculté (la seule qui leur appartint en propre) de donner des avis qui ne leur seraient point demandés, et de former des vœux sans avoir à répondre des conséquences, pour échauffer, à tort et à travers les esprits de leurs commettants, pour clabauder en temps de disette,

par exemple, contre les accapareurs ; en temps de crise financière contre tel ou tel impôt.

Je communiquai ces réflexions à nos commissaires, au général Sébastiani leur rapporteur en titre, à M. Guizot leur rapporteur anonyme. Elles furent adoptées par eux comme elles avaient été conçues par moi. Je veux dire fort à la légère, et prirent place dans le rapport, dont lecture fut donnée à la Chambre des députés le jour même (19 mars) où M. Dupin, lui, venait de lire son rapport sur la loi communale.

Le ministre de l'intérieur avait très vivement combattu, dans le sein de la commission, contre la suppression des conseils d'arrondissement. C'était, disait-il, et non sans raison, insérer à l'improviste, une loi nouvelle dans la loi proposée ; c'était dépasser les limites légitimes du droit d'amendement. En même temps, il nous faisait avertir, sous main, de ne pas offrir au roi le moindre prétexte pour retirer le projet auquel il n'avait donné son assentiment qu'à contre-cœur.

Rien n'y fit.

In tua constanter funera, cæce, ruis.

Vint maintenant la question de savoir auquel des

deux rapports la Chambre accorderait la priorité.

La loi communale était la première en ordre logique et en ordre chronologique. De même, quant à la lecture des deux rapports.

Nous ne tînmes compte ni de l'ordre de bon sens, ni de l'ordre de date, ni de la résistance très significative du ministère. En vrais gens de parti, nous insistâmes sur la priorité en faveur de la loi départementale, et nous l'obtînmes, grâce au concours de la droite qui riait sous cape, en nous rendant ce bon office ; c'était un second avertissement.

D'autres et de plus marqués encore ne nous manquèrent point, durant le cours de la discussion générale qui ne dura pas moins de dix jours. M. de Martignac et M. Portalis s'expliquèrent aussi clairement que le permettaient leur position et leurs ménagements envers la Chambre, sur l'impossibilité où ils se trouvaient de persister dans leur entreprise, si l'on réussissait à en exagérer la portée et à en dénaturer le caractère.

Vint enfin l'instant décisif.

Ce fut sur l'article premier qu'il fallut s'exécuter et régler le sort des conseils d'arrondissement. La proposition de les supprimer passa, mais à grand

peine, après deux épreuves douteuses, et, cette fois encore, à l'aide de la droite, qui resta immobile sur ses bancs, laissant le débat entre nous et le ministère.

A peine M. Royer-Collard, ébranlant, en fronçant le sourcil, sa perruque olympienne, eut-il prononcé le mot fatal, que nous vîmes M. de Martignac et M. Portalis se lever et sortir, ayant chacun sous le bras son portefeuille, comme pour aller le déposer aux pieds du roi.

La séance fit mine de continuer, mais tous les esprits étaient ailleurs. Le dénouement de cette pantomime tant soit peu théâtrale ne se fit pas attendre longtemps. Il ne s'était pas écoulé dix minutes, c'est-à-dire le temps strictement nécessaire pour toucher barre aux Tuileries et s'en revenir au grand trot que déjà nos deux messagers de malheur étaient de retour. M. de Martignac *silentium manu poscens*, interrompit l'orateur *sans lui laisser finir sa période*, comme Petit-Jean (Petit-Jean c'était, s'il m'en souvient, le bon M. Daunou) et monta solennellement à la tribune, tenant à demi déployée une grande feuille de papier ministre.

C'était l'arrêt de mort de ses deux projets.

C'était le sien par contre-coup.

Ce fut bientôt celui de son maître.

Mais n'anticipons point.

Ce petit coup d'État, ou, si l'on veut, ce gant jeté par le ministère à sa majorité, si tant est qu'elle fut sienne, acheva de la disloquer. Les éléments qui la composaient ne tenaient déjà guère ensemble; elle ne se maintint en apparence qu'à la condition de se traîner dans les menus détails de questions insignifiantes, et de tracasseries financières; un seul point de débat excepté, sur lequel je reviendrai tout à l'heure, on feuilleterait vainement, après trente ans et plus, les procès-verbaux de la Chambre électorale, durant le reste de cette session, qui promettait de si bons fruits, sans y rien trouver qui soit digne de fixer l'attention.

Notre Chambre fit un peu meilleure figure. En confiant aux députés le soin de remanier tout l'ensemble de nos institutions administratives, le ministère nous avait commis celui de remanier tout l'ensemble de notre organisation militaire (il s'entend sous le rapport juridique). Nous y travaillâmes de tout cœur, et, sinon avec plus de fruit, en définitive, du moins avec plus de succès au premier moment.

Le plan préparé était bon. On en trouvera l'exposé détaillé en tête du rapport dont je fus chargé. La commission choisie par la Chambre fut meilleure encore ; elle se composait de militaires de premier ordre et de magistrats consommés. Les uns et les autres y portèrent un esprit vraiment libéral et une grande expérience. Nous obtînmes du gouvernement qu'il divisât ce qu'il nommait le code de la juridiction militaire, en trois grandes lois distinctes, savoir :

La constitution des tribunaux ;

La compétence ;

La procédure ;

après maintes et maintes séances où toutes les questions furent débattues solidement et de bon accord, je fus désigné comme rapporteur de la première loi, le général Dode de la seconde, et M. Decazes de la troisième.

Je fus également chargé du rapport d'ensemble par des conclusions générales.

Je ne crains pas d'affirmer que notre travail répondit pleinement et de tous points aux excellentes intentions du gouvernement d'alors et de la commission elle-même (il s'entend dans la partie que nous eûmes le temps de mener à bonne fin).

En relisant aujourd'hui le rapport que je soumis à la Chambre le 4 mai 1829, je trouve ce travail dont il contient l'exposition fidèle très digne d'approbation, je dirai presque d'admiration. Jamais, je crois, dans une matière aussi compliquée, aussi mêlée, aussi délicate, la ligne de démarcation entre les droits de l'autorité civile, et les exigences de l'autorité militaire, entre les principes de la justice et les nécessités de la discipline n'avait été tracée d'une main, tout à la fois, plus ferme et plus souple ; jamais les problèmes ardues qui naissent, de pas en pas, sur ce terrain, n'avaient été abordés plus de front, et résolus avec plus de décision et de circonspection. Il va sans dire, qu'en tout cela, je n'étais qu'un simple plumitif, admis à placer mon mot dans l'occasion, et que tout le mérite en revenait aux sages militaires et aux savants jurisconsultes qui s'entendent si rarement, et qui s'entendirent si bien cette fois. J'ajouterai qu'ils ne s'entendirent que trop bien ; car ils furent vivement attaqués en sens opposé par leurs confrères respectifs. La discussion fut très longue et très animée. En ma double qualité de rapporteur et de docteur, j'eus largement ma part de reproches de l'un et de l'autre côté. Nous y perdîmes quel-

ques plumes, mais le gros morceau nous resta.

Dans un tout autre ordre de choses et d'idées, une question soulevée à l'improviste faillit faire brèche à deux de nos codes, et lancer notre Chambre dans une voie d'innovation dont elle était bien loin de mesurer la portée ; comme j'y pris grande part, j'en dirai ici quelques mots.

Il s'agissait de la contrainte par corps. Le gouvernement proposait d'adoucir un peu cette mesure de rigueur, selon moi, tout à fait barbare, et barbare dans les deux sens de ce mot ; c'est-à-dire aussi absurde qu'odieuse. Chacun s'y prêtait volontiers. Notre commission, sur le rapport de M. de Bastard, n'y faisait point difficulté, quand un magistrat très justement considéré parmi nous, en raison de son expérience, de son savoir, et du rôle qu'il avait joué dans plusieurs de nos assemblées délibérantes, proposa, tout à coup, de son chef et sans s'en être entendu soit avec le gouvernement, soit avec la commission, d'interdire désormais l'exercice de la contrainte par corps, en matière de lettre de change, lorsque la cause de cette forme d'engagement ne serait pas commerciale.

Ce magistrat, c'était M. Siméon.

Au fond, il avait raison. Sa proposition se réfère-

rait au principe général de notre législation ; point de contrainte par corps en matière civile. Contrainte par corps de plein droit, en matière commerciale ; telle est la règle, en théorie, du moins, et sur le papier ; notre code civil y est formel ; de même notre code de commerce. Mais, tout en invoquant cette règle trop oubliée ou, si l'on veut, trop méconnue dans la pratique, Siméon faisait fausse route, et ne savait pas bien où il en était ni où il allait ; je ne résistai pas au malin plaisir de le lui expliquer.

Il faisait fausse route en ce sens qu'au lieu d'imposer au porteur de la lettre de change c'est-à-dire, au demandeur, l'obligation de prouver, lorsqu'il entendait exercer la contrainte par corps, que la cause de sa créance était d'origine commerciale, c'était au signataire, c'est-à-dire au défendeur qu'il imposait l'obligation contraire. C'était renverser les notions élémentaires du droit ; en droit, c'est au demandeur de prouver sa thèse ; c'était renverser les notions les plus élémentaires de la logique ; en logique, point de preuve négative.

Il ne savait, en outre, ni où il en était, ni où il allait. S'il s'était fait représenter les registres des écrous d'une prison pour dettes quelconque, de

Sainte-Pélagie par exemple, il se serait convaincu, à sa très grande surprise, qu'en France, aucun commerçant ne subit la contrainte par corps, grâce à notre régime des faillites, et aux facilités qu'offre ce régime aux commerçants en détresse pour transiger avec leurs créanciers sous autorité de justice ; il se serait également convaincu, à sa non moins grande surprise, qu'en France, les prisons pour dettes ne sont peuplées que par des débiteurs non commerçants, arrêtés pour dettes purement civiles, contractées sous couleur et forme de lettres de change ; d'où il suivait que sa proposition, en la supposant adoptée, et sincèrement exécutée, aurait complètement vidé les prisons pour dettes et réduit à néant la contrainte par corps.

C'est ce que je démontrai, pièces en main, avec un degré d'évidence et de rigueur qui ne comportait pas de réplique, et, si je m'en fusse tenu là, je ne sais trop ce qui en serait arrivé. Mais j'allai plus loin, et ce fut mon tort. Je saisis l'occasion qui m'était naturellement offerte, pour attaquer avec la dernière vigueur l'institution de la contrainte par corps, et pour faire honte au législateur de se donner, en la maintenant, un double démenti, et de contrecarrer doublement ses dis-

positions les plus sensées et les plus humaines.

C'était trop, sans doute; c'était plus que n'en pouvait porter une Chambre timorée et méticuleuse comme la nôtre; c'était trop surtout dans une discussion introduite incidemment, et pour ainsi dire de raccroc. On ne me répondit pas; on laissa tomber l'incident; on écarta l'amendement de Siméon qui, fort empêché, ne le défendit que du bout des lèvres, et l'ordre établi se maintint par préterition.

Je ne me tins pas pour battu; j'écrivis mon discours et le fis imprimer. Je le fis lire aux bons esprits à ce connaissant. M. Rossi, en particulier, l'approuva de point en point; mais il me dit avec ce bon sens plein de finesse en quoi il excellait: Quand on veut réussir en ce bas monde, et très bas est le monde; il faut se garder de prendre le taureau par les cornes; or c'est précisément prendre le taureau par les cornes que d'attaquer à brûle-pourpoint un vieux préjugé. Vous avez expliqué vous-même comment les commerçants de profession échappaient à la contrainte par corps, grâce aux facilités que leur offre, s'ils sont de bonne foi, le régime de la faillite; qui vous empêche d'introduire, au profit des débiteurs civils engagés par

lettre de change un procédé à peu près de même nature? Le résultat sera le même, et le combat finira faute de combattants. Il y faudra quelques précautions de plus pour constater la bonne foi des débiteurs, attendu l'absence habituelle de comptes en règle; il faudra dégager la cession de bien des formalités qui l'encombrent et des frais qui la dévorent; il faudra faire, en un mot, pour l'état de *déconfiture* en matière civile ce qu'on a fait pour l'état de *faillite* en matière commerciale; mais il n'y a rien là d'impossible, ni même de très difficile.

— Voulez-vous, repris-je à l'instant, vous charger de ce travail? je me chargerai, moi, de le présenter à la session prochaine.

— Très volontiers.

Nous nous mêmes à l'œuvre; ce travail existe; on le retrouvera dans mes papiers, écrit d'un bout à l'autre de la main même de M. Rossi.

Les événements survenus en 1830 ne me permirent point de donner suite à ce projet.

Notre session finit comme elle avait commencé, par un coup d'épée dans l'eau contre le ministère Villèle; mais, s'il en fut, cette fois encore, quitte pour la peur, il l'échappa belle, et le coup aurait porté s'il avait été mieux visé.

Quand je dis le ministère Villèle, j'abrège. C'est, de ma part métonymie, ou synecdoche ; c'est le tout pour la partie, l'entrepreneur pour l'ouvrier. M. de Peyronnet, son garde des sceaux, avait fait quelques économies sur le budget dont la manutention lui était confiée ; au lieu de les reverser au trésor, comme l'exigeait impérieusement notre comptabilité d'alors, il avait entendu en faire son profit, ministériellement s'entend, et prélever sur ce reliquat de quoi se construire une salle à manger nouvelle, et remeubler son appartement d'apparat ; les dépenses étaient faites, mais non encore soldées, lorsque force lui avait été de déménager. Son successeur, trouvant, d'une part, la carte à payer, et de l'autre, pour y faire face, des économies dont il ne se reconnaissait pas le droit de disposer, fut obligé de porter la question devant la Chambre des députés, en demandant un supplément de crédit *ad hoc*. Dieu sait, dès lors, quel harce ce fut sur M. de Peyronnet ; de toutes parts on tomba d'accord que le procédé médité par lui, et consommé, en tant que cela avait dépendu de lui, était irrégulier, et qu'il devait, en payant le tout, payer pour tous. La commission du budget conclut en ce sens, et la Chambre, sur la proposition de M. Du-

pin, décida que le recouvrement de la somme dépensée induement, c'est-à-dire sans crédit préalable, serait poursuivi par le ministre des finances actuel, contre l'ancien garde des sceaux, par devant les tribunaux, comme s'il s'agissait d'une dette ordinaire.

Ce fut en cet état que la question nous advint, pêle-mêle avec toutes les autres questions de finance. Nous associer à cette disposition ainsi prise *ab irato*, cela n'était guère possible; approuver l'irrégularité, ou, du moins, la tolérer, c'était de mauvais exemple, outre que c'était entrer en lutte avec l'autre Chambre. Substituer à son procédé tant soit peu brutal, quelque chose de meilleur aloi, à la bonne heure; mais quoi? Là était la difficulté.

M. de Peyronnet avait, sans droit, sans nécessité, sans motif ni prétexte suffisant enrichi l'hôtel de la chancellerie d'une construction nouvelle et d'un ameublement nouveau. En laissant l'un et l'autre à son compte, l'État avait-il droit de se les adjuger ou la possibilité de les lui rendre?

Les maçons, les peintres, les tapissiers employés à ce bel ouvrage, y avaient donné leur temps, leurs peines, leurs avances, comptant travailler pour

l'État; l'État pouvait-il en bonne conscience, les renvoyer débattre leurs droits par devant justice, à tous risques et périls?

Et si, par aventure, la justice elle-même donnait gain de cause à M. de Peyronnet contre l'État, qui aurait le dernier des tribunaux ou des Chambres?

Admettant enfin que la question fut portée devant la Chambre des pairs siégeant comme Cour de justice, la Chambre des pairs pourrait-elle en connaître comme juge, après y avoir statué comme législature?

L'écheveau, comme on voit, était fort embrouillé; vingt têtes, vingt avis; dans le sein de la Chambre, discussions publiques, discussions privées, c'était à qui trouverait quelque expédient pour faire passer dans le même bateau, le loup, la chèvre et le chou. Je ne m'y épargnai pas plus que les autres, et, quand vint mon tour, j'exposai mon plan de conduite. Je tins la tribune pendant près de deux heures, et, si je ne m'abuse, je réussis pleinement et de tous points à satisfaire aux difficultés de la tâche, à résoudre toutes les questions dont le problème était hérissé, selon les principes d'une impartialité sévère mais irréprochable; à tempérer le droit par l'équité; la rigueur de la règle par la souplesse

des procédés administratifs ; à réduire presque au silence mon adversaire, tout ancien procureur qu'il eût été, et tout mon collègue qu'il fût devenu.

Je fis plus encore, et mieux ; averti par mes fautes précédentes et surtout par mes fautes récentes, je ne poussai rien à l'extrême. Après avoir catégoriquement démontré en quoi et jusqu'à quel point l'ancien garde des sceaux était dans son tort, et fait toucher, en quelque sorte, du doigt, la marche à suivre pour l'atteindre, sans blesser en rien la justice, ni forcer en rien les ressorts du régime en vigueur, je me prêtai volontiers à l'expédient dilatoire inventé par notre commission pour renvoyer l'affaire à l'année prochaine et lui laisser le temps de s'assoupir.

J'ai récrit ce discours à tête reposée, mais sans en rien retrancher et sans y rien ajouter. On le trouvera dans la collection de mes discours. Le cas étant rare et peut-être unique, c'est mon excuse pour l'indiquer à la curiosité des amateurs, s'il en existe encore, ou si l'on revient un jour sur pareille matière.

Notre session mourut de sa belle mort le 31 juillet. Le ministère et les Chambres se séparèrent pour ne plus se retrouver ; de part et d'autre, on en avait

plus que le pressentiment. Nous nous quittâmes comme d'habitude aux cris de *Vive le roi!* mais personne ne criait de bon cœur.

Les plus sensés se donnaient rendez-vous à l'agonie et bientôt aux funérailles de la monarchie.

L'auteur anonyme ou pseudonyme de *l'Annuaire historique* a très bien caractérisé, en très peu de mots, l'ensemble et les conséquences de cette dernière session.

« Le ministère s'y présenta, d'abord avec un projet qui n'y trouva faveur qu'un moment, et ne lui conserva que peu d'amis... Il s'était, d'abord, flatté de conserver l'appui de la gauche, par le souvenir des lois qu'il lui avait données l'année dernière, puis de se faire une majorité solide dans les deux centres, comme sous le ministère Decazes; mais les partis ne se laissent guère prendre au sentiment de la reconnaissance que pour obtenir davantage. La fraction qui s'était détachée du côté droit n'y fit point de conquêtes, et le centre gauche, entraîné par ses engagements, trompé par des malentendus, ou piqué des résistances dont le secret n'était pas bien compris, n'osa se livrer au ministère.

» De là cette défiance réciproque, cet esprit pincailleur, cette incertitude et cette variabilité dans

les votes des partis qui s'est fait sentir après le retrait des deux fameux projets jusqu'à la fin de la session. Nul, hors du côté droit, n'était à l'aise, ni dans le vrai de sa position, et les ministres qui venaient de perdre la majorité qui seule pouvait les mettre en état de résister aux influences de la cour, réduits à faire des protestations libérales à la tribune, et à défendre les mesures qui leur étaient imposées au conseil, furent, dès lors, malgré tout leur talent, dans l'impuissance de remplir leur mission.

» Du combat livré pour l'administration départementale et municipale, l'irritation des partis se porta sur la dotation de la pairie, les crédits supplémentaires et dans la vaste arène du budget, et rien n'est plus remarquable que de voir cette irritation se manifester, jusque dans la Chambre des pairs, ordinairement si calme, et qu'on devait croire à l'abri des variations du baromètre politique.

» On a cent fois entendu dire que cette session n'avait produit aucun résultat important, et cependant on se félicitait, sur des bancs opposés, des avantages que l'on croyait avoir obtenus : d'un côté, d'avoir écarté à jamais le principe de l'élection dans l'administration publique; de l'autre, d'avoir

établi une sorte de responsabilité civile des ministres, en refusant l'allocation d'une dépense faite sans autorisation suffisante; d'avoir étendu la spécialité du vote législatif dans les sections des budgets ministériels; d'avoir obtenu de nouvelles garanties d'économie et posé le principe que tout traité qui emportait subside ou dépense quelconque tombait nécessairement sous le contrôle des Chambres.

» Nous ne voulons ni dissenter ni décider du mérite et du fondement de ces prétentions. Il nous suffit d'observer qu'après tant de discours, qu'après cette lutte mêlée de succès et de revers, de petites joies et de grands dépit, de hautes prétentions et de cruels désappointements, les partis et le ministère sortaient de la session fatigués, harassés, peu satisfaits de l'état présent des affaires et fort inquiets de l'avenir. »

Je n'attendis qu'à grand'peine la fin de la session. Les médecins me renvoyaient, pour la troisième fois, aux eaux des Pyrénées. A la maladie du larynx dont elles m'avaient très bien guéri, avait succédé un asthme nerveux qui m'incommodait fort et ne me permettait que rarement de passer la nuit entière dans mon lit. En arrivant à Cauterets avec toute ma petite famille, j'y trouvai beaucoup de

gens de connaissance, et, dans le nombre, M. de Chateaubriand accouru de Rome le 27 mai, dans l'espoir de troquer son ambassade contre un portefeuille, puis reparti de Paris le 24 juillet après avoir été assez durement éconduit par le roi notre maître.

Ce n'était pas pour lui que chauffait le four, bien qu'il chauffât pour tout de bon. Le 27 juillet, sur-lendemain de son départ et presque l'avant-veille de la clôture de la session, M. de Polignac avait obtenu du roi une audience particulière à Saint-Cloud. Ce qui s'y brassa, ce qui fut proposé au ministère en pied, ce qui fut accepté par les uns, refusé par les autres, on ne le sait guère que par ouï-dire; mais, tant il y a que, huit jours après cette audience clandestine, le 8 août, parut au *Moniteur*, sous le contre-seing posthume du défunt garde des sceaux, messire Bourdeau, une ordonnance portant nomination

De M. de Polignac aux affaires étrangères;

De M. de la Bourdonnaie à l'intérieur;

De M. de Bourmont à la guerre;

De M. de Montbel (le bras droit de M. de Villèle)
à l'instruction publique;

Pour tempérer un peu le premier effet de ce

coup de force, M. Courvoisier était appelé aux sceaux, M. de Rigny à la marine, et M. de Chabrol (sur le refus de M. Roy) aux finances.

Nous avons fait un beau chef-d'œuvre; c'était notre récompense, et récompense bien méritée.

M. de Rigny présent à Paris, refusa.

On supposa le consentement de MM. de Montbel et Courvoisier, absents. On était encore un peu dans le provisoire; mais le Rubicon était franchi, ou, pour parler terre-à-terre, le saut périlleux était fait.

Ce fatal *Moniteur* du 8 août 1829 fut porté à tire d'ailes par toute la France: quel cri d'indignation et de consternation tout ensemble il fit éclater de proche en proche et de bouche en bouche, on peut aisément se le figurer; les contemporains ne l'ont point oublié. L'étonnement fut sincère; on eût dit que l'événement était imprévu; et pourtant, depuis plus d'un an, on ne parlait d'autre chose; tous les partis s'en jetaient tous les jours, à la tête ou la menace ou le défi. Mais ainsi sommes-nous faits dans ce bon pays de France. On s'y lance à l'aventure pour le plaisir de la chose, les yeux tout grands ouverts; on en prévoit les inconvénients, les hasards, les périls; on fait plus, on les toise, on les

pèse, on les suppute ; on fait plus encore on les exagère ; puis, quand le moment venu, on se trouve face à face, on est presque tenté de jeter le manche après la cognée. « Il n'y a rien de si rare au monde, ai-je dit, un jour, à la Chambre des pairs, que d'être de son avis ; il n'y a rien de si difficile que de vouloir ce que l'on veut. Vouloir ce que l'on veut, c'est vouloir la chose que l'on veut avec toutes ses conditions bonnes ou mauvaises, agréables ou fâcheuses. Être de son avis, c'est accepter sans murmurer tous les inconvénients du parti qu'on a préféré. »

Ce cri de détresse fut poussé aussi haut que partout ailleurs parmi les baigneurs de Cauterets, et, pour être juste, les meilleurs royalistes y faisaient nombre. Je me rappelle, entre autres, le duc de FitzJames dont l'emportement passait toute mesure. M. de Chateaubriand se montra plus réservé, et cela fut remarqué. Son opposition jusque-là avait été très dénigrante et très amère, comme au reste elle l'était toujours ; mais, quand il se vit, par le caractère outrecuidant du nouveau ministère, tout à fait au pied du mur, je veux dire réduit à l'alternative d'endosser le froc des *ultra-ultra* ou de résigner son ambassade, il ne sut trop que dire, ne

sachant trop que faire, et devint plus morose et plus renfrogné que jamais. Les malins s'en divertissaient; ils s'acharnaient à lui rappeler ses très récentes paroles, à le harceler de compliments prématurés, à raisonner de lui devant lui en le tenant d'avance pour un disgracié volontaire, si bien qu'enfin il n'y put tenir et qu'un beau matin nous apprîmes qu'il nous avait fait faux bond pendant la nuit.

Je n'étais pas assez de ses amis pour lui demander son secret, ni de ses ennemis pour le lui surprendre; mais, dès que je le sus parti, je ne doutai pas de le retrouver des nôtres à Paris. L'entraînement était trop fort pour lui permettre de continuer à louvoyer. Le *Journal des Débats*, sa place d'armes, son arsenal, avait, sans attendre son mot d'ordre, arboré le drapeau noir; son gros ami Bertin, c'était ainsi qu'il le désignait, était en cause, et sur le point d'entrer en prison; les démissions pleuvaient de toutes parts; Villemain, Salvandy, Alexandre de la Borde, Agier, vingt autres, payaient d'exemple; les journaux de toutes couleurs, depuis le *Constitutionnel* jusqu'au *Figaro*, mettaient, chaque jour flamberge au vent. Force lui fut de se rallier à son petit bataillon, et de suivre

le mouvement général, sans se faire illusion toutefois, et sachant bien que rompre tout à fait avec le gouvernement, c'était, en fait d'opposition, réduire de moitié sa propre importance et passer désormais de la tête à la queue; c'était le pire et le plus clair de la mésaventure.

Toute autre était la position, et, dès lors, la disposition de M. de la Fayette, son émule en popularité du moment. M. de la Fayette avait quitté, comme lui, Paris avant la fin de la session. La grande nouvelle l'atteignit en Auvergne, son pays natal, la patrie de sa famille, au beau milieu des fêtes et festins dont le régalaient à l'envi, ce qui lui restait de parents, ses amis et les patriotes du quartier. Il ne faut pas s'étonner si ce fut de là que partit, sous forme de toast, entre la poire et le fromage, la première protestation contre le ministère Polignac, d'autant que le nom sonnait mal à ses oreilles auvergnates et que les hauts seigneurs du Puy en Velay n'avaient pas laissé de trop bons souvenirs. Il ne faut pas s'étonner si M. de la Fayette y prit feu tout des premiers; si l'explosion de l'indignation publique, fit reluire à ses yeux les beaux jours de sa jeunesse et le rêve de son cheval blanc; si tout frais émoulu d'ailleurs de

sa marche triomphale à travers les États-Unis d'Amérique, il se prit à en faire autant, de son chef, en traversant le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne; ce qui lui réussit à souhait: accueil empressé des campagnes, acclamations dans les rues, cavalcades autour de son modeste équipage, harangues des corps municipaux, illuminations sur son passage, vivats de banquets en banquets, rien n'y manqua, tandis qu'en même temps, à l'autre extrémité du diamètre de la France, en pleine Bretagne, 1789 ressuscitait sous une forme plus grave et plus menaçante; ce n'était rien moins que des associations publiques, provoquant au refus de l'impôt si la moindre atteinte était portée à la Charte.

Je lisais avidement et, pour ainsi dire, coup sur coup ces récits tant que dura la saison des eaux; cela, sans doute, me portait à réfléchir, mais sans m'inspirer, j'en conviens, assez d'appréhensions et de regrets; j'étais encore tout échauffé de la lutte, et je ne pensais guère qu'à bien jouer mon rôle dans la crise qui se préparait, et à faire contre toute fortune bon cœur.

Nous revînmes à Paris vers les premiers jours de septembre; notre dessein était de passer à Broglie la fin de l'année. Ce n'était pas le moment

de s'éloigner. Ma femme s'étant arrêtée quelques jours à Étioles chez madame de Sainte-Aulaire, je fus, de mon côté, retenu à Paris, et j'extraits les passages suivants des lettres que je lui adressai; on y verra quel était l'état des esprits et des affaires dans ce premier moment d'attente et d'anxiété.

« Samedi 5.

» J'ai passé le reste de la matinée chez M. Royer-Collard que j'ai trouvé moitié *sanguine* moitié abattu. Il établit d'une manière absolue et péremptoire que le ministère ne fera pas de coup d'État, et, d'une autre part, que la Chambre le renversera dès le premier jour. Son inquiétude c'est que le ministère ne se modifie avant la fin de la session. Il dit que le cabinet est partagé en minorité et en majorité, que la majorité se compose de MM. de Polignac, de Chabrol, Courvoisier et d'Haussez, et qu'ils veulent chasser La Bourdonnaie et Bourmont. M. Royer-Collard craint qu'alors la Chambre ne fût plus molle contre le ministère restant; il pense que même ainsi la Chambre le chasserait encore. Quant à la cause de son abatement

elle est toujours prise dans l'état du pays. Pour mon compte, je m'abandonnerais très volontiers à ce qu'il craint. Je ne demanderais pas mieux que de voir MM. de la Bourdonnaie et de Bourmont s'en aller, dût la Chambre supporter le reste pendant un an ou deux ; au moins, ils ne nous feraient pas de mal, et, dans deux ans, une élection nous ferait justice du reste ; mais je n'espère pas beaucoup que tout ceci se termine sans quelque violence.

« 6.

» J'ai diné hier chez Guizot avec le maréchal Saint-Cyr et Lascours. M. Royer-Collard est venu après dîner. Les nouvelles sont les mêmes. On dit toujours qu'il y a division parmi les ministres, les uns espérant, les autres craignant que M. de Polignac ne réussisse à chasser ses collègues, et à se faire un petit ministère insignifiant. Quant à moi, je ne l'espère ni ne le crains ; je le voudrais, mais je ne crois pas qu'il le puisse, en supposant qu'il le veuille, et je m'attends toujours au pis, c'est-à-dire au coup d'État. »

« 8.

» L'idée prédominante, c'est que le ministère a acquis la conviction qu'il n'avait pas la majorité et qu'en conséquence il fallait prendre un parti ; mais quel parti, c'est un point sur lequel il semble fort divisé. MM. de la Bourdonnaie et de Bourmont sont pour les coups d'État. M. de Polignac voudrait plutôt se défaire de ses collègues, et faire un autre ministère. Courvoisier dit à qui veut l'entendre, qu'il n'est entré dans le conseil que pour lui répéter sous toutes les formes qu'il faut qu'il s'en aille. Au milieu de tout cela qu'arrivera-t-il ? Personne ne peut le deviner. Le roi n'a pas voulu recevoir M. de Chateaubriand ; il a traité Vatimesnil comme un misérable et paraît fort en colère. M. Royer-Collard est encore ici pour deux jours ; j'en vais tâcher de le voir aujourd'hui ; on le dit fort décidé et de très bonne espérance. Je tâcherai aussi de voir M. de Chateaubriand. »

J'avais, en quelque sorte, eu l'avant-goût de ces incertitudes et de ces alternatives ; en m'arrêtant à mi-chemin entre Causerets et Paris, chez le duc Decazes, j'avais assisté à un grand dîner de quelque

vingt-cinq personnes environ, en tête desquelles figurait le préfet de Bordeaux, M. d'Haussez, lequel s'expliquait sur l'état des affaires, l'avenir du pays, et le nouveau ministère comme nous, et, en vérité, très haut et sans ménagement. Vers la fin du premier service, arrive une estafette; une dépêche est remise en mains propres à M. le préfet; M. le préfet rougit, pâlit, ne dit mot, si ce n'est tout bas au domestique placé derrière lui, apparemment pour commander ses chevaux. A l'issue du dîner, il se confesse au maître du logis et lui donne à entendre qu'il va répondre fièrement à la proposition qui lui est faite, part en toute hâte, et le voilà enrôlé, en qualité de ministre de la marine, dans la bande des conspirateurs. Je ne l'ai plus revu depuis, pas même sur le banc des accusés en 1830.

Je ne restai que peu de jours à Paris; je profitai de mon premier instant de loisir pour mettre la dernière main au grand article que je fis insérer dans la *Revue française* sur l'existence de l'âme, et qui m'a valu quelque réputation en qualité de garçon philosophe. Ce recueil continuait à mériter et à obtenir un succès d'estime plus que d'entraînement. J'y avais concouru, ou, du moins, je n'y

avais pas nui durant le cours de l'année précédente, par divers travaux de quelque importance.

(Essai sur le droit de punir et sur la peine de mort, 1828.

Essai sur les peines infamantes, 1828.

Essai sur la jurisprudence administrative, 1828.

Essai sur les juges auditeurs, 1828).

Si jamais le goût des recherches philosophiques sur le droit criminel, et l'organisation judiciaire reprend un peu dans notre pays, j'ose affirmer que ces essais seront bons à consulter, et qu'on y trouvera des vues et des idées qui, jusqu'ici, du moins, ne se rencontrent pas ailleurs.

Dès que mon petit traité sur l'existence de l'âme fut terminé et prêt à paraître, je me livrai à un travail de circonstance dont le but était de prendre en main la défense des associations bretonnes dont il vient d'être parlé, et de présenter le droit de refuser l'impôt comme le premier pas de la résistance légale aux coups d'État éventuels. Je me proposais de donner par là du relief à la question, et de la mettre, en quelque sorte, à l'ordre du jour, en attirant sur la *Revue française* une poursuite éclatante.

On trouvera dans mes papiers, le premier linéa-

ment de ce travail, et le début de l'article que je préparais. La rapide succession des événements, et de tristes circonstances ne me permirent pas de donner suite à ce dessein. J'y ai d'autant moins de regret que c'était, dans l'état des esprits, enfoncer une porte ouverte. L'éditeur du prospectus des associations bretonnes poursuivi à Rouen, fut acquitté à l'unanimité. De même, à Paris, sur le même chef, les éditeurs du *Journal du commerce*.

J'avais, dès lors, autre chose à penser.

En nous établissant à Broglie pour le reste de l'année, nous avions espéré goûter, avant l'orage qui grondait à l'horizon, un dernier intervalle de repos et de félicité domestique. Ma belle-sœur était venue nous rejoindre avec son tout jeune fils. C'était l'espoir du nom qu'il portait et le lien de nos deux familles; rien ne nous donnait lieu de craindre pour lui. A peine avait-il passé quelques jours avec nous, qu'il fut atteint d'une maladie rare à cet âge, et qui se développa avec une telle rapidité, que nous fûmes obligés d'envoyer précipitamment à Paris chercher Lerminier. Il vint sur-le-champ et trouva le mal assez grave pour demander que l'enfant fût transporté à Paris. Samère l'y conduisit, et bientôt après, le mal s'étant aggravé,

de plus en plus, ma femme l'y rejoignit et je la suivis de près.

Nous le perdîmes le 7 novembre, à l'âge d'un an, onze mois et vingt-sept jours.

Les restes de ce dernier reste d'une famille à jamais illustre furent reconduits à Coppet, et déposés au pied de son père par sa mère infortunée. Ma femme l'y accompagna et ne revint à Paris, où j'allai l'attendre avec mes enfants, que vers la fin de novembre.

Ces derniers mois ont été, pour moi, trop pleins de préoccupations douloureuses pour qu'il en reste autre chose dans mon souvenir. Je ne pris aucune part aux agitations politiques qui continuèrent à se développer dans l'intérieur de la France. L'année fut féconde, à l'extérieur, en événements dignes d'intérêt : la fin, glorieuse pour la Russie, de sa guerre avec la Turquie, la résolution prise par le cabinet du duc de Wellington de se ranger enfin à l'émancipation catholique en signalèrent le cours ; c'était bien la peine de se révolter contre l'avènement de M. Canning, de hâter la fin de cet homme illustre et généreux, de l'abreuver d'amertume, pour venir chanter la palinodie sur son tombeau. Mais je n'ai rien su de ces événements que ce qui se trouve partout.

LIVRE VII

SEPTIÈME ÉPOQUE

I

1830

RÉVOLUTION DE JUILLET

Notre existence politique, entrant désormais dans une phase nouvelle, j'y vais suivre, pas à pas, selon ses fortunes diverses, la destinée de notre cause et de notre pays; j'exposerai exactement, je l'espère, et sincèrement, j'en suis sûr, la très petite part que j'ai prise aux événements de 1830; j'expliquerai plus en détail, celle que j'ai prise un peu plus tard, à la direction des affaires.

Entre le 1^{er} janvier et le 2 mars, jour de la réu-

nion des Chambres, rien n'est venu interrompre les progrès constants de l'opposition sur toutes les faces de la France, ni troubler la tranquillité réelle ou affectée du roi, retranché derrière son ministère. Il se faisait fort d'attendre l'orage, voire même de le défier, étalant, avec quelque liberté vis-à-vis du gouvernement anglais, les préparatifs de cette expédition d'Alger, qui devait, selon lui, en le couvrant de gloire, affermir à jamais son trône et mettre sa prérogative hors de page. Certains bruits d'ébranlement dans le cabinet circulaient sans autre fondement que le désir de ceux qui les inventaient ou les propageaient, et ne correspondaient à rien de réel, si ce n'est peut-être à quelque rivalité de préséance entre M. de Polignac et M. de la Bourdonnaie; *l'un, disait-on, ne voulait point d'égal et l'autre point de maître*, rivalité toutefois plus apparente que sérieuse; car, si j'ai été bien informé, celui-ci, plus clairvoyant que celui-là, se sentant glisser sur la pente et pressentant ce que lui imposerait de témérité son rôle habituel de démagogue royaliste, ne cherchait guère qu'une porte de sortie décente qui mît sa vanité à couvert: *Il y allait de la tête*, dit-il après l'événement, *j'ai voulu tenir les cartes*; il les laissa, sans

regret que je croie, à son prétendu rival; M. de Montbel, qui le remplaça, en se montrant plus modeste, se montra plus résolu.

Ce petit accroc ne changea rien, d'ailleurs, à rien. La session s'ouvrit au jour fixé. Le discours du roi fut doublement belliqueux : en menaçant le d^{ey} d'Alger, il bravait le cabinet de Saint-James; en tendant la main à son peuple, il lui jetait le gant.

Personne ne s'y méprit ni ne fit semblant de s'y méprendre, pas même la Chambre des pairs, toute garnie qu'elle eût été récemment de partisans de M. de Villèle. Elle intima, dans son adresse, respectueusement sans doute, mais nettement, à qui de droit, qu'elle tenait les prérogatives de la couronne pour solidaires des libertés du peuple. « Placées sous votre sauvegarde, disait-elle au roi, ces libertés sont les liens qui attachent les Français à votre trône et à votre dynastie et les leur rendent nécessaires. »

Personne, ni dans la Chambre ni dans le cabinet, ne prit la parole pour relever l'insinuation, et M. de Chateaubriand ne se fit pas faute de l'expliquer en mettant bel et bien les points sur les *i*.

A peine arrivé à Paris, force lui avait été de mettre bas toute réserve et de s'exécuter, c'est-à-

dire de donner sa démission d'ambassadeur, et, cela fait, il n'était pas homme à s'en tenir là; l'occasion de se mettre en scène était trop belle pour qu'il la laissât échapper. Il se plaignit amèrement de tous et d'un chacun : les uns l'avaient traité d'apostat, les autres de renégat, *par ordre*, ajoutait-il, ou *par permission*. Quel était au juste le sens de ces phrases ? qui étaient les uns ? qui les autres ? c'est ce dont nous ne prîmes pas grand souci, trouvant fort bon qu'il profitât de la circonstance pour dire au roi son fait ; et le roi, de son côté, faisant contre fortune bon cœur, prit l'adresse en bonne part.

L'état de la Chambre des députés ne lui permettait pas, d'ailleurs, de se montrer difficile. Dès le premier jour, elle y allait bon jeu bon argent ; sur les cinq candidats à la présidence, trois appartenaient au centre gauche et deux à cette minorité minime qu'on appelait la défection ; le reste du bureau fut à l'avenant, deux de la gauche et trois du centre gauche.

Le roi, bon gré mal gré, nomma pour président M. Royer-Collard ; on eut quelque peine à faire entendre raison au président d'âge, M. Labbey de Pompières, qui tenait à se signaler en quittant le

fauteuil par quelque esclandre et à faire feu avant l'ordre.

La commission de l'adresse fut choisie sous la même impulsion. Quatre de la gauche, cinq du centre gauche. Le mot d'ordre fut le refus de concours : unanimité sur ce point.

J'en fus informé l'un des premiers

La commission ayant été nommée le 10 mars, je me trouvais le 14 au soir chez le roi, aux Tuileries. Il s'y tenait une de ces grandes réunions qui portaient alors, en langue de cour, le nom d'*appartement*; c'était comme qui dirait l'un de ces jeux d'enfants où *Madame demande toute sa toilette*; y était invité de droit ou d'usage quiconque occupait quelque part un poste quelconque. Je n'ai jamais été convié, sous la Restauration, qu'à ce genre de réunion. La commission de l'adresse s'y trouvait comme moi, et peut-être qu'*in petto* elle en était l'objet principal. Le roi, soit qu'il sût déjà, soit qu'il présomât simplement de quoi il retournait là, faisait force gracieusetés, vaille que vaille. Étienne, nommé rapporteur à l'unanimité dès la veille, après avoir eu sa bonne part de ces avances, se pencha vers moi, en mettant le doigt sur sa bouche, et me répéta à voix basse, mais mot pour

mot, le paragraphe fatidique déjà arrêté et couché par écrit :

« L'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics est consacrée par la Charte. La Charte fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Notre dévouement nous condamne à vous dire que ce concours n'existe pas. »

C'était en ces termes que l'adresse de la Chambre des députés répondait au discours du trône. Au défi, le cartel, c'était rendre coup pour coup. A ce langage où la fierté le disputait au respect et l'audace à la mesure, il était aisé de voir d'où partait le trait. Personne, dans la commission, et moins que personne son rapporteur, ancien censeur impérial, n'était en état ni en position de parler à la royauté de si haut sans l'abaisser ni l'offenser. Il y fallait le patriote de 1789, le royaliste de 1792, le réactionnaire, l'homme aux cloches de l'an V, le confident de la légitimité en exil, le plébéen de 1814, répondant : *Noble vous-même!* à l'offre d'un titre de noblesse, et bientôt le grognard de 1830, suivant, à regret, le char du vainqueur, comme

l'esclave antique, non pour lui rappeler, cette fois, qu'il était homme, mais pour lui rappeler qu'il était roi, et lui criant : *Sursum!* pour peu qu'il fit mine de courber la tête devant l'émeute.

M. Royer-Collard, en sa qualité de président de la Chambre, siégeait dans la commission de l'adresse, et, là où il siégeait, s'il ne présidait pas, il régentait, et, là où il imposait son avis, il le frappait à son coin.

Je serrai la main à Étienne en le quittant, sans mot dire, et, la soirée finie, je rentrai chez moi, content au fond de l'âme, mais, au fond de l'âme, plus pensif et plus perplexe que je n'en convenais avec moi-même.

L'adresse fut lue le 15 et discutée le 16 en séance secrète, ce qui veut dire que le public fut exclu des tribunes; mais tous les députés étant à leurs bancs, au nombre de plus de quatre cents, et la foule, une foule immense, assiégeant toutes les avenues, tous les vestibules du palais Bourbon, on était informé, de moment en moment, des moindres incidents de chaque séance.

Le président ayant donné lecture de l'adresse, en faisant ressortir, d'un ton où l'auteur perçait quelque peu, le paragraphe décisif, après deux ou

trois discours qui ne furent guère qu'un échange de banalités, le nouveau ministre de l'intérieur prit la parole, aborda résolument la question, et, tirant à bout portant sur la prétention qu'aurait une Chambre des députés de faire et de défaire les ministères par acte de bon plaisir, il la qualifia sans plus de ménagements que l'adresse elle-même n'en gardait.

— Une seule Chambre, dit-il, absorberait les deux autres pouvoirs législatifs ; elle s'emparerait de la puissance exécutive, de l'initiative des lois, de l'armée... C'est le sentiment profond de cette vérité qui faisait dire, avec tant de raison, à celui de nos collègues que vos récents suffrages ont signalé à la nomination du roi : « Le jour où le gouvernement n'existera que par la majorité de la Chambre ; le jour où il sera établi en fait que la Chambre peut repousser les ministres du roi et lui en imposer d'autres qui seront ses propres ministres et non ceux du roi, ce jour-là, c'en est fait non seulement de la Charte, mais de cette royauté indépendante qui a protégé nos pères, et de laquelle la France a reçu tout ce qu'elle a jamais eu de liberté et de bonheur. »

Je n'assistais pas à la séance, aucun étranger n'y

était admis. Je ne puis dire précisément s'il passa quelques nuages sur l'auguste front du patriarche de la doctrine à cette citation exhumée de ses *juvenilia* parlementaires; je m'imagine qu'il fit bonne contenance. Il y devait être aguerri; ce n'était pas la première rencontre où son dogmatisme d'hier se trouvait bec à bec avec son dogmatisme d'aujourd'hui; mais, tel qu'il était, ce dut être pour lui un vrai calice d'amertume de se voir défendre par Benjamin Constant, qui s'en passa le malin plaisir.

Dans ce premier choc, l'agressive fut au ministère.

Après le ministre de l'intérieur vint celui de l'instruction publique, M. Guernon de Ranville, que personne n'avait jamais entendu parler, dont personne n'avait jamais entendu parler. Il se prit corps à corps avec Benjamin Constant, attaqua l'adresse à fond et non sans vigueur, en protestant contre toute arrière-pensée de coup d'État avec une vivacité qui tenait de l'enthousiasme : il était sincère à cette époque; l'événement, quel qu'il ait été, permet de lui rendre cette justice.

Les répliques, de notre part, furent ternes. L'impatience universelle souffrit à peine qu'on

écoutât un autre nouveau venu en politique, mais bientôt passé maître, M. de Chantelauze, lequel, moins timoré ou plus prévoyant, invoquait de prime abord un 5 Septembre monarchique. « Aux voix ! aux voix ! criait-on de tous les bancs, aux voix ! la clôture de la discussion générale ! » Elle fut fermée, et malheur aux discours écrits, il fallut les remettre en poche.

Le lendemain fut le grand jour.

On franchit au pas de course les neuf premiers paragraphes de l'adresse, non sans offrir néanmoins à M. de Polignac une ou deux occasions de faire ses preuves d'éloquence d'une façon tout à fait réjouissante.

Arrivé au dixième, un membre du centre droit, homme grave, honnête et sensé, proposa de substituer à ce paragraphe (celui du refus de concours) la rédaction suivante :

« Cependant notre honneur, notre conscience et la fidélité que nous avons jurée et que nous garderons toujours nous oblige à faire connaître à Votre Majesté qu'au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, de vives inquiétudes se sont manifestées à la suite des changements survenus depuis la dernière session. C'est

à la haute sagesse de Votre Majesté qu'il appartient de les apprécier et d'y appliquer le remède qu'elle croira convenable. Les prérogatives de la couronne placent dans ses augustes mains les moyens d'assurer cette harmonie constitutionnelle aussi nécessaire à la force du trône qu'au bonheur de la France. »

Cet amendement passait pour avoir été concerté avec M. Courvoisier, ministre de la justice, lequel, homme du centre gauche, n'était, disait-il, entré dans le cabinet Polignac que pour travailler à le dissoudre, et à prévenir un conflit entre la couronne et le pays.

Ce qui est certain, c'est qu'il avait pris soin d'être indisposé le jour de la discussion, et qu'on le remarqua d'autant plus que, doué de quelque faconde, on le tenait pour l'orateur de cette réunion de médiocrités inconnues ou peu s'en fallait.

Cet amendement devint le terrain du débat.

M. Guizot, qui venait d'atteindre l'âge fixé par la Charte à la majorité politique, et débutait à cette tribune qu'il a depuis si glorieusement occupée, attaqua vigoureusement la rédaction nouvelle; M. Berryer, dont on peut dire même chose, fit même chose mais en sens inverse; il attaqua l'amendement comme identique au paragraphe et portant,

sauf les ménagements de langage, une égale atteinte à la prérogative royale. M. Berryer fut plus applaudi par les siens que M. Guizot ; à la droite, la partie était mieux liée et les claqueurs plus bruyants. L'amendement fut à peine défendu et n'obtint pas même les honneurs du scrutin.

On sait le reste.

L'adresse tout entière fut adoptée le 16 mars à six heures et demie du soir par une majorité de quarante voix — 221 contre 181, — et présentée au roi le 18 à midi, dans la salle du trône, avec la cérémonie d'usage.

Quelques-uns des membres désignés par la voie du sort ne crurent pas devoir accepter cette mission ; mais plusieurs de leurs collègues se joignirent à cette députation, qui parut ainsi plus nombreuse que de coutume.

Au milieu de l'embarras singulier et de la contrainte visible qui se manifestaient sur la figure des ministres, des courtisans et des députés, acteurs ou témoins de cette cérémonie, M. Royer-Collard, qui présentait l'adresse, comme président de la Chambre, la lut d'une voix grave, mais altérée, surtout aux derniers paragraphes, et le roi, qui l'avait entendue avec calme, lui fit d'un ton où la plus vive émotion ✓

perçait sous l'affectation de la dignité royale, cette réponse délibérée d'avance en conseil des ministres :

« Monsieur, j'ai entendu l'adresse que vous me présentez au nom de la Chambre des députés.

» J'avais droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais; mon cœur s'afflige de voir les députés des départements me déclarer, de leur part, que ce concours n'existe pas.

» Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session; ces résolutions sont immuables; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter.

» Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

Cette scène me fut racontée à l'entrée des Tuileries, au sortir même de l'audience, par M. Gauthier de Bordeaux, l'un des membres de la commission, et l'une de nos conquêtes sur le côté droit. Après avoir été longtemps l'ami intime de M. de Peyronnet son compatriote, M. Gauthier avait quitté le drapeau de la droite pour prendre le nôtre, sans intérêt personnel, sans autre motif qu'une conviction honnête et sincère; en me faisant ce récit avec

un certain degré de vivacité méridionale, il était ému sans être ébranlé.

Le lendemain, au milieu d'une affluence extraordinaire, le ministre de l'intérieur remit au président de la Chambre des députés une ordonnance royale qui prorogea la session au 1^{er} septembre.

Cette prorogation prononcée dans le silence et le calme imposant d'une impression profonde, le président déclara la séance levée. Des cris de *Vive le roi!* éclatèrent du côté droit; quelques cris de *Vive la Charte!* du côté gauche. Un cri de *Vive la constitution!* partit en même temps d'une tribune publique. Des membres de la droite y répondant par d'autres cris : *A bas les factieux!* invoquaient l'autorité du président pour faire évacuer les tribunes; mais il leur fit observer que son autorité venait de finir avec la séance, et tout le monde se sépara dans le désordre de la plus vive agitation.

Arrêtons-nous ici pour quelques instants.

L'amendement de M. de Lorgeril étant pour ainsi dire tombé des nues durant le cours de la discussion, et n'ayant été soutenu que par un seul député, peu connu et sans autorité dans la Chambre (M. Paul de Beaulieu), on ne saurait, en bonne justice, miputer son peu de succès aux passions de

ces 221, qui demeurent, à juste titre, responsables de tout ce qui s'en est suivi. Même chose, à pareille condition, serait arrivée à toute proposition quelconque sur un sujet quelconque. Mais, si cet amendement avait été annoncé en temps utile, s'il avait été préparé par les efforts personnels de tous ceux qui le préféreraient au fond de l'âme, expliqué bien et dûment dans des entretiens préliminaires; s'il avait été, par exemple, présenté en nom collectif par le ministère Martignac, et défendu par M. de Martignac lui-même avec cette adresse merveilleuse et cette éloquence persuasive qui jamais ne lui faisait défaut, que lui serait-il arrivé? Et s'il avait été adopté à mon grand regret, j'en conviens, s'il avait pris dans l'adresse la place du paragraphe Royer-Collard, que serait-il arrivé?

L'amendement ne différait, au vrai, du paragraphe que par le choix des termes et le degré d'insistance dans le fond même des idées; c'était un refus de confiance substitué au refus de concours; dès lors, et par cela seul, le roi ne se trouvant pas au pied du mur, n'étant pas réduit à choisir immédiatement entre son ministère et la Chambre, la discussion pouvait s'ouvrir; il se pouvait que le ministère s'efforçât de gagner plus ou moins la

confiance de la Chambre, il se pouvait que le tiers parti, auteur de l'amendement, s'y prêtât plus ou moins, et, s'il en était résulté, ce qui n'avait rien non plus d'impossible, des rapprochements, des transactions, des compromis, si le tiers parti avait fini par reprendre pied dans le ministère, sous la raison Martignac ou toute autre, — bref, si l'état de choses antérieur à la crise que nous traversons s'était rétabli en nous offrant ainsi qu'au roi l'occasion de revenir sur nos sottises réciproques, — nul doute que cela n'eût mieux valu qu'une révolution même légitime, même glorieuse. Je ne dis pas qu'animés comme nous l'étions, nous en eussions été bien aises; je viens de faire à cet égard mon humble *mea culpa*, mais je reconnais que nous aurions eu raison de l'être et tort de ne l'être pas. La révolution est l'*ultima ratio* des peuples comme la guerre est l'*ultima ratio* des rois: même en ayant bonne cause et bonne chance, on n'y doit recourir qu'à la dernière extrémité.

Vains regrets toutefois, si regrets il y a; car, encore un coup, à qui la faute, si nous avons encouru cette extrémité? à qui la faute, si l'amendement Lorgeril a passé presque incognito, sinon à ses patrons, qui l'ont lancé dans la mêlée en enfant perdu et pour

l'acquit de leur conscience, sans en prévenir ni le soutenir?

Je reviens.

En ajournant la session au 1^{er} septembre, l'intention du roi était manifeste; il entendait châtier l'insolence de la Chambre des députés en la congédiant, intimider le corps électoral et lui imposer désormais des choix à souhait. Il s'en était expliqué en plein conseil le 17, c'est-à-dire le lendemain de l'adresse et la veille de l'audience où lecture lui en avait été donnée. Trois de ses ministres, MM. Courvoisier, Chabrol et Guernon de Ranville, ayant risqué contre ce beau plan de timides objections, il avait écarté ces objections haut la main.

Du reste, grand fracas de menaces dans les journaux royalistes, poursuites à coups redoublés contre les auteurs, destitutions à bras raccourci, chants de victoire anticipés sur Alger, revues sur revues du Dauphin à Toulon, départ de M. de Bourmont pour un autre Marengo, à son retour un autre 18 Brumaire. En attendant, ses soldats chantaient, à pleine voix, dans leurs chambrées :

Alge est loin de Waterloo;
On ne déserte pas sur l'eau;

Ne craignons pas de trahison
De notre général Bourmont.

Plus de sept cents électeurs parisiens se réunissaient dans la grande salle des *Vendanges de Bourgogne*, sous l'invocation des 221, à la voix d'Odilon Barrot, qui les sommait de leur parole et leur promettait assistance au nom du peuple français; et la très petite faction : *Aide-toi le ciel t'aidera*, ameutée en 1827 pour l'extermination du ministère Villèle, ouvrait ses rangs, en 1830, pour l'extermination du ministère Polignac, aux chefs de l'opposition modérée, plaçant à sa tête ni plus ni moins que M. Guizot.

Ce fut sur ces entrefaites, ou, si l'on veut, à travers cette mêlée que le roi et la reine de Naples, traversant la France pour regagner leurs États, arrivèrent à Paris et s'y arrêtèrent pendant quelques jours. Ils venaient d'Espagne, après avoir installé sur le trône fraîchement restauré de ce royaume et confié à la Barbe bleue qui s'y prélassait leur fille, la princesse Christine, en qualité de quatrième ou cinquième femme, je ne sais plus lequel. Leur séjour devint le signal d'une succession de fêtes qui contrastaient singulièrement avec l'agitation des esprits et le tohu-bohu des affaires. Rien n'y

fut négligé pour les bien divertir. La plus remarquée de ces fêtes, ce fut celle que leur offrirent au Palais-Royal le duc et la duchesse d'Orléans; tout y était napolitain, si bien qu'au bouquet du feu d'artifice, Salvandy, s'approchant à pas de loup du maître du logis, put lui dire tout bas :

— Monseigneur, la contre-épreuve est parfaite, et chacun y met du sien; nous sommes au pied du Vésuve, et nous dansons aux approches de l'éruption.

Elle ne se fit pas attendre.

Le 16 mai, au retour du Dauphin, le jour même où l'expédition appareillait à Toulon, la Chambre des députés fut dissoute.

Les collèges d'arrondissement étaient convoqués pour le 3 juillet;

Les collèges de département pour le 20;

La session au 1^{er} août.

Trois jours après ce coup de parti, M. Courvoisier ministre de la justice et M. de Chabrol ministre des finances donnèrent leur démission.

Alea jacta erat.

Il fallut, dès lors, armer en guerre à l'intérieur en même temps qu'à l'extérieur, livrer assaut au

corps électoral en même temps qu'à la Casaubas, serrer les rangs au dedans comme au dehors, y combler les vides et faire des recrues. Au lieu et place de M. Courvoisier, on appela M. de Chantelauze, premier président de la cour de Grenoble, homme de bien, bon magistrat, grand ami du Dauphin, mais réactionnaire à outrance, le même, nous l'avons vu, qui, dans la discussion de l'adresse, décorait du nom de 5 Septembre monarchique le coup d'État qui se préparait. Notre calendrier politique n'a point admis cet euphémisme.

M. de Montbel, peu connu jusque-là, sinon comme l'ami et le défenseur ardent de M. de Villele, préposé d'abord, faute de mieux, à l'instruction publique, puis transféré, faute de mieux encore, à l'intérieur, quand fit faux bond M. de la Bourdonnaie, reçut enfin, et cette fois pour tout de bon, les finances des mains de M. de Chabrol. Ce n'est pas qu'il y fût plus expert qu'en toute autre chose, mais on n'avait guère de choix, et c'était d'ailleurs un homme de cœur; jamais, dans sa mauvaise fortune, Charles X n'a mis la main sur un serviteur plus décidé, plus intrépide et plus fidèle. Comment, pourquoi, par quel secret motif M. de Peyronnet s'est, en définitive, trouvé, dans ce

coup de feu, le ministre de l'intérieur, c'est-à-dire l'homme principal, plutôt que M. de Villèle, si ce fut au défaut de ce vieux routier et pour éviter ses sages conseils, ou pour ménager la vanité de M. de Polignac en lui épargnant un mentor, ou enfin tout simplement pour nous faire peur et en qualité de croque-mitaine, je n'en sais rien, mais, en tout cas, nous n'en étions plus à tenir grand compte des noms malencontreux et de gens à pis faire.

Voici ce que je trouve dans une lettre de moi en date du 20 mai :

« Je suis hors d'état de vous donner aucune nouvelle de la révolution ministérielle qui vient de s'opérer; c'est un second 8 Août ajouté au premier; il a surpris tout le monde, bien que tout le monde en parlât depuis longtemps. Que produira-t-il? Je l'ignore; mais je ne crois pas qu'il ait une grande influence sur les élections; c'est la victoire de M. de Polignac sur M. de Villèle, voilà tout, pour le moment. M. de Peyronnet arrive bien tard pour influencer sur la formation des listes électorales; il n'a réellement que cinq jours pour y susciter des fraudes, et c'est un temps bien court pour que cela produise un grand résultat. »

Afin de lui venir en aide, néanmoins, on ima-

gina un dernier moyen; ce fut d'adjoindre à ce séide au premier chef un séide au petit pied. On détacha du ministère de l'intérieur la division des travaux publics; on en fit un département ministériel que l'on confia à M. Capelle.

M. Capelle était réputé dans la clique du château l'homme aux expédients; ancien préfet sous l'Empire, et préfet des plus zélés, successeur de M. de Barante à Genève, et chargé spécialement d'exercer sur le château de Coppet une surveillance inexorable — l'ayant rendu non seulement inhospitalier mais inhabitable, au point de réduire madame de Staël à s'en évader comme d'une geôle — naturellement il était devenu légitimiste passionné sous la Restauration, et bientôt l'âme damnée de cette camarilla d'intrigants qui disposaient du comte d'Artois sous le règne de Louis XVIII et demeurèrent le conseil secret de Charles X durant les premières années de son règne. Du moment où, grâce aux circonstances, cette camarilla en était venue à ses fins et se trouvait en position de jouer la monarchie à pair ou non sur une élection générale, il était simple qu'elle employât son homme de confiance et l'en crût sur parole quand il se donnait pour expert à manipuler la machine électorale.

On vit bientôt ce à quoi aboutit son savoir-faire. La lettre dont je viens d'extraire un fragment était adressée à Coppet. Nous comptions y passer l'intérim que nous laissait d'abord espérer le simple ajournement de la session, et je me disposais à y rejoindre ma famille; mais c'était compter sans les événements. Aussi écrivais-je dès 17 mai :

« Voici la dissolution; elle est au *Moniteur* ce matin; les collèges sont convoqués pour le 13 juillet, et j'aurai juste trois semaines à passer à Coppet... Il paraît que les bruits d'ajournement étaient faux. Le Dauphin a paru plutôt content de son voyage. On dit que M. de Polignac aurait demandé une refonte du ministère; dans l'inquiétude que M. de Villèle ne l'emporte auprès du roi, et qu'à la première difficulté, il ne soit renvoyé. Cela est-il vrai? Je n'en sais rien; toujours est-il que voilà la partie engagée; il faut la gagner. »

Je partis, en effet, le 22 mai pour Coppet, et j'en revins le 20 juin. Durant ce court intervalle, l'expédition d'Alger, comme chacun sait, réussit au delà de toute espérance.

Voici ce que je trouve dans une lettre de moi datée du jour même de mon arrivée :

« Après dîner, j'ai fait une visite à madame Gui-

zot, que j'ai trouvée tout en larmes, parce que le gouvernement proroge jusqu'au 12 juillet les élections de plusieurs départements, ainsi que vous le verrez par les journaux...

» J'ai du reste, recueilli fort peu de nouvelles. Il paraît que le succès de l'expédition d'Alger a déconcerté les politiques qui s'étaient déjà arrangés sur le retour de la flotte à Toulon. On ne croit pas que cela ait une grande influence sur les élections, qui seront bonnes, même, dit-on, de l'aveu du ministère. Que fera-t-il ? Personne n'en sait rien, ni lui-même non plus. Le roi, dit-on, tient tour à tour des langages différents selon les personnes auxquelles il parle ; tantôt il est fier et matamore ; tantôt il paraît abattu. Au moment où je termine cette lettre, on m'apporte le *Moniteur*. L'Eure est au nombre des départements dont l'élection est retardée jusqu'au mois prochain... On crie beaucoup contre cette mesure. Nul doute qu'elle n'ait été prise à mauvaise intention ; mais je ne crois pas que le résultat en soit altéré. On s'attend à gagner trente ou quarante voix. »

En suivant ainsi presque jour à jour la crise où nous étions engagés, je continuerai à extraire de ma correspondance tout ce qui peut éclairer sur

l'état des esprits et les incidents du moment.

22 juin. « M. Bertin de Vaux ne voit pas en beau la situation des choses; il croit que rien ne décidera la cour à céder et qu'il en faudra venir aux grandes extrémités; mais il a, dans ces grandes extrémités, une confiance que je voudrais avoir aussi grande. Il dit que c'est aussi l'avis de M. de Chateaubriand. »

24. « J'ai dîné hier chez M. Pasquier avec beaucoup de monde, et de cette espèce de monde qui attend le résultat des élections moitié avec espoir, moitié avec effroi. Il paraît au reste que nous ne débutons pas le mieux du monde; car on disait là que le bureau provisoire du collège de Strasbourg, celui où M. B. Constant est candidat, avait été confirmé à une grande majorité... Sémonville m'a assuré que dans aucun cas on ne pourrait nous faire concourir avec une autre Chambre illégalement élue; il m'a assuré qu'à cet égard il ne fallait conserver aucun doute, que ses calculs étaient justes, et que soixante pairs de plus ne suffiraient pas pour changer, sur ce point, la majorité. Dieu le veuille. »

26. « Les élections vont beaucoup mieux encore qu'il n'était permis de l'espérer; tout le monde compte que, sur cette première fournée, nous au-

rons une trentaine de voix de profit, et douze à quinze sur l'autre, ce qui fera cinquante voix, au moins, de majorité. Ce que nous en ferons ensuite, c'est ce qu'il faudra voir : à chaque jour sa peine. »

27. « Nos succès d'élection vont toujours croissant. Dieu sait ce que cela pourra amener à la fin, et, si le gouvernement ne se décidera pas à frapper son coup d'État avant la convocation de la portion ajournée, plutôt que d'attendre que sa défaite soit complète. On ne parle cependant encore de rien. »

28. « Il paraît admis d'un commun accord qu'on commencera la session, s'il y a lieu, sans remettre encore une fois le marché à la main au roi. Plus la Chambre sera forte en libéraux, plus il sera facile de se conduire ainsi ; car alors personne ne soupçonnera la majorité de faiblesse. »

29. « J'ai vu ce matin le duc d'Orléans... Il ne croit pas que le gouvernement soit inquiet du dénouement de l'affaire d'Alger... Quant aux desseins de la cour sur nos affaires intérieures, tout ce qu'il peut dire, c'est que le roi lui a protesté à plusieurs reprises et avec une grande solennité qu'il ne sortirait jamais de la Charte. Du reste, il ne sait absolument rien des projets ministériels, ni même de l'effet que les élections font au château. »

1^{er} juillet. « J'ai été au mercredi de M. Pasquier.

Le gouvernement est assez inquiet, assez abattu, chacun y tire visiblement de son côté; M. de Peyronnet voudrait se faire une existence indépendante de M. de Polignac; l'aspect des choses est infiniment moins menaçant qu'il y a deux mois. »

6. « Nos élections des grands collèges ne vont point mal... Si les choses continuent ainsi nous en gagnerons une douzaine; ce qui, ajouté aux trente que nous avons gagné dans les petits collèges, nous fera une avance de quarante voix par-dessus les deux cent vingt et une, et sans compter ce que nous doivent rapporter les élections ajournées. Du reste, on ne dit rien encore de ce qui se passe ou se médite aux Tuileries; il paraît que la consternation y est réelle, mais n'a encore porté aucun fruit. »

8. « Nos élections vont de mieux en mieux. Il paraît clair que nous gagnerons quinze ou vingt voix dans les grands collèges. Quel est l'effet de tout cela à la cour, il est difficile de le dire; le roi paraît fort soucieux, mais personne n'ose parler devant lui de changement. Les journaux du parti sont fort timides. »

9. « Les élections vont leur train, mais il ne paraît pas que rien bouge encore aux Tuileries. On

dit le roi plus décidé que jamais. On dit même qu'il a fort rudoyé M. de Peyronnet pour quelque timide insinuation de changement; l'opinion des habiles est que le roi, après avoir joué et perdu la carte des élections, jouera maintenant celle des coups d'État. Il en est même qui s'en réjouissent; M. de Chateaubriand est de ce nombre; quant à moi, j'en ai toujours grand'peur, et je suis d'avis de faire tout ce que l'honneur et le bon sens permettent pour l'éviter. »

« Broglie, 10 juillet.

» L'élection d'arrondissement ira sur roulettes; quant à celle de département, voici l'état des choses :

» Nombre d'électeurs	417
» A nous.....	217
» Au gouvernement.....	190
» Douteux	20
• Bernay 13 juillet. Votants.....	305
» A nous.....	221
» Au gouvernement.....	82 »

« Evreux, 21 juillet.

» Notre accouchement est glorieux, mais il est

pénible. Hier, nous avons nommé Villemain et M. Gattier. Notre dernier concurrent était M. Thomas, député de Marseille, l'un des deux cent vingt et un non réélus dans cette ville ; un pauvre électeur, au lieu de *Thomas*, a écrit *Nicolas* ; sans cela, il passait. Il passa le lendemain. »

« Paris, 23 juillet.

» Le vent semble toujours au coup d'État, mais ajourné après la réunion des Chambres et les sottises qu'on espère de la Chambre des députés ; c'est beaucoup, car enfin il est permis d'espérer qu'elle ne fera pas de sottises ; en tout cas, je crois que la plus grande serait le coup d'État lui-même. Je ne saurais vous dire à quel point j'ai été satisfait de l'esprit général dans le département de l'Eure, de ce mélange de bon sens et de résolution que j'ai trouvé partout ; les élections ont été conduites avec une admirable intelligence et une grande fermeté, et pas une arrière-pensée. Je suis fermement convaincu que, en cas de coup d'État, le refus d'impôt s'établirait promptement et universellement, sans aucun désordre, et que le succès

serait certain. Je préfère cependant beaucoup qu'on n'en vienne pas là. »

26. « Le *Moniteur* de ce matin vous dira où nous en sommes. Jamais l'idée de coup d'État n'avait paru plus éloignée. Qu'allons-nous faire ? Je ne puis le dire ; demain, j'aurai vu quelques personnes. En ce moment, je ne puis que sortir pour aller courir. Nous voilà donc en pleine révolution. Arrivez, il ne faut pas se séparer maintenant. »

27. « Tout est encore ici fort tranquille. La police a essayé de faire hier quelques soulèvements artificiels ; elle en a été pour ses peines ; tout le monde regardait faire et haussait les épaules. Nous attendons les pairs et les députés absents, pour délibérer et prendre parti. »

28. « Tout est ici dans une grande agitation, mais il n'y a nul danger pour qui ne le va point chercher. Jusqu'à présent, on n'a tiré que des coups de fusil en l'air. »

29. « Je vous envoie G... pour vous guider. Vous ne pouvez venir qu'à pied à cause des barricades. Les deux journées que nous venons de passer ont été belles et glorieuses. Je n'ai couru aucun danger, mais les difficultés qui se présentent pour sortir de la situation sont immenses ; désarmer le

peuple maintenant, et lui faire supporter Charles X, est une entreprise peut-être au-dessus de celle que le peuple a surmontée. »

Ici finit ma correspondance par l'arrivée de ma famille à Paris; ces courts extraits n'ont d'autre avantage que de placer l'esprit en présence et pour ainsi dire sous le feu même des impressions de chaque moment. Je vais maintenant reprendre *seriatim* le cours des événements, en n'insistant que sur ce que j'ai vu ou fait de ma personne.

Le résultat des élections était accablant. Sur quatre cent vingt-huit députés, l'opposition en comptait deux cent soixante-dix, le gouvernement cent quarante-cinq, majorité cent ving-cinq, observant toutefois que chaque parti revendiquait et tenait pour siennes les treize voix de l'amendement Lorgeril.

\\ Dès le 4 juillet, les ministres avaient tenu conseil sur le parti qui leur restait à prendre : offre de démission *pro formâ*, refus *pro formâ* également. Le lendemain, première délibération sur le coup d'État, mais uniquement entre les ministres; résistance de M. Guernon de Ranville, hésitation de M. de Peyronnet. Le 7 juillet, décision prise en présence du roi et du dauphin, travail prépara-

toire partagé entre M. Chantelauze et M. Peyronnet. Le 9, entrée de l'armée française dans l'enceinte même d'Alger.

A cette nouvelle, le moment paraissant venu de caver au pire, je rassemblai chez moi tous ceux de mes amis politiques qui se trouvaient à demeure ou de passage à Paris ; pairs, députés élus déjà ou sur le point de l'être, hommes de lettres, hommes du monde, avocats, journalistes ; nous étions entre quarante et cinquante. Il fut admis, d'un commun accord, qu'au coup d'État qui nous menaçait la première réponse devait être un appel énergique au refus de l'impôt, un appel par toutes les voies ouvertes à la publicité. C'était tenir ferme sur la défensive, défier le gouvernement de nous poursuivre en justice, et donner à l'indignation publique le temps d'éclater.

Mais, s'il suivait sa pointe, que faire ?

Ce qu'avait fait Hampden en 1640.

Et si l'indignation publique en venait à l'appel aux armes, que faire ?

Ce qu'avait fait Hampden l'année d'après.

Nous n'en étions pas encore là. A chaque jour son œuvre et sa peine, à nouveaux faits, nouveaux conseils.

Le gouvernement, en attendant, jouait serré. La session devant s'ouvrir le 1^{er} août, il faisait étalage des préparatifs que cette solennité rendait nécessaires. Les journaux ne tarissaient pas sur les projets de loi déjà libellés, sur les réformes faites ou à faire; les lettres closes étaient expédiées; j'avais la mienne, et, celle-là, je suis bien fâché de ne l'avoir pas conservée; plusieurs, même, n'ont reçu les leurs qu'au lendemain de la catastrophe. Point d'appareil militaire; point de mouvement de troupes dans Paris ni aux environs; le ministre de la guerre en titre d'office, M. de Bourmont, triomphait en Algérie, faisant rendre gorge et vider les lieux au dernier des Barberousse; son *alter ego* intérimaire, M. de Champagne, ne sachant rien de rien, tout favori qu'il était du Dauphin, se délassait en villégiature aux environs de la capitale. Le duc de Raguse, l'un des quatre majors généraux de la garde, et précisément celui qui se trouvait de quartier, s'escrimait avec Arago, à l'Académie des sciences, ignorant qu'on lui réservait *in petto* le commandement de la garnison en résidence dans le département de la Seine, au cas où le coup d'État aboutirait à un coup de main. Tout était tranquille au dehors et à

la surface, les conciliabules allant leur train à petit bruit, et ainsi cheminâmes-nous jusqu'au 25 juillet, c'est-à-dire jusqu'à la veille du jour qui ne devait pas avoir de lendemain pour la monarchie restaurée.

M. de Vaulabelle a rendu compte de ce 25 juillet avec une fidélité si dramatique, que je ne résiste point à lui emprunter ce récit *in extenso*.

« Le château de Saint-Cloud, résidence de Charles X, recevait, chaque dimanche, un certain nombre de visiteurs attirés par le désir de se montrer au roi et de faire leur cour. L'affluence, ce jour-là, ne se trouvait pas plus considérable que de coutume. Au nombre des personnages politiques qu'y avait amenés l'habitude des devoirs contractés envers le prince autant que le sentiment de vague inquiétude qui, depuis un mois, tenait le public politique et le monde officiel en si grande alarme, était un homme dont le rôle avait été influent dans les premiers événements de la Restauration : le baron de Vitrolles. L'avant-veille, dans une longue audience où il remerciait le roi de lettres patentes spéciales relatant les services particuliers qui justifiaient sa récente promotion à la pairie, M. de Vitrolles avait trouvé Charles X com-

plètement fermé sur les moyens dont il entendait faire usage pour surmonter les difficultés de la situation... il voulut, à diverses reprises, amener l'entretien sur la nature et le mérite des mesures réclamées par la circonstance, en développant lui-même un plan de résistance appuyé sur l'organisation des forces royalistes de l'Est et du Midi ; mais, chaque fois, Charles X détournait la conversation plus qu'il n'avait coutume de le faire ou demeurait silencieux. C'était sous l'impression des doutes et de l'inquiétude qu'il avait emportés de cette entrevue que M. de Vitrolles arrivait à Saint-Cloud. Il trouva dans le cabinet du roi servant de salle de conseil, M. de Polignac et tous ses collègues et dix ou douze autres personnes. La physionomie des ministres et celle du roi lui-même, qui ne tarda pas à paraître pour se rendre à la messe, laissaient apercevoir une certaine préoccupation. Charles X ne s'arrêta que quelques instants ; midi sonnait ; il se dirigea vers la chapelle, suivi de MM. de Polignac et de Montbel ; la plupart des ministres demeurèrent dans la salle du conseil ; M. de Vitrolles y resta comme eux, et aborda successivement MM. de Chantelauze, Cappellet et Guernon-Ranville, mais en se bornant avec

les deux premiers à quelques phrases vagues sur la gravité des circonstances, l'habileté et les précautions que demandait le remède qu'on y voudrait apporter ; il fut plus explicite avec le ministre de l'instruction publique.

» — Je ne vous demande pas votre secret, lui dit-il, mais je dois vous avertir que c'est le sort de la monarchie qui se trouve en jeu. Peut-être vous trompez-vous sur la différence des temps. Telle mesure qui vous était facile au commencement du ministère, même il y a six mois, ne serait plus possible dans l'état d'effervescence où se trouve aujourd'hui l'opinion, et aurait inévitablement les plus funestes, les plus incalculables résultats.

» Six mois auparavant M. de Vitrolles avait développé à M. de Montbel tout un ensemble de mesures politiques destinées, disait-il, à arrêter la royauté sur la pente révolutionnaire où elle se trouvait entraînée. Dominé par la pensée de cette différence des temps qu'il venait d'invoquer contre les projets dont il redoutait la tentative dans la situation actuelle des esprits, et voulant prévenir M. de Montbel contre ses appréciations précédentes, du moins dans ce qu'elles avaient de trop absolu, de trop hasardé, il se rendit dans la galerie. »

» De larges travées mettaient cette galerie en communication avec la chapelle et la tribune du roi. Cent cinquante à deux cents personnes, groupées en face de ces ouvertures, avec l'intention apparente d'y entendre la messe, se tenaient debout, causant à voix presque haute, et s'occupant de tout autre chose, hormis de l'office qui venait de finir, quand M. de Vitrolles arriva et joignit M. de Montbel. Tous les deux se dirigèrent vers la salle du conseil, en précédant le roi, que retardaient dans sa marche les témoignages et les paroles de bienveillance qu'il adressait aux différentes personnes rangées sur son passage.

» — Jen'ai pas l'intention de pénétrer les secrets du conseil, disait M. de Vitrolles au ministre des finances, mais je dois vous prévenir contre les illusions qui environnent toujours les hommes revêtus d'un grand pouvoir. La situation n'est plus aujourd'hui telle que nous pouvions la voir, il y a quelques mois. L'opinion est avertie; un acte de vigueur même légal trouverait la résistance préparée. Non seulement vos adversaires se sont comptés et organisés, mais vos amis n'ont plus la même confiance dans votre force et dans votre habileté; vous pouvez risquer de vous trouver sans appui.

» M. de Montbel écoutait et ne répondait que peu de mots vagues et sans signification précise. Son interlocuteur et lui arrivèrent bientôt dans le grand cabinet. Apercevant alors de M. de Peyronnet, M. de Vitrolles quitte M. de Montbel, aborde l'ancien collègue de M. de Villèle, et lui montrant la table où les ministres allaient prendre place :

» — Vous allez décider là, tout à l'heure, le sort de la monarchie, lui dit-il; on m'a plus d'une fois appelé au conseil privé du roi sans que je l'aie demandé; aujourd'hui, je le demanderai.

» — Mais vous savez mieux que personne que les discussions du conseil privé n'ont jamais servi à rien, lui répondit M. de Peyronnet.

» En ce moment, le roi rentrait; tous les assistants se rangèrent immédiatement en demi-cercle selon l'usage, et, comme il avait coutume de le faire, Charles X, en passant devant chacun d'eux, leur adressa quelques paroles. Sa figure était plus sérieuse qu'auparavant, son visage plus coloré, sa phrase plus courte; au bout de dix minutes, toutes les personnes étrangères se retirèrent, et le roi demeura seul avec ses ministres. »

» Au nombre des personnages politiques qui venaient de quitter le cabinet royal était le marquis

de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des pairs; caractère souple, délié, que tous les pouvoirs depuis 1789 avaient eu pour courtisan, et qui, échappé à tous les naufrages, avait eu l'art de trouver dans chaque tempête un moyen d'augmenter sa fortune. La veille au soir, il était venu visiter M. de Vitrolles, espérant obtenir de lui quelque confiance sur les projets des ministres. Ce dernier ne pouvait rien lui apprendre; l'un et l'autre se livrèrent à toutes les suppositions que pouvaient leur inspirer moins leurs espérances que leurs appréhensions secrètes, et, combinant les faits, calculant les probabilités, ils se séparèrent après avoir décidé que les ministres resteraient dans la charte; que les Chambres se réuniraient le 3 août; que la lutte s'engagerait devant elles; que le ministère y pourrait bien succomber, mais que, dans tous les cas, l'opposition, composée comme elle l'était, en immense majorité, d'hommes attachés à la monarchie, ne pousserait jamais la résistance jusqu'au refus de l'impôt, cette dernière raison des assemblées populaires.

» — Eh bien, nous nous trompons singulièrement hier, dit M. de Vitrolles au grand référendaire, en sortant du cabinet du roi.

» — Comment cela ? dit M. de Sémonville, je n'en crois rien.

» — Comment ? mais à la préoccupation qui est sur toutes ces figures, à l'embarras des ministres à causer entre eux, à leur embarras plus grand de parler avec les autres, ne voyez-vous pas qu'ils vont avoir là de bien sérieuses délibérations auxquelles malheureusement je ne me fie point.

» — Mais ils ont, en effet, une délibération bien sérieuse à prendre, c'est le discours de la couronne ; croyez-vous donc que ce soit une chose facile à faire, qu'un pareil discours, dans les circonstances où nous sommes ?

» — Ils vont faire bien autre chose ! »

» — Ce discours sera bien difficile, répétait M. de Sémonville, dont le renom de pénétration, de sagacité et de finesse était proverbial dans le monde officiel de cette époque.

» Le préfet de police, M. Mangin, se trouvait également au nombre des fonctionnaires venus à Saint-Cloud. Quelques-uns des ministres auxquels M. de Vitrolles venait de parler de l'état de fermentation des esprits, et de la résistance que rencontrerait toute mesure de rigueur même légale, firent appeler ce magistrat, et, sans l'instruire des résolutions

qu'ils allaient prendre, lui demandèrent s'il était vrai que l'opinion publique présentât une agitation alarmante. M. Mangin déclara que, quoi qu'on fît, Paris ne bougerait pas et qu'il en répondait sur sa tête. »

» Le conseil s'ouvrit immédiatement. Les différentes ordonnances arrêtées dans les réunions précédentes furent lues de nouveau, dans leur texte, en présence du roi, ainsi que le rapport destiné à les justifier. M. de Polignac renouvela les assurances déjà données sur les dispositions prises pour assurer l'exécution des actes soumis à l'approbation du conseil ; il était en mesure, disait-il, de comprimer, sur-le-champ, toute tentative de résistance. Le roi recueillit ensuite les avis. Les ministres, successivement interrogés dans l'ordre d'importance de leurs départements, approuvèrent également la rédaction définitive de ces actes, sans qu'un seul fît la moindre observation. Le roi s'était interrompu à différentes reprises, dans cette formalité, pour assurer que les résolutions dont il demandait la sanction n'excédaient pas les limites posées par la Charte à son pouvoir, et qu'il avait la ferme volonté de rentrer dans la lettre du pacte constitutionnel dès que l'effervescence des esprits

serait calmée. Quand Charles X eut pris toutes les voix, il s'apprêta à signer; mais, au moment d'apposer son nom au bas des papiers étendus devant lui, le vieux roi s'arrêta, appuya son front sur ses deux mains, et demeura pendant quelques instants absorbé dans une sorte de méditation. Puis, relevant avec lenteur sa tête blanche et reprenant la plume, il dit :

» — Plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu qu'il est impossible de faire autrement. »

» Et il signa. Chaque ministre signa après le roi, et chacun d'eux, en posant la plume, seleva, se tourna vers le monarque, et s'inclina profondément devant lui. Ce muet et absolu dévouement à ses volontés parut émouvoir assez vivement Charles X. »

» — Messieurs, dit-il à ses conseillers, lorsque le sacrifice fut consommé, voilà de graves mesures; vous pouvez compter sur moi comme je compte sur vous; c'est désormais entre nous à la vie et à la mort. »

» Une ordonnance spéciale mettait le maréchal duc de Raguse en activité de fonctions comme gouverneur de la première division militaire, dont il portait déjà le titre, a dit M. de Polignac. Charles X, connaissant le prix que le maréchal attachait à

cette marque de confiance, se réserva, avec sa bienveillance ordinaire, de le lui annoncer lui-même. »

» A peu de moments de là, lorsque les ministres quittaient Saint-Cloud pour revenir à Paris, le duc d'Orléans sortait de Neuilly pour se rendre au château de Saint-Leu, à un dîner que lui offrait le duc de Bourbon. Les personnes invitées étaient assez nombreuses, et l'on remarquait, parmi elles, l'ambassadeur d'Angleterre sir Charles Stuart, le comte de Loewenhielm ministre de Suède, l'ambassadeur de Sardaigne, plusieurs membres du corps diplomatique et M. de Vitrolles. On se promena dans les jardins avant de dîner. Le duc d'Orléans, accourant auprès de M. de Vitrolles, lui prit le bras et l'interrogea sur les faits qu'il pouvait connaître.

» — Vous avez été à Saint-Cloud ce matin ? lui demanda-t-il avec une sorte d'anxiété, qu'y avez-vous vu ? Que pensez-vous ?

» M. de Vitrolles dépeignit au prince l'aspect du cabinet du roi, et ne lui cacha pas ses craintes sur une détermination qui pourrait amener quelque grave changement.

» — Mais que voudraient-ils faire ? ils ne sauraient

se passer des Chambres, ni sortir de la Charte, répondit le duc avec une certaine émotion. »

» Puis insistant sur les détails que lui avait donnés son interlocuteur, il renouvelait ses questions et multipliait ses conjectures. Après le dîner, il y eut spectacle ; on joua deux pièces, l'une sérieuse, l'autre comique ; les acteurs étaient des personnes de la société, et parmi celles-ci, le comte Loewenhielm, et une Anglaise, Sophie Dawes, déjà marquée du sceau de la plus déplorable célébrité. Entre les deux pièces, le duc d'Orléans revint auprès de M. de Vitrolles, recommençant ses demandes et répétant, sans cesse :

» — Mais que peuvent-ils vouloir ? que prétendent ils faire?... Ah ! mon Dieu, que nous réservent-ils ?

» Pendant qu'à cette heure avancée de la soirée, le dernier des Condé, inoffensif vieillard, réservé à une fin tragique, et ayant sa cause dans les événements qui se préparaient, s'abandonnait insoucieusement à la gaieté provoquée par de joyeuses scènes ; tandis que, d'un autre côté, le prince son hôte, à qui ces événements allaient donner une couronne, inquiet de l'avenir, dominait avec peine son agitation et son trouble, à Paris, le ministre de la justice, M. de Chantelauze, faisait appeler à son hôtel

M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*, lui remettait les ordonnances signées dans la journée et lui enjoignait de les publier le lendemain.

» M. Sauvo parcourut ces pièces; il ne put retenir un mouvement de vive émotion. »

» — Eh bien? lui demanda M. de Montbel qui était présent.

» — Dieu sauve le roi et la France! répondit M. Sauvo.

» — Nous l'espérons bien, répliquèrent ensemble les deux ministres.

» — Messieurs, leur dit M. Sauvo, en se disposant à sortir, j'ai cinquante-sept ans, j'ai vu toutes les journées de la Révolution, et je me retire avec une profonde terreur. »

Ce tableau est achevé, rien n'y manque; ni l'ensemble, ni les détails, ni l'exactitude, ni le trait; j'en affirme hardiment la parfaite vérité. Pour reconnaître la fidélité d'un portrait, il n'est pas indispensable d'en avoir vu, de ses propres yeux, l'original.

Après le 25, le 26.

Après le 26, le reste.

Je ne sais quel philosophe a dit, je ne sais où, que l'événement le plus attendu prenait au dé-

pourvu l'esprit le plus attentif. Ce fut le cas, cette fois, du moins, quant à moi. J'étais aux aguets, comme on l'a vu, sans préjugés, sans illusions; je tenais mes gens pour capables de tout, par outrecuidance, par étourderie, par servilité, par laisser aller, selon le caractère de chacun; mais j'espérais toujours un peu, qu'au dernier moment le cœur leur ferait défaut; aussi lorsque, le 26 à midi, M. Villemain entra dans mon cabinet, tout bouillant d'indignation, il me trouva livré à mes préoccupations ordinaires, *nescio quid meditans nugarum, totus in illis*; le *Moniteur* était sur mon bureau; je ne l'avais pas décacheté.

— Eh bien, me dit-il, vous avez vu les crimes de ce matin?

J'ouvris le *Moniteur*; j'y lus les crimes, et mon premier soin fut d'écrire aux députés nouvellement élus dans l'Eure, de venir à Paris sur-le-champ et de se tenir prêts à tout événement.

Je sortis avec M. Villemain; puis, chacun de notre côté, nous courûmes à pas pressés chez nos meilleurs amis pour essayer de nous réunir et de nous recorder; mais il arriva tout naturellement que, chacun d'eux en faisant autant, personne ne rencontra personne durant la première moitié de

la matinée; ce ne fut qu'à la tombée de la nuit que j'appris successivement ce qui s'était passé depuis l'apparition du *Moniteur*.

Je ne reproduirai point ici ce qu'on peut lire dans tous les récits publiés alors et depuis. On sait que le premier acte de résistance a pris naissance dans les ateliers de la presse, et force était bien; la première ordonnance, la première en ordre comme en importance, était un arrêt de mort pour tous les journaux, et cet arrêt leur avait été signifié dès l'aube du jour par une circulaire du préfet de police; ne pas protester, c'était abdiquer; de là, la réunion presque immédiate des principaux organes de la publicité quotidienne dans les bureaux du *National*, le plus hardi de tous, et le mieux placé pour répondre à tout venant : de là l'énergique protestation rédigée par M. Thiers, et signée de quarante-sept noms presque tous devenus célèbres : de là la consultation arrêtée dans le cabinet de M. Dupin, avocat en titre du *Constitutionnel*, entre les membres les plus accrédités du barreau de Paris, consultation qui n'aboutit néanmoins qu'à déclarer l'illégalité des ordonnances, sans rien engager sur la conduite à tenir, mais qui ne tarda pas à porter ses fruits; de là, en effet, et

ce fut le premier coup de tocsin, cette double décision rendue presque simultanément par le tribunal civil en référé et par le tribunal de commerce enjoignant aux imprimeurs du *Courrier français* et du *Journal du Commerce* de passer outre à l'impression de ces deux feuilles, nonobstant toute inhibition administrative.

Mais que faisaient, en même temps, les députés présents à Paris ?

Ce que nous faisons nous-mêmes : ils se cherchaient l'un l'autre, dans cette immense cité. Une première rencontre avait eu lieu, celle-là tout à fait fortuite, chez M. Casimir Perier ; ils n'étaient que sept ; on n'y put rien arrêter, sinon d'en provoquer une seconde, laquelle eut lieu vers huit heures du soir chez M. de Laborde. Renvoi au lendemain chez M. Perier, les présents n'étant pas treize.

Que faisait le roi ?

Il chassait ; parti de Saint-Cloud à sept heures du matin, il n'y rentrait qu'à onze heures du soir.

M. de Polignac ?

Ministre de la guerre par intérim, il passait une adjudication.

Le duc de Raguse ?

Il attendait sa lettre de service, et les ordres du roi, qui s'alla coucher sans les lui donner.

Cependant, si Paris était tranquille, ce n'était qu'en apparence. Le *Moniteur* étant affiché, des groupes se formaient au Palais-Royal et dans les rues adjacentes pour le lire et le commenter; quelques orateurs en plein vent montaient sur des chaises pour en donner lecture à haute voix. Vers la fin de la matinée les groupes allèrent grossissant d'heure en heure et les propos devinrent injurieux et menaçants. Les ouvriers, à la fin de leur journée, et sortant de leurs ateliers, s'attroupaient au lieu de se disperser, et les maîtres, sans doute, y étaient pour quelque chose. Voici, du moins, un fait qui n'est peut-être que trop à ma connaissance.

Mon premier soin avait été de courir au Luxembourg et de tâcher de m'entendre avec les bons bonnets de notre Chambre. Je n'y trouvai personne; Sémonville était sorti; notre chancelier d'alors, M. Pastoret, qui, je crois n'y demeurait pas encore, n'était point venu; après avoir frappé inutilement à plusieurs portes, avant de repasser la rivière, j'entrai au bureau du *Globe*, dont le petit salon servait de cénacle aux rédacteurs de ce journal et de la *Revue française* où je faisais nombre.

Il ne s'y trouvait que les employés de service, et l'un de mes amis, M. Renouard, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation ; il était entré, comme moi, en simple curieux qui court aux nouvelles ; au bout de quelques minutes, nous vîmes accourir tout effaré l'imprimeur du *Globe*, il nous raconta, moitié content, moitié fâché, qu'il avait grand'peine à contenir ses ouvriers, que tous à peu près criaient à tue-tête et trépignaient de descendre dans la rue.

— Eh bien, lui dîmes-nous, d'un commun accord, que ne les laissez-vous faire ? Nous ne sommes pas chargés de prêter main-forte à l'oppression, et de faire la police contre nous-mêmes.

— Qu'à cela ne tienne, reprit-il.

Et il sortit en courant. Avions-nous tort ou raison ?

Je ne me rappelle guère où ni comment j'ai passé les dernières heures de cette première journée (lundi 26). Ce qui reste dans mon souvenir, c'est que, informé par M. de Rémusat de la réunion improvisée le matin dans les bureaux du *National*, et de la protestation qu'il avait signée en qualité de rédacteur du *Globe*, protestation qui devait être publiée le lendemain, je ne pus me défendre d'une inquiétude qu'il ne partageait pas.

— Dans la crise où nous sommes, lui dis-je,

le ministère n'a plus rien à ménager ; il est très possible que, pour mieux supprimer l'écrit, il commence par supprimer les écrivains ; croyez-moi, le plus sage est de ne pas rentrer chez vous ce soir ; venez chez moi, demain nous verrons ; je lui fis préparer, au second étage et sur le derrière, une chambre de refuge ; nous ne rentrâmes que tard, et il y passa la nuit.

Bien lui en prit ou peu s'en faut.

Le lendemain 27, en effet, la protestation parut ; elle parut, non point dans tous les journaux ; les feuilles royalistes, bien et dûment munies d'une autorisation en bonne forme, se contentèrent d'entonner un cantique à la gloire du coup d'État ; le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, soit incertitude ou timidité, mirent, pour le moment, bas les armes, sur le conseil de leur conseil, M. Dupin, ce dit-on ; mais les journaux d'opposition mirent, au contraire, flamberge au vent ; la protestation en tête, ils furent distribués par milliers dans la capitale, et envoyés par ballots dans les départements. Sur-le-champ, M. Billot, procureur royal, dressa quarante-sept mandats d'arrêt dont le cours des événements interrompit seul l'exécution, et notre préfet de police, maître Mangin, déjà célèbre à

plus d'un titre, digne, cette fois, de le devenir à l'égal de Jocrisse qui fermait la porte cochère pour empêcher le serin de s'envoler, maître Mangin se mit en quatre pour saisir, après coup, la protestation et les feuilles protestantes. Les commissaires endimanchés de leurs écharpes blanches, mais sachant, du reste, qu'ils trouveraient partout visage de bois, ne se mirent en campagne qu'en requérant, dans chaque quartier les serruriers, les forgerons, les ferrailleurs pour leur prêter main-forte dans l'invasion des ateliers, des presses, des armoires et des tiroirs. Or qui fut penaud ? Ce furent lesdits commissaires trouvant, en pleine rue, à la porte de chaque journal, les rédacteurs en bataille, *pro aris et focis*, attendant l'ennemi de pied ferme, sans autre arme en main que le code pénal ; dénonçant à grands cris, comme un vol avec effraction, l'attentat qui se préparait ; lisant à haute voix, en appuyant sur chaque syllabe, les articles du Code qui punissent ce crime des travaux forcés, le tout aux applaudissements de la foule qui se pressait autour d'eux et les couvrait de sa protection.

L'effet fut magique.

Les auxiliaires prirent peur, puis reculèrent, puis se sauvèrent, ou désertèrent avec leurs outils.

aux grands éclats de rire de cette même multitude, et la déroute fut telle, que l'autorité, pour être obéie, en fut réduite à envoyer chercher dans les prisons les ouvriers *ad hoc*, ceux dont le métier est de river les fers des galériens et de leur mettre les menottes. Rien ne pouvait être plus à propos et plus symbolique.

Ce n'était, d'ailleurs, qu'un épisode, ou, si l'on veut, que l'un des épisodes du mouvement général. Dès l'aube du jour, tout était sur pied ; toute la population ouvrière de Paris courait les rues, arpenait les places publiques, les carrefours, les boulevards, s'égayait dans les cabarets ; toute la jeunesse des écoles s'y mêlait et s'y échauffait ; peu à peu, dans la bourgeoisie, dans les classes supérieures, les curieux suivaient de l'œil ce va-et-vient avec un certain mélange de satisfaction et d'inquiétude. Bientôt l'encombrement devint tel au Palais-Royal, qu'on jugea nécessaire de le faire évacuer, et d'en fermer les portes ; mais, en refoulant ainsi la foule du dedans sur celle du dehors, le tumulte devint inévitable, et, bon gré mal gré, les conflits se multiplièrent. Pour maintenir tant soit peu d'ordre dans cette mêlée, la pauvre police n'eut guère à sa disposition jusqu'à la fin de la matinée que quelques

poignées de gendarmes qui recevaient, tout compte fait, plus de coups qu'ils n'en donnaient. Le duc de Raguse, enfin parti de Saint-Cloud, n'était arrivé qu'à midi pour établir son quartier général au Carrousel, et ce ne fut que vers quatre heures qu'il eut sous la main quelques troupes assez mal pourvues de munitions de guerre, et plus mal de munitions de bouche.

Rien jusque-là n'annonçait, dans cette multitude, des dispositions agressives; point d'armes; point de cri de guerre autre que « Vive la Charte! » point de direction principale; si bien que, vers deux heures, les jeunes gens qui marchaient en tête du rassemblement le plus voisin des beaux quartiers, et lui servaient, en quelque sorte, de chefs de file, ayant appris qu'une réunion de députés se tenait chez M. Casimir Perier, rue Neuve-de-Luxembourg, s'y présentèrent pour prendre langue et offrir leurs bons offices.

Cette réunion, c'était la même qui s'était ajournée la veille au soir chez M. de Laborde, et revenait à son premier gîte. Elle comptait, à ce moment, une trentaine de membres, et, comme elle n'avait aucun caractère officiel, comme elle était volontaire et purement civique, 'en faisais partie

sur l'expresse invitation de ceux de mes amis qui s'y trouvaient en qualité de députés.

Mais que faire? Quel parti prendre? Dans l'état des choses et des esprits, quel plan de conduite pouvait se tracer une minorité si minime?

Là-dessus, autant d'avis que de têtes.

Les uns étaient pour attendre encore et patienter, chaque jour, chaque heure amenant aux députés de nouvelles recrues. D'autres proposaient une adresse au roi; d'autres une protestation armée de la menace du refus d'impôt.

En attendant, et tandis que chacun défendait son thème, les événements allaient leur train; d'autres réunions se formaient; l'une, entre autres, tenait séance permanente au *National*, et nous envoya pour fraterniser MM. Boulay (de la Meurthe) et Mérilhou; l'attroupement formé à la porte insistait pour entrer et menaçait de la forcer. Bref, il arriva ce qui devait arriver; le poste à pied et à cheval qui gardait, à dix pas de là, le ministère des affaires étrangères, reçut l'ordre de dissiper l'émeute et s'en acquitta bel et bien; le tapage de la rue, le galop des chevaux, les cris des fuyards rendant la délibération intenable, il fallut trancher le nœud gordien; on se décida pour

la protestation; MM. Dupin, Guizot, Villemain, furent chargés, chacun pour son compte, d'en préparer le projet, et l'on s'ajourna, pour le lendemain, chez M. Audry de Puyraveau (Maison de Roulage, rue du Faubourg-Poissonnière n° 40).

Le choix n'était pas heureux; c'était prendre pour porte-drapeau un nom bien révolutionnaire; un personnage dont le langage et les habitudes étaient bien violents et bien vulgaires; c'était prendre pour quartier général le centre même de toute agitation populaire, en cas de troubles sérieux et persistants.

M. Bérard a rendu compte de cette réunion sur un ton de matamore et dans un langage très injurieux pour plusieurs des personnes qui s'y trouvaient présentes, notamment pour M. Casimir Perier; je n'ai pas souvenir d'avoir rien entendu qui ressemble à ce qu'il raconte.

Rentré chez moi, je pensai qu'il était bon de faire un nouvel effort pour m'entendre avec ceux de mes collègues qu'un bon hasard me ferait rencontrer. Je me dirigeai de nouveau vers le Luxembourg, et j'y parvins sans difficulté; tout était calme encore sur la rive gauche de la Seine, je n'y trouvai âme qui vive, mais j'appris, par des gens

de service, autant qu'il m'en souvient, que M. de Sémonville et M. d'Argout étaient partis pour Saint-Cloud, dans le dessein, sinon dans l'espérance d'obtenir le rétrait des ordonnances de la veille, cela, dis-je, ou quelque chose d'approchant.

Revenant sur le quai, vers la fin de la matinée, j'entendis, pour la première fois, mais de très loin, à la hauteur du boulevard, quelques coups de fusil. Après avoir dîné seul et très à la hâte, je ressortis pour me rapprocher du théâtre des événements; je rencontrai, sur le pont de la Concorde, M. de Vence, officier général, mais sans emploi à Paris, sans uniforme, et cheminant comme moi, en amateur. La fusillade se faisant entendre de plus en plus distinctement, je lui demandai si ce n'était pas, à son avis comme au mien, des coups tirés au hasard, ou des décharges à poudre : « — Non ! me répondit-il, ce sont des troupes de ligne qui tirent pour tout de bon ; c'est un feu de deux rangs ! » Ce mot technique m'est resté dans la mémoire.

Il était de six à sept heures du soir quand le duc de Raguse entreprit, avec le peu de troupes dont il disposait, de déblayer le pourtour du Louvre, et d'éparpiller les agglomérations entassées entre le Palais-Royal et le boulevard ; ce ne fut pas sans

résistance, sans grêle de coups de pierres, sans charges à pied et à cheval, voire même sans commencement de barricades. J'essayai de pénétrer, par divers bouts successivement, dans les rues adjacentes, mais avec précaution, en évitant de grossir le nombre des curieux et d'attraper quelque horion.

N'y réussissant guère, je m'ingéniai pour apprendre, au moins, ce qui se passait ailleurs, et plus haut, — plus haut, c'est-à-dire à Saint-Cloud. Je me dirigeai vers la petite maison de M. Pasquier, qui savait, en général, tout ce qui se peut savoir. En arrivant ainsi rue d'Anjou, et ce n'était pas beaucoup s'éloigner, je trouvai le maître de céans dans son cabinet, entouré d'une demi-douzaine de pairs, plus ses amis que les miens, tous très effrayés et non sans raison, et faisant des efforts surhumains mais inutiles pour déterminer l'abbé de Montesquiou à se rendre auprès du roi et à tâcher de le fléchir au nom de son plus pressant intérêt. Cette tentative finit, si j'ai bonne mémoire, lorsqu'on apprit la démarche tentée par MM. de Sémonville et d'Argout, dont on n'apprit, d'ailleurs, aucune autre nouvelle. Je ne sais qui vint annoncer que le ministère allait mettre Paris en état de

siège, ce qui était vrai, mais ne l'était qu'à demi; la résolution en avait été prise dans la soirée, mais, le duc de Raguse ayant annoncé que tout était rentré dans l'ordre, on avait remis au lendemain l'expédition de l'ordonnance à Saint-Cloud.

Je rentrai chez moi vers minuit sans rencontrer ni troupe ni attroupement.

La nuit fut paisible dans nos quartiers, paisible même aux Champs-Élysées et dans le faubourg Saint-Honoré; car, en allant vers les dix heures, chez M. Guizot, qui demeurait rue de la Ville-l'Évêque, je ne remarquai aucun symptôme d'agitation¹. Je trouvai M. Guizot dans son cabinet, occupé à mettre au net le projet de protestation dont il avait été chargé la veille; à côté, dans le salon, se trouvaient plusieurs de nos amis, entre autres M. de Rémusat et M. Cousin disputant assez vivement;

1. On trouve dans les *Mémoires* de M. de Chateaubriand, t. IX, p. 222 le paragraphe suivant.

« Une réunion du parti monarchique composée de pairs et de députés avait eu lieu chez M. Guizot. Le duc de Broglie s'y trouvait; MM. Thiers et Mignet et M. Carrel, quoique ayant d'autres idées, s'y rendirent. Ce fut là que le parti de l'usurpation prononça le nom du duc d'Orléans pour la première fois. »

L'auteur de cette assertion a été mal informé; la réunion fut fortuite; MM. Thiers et Mignet ne s'y trouvèrent pas. Il n'y fut question de M. le duc d'Orléans ni directement ni indirectement.

nous vîmes entrer au bout d'un quart d'heure, un rédacteur du *National* qui depuis s'est fait un nom, M. Carrel, homme d'esprit et de cœur, mais dont la conduite en 1823 pouvait être diversement appréciée : — « Tout est fini pour cette fois, nous dit-il tristement; le gouvernement est maître du terrain; mais, patience, il n'est pas au bout ! » Nous continuâmes à raisonner pendant quelque temps sur les chances du présent et de l'avenir, quand tout à coup les gens de la maison entrèrent en criant qu'on voyait flotter au loin le drapeau tricolore; nous nous précipitâmes dans la rue, où l'on commençait à entendre beaucoup de bruit, de cris et de tumulte, et çà et là quelques coups de fusil. En débouchant de la place de la Ville-Évêque sur l'extrémité du boulevard, nous aperçûmes dans l'angle, qui faisait face à l'église de la Madeleine, une escouade d'hommes en blouse, armés de fusils, qui firent mine de nous coucher en joue, puis, voyant que nous étions sans armes, nous firent en riant signe de passer; à dix pas de là, nous vîmes une douzaine de gamins qui escadaient lestement le clocher, un drapeau en main, et, presque au même instant, nous entendîmes le tocsin sonner à grand carillon, d'abord à l'hôtel

de ville puis à la cathédrale ; le drapeau tricolore flottait déjà sur ces deux édifices.

Qu'était-il donc arrivé ?

Rien que de fort simple.

Le duc de Raguse ne disposait, en tout, que de trois ou quatre mille hommes, empruntés à des corps différents ; il attendait des renforts qui n'arrivèrent qu'après coup. Après avoir un peu déblayé le terrain, la nuit paraissant paisible, il en avait profité pour concentrer son petit monde, rallier ses détachements, rappeler à lui les postes trop éloignés ou trop dispersés pour qu'ils pussent donner ou recevoir un appui mutuel. C'était l'*a b c* de son métier. L'hôtel de ville étant situé à l'extrémité de son champ d'opérations, il n'y avait laissé qu'un corps de garde de seize hommes, qu'il se proposait de faire soutenir de bonne heure ; toutefois, le préfet, M. de Chabrol, étant inquiet de sa position, avait été, dès sept heures du matin, en prévenir le ministre de l'intérieur, M. de Peyronnet, qui, partant pour Saint-Cloud, le rassura tant bien que mal. Il advint de là que, à cette heure, toute la population se répandant dans les rues, et toute la force armée se trouvant reployée sur le quartier général, les attroupements purent se former sans

rencontrer aucun obstacle. Le premier en date et le plus considérable fut celui de la place de Grève, rendez-vous habituel de tous les ouvriers à la journée; il s'était pris de querelle avec le poste de l'hôtel de ville, l'avait désarmé, et, poussant sa pointe, avait forcé les portes, relégué, sans lui faire, d'ailleurs, aucun mal, le préfet dans sa bibliothèque; puis quelques-uns, plus hardis que les autres, étaient grimpés sur le toit, et y avaient arboré le drapeau tricolore en sonnant le toscin, apparemment pour voir ce qu'il en serait; puis enfin, comme l'un ne s'apercevait et l'autre ne s'entendait pas de très loin, ils avaient couru à toutes jambes pour en faire autant sur les tours de Notre-Dame.

A ce signal, il ne faut pas demander si les attroupements se formèrent de toutes parts; s'il s'éleva, de rue en rue, des barricades pour les protéger; si tous les postes sans défense furent rapidement occupés; bientôt on vit apparaître çà et là des uniformes de la garde nationale si sottement licenciée, et si imparfaitement désarmée par M. de Villèle; quand quelques-uns furent armés, tout le monde voulut l'être; les boutiques des armuriers furent mises au pillage; on désarma les pompiers, les

fusiliers sédentaires dans les postes délaissés; on s'empara de la poudrière des Deux-Moulins, du dépôt d'armes de l'artillerie à Saint-Thomas-d'Aquin; on ouvrit la prison militaire de l'Abbaye.

Ces nouvelles arrivant, coup sur coup, au duc de Raguse, au moment, où disposant ses troupes sur quatre colonnes, il donnait l'ordre de reprendre l'offensive, il n'eut que le temps, mais il l'eut, d'expédier, par ordonnance, une dépêche à Saint-Cloud, portant en propres termes, ce que le duc de la Rochefoucauld avait dit en propres termes à Louis XVI, le 14 juillet 1789 : — *Ce n'est pas une émeute, c'est une révolution.*

Cette dépêche n'arriva point à son adresse et se perdit dans la bagarre; mais le duc de Raguse y trouva réponse implicitement dans l'ordonnance qui mettait Paris en état de siège, ordonnance qui lui fut remise par M. de Polignac lui-même, lequel venait s'établir avec ses collègues au quartier général, et partager moralement la responsabilité du commandant en chef. Dès lors, commença cette éternelle stratégie des guerres civiles parisiennes, stratégie qui consiste invariablement à diriger des Tuileries sur l'hôtel de ville trois colonnes parallèles, dont l'une suit les boulevards, la seconde la

rue Saint-Honoré, et la troisième les quais, à charge par elles de renverser tous les obstacles, de bousculer tous les attroupements qui s'opposeraient à leur marche, et de revenir à leur point de départ, en rabattant devant elles les *disjecta membra* de ces attroupements disloqués.

Tandis que ces trois colonnes opéraient dans ce but, la petite réunion des députés poursuivait le sien; M. Guizot se mettait en route avec sa protestation en poche, et s'efforçait, ce qui n'était pas autrement facile, d'arriver chez M. Audry de Puyraveau, rue du Faubourg-Poissonnière, c'est-à-dire au cœur même de l'émeute. Je ne l'accompagnai point, n'étant point député : ni l'esprit de corps ni le point d'honneur ne m'y obligeait; je n'avais goût ni à l'hôte ni à l'hôtellerie. J'étais bien convaincu qu'une telle réunion, dominée par l'esprit révolutionnaire, au dedans et au dehors, ne se rait bonne à rien de bon, ne ferait que rendre de plus en plus impossible tout dénouement régulier de la situation, et de plus en plus inévitable un dénouement violent dont les conséquences échapperaient à toute prévision raisonnable et à toute conduite sensée.

En arrivant, et dès son entrée, M. Guizot eut lieu de s'en convaincre. La réunion était peu nom-

breuse, bien qu'elle se fût accrue de M. Laffitte et de M. de la Fayette, absents de Paris, mais accourus au bruit de l'orage; elle se tenait dans une salle basse, fenêtres ouvertes, en communauté avec la rue. M. Mauguin y proposait, à haute voix, la formation d'un gouvernement provisoire, c'est-à-dire la dépossession, voire même la déposition du gouvernement royal; ce ne fut pas sans peine qu'on lui ferma la bouche, et qu'on fit prévaloir sur cette idée saugrenue qui emportait, du premier coup, toute la boutique, l'idée d'une députation chargée de demander un armistice. MM. Laffitte, Casimir Perier, le général Gérard, le général Lobau, et Mauguin furent chargés de s'adresser en ce sens au duc de Raguse.

Ce ne fut pas non plus sans peine qu'on adopta le projet de protestation rédigé par M. Guizot. Il en fallut retrancher toutes les expressions de protocole envers la majesté royale.

On s'ajourna à quatre heures chez M. Bérard pour entendre le rapport des délégués. Ils se présentèrent à deux heures au quartier général, séant depuis la veille dans l'aile gauche des Tuileries et peu s'en fallut que cette démarche ne devint fatale à plusieurs d'entre eux. L'ordre venait d'être, en effet,

donné par le ministre d'arrêter six députés, au nombre desquels se trouvaient MM. Laffitte et Mauguin : l'ordre était signé et remis au colonel de la gendarmerie, M. de Foucault, coutumier du fait, c'était le même qui avait *empoigné* Manuel ; le duc de Raguse reprit l'ordre et le déchira, en se montrant tout prêt à recevoir la députation avec égard et bienveillance.

Il n'en fut pas tout à fait ainsi du ministère qui siégeait porte à porte, à dix pas de là ; apprenant que les délégués mettaient pour condition à l'offre de leurs bons offices, le retrait des ordonnances, il fit la sourde oreille. Le duc de Raguse expédia sur le champ au roi son premier aide de camp pour lui rendre un compte exact de l'état des choses ; il ne pouvait faire ni plus ni mieux.

Au sortir de cette entrevue, M. Casimir Perier vint chez M. Guizot nous raconter son peu de succès. Quand je dis nous, je parle de nos amis communs, de ce petit nombre d'hommes du centre gauche engagés, comme moi, dans les événements de la veille et du jour, et qui pensaient comme moi que notre premier devoir et notre plus pressant intérêt était de maintenir la résistance sur la défensive, et de laisser peser tous les torts sur le roi

et sur les siens ; de lui ouvrir, jusqu'au dernier moment, la voie du retour, et de ne prêter aucun appui aux révolutionnaires de profession, aux éternels conspirateurs, aux rêveurs de bonapartisme ou de république. M. Perier, préludant au rôle qu'il a depuis joué glorieusement, y était le plus décidé de nous tous, précisément parce qu'il était le plus résolu à tenir bon jusqu'au bout, parce qu'il se tenait, comme député de Paris, le plus engagé envers le peuple de Paris, mais engagé pour le bien et pour le bon sens. « Après ce que ce peuple vient de commencer, nous dit-il en partant pour rendre compte de sa mission à la réunion ajournée chez M. Bérard, dussions-nous y jouer mille fois notre tête, nous sommes déshonorés si nous ne restons pas avec lui. »

Cette réunion indiquée pour quatre heures chez M. Bérard ne fut pas nombreuse. On varie sur le chiffre. On n'y fit autre chose que d'entendre le rapport des délégués, d'approuver et de signer la protestation rédigée par M. Guizot, en s'ajournant de nouveau chez M. Audry de Puyraveau, à huit heures du soir.

La protestation fut livrée à l'impression revêtue de soixante-trois signatures, la plupart données à

crédit par les députés présents se portant fort pour les absents.

Moins nombreuse encore fut la réunion de huit heures ; il ne s'y trouva que dix ou douze députés, les plus ardents, les plus enclins aux partis extrêmes, que le général Sébastiani réussit, néanmoins encore, à faire échouer.

Rendez-vous pris pour le lendemain à six heures du matin chez M. Laffitte.

Au moment où ce petit groupe, pacifique à son corps défendant, se séparait encore une fois, le duc de Raguse faisait évacuer encore une fois l'hôtel de ville, replier encore une fois ses détachements sur lui-même, et reprendre, à regret, ses positions du matin. Ses trois ou quatre colonnes avaient ferrailé, bataillé toute la journée, versé fidèlement, mais avec chagrin, beaucoup de sang, subi de grandes pertes, proportion gardée à leur petit nombre, et se retiraient faute de pain pour manger, et de cartouches pour tirer. On ne pouvait pas dire qu'elles eussent été vaincues, car rien n'avait tenu à leur approche ; mais elles avaient été, pour ainsi dire, à la nage dans un océan d'émeute dont les flots s'ouvraient devant elles, et se reformaient derrière. Bref, le 28 au soir, le Louvre, les Tuile-

ries, le Palais Royal, la Banque, les Champs-Élysées, étaient à couvert; tout le reste de la capitale était livré à l'insurrection qui couvrait les quais, les rues et les boulevards de barricades.

J'avais, dans le cours de cette journée, côtoyé, autant que possible, les mouvements de la foule, dans toute la longueur des boulevards, et je m'étais tenu à proximité des diverses réunions de députés, où pouvait m'introduire, encore une fois, le hasard des circonstances, mais où je n'avais point qualité pour entrer de mon chef et forcer la porte.

Je regagnai mon logis vers minuit, traversant la place et le pont de la Concorde, occupés par nos troupes. Le faubourg Saint-Germain était encore tranquille, du moins de nos côtés.

Le lendemain, de grand matin, je repassai la Seine. Ce qui arriva, je ne le raconterai point ici; je ne vis rien que ce que vit tout le monde; je ne sais rien que ce que sait tout le monde, ce qu'on peut lire partout.

On sait que le duc de Raguse s'était retranché dans ses positions de la veille, à sa droite la Seine, le boulevard à sa gauche, sur son front, le Louvre et la place des Victoires, couvrant ainsi les Tuileries et les Champs-Élysées, c'est-à-dire la route de Saint-

Cloud; on sait qu'il offrit inutilement aux insurgés l'armistice qu'il avait, la veille, refusé aux députés; on sait qu'il fut forcé dans ce champ clos, à sa gauche, parce que les deux régiments ou plutôt les débris des deux régiments qui gardaient la place Vendôme (le 5^e et le 53^e) passèrent à l'insurrection; à sa droite, parce qu'à la faveur de l'armistice dont ils ignoraient l'existence, une bande d'insurgés escalada le Louvre.

Entre midi et une heure, le duc de Raguse était en pleine retraite, reconduisant à Saint-Cloud le reste de ses troupes; la capitale entière appartenait à l'émeute; l'hôtel de ville, les Tuileries, le palais Bourbon étaient au pillage.

La retraite fut continuellement inquiétée par le mouvement de la banlieue, qui commençait à se prononcer, et par des bandes d'enfants de Paris, ivres de joie et de poudre à canon. On s'est plu à raconter bien des historiettes sur les prouesses de ces gamins; je ne sais trop ce qu'il en faut admettre, mais en voici une que je puis certifier, l'ayant vue de mes deux yeux.

Il était une heure environ. J'avais passé une partie de la matinée chez M. de Rémusat, qui demeurait rue des Saussaies; je suivais la rue du fau-

bourg Saint-Honoré lorsque je vis arriver une compagnie appartenant à je ne sais quel régiment de la garde royale; cette compagnie marchait en bon ordre, l'arme au bras, son capitaine en tête et se dirigeait vers la barrière du Roule.

À la hauteur de l'ambassade d'Angleterre, un jeune garçon de quatorze à quinze ans, armé d'un fusil de munition qu'il pouvait à peine soulever, vint se placer au beau milieu de la rue, en face de la compagnie, à dix pas environ du capitaine, le coucha en joue, le tira en plein corps, et le manqua, involontairement selon toute apparence, puis n'ayant ni giberne, ni cartouche, posa son fusil sur le pavé et regarda fièrement la compagnie, qui fit sur lui un feu de peloton, et le manqua volontairement selon toute apparence; puis il se retira au petit pas, en riant, et le capitaine, en riant, fit signe aux soldats de reprendre leur marche.

Mais que se passait-il, en même temps, à Saint-Cloud, c'est-à-dire au dernier siège de la monarchie en déroute?

Que se passait-il d'abord à l'hôtel de M. Laffitte, lieu de dernière réunion pour les députés; puis à l'hôtel de ville, quartier général de l'insurrection triomphante?

En deux mots, le voici :

A Saint-Cloud, on se rendait à discrétion.

A l'hôtel de ville, on faisait maison nette de la branche aînée.

Dès le grand matin, presque à l'instant où le duc de Raguse arrêtait ses dernières dispositions défensives, après avoir fait distribuer aux troupes une gratification pécuniaire, il vit entrer dans son cabinet deux de ses collègues et des miens, deux membres de la Chambre des pairs, à savoir : M. de Sémonville et M. d'Argout. L'un et l'autre, ainsi que je l'ai indiqué, passaient depuis l'avant-veille, pour avoir été, de leur chef, à Saint-Cloud, solliciter le retrait des ordonnances ; il n'en était rien : c'était, tout au plus, de leur part, un bon projet prématurément ébruité ; mais, cette fois, c'était pour tout de bon. Informés, je ne sais par quelle voie, de la présence du ministère au quartier général, ils demandèrent à le voir pour l'éclairer sur l'état désespéré de la capitale. Le duc de Raguse y consentit très volontiers, ne sachant guère lui-même où donner de la tête. Il s'ensuivit avec M. de Polignac et M. de Sémonville une scène très vive, dont ce dernier a rendu compte dans le procès des ministres, en termes qui n'en tempéraient pas la

vivacité, ajoutant « qu'il s'était empressé de réunir ceux de ses collègues qu'il savait à Paris pour aviser sur la conduite qu'ils devaient tenir » ; ce dont, pour ma part, je n'avais point entendu parler. A l'issue de cette scène, et pendant que le conseil en délibérait, il paraît que MM. de Sémonville et d'Argout engagèrent le duc de Raguse à faire arrêter les ministres, et à prendre sur lui de transiger, au nom du roi, avec l'insurrection. Cette proposition qui n'eut pas de suite et n'en pouvait point avoir, prouve seulement en quel état étaient les esprits. Il fut convenu que les deux missionnaires de paix se rendraient à Saint-Cloud sur-le-champ ; les ministres en firent autant de leur côté, et ce fut à qui gagnerait l'autre de vitesse.

A Saint-Cloud, nouvelle scène.

Nouvelle scène dont M. de Sémonville n'a pas laissé ignorer non plus la solennité et le pathétique. A l'en croire, ce fut sous le coup de cette scène que le roi se décida à réunir ses ministres en conseil et à mettre en question le maintien des ordonnances. Il est permis de penser que les tristes nouvelles qui arrivaient de moment en moment y concoururent quelque peu ; ce qui est sûr, c'est que la nouvelle de l'évacuation des Tuileries et de la

retraite des troupes précéda l'ouverture du conseil, dont le premier acte fut la révocation du duc de Raguse, et l'ordre à lui transmis de remettre le commandement au Dauphin.

Il n'est pas, néanmoins, exact de dire (*Annuaire* de 1830, p. 161) que la délibération fut courte et qu'on décida sur-le-champ la révocation des ordonnances; la question fut, au contraire, vivement et longtemps débattue; j'ajoute, pour rendre justice à qui de droit, que celui des ministres qui s'était montré le plus opposé au coup d'État, et qui n'avait cédé qu'au dernier moment, par un point d'honneur mal entendu de fidélité monarchique, fut celui qui, jusqu'au dernier moment, résista le plus à l'idée de rendre l'épée après l'avoir tirée, et qui conseilla résolument au roi d'engager à fond la guerre civile, en transportant loin de Paris le siège du gouvernement.

C'est l'opinion contraire qui prévalut, et M. de Mortemart fut chargé de former un nouveau ministère. Ce fut M. de Chantelauze qui contresigna sa nomination; l'espoir d'un 5 septembre monarchique ne lui avait pas porté bonheur.

M. le duc de Mortemart n'était à Saint-Cloud que de l'avant-veille. Ambassadeur en congé pour raison

de santé, mais en même temps colonel des cent-suisses, il était venu prendre les ordres du roi, et remplir au besoin les fonctions de sa charge. Son nom, son rang à la cour et dans l'armée, ses services militaires sous le régime impérial, la modération bien connue de ses opinions et de son caractère le rendaient très propre à devenir le chef d'un ministère de conciliation, et plus d'une fois nous y avons pensé nous-mêmes; c'était donc un choix indiqué par les circonstances. On ajoute que ce fut M. de Vitrolles, qui, s'étant trouvé là, en mouche du coche bourdonnant autour du char embourbé, donna ce bon conseil à M. de Polignac. Faut-il en croire maintenant, sur le témoignage de deux principaux historiens de la révolution de Juillet, que ce ne fut qu'un coup monté et un jeu joué, que M. de Vitrolles s'étant mis d'avance en rapport avec M. Casimir Perier et le général Gérard par l'entremise du docteur Thiébaud, médecin du général, ces deux personnages politiques s'étaient offerts pour tirer le roi de peine en devenant ses ministres sous la présidence de M. de Mortemart, et que le porteur de paroles, repoussé avec dédain, la première fois, n'avait réussi qu'à la seconde et au dernier moment? Je n'en sais rien; tout ce que je puis dire,

c'est qu'ayant vécu depuis dans une grande intimité avec M. Casimir Perier et le général Gérard, je n'ai rien recueilli de leur bouche qui vienne à l'appui de cette anecdote, très difficile à faire cadrer avec le caractère des personnes et la précipitation des événements : en tout cas, si mon nom, comme l'avance l'un de ces historiens, s'était trouvé prononcé dans un semblable aparté, j'affirme que c'eut été à mon insu et sans mon aveu.

La mission échue à M. de Mortemart n'était guère digne d'envie. Il en sentait lui-même au fond de l'âme le péril et l'amertume. Il fit longtemps résistance, je dis longtemps pour la circonstance, où les minutes étaient des heures. Le roi, pour l'y déterminer, en fut réduit à passer de l'autorité à la supplication ; il alla même jusqu'à placer de force le brevet de ministre dans le ceinturon de son serviteur aux abois. M. de Mortemart, comme M. de Guernon-Ranville, mais en sens inverse, ne céda qu'au point d'honneur, de sujet et de gentilhomme.

Qu'on était déjà loin de la veille, où ce même roi disait fièrement à ce même M. de Mortemart : « Je monterai, s'il le faut, à cheval, plutôt qu'en charrette comme mon frère. »

Qu'on était près, en revanche, du lendemain où ce même roi disait de ce même M. de Mortemart à ses anciens ministres : « Le voilà bien puni de ses opinions libérales ! »

Il fallut s'entendre, séance tenante, sur les conditions de la capitulation non point à imposer, mais hélas ! tout au plus à proposer.

Arrière les ordonnances ;

De même l'ajournement ;

Au surlendemain, 3 août, l'ouverture de la session ;

A M. de Mortemart la présidence et les affaires étrangères ;

A M. Perier les finances ;

Au général Gérard la guerre ;

La garde nationale de Paris remise sur pied ;

Le nom de son commandant laissé en blanc ;

A débattre tout le reste, vaille que vaille ;

MM. de Sémonville et d'Argout chargés de porter ces paroles de paix aux ayants cause quels qu'ils fussent des vainqueurs, assistés, bien entendu de l'éternel M. de Vitrolles pendu à la basque de leur habit.

Il était cinq heures environ quand nos trois missionnaires se mirent en route ; mais l'accès de

Paris n'était pas facile; toute la banlieue était sur pied, en grand émoi, si ce n'était déjà en révolte; les barrières étaient fermées et palissadées; les rues délavées et hérissées de barricades; ce ne fut qu'en déclinant leurs noms et leur qualité qu'ils parvinrent à se frayer un passage, et les nouvelles qu'ils faisaient sonner bien haut, n'étaient accueillies par les uns, qu'avec indifférence, par les autres, qu'avec dérision et force rebuffades. M. de Sémonville, qui marchait nu tête et ne se faisait pas faute de haranguer la foule, s'étant informé du lieu où il pourrait trouver le général Gérard, il lui fut répondu: « A l'hôtel de ville, où siège le gouvernement provisoire. »

La nouvelle était alarmante mais prématurée. Ce pseudo-gouvernement provisoire n'était encore qu'une commission municipale déléguée par la réunion des députés. Cette réunion s'était ajournée la veille au soir (28 juillet), ainsi que je l'ai indiqué, et s'était trouvée de bon matin (29) chez M. Lafitte au nombre de vingt-quatre ou vingt cinq. Après avoir reçu les colonels et les principaux officiers des régiments qui s'étaient refusé, le second jour, à tirer sur leurs concitoyens, elle avait pensé, qu'en l'absence de toute autorité régulière, il importait

de pourvoir au rétablissement de l'ordre, à la police des rues, à la sécurité des établissements publics et des habitations privées, aux communications avec le dehors pour l'approvisionnement des marchés, etc. etc. Après s'être, en quelque sorte constituée elle-même dans un local distinct des salons ouverts à tout venant, et s'être donné un secrétaire, elle avait nommé membres de la Commission municipale par la voie du scrutin :

MM. Lafitte, C. Perier, Lobau, de Schonen (au refus de M. Odier). Audry de Puyraveau, Mauguin (adjoint ultérieurement); elle avait chargé M. de la Fayette de veiller à la réorganisation de la garde nationale, et le général Gérard de prendre le commandement des troupes à Paris.

Son premier soin avait été de prendre possession de l'hôtel de ville et d'en chasser un aventurier qui sous le nom, peut-être apocryphe, de général Dubourg, s'en était emparé à la tête d'une bande ramassée dans la rue, et y exerçait gravement la dictature. Elle avait ensuite conféré provisoirement au baron Louis le soin du trésor et de la Banque; à M. Bavoux, les fonctions de Préfet de Police; à M. Chardel, la direction des postes et des télégraphes; et ce fut assez avant dans la soirée que MM. d'Ar-

gout, de Sémonville et de Vitrolles parvinrent à s'y faire annoncer; la présence de ce dernier causa quelque inquiétude pour sa sûreté dans un lieu ouvert au public, sans garde, sans gens de service, sans autre protection que l'enthousiasme populaire; néanmoins il ne fut ni maltraité ni insulté, mais il agit sagement en laissant la parole aux deux autres ambassadeurs. Ce fut, je crois, M. d'Argout qui le premier entra en explication.

On a beaucoup dit que les déclarations ou propositions royales, n'importe le terme, avaient été accueillies par ces mots : « Il est trop tard ! » et cette exclamation a été attribuée tantôt à M. Mauguin, tantôt à M. de Schonen. C'est une erreur. L'accueil fut froid, réservé, silencieux, voilà tout. M. C. Perier demanda, au nom de la Commission, quels étaient les qualités et pouvoirs des envoyés. Il lui fut répondu que leur mission était simplement d'annoncer l'arrivée presque immédiate de M. de Mortemart, muni des ordonnances signées par le roi. M. C. Perier répliqua, de son côté, que la Commission elle-même était sans pouvoirs pour les entendre et leur répondre, et qu'il devaient s'adresser à la réunion des députés en séance chez M. Laffitte; il leur délivra, à cet effet, un laissez-passer, où

fut omis, par prudence, le nom de M. de Vitrolles.

En possession de ce laissez-passer, M. d'Argout se présenta seul chez M. Laffitte. M. de Sémonville, accablé par l'âge et la fatigue, regagna le Luxembourg. M. de Vitrolles, en s'arrêtant chez lui, pourvut à sa propre sûreté, non sans de fortes raisons.

M. d'Argout trouva dans le salon de M. Laffitte, non seulement les députés présents à Paris, mais une société fort mêlée et fort nombreuse, la porte étant ouverte à qui se présentait. Il exposa le but et le caractère de sa missive, et il en fit ressortir l'importance avec beaucoup de ressources d'esprit et d'énergie. Naturellement, dans une réunion si diverse, et si diversement agitée, il se rencontrait autant d'opinions que de groupes, que de parleurs disposés à se mettre en évidence ; mais, en définitive, le sentiment qui prévalait, ce fut d'attendre et d'entendre M. de Mortemart, que son beau-frère M. de Forbin-Janson venait de quitter à Saint-Cloud.

Après une heure d'attente environ, M. d'Argout sortit, reprit, en passant, M. de Vitrolles, qui demeurait porte à porte, et retourna à Saint-Cloud.

J'assistais à cette pénible expectative, en simple témoin, sans caractère particulier, en témoin silen-

cieux, comme l'a fort bien remarqué M. Bérard, et ce qui m'étonne, c'est qu'il s'en soit étonné; je ne poursuivais point avec une ardeur passionnée la ruine de l'ordre établi; je ne trouvais aucun plaisir à injurier des vaincus, fussent-ils de sang royal, et je désirais sincèrement la réconciliation des pouvoirs publics à des conditions compatibles avec l'honneur et la sécurité réciproques. La tâche me paraissait assez difficile pour qu'on y réfléchît posément, et qu'on évitât d'en compromettre le succès, par des déclamations oiseuses, et des criailleries inutiles.

A la fin, ne voyant rien venir, je pris sur moi d'offrir à M. Laffitte, qui présidait à peu près cette quasi-réunion, d'aller moi-même jusqu'au Luxembourg, à la recherche de M. de Mortemart, qui peut-être s'y serait arrêté pour s'entendre avec ses précurseurs, et recevoir leur rapport.

Mon offre étant agréée, je me mis en route; mais ce n'était pas petite affaire. Pour arriver de l'hôtel Laffitte, situé rue Cerutti (maintenant rue Laffitte), au Luxembourg, il me fallait traverser le boulevard, longer la rue Richelieu, suivre les deux quais de la Seine, et pénétrer jusqu'au fond du faubourg Saint-Germain, parlementer, d'obstacle en

obstacle, avec les barricadeurs, escalader des monceaux de pavés et de voitures renversées; je n'atteignis qu'à près de minuit le but de cette course au clocher. Arrivé, j'eus grand peine à me faire ouvrir; le portier s'était barricadé au dedans: à force de m'époumoner, j'appris par un guichet que M. de Sémonville était rentré seul, qu'il s'était mis au lit, n'en pouvant plus, et qu'on n'avait pas entendu parler de M. de Mortemart.

Mon retour fut plus difficile encore; car c'était à qui multiplierait, dans les rues, les chaussetrapes, mais; par un grand hasard, qui fut pour moi un grand bonheur, je trouvai tout à coup un compagnon de route; ce fut le général Tromelin, ancien Vendéen, bien posé dans l'armée impériale, et que j'avais connu en Illyrie, où le duc de Raguse lui avait donné le commandement d'un régiment croate; nous nous prêtâmes mutuellement appui, tant pour franchir les obstacles que pour tenir en respect les tapageurs qui célébraient leur triomphe en accablant d'injures les gens proprement vêtus et en leur montrant le poing sous le nez. Comment, pourquoi le général Tromelin s'était-il fourvoyé dans cette bagarre? je l'ignore, ou, s'il me l'a dit alors, je l'ai oublié; mais ce dont je me souviens

très bien, c'est que, ayant appris par moi l'avènement de M. de Mortemart au ministère, et s'imaginant que j'allais devenir membre de ce ministère, il me recommanda d'insister auprès du général Gérard pour lui faire obtenir le grade de général de division.

Le jour commençait à poindre quand je me trouvai près de chez moi, et n'ayant rien à rapporter qui pût éclairer la réunion Laffitte, laquelle devait, à coup sûr, s'être dispersée, je rentrai au logis, et je me jetai tout habillé, c'est-à-dire tout poudreux et tout déguenillé, sur mon lit.

C'était à peu près au même moment qu'enfin le très désiré M. de Mortemart se mettait en route, et la faute n'en était point à lui. Le valet du joueur, dans la comédie de ce nom, dit en parlant de son maître :

Mais, avant qu'il se lève, il faudra qu'il se couche.

Avant que M. de Mortemart arrivât, il fallait qu'il partît. Or, durant ce dernier jour de son règne, ce même Charles X, lui qui, le matin, avait quasi mis le pistolet sur la gorge pour le faire ministre, ce même et identique Charles X se refusa mordicus non seulement à le laisser partir, mais à faire dresser en

forme les ordonnances convenues et à les signer. Dans sa méfiance, il avait expédié à la suite de MM. d'Argout, de Vitrolles et de Sémonville, le général Alexandre de Girardin et s'obstinait à ne s'engager irrévocablement qu'à son retour. M. de Girardin ne revint pas, du moins ce jour-là. A deux heures du matin, MM. d'Argout et de Vitrolles trouvèrent, en arrivant, tout le monde couché, y compris le roi, et partout les lumières éteintes. Il fallut réveiller cet autre Alexandre, cet autre Condé; M. de Mortemart eut grand'peine à pénétrer jusqu'à lui, et n'introduisit les négociateurs que pour se voir congédié, lui et M. d'Argout; M. de Vitrolles parut seul digne de confiance; mais son rapport fut tel, que le roi céda. Vint alors l'embaras de rédiger les ordonnances; point de plumes, d'encre ni de papier; on en trouva enfin tels quels, et M. d'Argout, assisté de M. Mazas, homme de lettres attaché à l'éducation de M. le duc de Bordeaux et de M. de Langsdorff, ami de M. de Vitrolle qui l'avait amené de Paris, brocha à la hâte cette besogne; puis nouveau combat pour obtenir la signature; ce ne fut enfin qu'au coup de six heures que la voiture d'emprunt, chargée de la dernière planche de salut, dégringola le long de la

rampe de Saint-Cloud et se dirigea vers la Porte-Maillot.

Je note ici, à titre de souvenir, que dans le cours de cette journée (29), je rencontrai M. de Girardin chez un de ses amis et des miens ; qu'il nous parla fort au long, selon son usage, de la mission dont il s'était chargé ; qu'il regardait la partie comme perdue à Paris, mais le roi comme décidé à se retirer ; avec ce qui lui restait de troupes et les renforts qu'il attendait dans les provinces de l'Ouest et du Midi ; il nous fit ses adieux en homme qui s'engage dans une entreprise désespérée.

Rien, néanmoins, n'était encore sans remède ; car, à ce même coup de six heures, M. Laffitte, au nom de la commission municipale, offrait à Alex. de la Borde, nommé la veille préfet provisoire, d'échanger ce poste contre celui de major général de la garde nationale en lui disant :

« Les choses sont arrangées ; le duc de Mortemart est président du conseil ; Gérard et Perier sont ministres ; j'aurais peut-être désiré autre chose, mais, que voulez-vous ! tout paraît décidé. »

Deux heures après, vers les huit heures, on lisait, affiché sur la porte même de M. Laffitte, à la

Bourse, et dans tous les lieux publics un placard ainsi conçu :

« Charles X ne peut plus rentrer à Paris; il a fait couler le sang du peuple;

» La république nous exposerait à d'affreuses divisions; elle nous brouillerait avec l'Europe;

» Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la révolution;

» Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous;

» Le duc d'Orléans était à Jemmapes;

» Le duc d'Orléans a porté les couleurs nationales, le duc d'Orléans peut seul les porter encore.

» Le duc d'Orléans s'est prononcé; il accepte la Charte comme nous l'avons toujours voulue et entendue;

» C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne. »

Cette dernière phrase fut immédiatement modifiée ainsi qu'il suit dans un second placard :

« Le duc d'Orléans ne se prononce pas; il attend notre vœu; proclamons ce vœu, il acceptera la Charte comme nous l'avons toujours entendue et voulue. »

↘ D'où provenaient ces placards?

On sait aujourd'hui qu'ils étaient l'œuvre de MM. Thiers et Mignet, et que le libraire Paulin, fort de leurs amis, donna ses soins à l'impression et à l'affichage.

M. Laffitte était-il dans le secret?

Il y a lieu de le présumer, d'après cette phrase : « J'aurais peut-être désiré autre chose ; » mais je ne vois pas qu'il y eût lieu de lui en faire un reproche. Il était fort naturel d'avoir plus de confiance dans le duc d'Orléans que dans Charles X après les ordonnances ; il était raisonnable d'avoir plus d'une corde à son arc ; et, du moment que M. Laffitte ne se refusait point à entendre M. de Mortemart, à négocier et à s'entendre avec lui, s'il était possible, M. Laffitte était dans son droit.

↘ Quoi qu'il en soit, le nom de M. le duc d'Orléans mit le feu aux poudres ; en moins d'une heure, il courut en tous sens et de bouche en bouche ; je n'entendis prononcer aucun autre nom, ni même parler d'aucune autre chose, en remontant de bonne heure le boulevard, dans l'idée de trouver les députés réunis de nouveau chez M. Laffitte et de m'acquitter en leur expliquant les tribulations de mon expédition nocturne. Chemin faisant, je ren-

contraî tout à coup M. Hyde de Neuville, qui, s'imaginant apparemment voir déjà le duc d'Orléans trôner la couronne en tête et le sceptre en main, et me croyant l'un des *doli-fabricator*, s'en vint droit à moi tout furieux, et commençait à me chapitrer, si je l'eusse laissé faire; je coupai court à ses remontrances intempestives, tout au moins, et prématurées, en lui faisant observer que, fondée ou non, quant à moi, son indignation portait à faux; j'avais sur le bout des lèvres d'ajouter qu'à voir où en étaient Paris et la France, ce qu'il en pourrait advenir aux princes et aux principes ne me préoccupait pas exclusivement; mais je me contentai et je passai outre.

Arrivé à la hauteur de la rue Cerutti, j'y trouvai un encombrement sans pareil, une foule serrée, pressée, entassée, criant, hurlant, gesticulant à cœur joie. Je demandai de quoi il s'agissait, on me dit que les députés étaient en train de délibérer, et, comme on les soupçonnait d'attendre M. de Mortemart, pour lui faire accueil, on se disposait, en revanche, à lui faire un mauvais parti: c'était un envoyé de Charles X; c'était un juge du maréchal Ney; ce dernier grief était mal choisi, M. de Mortemart n'ayant pas siégé au procès; mais les brail-

lards n'y regardent pas de si près. Désespérant de traverser cette cohue, et n'y ayant pas, au fond, grand intérêt, je rentrai chez moi avec le dessein de me diriger de là vers le Luxembourg, où je pensais bien qu'il y aurait enfin quelque chose à voir et peut-être quelque chose à faire.

Véritablement, les députés étaient réunis et délibéraient; ils étaient plus de quarante; mais ils avaient mordu comme le dehors au nom de M. le duc d'Orléans; les plus modérés, les plus sensés allaient jusqu'à le faire roi sur-le-champ et par une sorte de coup fourré. Il faut rendre justice à M. Bérard, qui tenait le fauteuil; il leur fit honte de leur précipitation et de leur étourderie; il alla même plus loin: après avoir dirigé la délibération, avec adresse et mesure, de manière à réduire la proposition dans les limites de la lieutenance générale, il se refusa même à mettre aux voix cet amendement, engageant ses collègues à se réunir au palais Bourbon pour y recevoir M. de Mortemart et aviser ce que de raison, en commun avec tous les députés arrivés ou arrivant à Paris.

La séance fut fixée à midi.

En rentrant chez lui, rue Neuve-des-Mathurins, si je ne me trompe, M. Bérard rencontra en face

de sa porte MM. de Mortemart et d'Argout, M. de Vitrolles étant resté à Saint-Cloud. Nos deux pauvres missionnaires, assistés chacun d'un quasi-secrétaire, après avoir essayé vainement de pénétrer dans Paris par le bois de Boulogne, et s'être attardés un quart d'heure à Auteuil chez M. de Forbin Janson, beau-frère de M. de Mortemart et son précurseur, la veille, à la réunion Laffitte, nos deux missionnaires, dis-je, étaient parvenus au pont de Grenelle, par une brèche du mur d'octroi où M. de Mortemart faillit laisser une de ses jambes et se blessa assez grièvement.

— Où allez-vous, leur demanda M. Bérard ?

— Chez M. Laffitte répondit M. d'Argout ; à la réunion des députés.

— N'en faites rien, répliqua M. Bérard ; d'abord, vous n'y trouveriez personne ; puis vous courriez risque de recevoir quelque mauvais coup.

M. Bérard les fit entrer dans son appartement, prit connaissance du message et des documents à l'appui, et c'est là que fut prononcé le mot fatal : « C'est trop tard ! » il le fut avec les regrets et les ménagements convenables ; du reste, entrant, autant qu'il dépendait de lui, dans la position et dans les vues de M. de Mortemart, M. Bérard lui conseilla de

se présenter de bonne heure, au palais Bourbon, et lui promit d'y réunir autant de députés que faire se pourrait.

M. de Mortemart et M. d'Argout se séparèrent dès lors, et le premier se dirigea, avant tout, vers le Luxembourg, où M. de Sémonville devait l'attendre avec le petit nombre de pairs qu'il aurait pu réunir de son côté.

C'est là que je le trouvai en arrivant moi-même; il était déjà, je ne dirai point en conseil, le mot serait trop ambitieux, mais en colloque avec une vingtaine d'entre nous, des meilleurs et des plus sensés. J'ignore s'ils avaient été convoqués, ou s'ils étaient venus, comme moi, *proprio motu*.

J'appris en arrivant que M. le duc de Mortemart, ayant manifesté l'intention de se présenter lui-même, tant à la Chambre des députés qu'à l'hôtel de ville, et d'y donner lecture des nouvelles ordonnances dont il était porteur, notre petite réunion, à l'unanimité, l'en avait détourné, cette démarche paraissant contraire à la dignité dont il était revêtu, et aux règles de la plus simple prudence; ces deux corps délibéraient en effet, sinon en pleine rue, du moins en contact avec la rue, et sous le feu même de l'insurrection. On trouvait plus sage et plus con-

venable que M. de Mortemart communiquât avec ces deux corps par message, et qu'il s'installât au Luxembourg en y faisant acte de gouvernement.

Si M. de Mortemart avait été un puissant orateur comme Mirabeau, ou un guerrier couvert de gloire comme le général Bonaparte au 18 brumaire (et encore le héros fit-il assez pauvre figure au conseil des Cinq-Cents), peut-être l'autre parti aurait-il paru préférable; mais simple galant homme, dépourvu de toute habitude de la parole, remplissant loyalement, mais à contre cœur, une mission sans espoir, accablé par la fatigue, dévoré par la fièvre, estropié par sa chute du matin, au point qu'il lui fallait deux personnes pour se tenir debout, sa présence aurait plus nui que servi à l'effet tel quel des nouvelles ordonnances. Le moyen qu'il pût discuter, avec énergie et avec succès, toutes les questions de vie et de mort pour la royauté légitime, toutes les thèses d'ordre social et d'ordre politique qui se trouvaient engagées dans la circonstance; qu'il le pût, dis-je, à travers les cris, les violences, et les menaces d'une multitude à laquelle nul n'avait ni le droit ni le pouvoir de fermer la porte! On s'arrêta donc à l'idée de communiquer par un message, et notre collègue, M. Colin de Sussy s'étant offert à

déposer les ordonnances sur le bureau de la Chambre des députés et sur celui de l'hôtel de ville, son offre fut acceptée à défaut de messenger en titre d'office.

M. Sauvo, rédacteur du *Moniteur*, refusa de les publier, et M. Didot, imprimeur de notre Chambre, de les publier, sans l'autorisation de la Chambre des députés.

A peine étais-je entré, à peine avais-je échangé quelques mots avec les assistants, que nous entendîmes, dans la cour, un vacarme épouvantable. On courut aux fenêtres, et l'on aperçut M. de Chateaubriand à califourchon sur les épaules d'un rustre en blouse. A la tête de cette cavalcade qui tenait du Centaure, on voyait s'ébattre, on entendait bruire une volée d'étudiants échappés des écoles ; à la queue, une tourbe amassée de rue en rue, armée de toutes pièces, qui d'un sabre rouillé, qui d'un pistolet d'arçon, équipée de toutes défroques,

En bottes, en guêtres et surtout en guenilles,

toute la troupe pèle-mêle criant à gorge déployée : « Vive Chateaubriand ! vive la liberté de la presse ! » et, chaque fois que le héros de la fête essayait de

crier pour son compte : « Vive le roi ! » couvrant sa voix par de joyeuses clameurs et des gueulées à coups redoublés.

M. de Chateaubriand s'est fort égayé, dans ses *Mémoires*, aux dépens des scènes grotesques dont la révolution de Juillet a été l'occasion et les rues de Paris le théâtre durant ces trois journées, objet tour à tour de ses imprécations et de ses compliments. Rien n'est arrivé là que de naturel. La révolution ayant été toute populaire, la révolution n'ayant été que l'explosion soudaine d'une juste indignation, personne n'avait qualité pour la dominer, la régler, s'en faire le maître des cérémonies. Je suppose que c'est par bon cœur, sinon par reconnaissance, que l'auteur du *Génie du christianisme* s'est interdit de nous égayer, à notre tour, en nous racontant par le menu l'ovation dont il a lui-même été régalé ; mais c'est dommage, il l'aurait fait de main de maître, et la charge, en langage d'atelier, en bon français, la caricature n'aurait pas été la moins divertissante de toutes.

Après être descendu, tant bien que mal de ce tréteau de chair et d'os sur lequel il était juché ; après avoir, de son mieux, congédié sa monture et son cortège, il nous fit l'honneur de monter hum-

blement le grand escalier, de se joindre à nous qui n'étions pas fiers, j'en conviens, et voici ce qu'en racontent les historiens de la révolution les plus opposés de doctrine et de drapeau.

« Il entre dans la salle où sont rassemblés ses collègues. Son émotion est extrême, son regard rayonnant et comme inspiré, sa démarche solennelle. On l'entoure, on l'interroge, il garde le silence ; il va prendre place dans un coin reculé, et, là, replié sur lui-même, étranger à tout ce qui se passe autour de lui, il demeure quelque temps absorbé dans une sorte d'extase... Voyant le ministre et ses conseillers occupés à rechercher les mesures les plus urgentes à prendre, il se rapproche d'eux. « Eh ! messieurs, leur dit-il, de quoi vous occupez-vous ? Songez, avant toutes choses, à sauver la liberté de la presse. — Mais le roi, monsieur le vicomte, et la légitimité ? — Le roi, la légitimité, je leur suis plus attaché que personne ; mais ils ne sont pas en péril. Sauvons la liberté de la presse, et le trône fût-il renversé, je ne demande qu'une plume et deux mois pour le relever. »

L'historien ajoute : « On est peu capable de bien juger les choses dans le monde prosaïque des affaires, quand on est exposé à perdre la tête dans

les enivrements d'une ovation de carrefours. »

Cette version d'un historien orléaniste, se trouve reproduite à peu près intégralement par M. de Vaulabelle, historien républicain, et par M. Mazas secrétaire de M. de Mortemart.

J'y puis donner, ce me semble, un démenti positif. J'étais présent; une telle scène m'aurait frappé, à coup sûr, et serait restée dans ma mémoire. Je n'en ai pas gardé le moindre souvenir; je ne me rappelle rien qui lui ait pu servir même de prétexte.

✓ Mais je demande la permission d'en dire autant de celle que M. de Chateaubriand lui substitue, et du discours qu'il lui convient de me prêter généreusement, discours riche en figures, en mouvements oratoires et, à ce titre, plus digne de lui que de moi. Je ne sais, en vérité, si j'ai placé quatre paroles dans une conversation à bâtons rompus, où nous étions tous animés des mêmes sentiments et préoccupés du même but; mais ce dont je suis parfaitement sûr, c'est de n'avoir jamais dit que je venais de parcourir tout Paris, que nous étions sur un volcan; que les maîtres ne pouvaient plus contenir leurs ouvriers; que, si le nom du roi était désormais prononcé, on couperait la gorge à

qui le prononceraient ; que nous serions tous massacrés ; qu'on prendrait d'assaut le Luxembourg comme la Bastille en 1789 ; et, quant au discours par lequel M. de Chateaubriand aurait foudroyé ce langage, c'est ma faute peut-être, mais je regrette de n'en avoir pas entendu le premier mot.

Il est aisé de tourner les gens en ridicule en les gratifiant de sottises, mais encore faudrait-il que cela eût le sens commun.

« A l'heure où les choses se passaient ainsi, reprend l'historien que nous venons de citer, les députés se réunissaient au palais Bourbon, sous la présidence de M. Laffitte... M. Bérard ayant, au début, fait le récit de sa rencontre avec M. de Mortemart, et annoncé l'intention manifestée par ce ministre de se présenter à la réunion, M. de Salverte invita l'assemblée à examiner s'il y avait lieu de le recevoir.

» — Si M. de Mortemart se présente, dit le général Sébastiani, nous devons le recevoir. Il faut examiner quel sera le parti le plus sage et le plus utile à prendre. — Si M. de Mortemart était présent, ajouta M. Manguin, je demanderais qu'il fût entendu ; mais le temps presse, et nous ne pouvons pas dépendre de son bon plaisir. »

Entrant dès lors dans le courant des affaires (car la réunion du palais Bourbon était plutôt encore la continuation de la réunion Laffitte qu'une Chambre des députés), la réunion du palais Bourbon s'occupait de confirmer la commission municipale et d'en déterminer les attributions, lorsque le bruit se répandit, tout à coup, que M. Thiers arrivait de Neuilly porteur de l'adhésion de M. le duc d'Orléans à la résistance nationale.

Cela n'était qu'à demi vrai.

M. Thiers et M. Scheffer s'étant, non sans de très grandes difficultés, rendus à Neuilly de leur propre chef, n'y avaient trouvé que la duchesse d'Orléans et madame Adélaïde. M. le duc d'Orléans lui-même s'était éloigné, afin d'éviter de devenir, sous un titre honorifique, ou le prisonnier de la cour, ou celui de quelque faction. M. Thiers n'avait donc point vu personnellement M. le duc d'Orléans; mais il avait acquis la certitude que ce prince approuvait la résistance aux ordonnances et demandait à être tenu au courant de l'état des choses et des vœux dont il était l'objet.

Cela suffit pour que son nom produisit sur la réunion du palais Bourbon le même effet que sur la réunion Laffitte, et ce ne fut qu'à grand'peine que

le seul bon royaliste présent à cette séance, M. Hyde de Neuville obtint quelque répit; sur sa demande, la réunion décida que cinq de ses membres se rendraient au Luxembourg, pour s'entendre avec ceux des pairs qui s'y trouvaient réunis.

Les commissaires choisis furent :

MM. Augustin Perier, Sébastiani, Guizot, Benjamin Delessert, Hyde de Neuville.

Ils partirent sur-le-champ, et la réunion se déclara en permanence jusqu'à leur retour.

Nous les recueillîmes avec empressement. Ils entrèrent, à l'instant même, en rapport avec M. de Mortemart. L'entrevue fut, de part et d'autre, sincère et cordiale. Le désir d'arriver, s'il était possible, à la réconciliation des pouvoirs publics était égal dans tous les esprits; mais la même difficulté pesait sur tous également.

M. de Mortemart avait qualité et pouvoir pour traiter au nom du roi; mais avec qui traiter?

Avec l'hôtel de ville?

Mais la commission municipale n'avait ni qualité ni pouvoirs; elle était, en outre, noyée dans l'insurrection, et entraînée par le mouvement général.

Avec le palais Bourbon?

Mais les députés qui s'y rencontraient ne for-

maient encore qu'une minorité bien minime, sans constitution légale, une minorité flottante, assiégée, comme la commission de l'hôtel de ville, par une foule qui la débordait, s'y mêlait et pénétrait jusque sur ses bancs.

↪ Dans cette perplexité, les députés commissaires nous firent part des nouvelles, plus ou moins fondées, qui paraissaient venir de Neuilly, et de la disposition où la réunion des députés semblait être d'inviter M. le duc d'Orléans à prendre le caractère et le titre de lieutenant général, afin d'employer l'ascendant manifeste que son nom exerçait sur le gros du public à rétablir l'ordre, et à rendre possible la discussion des propositions royales.

↪ M. de Mortemart protesta vivement contre cette proposition, c'était son droit et son devoir. On ne pouvait guère, en effet, s'en dissimuler la conséquence probable et prochaine; mais ce n'était, après tout, que du provisoire, et l'avenir restait en suspens; n'était-ce pas, au contraire, à laisser courir l'événement, une conséquence immédiate et certaine que la proclamation de la République?

La chose était si évidente, que M. de Mortemart lui-même ne put se défendre d'avouer que, *comme*

Français, il approuverait cet expédient afin de mettre un terme à l'anarchie, et que c'était en tant que ministre du roi qu'il y résistait. Nous partagions ses appréhensions et ses regrets; mais nous n'avions pas la même obligation de tout risquer, et de brûler notre dernier vaisseau. C'est ce que je fis personnellement observer à l'un de mes amis, M. de Bastard, et ce qu'il reconnut fort tristement. Nous inclinions donc de ce côté, en désespoir de mieux, et je ferai remarquer, en passant, que MM. de Chateaubriand et Hyde de Neuville, présents à cette entrevue n'ouvrirent pas la bouche, quand un incident y mit fin, et prévint, de notre part, toute délibération effective.

Un messenger expédié à cheval et en toute hâte vint rappeler les députés commissaires sur l'étrange nouvelle que les hostilités recommençaient et que le roi faisait attaquer Versailles. Il s'ensuivit une explication où M. de Mortemart protesta vivement contre ce faux bruit; mais les députés commissaires n'en obéirent pas moins au rappel, et se retirèrent avec la pensée que M. de Mortemart était de très bonne foi la dupe de ses commettants.

De notre côté, nous en restâmes là, cherchant sans trouver quelque autre expédient, et nous

n'eûmes garde de nous séparer avant d'avoir appris quel accueil aurait reçu M. Colin de Sussy tant au palais Bourbon qu'à l'hôtel de ville et quel effet aurait produit la proposition royale.

En rentrant au palais Bourbon, les députés commissaires y apprirent deux choses; premièrement, l'attaque de Versailles n'était qu'un faux bruit, ainsi que le leur avait affirmé M. de Mortemart; en second lieu, M. Colin de Sussy s'était présenté; il avait donné lecture des nouvelles ordonnances, mais il n'avait pu obtenir qu'elles fussent reçues et déposées aux Archives.

« Je n'ai ni le droit ni le pouvoir de les accepter, avait répondu M. Laffitte; je ne suis pas président, la Chambre n'est pas assemblée; ceci n'est pas une séance, c'est une réunion privée de quelques députés. Portez ces ordonnances, si vous le voulez, à la commission municipale. »

Après avoir inutilement insisté M. Colin de Sussy s'était retiré.

Les députés commissaires ayant rendu compte de leur mission au Luxembourg et des dispositions où ils avaient trouvé le petit nombre de pairs qui se groupaient autour de M. de Mortemart, la réunion décida, à l'unanimité, moins trois voix, qu'une

invitation serait adressée à M. le duc d'Orléans, en l'engageant à prendre le titre et les fonctions de lieutenant général, et, M. Villemain ayant fait observer qu'il ne se reconnaissait pas, quant à lui, le droit de disposer de la couronne, il lui fut répondu que le titre de lieutenant général ne préjugeait rien, et qu'il avait été porté, en 1814, par le comte d'Artois avant l'arrivée de Louis XVIII.

Sur la proposition de MM. Benjamin Constant et Sébastiani, la déclaration suivante fut adoptée d'acclamation :

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales. Elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte. »

Cette déclaration, signée, malgré quelques oppositions promptement retirées, par tous les députés présents fut commise aux soins d'une commission de douze membres tirés au sort, savoir :

MM. Sébastiani, B. Delessert, Mathieu Dumas, Gallot, Dugas Montbel, Duchaffaut, Bérard, Charles Dupin, Kératry, Aug. Perier, Saint-Aignan; puis la réunion se sépara en s'ajournant au lendemain.

Au sortir du palais Bourbon, M. Colin de Sussy s'était rendu droit à l'hôtel de ville; il n'avait pénétré qu'à grand'peine dans l'intérieur de l'édifice, à travers la foule compacte, pressée, tumultueuse qui couvrait les quais et la place de Grève; arrivé à tout risque dans la grande salle, il avait remis les ordonnances dont il était porteur à M. de la Fayette, qui rompit le paquet bien qu'il ne fût pas membre de la commission municipale, et donna lecture à haute voix de son contenu à la foule assemblée, laquelle couvrit de huées et d'imprécations le message et le messenger. M. de la Fayette le fit conduire ensuite, non sans péril, à la commission municipale, qui refusa net, par l'organe impérieux de M. Audry de Puyraveau, de rien recevoir de sa main. Revenu, non sans péril encore, à M. de la Fayette, il en obtint la promesse de faire parvenir officieusement à M. le général Gérard, l'ordonnance qui le nommait ministre de la guerre; M. de la Fayette lui remit, en outre, une lettre per-

sonnelle pour M. de Mortemart, lettre polie, adroite, évasive, où perçait un peu d'ironie. C'était une réponse à la lettre particulière que M. de Mortemart lui avait fait remettre en compagnie des ordonnances.

Ce ne fut que vers sept heures du soir que le pauvre M. Colin de Sussy nous revint avec ce léger bagage; nous nous séparâmes après l'avoir entendu. M. de Mortemart, rentré chez lui pour y prendre un peu de repos, y fut assailli par une escouade d'hommes armés, mis en humeur par la lecture des ordonnances à l'hôtel de ville, et qui forcèrent sa porte pour lui faire un mauvais parti. Il n'eut que le temps de se réfugier au Luxembourg sous un costume emprunté; on l'y logea tant bien que mal, dans une cachette; il fallut parlementer toute la nuit pour éviter la visite domiciliaire.

En rentrant chez moi de bonne heure, j'appris que plusieurs personnes s'étaient présentées, au nom de la commission municipale, ou du ministère de l'intérieur, je ne sais lequel, et, ne m'ayant pas trouvé, avaient laissé le document tel quel dont j'ai conservé l'original :

30 juillet 1830.

La commission municipale arrête;

M. le duc de Broglie est nommé commissaire provisoire au département de l'intérieur.

Signé: LOBAU.

AUDRY de PUYRAVEAU, de SCHONEN, MAUGUIN.

Pour ampliation.

Le secrétaire de la Commune.

AYLIE.

Je ne répondis point à cette missive, et je recommandai, si les mêmes personnes se présentaient de nouveau, de répondre que j'étais absent; j'écrivis, en même temps, à M. Casimir Perier pour m'en expliquer personnellement avec lui.

Si, le 28, la réunion Laffitte m'avait désigné pour faire partie de la commission municipale, j'aurais accepté sans hésiter, dans l'espérance et dans l'intention de concourir à maintenir cette commission dans les limites de son véritable caractère, et de travailler avec elle à la réconciliation des pouvoirs publics; mais, dans aucun cas, je n'aurais consenti à devenir, en temps de révolution, l'exécuteur

aveugle et bienveillant de résolutions prises sans que j'eusse voix au chapitre, à plus forte raison ne pouvais-je accepter un pareil rôle quand l'hôtel de ville était devenu le quartier général de l'insurrection; quand la commission municipale en était devenue la tête et le bras, se livrant à des actes auxquels le comte de Lobau refusait sa signature et au pied desquels M. Casimir Perier faisait biffer la sienne.

Je rencontrai, dans la soirée, le général Sébastiani. Il m'apprit que la commission nommée par la réunion des députés s'était présentée au Palais-Royal, et, n'y ayant pas trouvé le prince, lui avait expédié un officier de sa maison, lequel devait rapporter la réponse dans la soirée chez M. Laffitte. Il m'exprima le désir de voir les gens de bien, les gens sensés se rapprocher du lieutenant général si tant était qu'il déférât à l'invitation; sa mission était difficile et périlleuse, il était du devoir de tous les bons citoyens de l'y assister. J'entrai volontiers dans son idée, et promis de faire de mon mieux si l'occasion s'en présentait.

Le messenger revint à huit heures; le prince, sans s'engager à rien, promit de venir à Paris le lendemain matin. « C'en est pas demain, lui écrivit sur-le-

champ M. Laffitte; c'est aujourd'hui, c'est tout à l'heure, ou tout est à vau-l'eau.

Le messager repartit; à minuit, il n'était pas de retour. « Demain, que nous arrivera-t-il? » dit Benjamin Constant à M. Laffitte en le quittant. —

« Demain, répondit celui-ci, nous serons perdus. »

Il était dix heures quand M. le duc d'Orléans reçut à Neuilly le second message de M. Laffitte. Il se mit en route accompagné de deux de ses aides de camp, le général Heymès et le colonel de Berthois, entra dans Paris, à pied, en habit de campagne, et, parvenu au Palais-Royal, fit prévenir de son arrivée M. Laffitte et le général La Fayette, et prier M. de Mortemart de venir le trouver sur-le-champ. M. de Mortemart s'empressa de déférer à cette invitation; il trouva le prince à demi déshabillé, à demi couché sur un grabat dans les combles du Palais-Royal. Leur entrevue fut sincère et cordiale.

Le prince lui raconta ce qu'il avait fait pour éviter de devenir un instrument entre les mains de l'un ou l'autre parti, celui des ordonnances et celui de l'émeute. Il lui exposa sa position, en lui protestant, ce qui était parfaitement vrai, qu'il n'avait d'engagement envers personne, et qu'il n'avait ni le dessein ni le désir d'en tirer parti. En lui faisant

connaître l'invitation à lui adressée par la réunion des députés, il lui demanda si ses pouvoirs s'étendaient jusqu'à l'autoriser à prendre, au nom du roi, le titre et les fonctions de lieutenant général. Celui-ci ayant répondu négativement : « Que dois-je faire alors, lui dit le prince ? Dois-je laisser proclamer la République, livrer Paris à l'anarchie, et la France à l'invasion, renoncer à sauver les débris de la monarchie, et la dernière chance d'une réconciliation entre les pouvoirs publics ? — Comme ministre du roi, lui répondit M. de Mortemart, je n'ai point de conseil à vous donner ni de pouvoirs à vous conférer ; mais, à votre place, j'accepterais. »

Le duc d'Orléans écrivit, à la hâte, une lettre que M. de Mortemart se chargea de remettre au roi, et qu'il plaça dans un pli de sa cravate. Ce que contenait cette lettre, je l'ignore ; mais, remise à M. de Mortemart et adressée au roi, elle ne pouvait contenir que le récit même de leur entrevue, tel que M. de Mortemart l'a racontée en revenant au Luxembourg.

A huit heures du matin, M. le duc d'Orléans reçut les commissaires délégués par la réunion des députés ; il lut la déclaration dont ces commissaires étaient porteurs, et demanda le temps d'y réflé-

chir. Mais le temps pressait. M. Bérard, et le général Sébastiani lui firent connaître « les menées rapides et croissantes de l'opinion républicaine, l'exaltation des clubs, l'effervescence de l'hôtel de ville, les hésitations et bientôt l'impuissance de M. de la Fayette, l'ardeur des jeunes gens, leur influence sur la classe ouvrière. « Monseigneur, lui dit M. Benjamin Delessert, non seulement M. Bérard vous a dit la vérité, mais il ne vous l'a pas dite tout entière ».

M. le duc d'Orléans demanda une demi-heure, et se retira avec le général Sébastiani et M. Dupin, puis il rentra avec une proclamation à la main, laquelle était ainsi conçue :

« Habitants de Paris :

» Les députés de la France en ce moment réunis à Paris m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de

Paris, je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même longtemps portées. Les Chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois, et le maintien des droits de la nation. La Charte sera désormais une vérité. »

« Cette proclamation, dit le plus fidèle des historiens de cette époque, cette proclamation était habile et sage. Avec une extrême modération dans la forme, elle contenait implicitement la reconnaissance de la légitimité de la révolution, et l'adhésion du duc d'Orléans; elle sanctionnait la reprise du drapeau tricolore, et promettait la sincère exécution de la Charte. Au delà de ce programme, elle n'engageait rien ni personne; elle ne faisait allusion à aucun changement soit dans les institutions, soit dans les hommes. Elle laissait possible enfin tout ce qui ne serait pas contraire aux lois et aux droits de la nation, et renvoyait aux Chambres le soin d'aviser à la réorganisation politique de la France ».

Les députés accueillirent ce langage avec enthousiasme; mais il était grand temps qu'il

se fit entendre; car l'hôtel de ville, emporté par le torrent du jour, en parlait un tout autre.

« Habitants de Paris, disait presque au même instant la commission municipale, Charles X a cessé de régner sur la France. Ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi de notre patrie et de ses libertés, qu'il ne pouvait comprendre. Après avoir sourdement attaqué nos institutions par tout ce que l'hypocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il avait résolu de les noyer dans le sang des Français. Grâce à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir sont finis. » La proclamation se terminait en annonçant la création d'un gouvernement nouveau, né de la révolution; elle était signée de Schonen, Odilon Barrot, Lobau, Mauguin, Audry de Puyraveau; on y avait ajouté d'office le nom de M. Casimir Perier, qui le fit rayer.

A la lecture de cette pièce, affichée déjà sur les murs de la capitale, M. le duc d'Orléans n'hésita plus; il vit bien que tout était perdu, s'il ne dissolvait sur-le-champ la réunion de l'hôtel de ville; il annonça publiquement la résolution de s'y porter

de sa personne, et en fit prévenir la réunion du palais Bourbon.

Celle-ci, comptant déjà quatre-vingt-douze membres, et figurant, en attendant mieux, une Chambre au petit pied, s'était à peu près constituée; elle avait nommé par acclamation son président et ses secrétaires, entendu le rapport de sa commission, approuvé tout ce qui s'était dit et fait entre elle et M. le duc d'Orléans; mais, justement alarmée, comme ce prince, des allures, ou, pour mieux dire, des incartades de l'hôtel de ville, elle avait senti, comme lui, la nécessité d'y mettre ordre, en réglant les pouvoirs de la commission municipale, en prenant, désormais, toute initiative à son compte, et en publiant, sous forme de *Déclaration des droits*, les principes qu'elle entendait garantir, et le but qu'elle entreprenait de poursuivre.

La préparation de cet acte avait été commise à MM. Guizot, Benjamin Constant et Villemain.

Rédigé séance tenante, adopté à l'unanimité, c'était au moment même où les députés présents y apposaient leur signature qu'advint le message du lieutenant général.

Parti pris sur-le-champ. Prêter concours au nouveau chef du pouvoir exécutif, marcher avec

lui droit à l'hôtel de ville pour l'y faire reconnaître parut à tous le premier et le plus pressant des devoirs, M. Bérard prit les devants pour l'en informer, et, bientôt après, M. Laffitte, à la tête de la réunion tout entière, donna lecture au prince de la déclaration qu'on lui soumettait. Il y souscrivit de grand cœur; mais, tout ceci ayant entraîné quelque perte de temps, ce ne fut guère avant deux heures après midi que le cortège put se former et se mettre en marche.

J'assistai en simple curieux à sa formation dans la cour du Palais-Royal; je le suivis le long des quais en simple badaud, donnant le bras à l'un de mes amis, badaud comme moi. L'appareil triomphal ne payait pas de mine. Un tambour éclopé battait aux champs sur une caisse à demi-crevée. Les huissiers de la Chambre, en surtout noir, les mieux vêtus de la bande, marchaient à la file. Le futur roi des Français, en uniforme d'officier général, à cheval, n'était suivi que d'un seul aide de camp, à cheval aussi; puis venait le groupe des députés sans uniforme, en habit de voyage, en tête M. Laffitte, boiteux de la veille, cheminant en chaise à porteurs; en queue Benjamin Constant, boiteux de plus vieille date, aussi en chaise à porteurs; le tout

noyé dans une foule, qui grossissait au débouché de chaque rue, au dégagement de chaque ruelle, foule de toute nature, en tout équipage, quelques rares habits de garde nationale, quelques plus rares uniformes militaires, toutes les fenêtres pavoisées de drapeaux tricolores, tous les bonnets, tous les chapeaux, tous les schakos, toutes les boutonnières diaprées de cocardes et de rubans à l'avenant. Les quais étant, de dix pas en dix pas, enchevêtrés de barricades, force était d'y faire brèche où on pouvait, et, par ces brèches, le flot de la cohue se précipitait, chacun pour son compte, criant, bousculant son voisin, braillant *la Marseillaise*, et tirant, çà et là, des coups de fusil en signe de réjouissance, au point d'inspirer plus d'une sorte d'inquiétude.

« Le trajet, dit M. Bérard, fut long et pénible; à cause de l'excessive chaleur. Le prince fraternisait un peu trop, à mon avis, avec une foule d'individus des dernières classes du peuple, recevait et donnait de trop fréquentes poignées de main. J'eus peine à repousser, pendant ce temps, l'inquiétude qui m'assiégeait. La foule était immense et presque partout armée. D'une fenêtre, d'une porte, un coup de fusil pourrait être si tôt tiré... Le

cœur n'a cessé de me battre jusqu'à l'arrivée à l'hôtel de ville; et, lorsque nous avons pénétré dans la grande salle, je me suis senti délivré d'une grande angoisse. »

Sans partager tout à fait cette angoisse, je n'en étais pas non plus tout à fait exempt. Je remarquais que l'entrain, la joie, l'enthousiasme universels au départ, allaient diminuant durant le cours du trajet, et que, en approchant de l'hôtel de ville, les visages devenaient plus renfrognés et les cris plus équivoques. Pour pénétrer, en définitive, dans le quartier général de la république en herbe, il fallut un vigoureux coup de collier. N'étant point du cortège, et peu friand des aménités qu'il fallait, pour avancer, essayer et rendre à profusion, je restai au beau milieu de la place de Grève, puis, la trouvant peu tenable, je m'en dégageai peu à peu, et pris poste à l'extrémité de ce petit pont de fil de fer, qu'on a nommé depuis, je ne sais trop pourquoi, le pont d'Arcole. Je ne vis rien, par conséquent, de ce qui se fit, je n'entendis rien de ce qui se dit à l'hôtel de ville; je ne puis rien affirmer ni rien démentir des récits diversement exploités par l'esprit de parti, sur les incidents de cette entrevue, sur le langage des interlocuteurs et le sens qu'ils

entendaient réciproquement attacher à leurs paroles; mais ce qui est certain, c'est que M. de la Fayette, entouré des siens, à quelque classe, à quelque catégorie du peuple qu'ils appartenissent, vint au devant de M. le duc d'Orléans, qu'ils s'em brassèrent cordialement, que M. de la Fayette plaça dans la main de M. le duc d'Orléans un drapeau tricolore, et le conduisit à l'une des fenêtres, que M. le duc d'Orléans, en agitant ce drapeau, fut couvert d'applaudissements par la foule qui se pressait sur la place et sur les quais, et que M. Viennet le fut également, lorsqu'il donna lecture, à haute voix, de la déclaration des députés.

Or, cette déclaration était ainsi conçue :

« Français,

» La France est libre; le pouvoir absolu levait son drapeau, l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris, attaqué, a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les

droits acquis ; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

» Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens est aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris, se sont réunis, et, en attendant l'intervention régulière des Chambres, ils ont invité un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. C'est à leurs yeux le plus sûr moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

» Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle. Il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens.

» Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable ;

» Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers ;

» L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales ;

- » Le jury, pour les délits de la presse ;
- » La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration ;
- » L'état des militaires légalement assuré ;
- » La réélection des députés promus aux fonctions publiques.
- » Nous donnerons enfin à nos institutions, de concert avec le chef de l'État, les développements dont elles ont besoin.
- » Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, son langage est celui qui convient à un pays libre. Les Chambres vont se réunir, vous dit-il ; elles aviseront aux moyens d'assurer le régime des lois et le maintien des droits de la nation.
- » La Charte sera désormais une vérité. »

Les applaudissements donnés, sinon sans réserve intérieure, du moins sans contestation apparente, à cette déclaration où tout était excellent, où tout ce qui devait être dit était dit, où tout ce qui devait être laissé en suspens était laissé en suspens, ces applaudissements, dis-je, universels, autant qu'en en pouvait juger, prouvaient, de reste, qu'en ce moment même et en ce lieu même.

la victoire était à la bonne cause, et que la démarche hardie et tempestive, si l'on ose ainsi parler, de ses organes légitimes était couronnée par un plein succès. On a parlé d'un programme de l'hôtel de ville; s'il y eut telle chose, ce fut la déclaration des députés.

Le retour fut un vrai triomphe; un triomphe, cette fois, pour tout de bon; une acclamation unanime. M. de la Fayette attendit à peine l'arrivée du lieutenant général au Palais-Royal, pour s'y présenter à son tour. Il nous a fait connaître avec une franchise qui serait un éloge pour tout autre que lui les circonstances de cette seconde entrevue. C'est de lui-même que nous les tenons. S'il fut, entre eux, question de république et du gouvernement des États-Unis, ce fut M. de la Fayette qui reconnut tout le premier qu'un tel gouvernement ne pouvait convenir à la France. S'il fut question de monarchie entourée d'institutions républicaines, l'idée et l'expression appartiennent exclusivement à M. de la Fayette, et, quant à M. le duc d'Orléans, il se maintint fermement sur ce terrain que rien ne pouvait être changé à l'ordre établi que par le pouvoir législatif régulièrement et librement en plein exercice.

Il ne faut pas demander si, durant tout le cours de la soirée et fort avant dans la nuit, les appartements du Palais-Royal, voire même les cours et le jardin furent encombrés de féliciteurs, en attendant qu'ils le fussent des sollicitateurs. L'adoration n'a jamais manqué au succès, ni l'admiration au soleil levant. Il y avait cette fois, d'ailleurs, je me plais à le reconnaître, bien plus que de l'engouement et des intérêts prochains, il y avait une joie sincère et patriotique d'une victoire légitime et chèrement achetée.

Je n'y fis pas nombre toutefois.

Plus je voyais s'approcher un dénouement inévitable, plus je me sentais tenu d'en laisser peser sur nous la nécessité, et de n'y prendre part qu'autant que je m'y verrais naturellement appelé. J'avais promis au général Sébastiani d'être à la disposition du lieutenant général, s'il avait besoin de mes services; je me bornai à renouveler cette promesse par un billet en deux lignes, en ajoutant que je ne me présenterais au Palais-Royal qu'autant que j'y serais mandé. Je reçus fort tard ce même billet, avec deux lignes de la main de M. le duc d'Orléans :

« Je vous attends avec impatience et je ne sais d'où est provenue cette erreur. »

L.-PHIL. D'ORLÉANS.

Il n'était plus temps de déférer à cette invitation. Le lendemain, 1^{er} août, je m'acheminai de très bonne heure vers le Palais-Royal, encore ouvert à tout venant, et où déjà se pressait la foule, comme la veille et l'avant-veille. A peine avais-je franchi la première grille qu'un valet de pied sans livrée me fit entrer, sans mot dire, par une petite porte batarde donnant sur l'arrière-cour, et me conduisit, par un escalier de service, jusqu'à la porte d'un arrière-cabinet où je trouvai le maître du logis déjà debout et à l'ouvrage.

C'est ainsi que je me trouvai introduit et presque installé dans le conseil intime du roi en herbe ; mais, avant de rien dire de ce que j'y fis et de ce que j'y vis, il convient d'indiquer ce qui s'était passé et se passait au dehors et notamment dans la cour désemparée de celui qu'on pouvait déjà nommer le feu roi.

J'en emprunterai les détails aux historiens les mieux informés.

« Dans la nuit du 30 au 31 juillet, cette nuit même où M. le duc d'Orléans quittait Neuilly pour le Palais-Royal, Charles X avait quitté Saint-Cloud pour se diriger sur Versailles. (M. Mazas dépêché par M. de Mortemart pour prévenir son départ, l'avait appris au point du jour, dans le lieu même qui porte ce nom). Apprenant que Versailles n'était point un asile sûr, le pauvre roi avait fait un crochet vers Trianon, où il était arrivé vers cinq heures du matin. Ses ministres du 8 août ne l'avaient pas quitté; ils tinrent conseil en sa présence, et penchaient provisoirement à lever en Vendée et dans le Midi le drapeau de la guerre civile. »

Mais survint le Dauphin.

« Avant d'abandonner Saint-Cloud, il avait voulu visiter les troupes dans leurs cantonnements; à Sèvres, il apprend que la plupart des soldats du bataillon suisse qui occupait le village venaient de livrer leurs armes aux habitants et que ce point n'était plus défendu. Le pont qui traverse la Seine à la sortie du village était gardé sur la rive gauche par deux compagnies d'infanterie et deux pièces de canon. De l'autre côté de la rivière se pressait un gros d'insurgés qui tiraient quelques coups de fusil et paraissaient se préparer à forcer le pas-

sage. Le prince donna l'ordre de les refouler et de dégager la tête du pont. L'officier qui commande l'infanterie garde le silence, les soldats restent immobiles sur leurs armes. Bientôt il se produit dans les rangs une agitation séditieuse, et le Dauphin voit le détachement se disposer à passer en masse, sous ses yeux, à la cause du peuple. A ce spectacle, il lance son cheval au galop, se place à l'entrée du pont, faisant face aux soldats.

» — A vos rangs, leur crie-t-il, d'une voix à laquelle l'indignation donne une énergie inaccoutumée, et, si vous voulez m'abandonner, que ce ne soit pas du moins comme des fuyards.

» Il fit alors avancer un escadron de lanciers qui balaya le pont par une charge vigoureuse; puis, se retournant vers l'infanterie :

» — Maintenant, dit-il, voilà la route qui mène au déshonneur; elle est libre; vous pouvez partir.

» Quelques instants après, les deux compagnies et les deux pièces de canon étaient en route pour Paris. »

Ce triste échantillon d'un dévouement aux abois coupait court à tout rêve de bloquer Paris et de faire appel au souvenir des d'Elbée et des La-roche-Jacquelein, d'autant qu'il n'était pas unique à

beaucoup près, et que tous les postes qui tenaient encore en étaient plus ou moins affectés ou infectés, on peut choisir entre les deux termes.

Le Dauphin ne trouva pas sûre la position de Trianon et décida le roi à faire retraite sur Rambouillet.

« Le roi fit appeler M. Capelle et le chargea de faire savoir à ses collègues qu'il ne serait pas donné suite au projet de guerroyer. Il lui confia aussi le soin de leur dire qu'il n'avait plus besoin de leurs services, plus rien à réclamer de leur dévouement, que leur présence auprès de lui ne ferait qu'ajouter, par les dangers qu'elle attirerait sur eux, aux amertumes de sa situation; qu'il leur rendait leur liberté, et leur saurait gré de pourvoir à leur sûreté.

» Madame la duchesse de Berry et ses enfants partirent, sur-le-champ, par la route directe; quant au roi, il fut convenu qu'il prendrait à cheval par des chemins détournés pour regagner la route au delà des bois. »

Il attendit, néanmoins, il attendit le plus longtemps qu'il put, à la très grande impatience des officiers attachés à sa personne et qui ne savaient pas ce qu'il attendait.

Ayant appris, dans la soirée du 30, mais nécessairement très tard, l'acte par lequel la réunion des députés avait conféré la charge de lieutenant général à M. le duc d'Orléans, il avait essayé de le conjurer en le faisant sien, c'est-à-dire en conférant lui-même royalement cette charge. M. Alex. de Girardin avait été expédié pour en faire l'offre à M. le duc d'Orléans. C'était sa réponse que le roi attendait.

M. de Girardin ne reçut cette réponse que le 31 à huit heures du soir; elle lui fut portée verbalement par M. de Berthois, au retour de l'hôtel de ville. Elle était ce qu'elle pouvait et devait être. Après ce qui s'était passé et s'était fait depuis deux jours, M. le duc d'Orléans ne pouvait devenir l'homme du roi sans perdre tout ascendant sur le mouvement populaire; traître en apparence, sa vie même n'aurait pas été en sûreté.

Presque à la même heure, le roi Charles X arrivait à Rambouillet; il avait rejoint sur la route madame la duchesse de Berry; il était escorté par les gardes du corps et par la gendarmerie d'élite.

« Il y fut reçu non plus avec les démonstrations de joie et les airs de fête qui y accueillaient naguère sa présence, mais en prince malheureux et

fugitif. Aucune lumière n'avait été préparée dans la cour d'honneur. La voiture vint se ranger au pied du perron.

» C'était dans ce même château que Napoléon, fuyant de la Malmaison, était venu, lui aussi, passer la première nuit de son éternel exil. »

Le lendemain 1^{er} août, à cinq heures du matin, y arriva madame la duchesse d'Angoulême, partie de Vichy l'avant-veille, dépositaire discrète, mais non complice, du secret des ordonnances, dont elle avait appris, en route, la sinistre apparition et la triste issue.

Entre Joigny et Sens sa voiture s'était croisée avec celle de M. le duc de Chartres, revenant de la barrière de Montrouge, où il avait été arrêté par les insurgés et mis en liberté sur un ordre de M. de la Fayette. Il savait que la Dauphine était attendue. Ayant reconnu l'officier assis sur le siège, il fit arrêter, mit pied à terre, raconta à la princesse ce qui lui était arrivé, la prévint de l'impossibilité où elle serait de gagner Saint-Cloud en passant sous les murs de Paris, et se mit à sa disposition pour tous les services qu'il pourrait lui rendre.

La Dauphine aimait le duc de Chartres; elle le remercia avec effusion.

— Et vous, lui dit-elle, où allez-vous ?

— A Joigny, où est mon régiment.

— C'est bien, dit la Dauphine, conservez nous-le.

Elle passa à Fontainebleau une partie de la journée du 31 et en partit à neuf heures du soir sous un déguisement. Informée à la Croix-de-Berny de l'abandon de Saint-Cloud, elle tourna Paris, traversa Versailles costumée en paysanne et dans une des petites voitures publiques qui desservait les environs, traversa les bandes d'insurgés et atteignit enfin Rambouillet en compagnie du Dauphin, qui, averti, était venu au-devant d'elle. Le roi s'avança jusqu'au perron pour la recevoir, elle se jeta dans ses bras :

— Ah ! mon père, s'écria-t-elle, mon père, qu'avez-vous fait ? Du moins, ajouta-t-elle, nous ne nous séparerons plus.

Trouva-t-elle encore le roi attendant la réponse de M. le duc d'Orléans, ou déjà instruit de son refus ? Je l'ignore. Ce que je sais, c'est qu'entrant vers huit heures, ainsi que je viens de le dire, dans le cabinet de M. le duc d'Orléans, je le trouvai tenant cette affaire pour réglée. M. Dupin et le général Sébastiani étaient présents et m'avaient devancé ;

il nous raconta fort en détail l'entrevue de M. de Berthois et de M. de Girardin, et nous prit à témoin de l'impossibilité où il était de changer de rôle et de visée.

Cela n'était que trop clair, et ce qui ne l'était pas moins, c'était la nécessité de mettre la main à l'œuvre, et de faire acte de gouvernement.

Il fut procédé, sur-le-champ, par ordonnances envoyées successivement au *Moniteur*, M. Dupin tenant la plume et minutant :

1° à la substitution officielle du drapeau tricolore au drapeau blanc;

2° à la convocation des deux Chambres pour le surlendemain 3 août;

3° à la formation d'un ministère, bien entendu d'un ministère provisoire.

Furent nommés commissaires : à la justice, M. Dupont (de l'Eure); à la guerre le général Gérard; à l'intérieur, M. Guizot; aux finances, le baron Louis, et, le lendemain, aux affaires étrangères le maréchal Jourdan; à la marine, M. Tupinier (premier chef de division); à l'instruction publique, M. Bignon. M. Alexandre de Laborde fut maintenu à la préfecture de Paris, et M. Girod (de l'Ain) remplaça M. Bavoux à la préfecture de police.

Le premier et salutaire effet de ces nominations fut de déterminer la commission municipale à résigner ses pouvoirs entre les mains du lieutenant général.

Il était convenu que ce ministère provisoire s'occuperait exclusivement des affaires courantes, et que le lieutenant général se réserverait les affaires d'État, ce qu'on pouvait nommer le fonds du jeu qui s'allait jouer. Il entendait les régler lui-même, assisté d'un conseil intime et purement officieux, lequel se composa de MM. Casimir Perier, Laffitte, Dupin, Sébastiani et de moi indigne. M. Molé n'y fut admis que plus tard.

Or voici la première tuile qui nous tomba sur la tête : ce fut la démission de M. Pastoret, chancelier, président de la Chambre des pairs, chancelier de récente fabrique, il est vrai ; à peine s'il avait eu le temps de prendre séance et d'endosser la simarre, mais enfin titulaire d'un poste qu'on ne pouvait, dans la circonstance, laisser vaquer vingt-quatre heures.

La perte n'était pas grande. M. Pastoret n'était et n'avait jamais été quelqu'un ; homme de science plutôt que véritable érudit, il n'avait ni caractère personnel ni autorité sur personne. En politique

il n'avait jamais joué qu'un rôle pitoyable. A l'Assemblée législative, en 1792, il s'était tenu en équilibre sur la ligne intermédiaire qui séparait l'héroïsme de la droite (le mot n'est pas trop fort) des crimes de la gauche (le mot ne l'est pas non plus). Les gens de ce temps-là ont retenu sur lui un lardon que je me permets de rappeler, sans me permettre, et pour cause, de le transcrire ici *totidem verbis*. Nous étions donc plutôt contents, dans l'état présent et très critique des affaires, de voir la Chambre des pairs échapper à ses mains tout ensemble débiles et suspectes ; mais le choix du successeur était difficile autant qu'il était urgent.

La Chambre des pairs, en tant qu'*instrumentum regni*, devait être à l'œuvre ce jour même ; en tant que corps héréditaire, et dès lors privilégié, elle pouvait être en question le lendemain. Pour l'attaque comme pour la défense, elle avait besoin, sur-le-champ, d'un chef, et, composée qu'elle était d'éléments de toute origine, d'éléments non seulement divers mais discordants, ancien régime, régime impérial, éméritat de tous les genres de fonctions, fourrée de hobereaux successivement importés par le ministère Villèle, doctrinaires clair-

semés mais remuants, elle avait besoin d'un chef qui eût le coup d'œil sûr, la main ferme et le caractère conciliant; d'un chef en qui chaque opinion pût prendre, à certain degré, confiance, que chaque opinion pût, à la rigueur, compter comme sien, en raison de ses antécédents, de ses sentiments, de ses principes, mais qui sût, au besoin, prendre parti, faire la part au feu, et tenir compte des exigences du moment.

J'indiquai M. Pasquier, qui, selon moi, réunissait à un rare degré ces qualités diverses. Le choix fut agréé, mais ce n'était là que le mariage d'Arlequin : « Il ne tiendrait qu'à moi d'épouser cette demoiselle, pour peu qu'elle y consentit. » Comment espérer que M. Pasquier, à son âge, dans sa position, avec sa fortune, ses précédents, ses principes, ses amitiés en France, ses liaisons à l'étranger, s'engageât si tôt et si avant dans une entreprise née d'hier, qui pouvait échouer demain, dont le succès, en cavant au mieux, serait pris en aversion et en dédain par le grand monde et les gens du bel air, et qui courrait risque d'être mise au ban de l'Europe.

Eh bien, telles étaient néanmoins la bonté de la cause, l'imminence du danger, la profondeur de l'abîme ouvert sous nos pieds, et tels étaient, je me

plais à le reconnaître, l'excellent jugement et le vrai patriotisme de notre futur mentor, que, s'il hésita, il n'hésita guère; que, prenant parti, il le prit sur-le-champ. Le soir même, en le rencontrant au Palais-Royal, je le trouvai à peu près décidé; bien entendu, sous les réserves que comportait notre état provisoire; j'ajoute qu'il fut le premier à reconnaître la nécessité de renoncer au titre de chancelier qui sonnait un peu trop l'ancien régime à des oreilles démocratiques.

C'était pour la seconde fois, en quinze ans, qu'il changeait ainsi de drapeau et d'allégeance par une décision nette et rapide; il passait, en 1830, de la Restauration à la monarchie de Juillet, comme il avait passé en 1814 de l'empire à la Restauration, dès le premier jour et de plein saut. Je l'en ai souvent entendu blâmer par les gens graves et railler par les gens frivoles, mais à tort, ce me semble. Quand on s'est engagé au service d'un gouvernement et qu'on a rempli tous ses devoirs envers lui fidèlement, loyalement jusqu'au bout, si ce gouvernement vient à tomber par sa propre faute ou par accident, on est quitte envers lui; on n'est pas tenu d'en mener le deuil; on est libre de contracter un nouvel engagement, et le mieux, en pareil cas,

c'est de le faire tout haut et tout de suite : les ménagements, les délais, les transitions, sont affaire de prudence personnelle, et peut-être d'un peu d'hypocrisie, plutôt que d'honneur et de probité. M. Pasquier, sous l'Empire, n'était ni l'ami personnel de l'empereur Napoléon, ni son obligé; il l'avait servi en magistrat intègre et vigilant; il avait tiré la préfecture de police du borbier de la politique; il en avait fait une institution municipale honorée par les gens de bien; il avait, jusqu'au dernier moment, durant les tristes années 1813 et 1814, veillé aux intérêts de ses administrés, et stipulé pour eux avec intelligence et courage à l'entrée des alliés à Paris. La France étant vaincue, l'empereur ayant abdiqué, il voyait se former, par l'entremise des pouvoirs publics, un nouveau gouvernement qui promettait à la France paix et liberté; ce gouvernement réclamait son concours, pourquoi aurait-il, pendant un mois ou deux, fait semblant de le lui refuser? M. Pasquier n'était non plus ni l'ami personnel ni l'obligé de Louis XVIII ou de Charles X; il n'était ni courtisan ni émigré; il avait servi la maison de Bourbon en ministre constitutionnel, travaillé à l'affermir par des voies ouvertes et régulières, combattu

courageusement, dans son intérêt, les factions de droite et de gauche. Son opposition, sous M. de Villèle, avait été loyale et modérée; il n'était pour rien dans les ordonnances; mais, quand ces fatales ordonnances eurent à peu près jeté la monarchie dans les bras de la République, devait-il attendre, pour concourir à l'en retirer, que la catastrophe fut complète et le mal sans remède?

Thèse générale, en politique, rien de mieux, rien de plus important sans doute, que de rester fidèle à ses principes, à sa cause, à ses amis; mais rien de plus sot que de sacrifier le bon sens au qu'en-dira-t-on?

— Madame, disait à sa maîtresse, au désespoir et qui refusait toute nourriture, une femme de chambre de grand sens, si vous êtes bien décidée à mourir, à la bonne heure; mais, si vous devez manger un de ces jours, pourquoi pas dès aujourd'hui?

Non enim ponebat rumores ante salutem, est-il dit de Fabius.

Tandis que nous faisons de notre mieux pour mettre notre barque à flot, le roi de Rambouillet ne négligeait rien pour y grimper coûte que coûte. Informé ou non dès le matin du 1^{er} août (lequel des

deux, je l'ignore) de la réponse portée la veille au soir par M. de Berthois à M. de Girardin, il passa en revue ce qui lui restait de troupes, et leur fit lire un ordre du jour ainsi conçu :

« Le roi fait connaître aux troupes de toutes armes qu'il est en arrangement avec le gouvernement établi à Paris, et tout porte à croire que cet arrangement est sur le point d'être conclu. Sa Majesté fait connaître ces circonstances à son armée afin de calmer les inquiétudes et l'agitation que quelques régiments ont témoignées. Les troupes sentiront qu'elles doivent rester calmes et réunies, afin de veiller à la sûreté de la personne du roi jusqu'à ce que l'arrangement soit effectué. »

Cette première confidence n'ayant pas fait bon effet, et la débandade continuant, son auteur fit un pas de plus; il rédigea et signa une déclaration plus expressive.

« Le roi voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une partie de la France, comptant, d'ailleurs, sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le nommé lieutenant général du royaume.

» Le roi ayant jugé convenable de retirer ses or-

donnances du 25 juillet approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

» Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

» Si on cherchait à attenter à la vie du roi ou de sa famille ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

Fait à Rambouillet le 1^{er} août 1830.

» CHARLES. »

Cette déclaration fut remise au Palais-Royal dans la nuit du 1^{er} au 2 août à une heure après minuit, par M. le général Alexandre de Girardin.

M. le duc d'Orléans ne pouvait accepter ce jour-là ce qu'il avait refusé la veille. Les raisons étant les mêmes, il fit la même réponse; mais l'acte de Charles X étant un fait et non plus une simple proposition, un fait officiel et public, la réponse dut prendre le même caractère. M. le duc d'Orléans rédigea, avec le concours de M. Dupin, un simple accusé de réception où il établissait avec soin qu'il était lieutenant général par le choix de la Chambre des députés. M. de Berthois partit à l'instant même

dans une voiture aux armes de la maison d'Orléans, derrière laquelle était un valet de pied en livrée portant la cocarde tricolore. Il arriva à sept heures du matin à Rambouillet, trouva le roi dans son lit, lui remit la lettre du duc d'Orléans, et ne reçut aucune réponse ni écrite ni verbale.

C'est ce que j'appris de M. le duc d'Orléans, au moment où je fus appelé, de bonne heure, dans son cabinet; mais ce ne fut que le premier des incidents de ce mémorable 2 août.

C'était tout au plus, en effet, si cette réponse suffisait; l'orage un moment calmé recommençait à gronder autour de nous. Les clubs se relevaient plus menaçants et tumultueux que les jours précédents. Le comité central du XII^e arrondissement protestait contre les Chambres de Charles X et réclamait un gouvernement provisoire; la réunion dite *Lointier* nommait une députation pour sommer le lieutenant général de déposer ses pouvoirs, et la fermentation devenait telle, que M. Mangin lui-même vint engager M. le duc d'Orléans à tenir le Palais-Royal en état de défense et à ne négliger aucune précaution pour la sûreté de sa personne.

Mais ce n'était pas ce qui le préoccupait le plus.

Il reçut avis que la vie du roi n'était pas en sûreté à Rambouillet, que les populations rurales montraient les dispositions les plus hostiles, et qu'il y avait lieu de craindre une attaque contre le château. Il fit aussitôt appeler M. de Mortemart, pour aviser avec lui aux mesures à prendre. Sans accepter à la lettre des rapports empreints d'exagération, on demeura d'accord que la prolongation du séjour de la famille royale à Rambouillet l'exposerait à de sérieux dangers. Le château entouré par dix ou douze mille hommes de troupes et protégé par une nombreuse artillerie était certainement à l'abri d'un coup de main tenté par des paysans ; mais, sous l'influence d'excitations sans cesse renouvelées, un conflit pouvait, d'un moment à l'autre, s'engager entre le peuple et les troupes royales. Si le sang venait à couler encore, qui oserait en prévoir les conséquences ? Quel que fût, au début, l'avantage des forces en faveur des défenseurs du roi, ne seraient-ils pas bientôt accablés par des masses accumulées et furieuses ? Et, sans aller jusqu'à de sinistres appréhensions, ne fallait-il pas avoir égard aux inquiétudes qu'entretenait dans la population de Paris le voisinage de l'armée royale ? Comment obtenir que cette population désarmât

et laissât démolir ses barricades, tant qu'elle verrait à quelques lieues de la capitale des canons prêts à revenir la surprendre ?

Par ces considérations, on résolut d'envoyer à Rambouillet des commissaires qui presseraient le roi de s'éloigner, et qui l'accompagneraient pour lui servir de sauvegarde. Le lieutenant général désigna pour cet office le maréchal duc de Trévise et, à son défaut, le maréchal Maison, MM. de Schonen, Jacqueminot et Odilon Barrot. M. de Mortemart leur adjoignit M. le duc de Coigny, attaché à la maison militaire de M. le duc de Bordeaux, en lui remettant une dépêche contenant des renseignements détaillés sur la situation, et en le chargeant de rendre compte de tout ce qu'il avait fait et tenté, et des fatales circonstances qui avaient rendu ses efforts inutiles.

Les commissaires partirent du Palais-Royal. M. de Coigny avait gardé la cocarde blanche; ses collègues portaient la cocarde tricolore. Ils se croisèrent en route avec M. le général de Latour-Foissac. De quoi celui-ci était-il porteur ? C'est ce qu'il importe, avant tout, d'expliquer ici.

Après avoir reçu et congédié, sans lui répondre,

M. de Berthois, le roi avait fait venir le duc de Raguse, et lui avait demandé conseil.

— A Saint-Cloud, lui répondit le maréchal, j'ai proposé à Votre Majesté la seule chose qui pût la sauver, quel que fût l'accueil que l'on ferait à Paris aux propositions portées par M. de Mortemart. Le roi serait maintenant sur la Loire et aurait conservé tous les moyens que nous avons vu perdre depuis trois jours. Aujourd'hui, tout a empiré et la situation s'aggrave d'heure en heure. Le roi n'a plus, en effet, qu'une seule chance de maintenir la couronne dans sa maison, c'est de la poser lui-même sur la tête du duc de Bordeaux. Ce parti consacrerait, à la fois, le principe de la légitimité et nos institutions; il nous sauverait de l'anarchie et ôterait à l'Europe le droit d'intervenir dans nos affaires. Que Votre Majesté proclame le duc de Bordeaux comme roi; qu'elle se retire avec lui sur la Loire; qu'elle y appelle, en son nom, le Gouvernement et les Chambres, et nous pourrions voir le terme de cette crise.

— Mais il faut que mon fils y consente, répliqua le roi; resteraient ensuite les moyens d'exécution.

Le Dauphin, appelé immédiatement par Charles X, se soumit, sans hésiter, à la volonté de son père, et

annonça son abdication aux officiers qui l'attendaient à sa sortie du cabinet du roi, en ajoutant :

— Puisqu'ils ne veulent pas de moi, eh bien, qu'ils s'arrangent !

L'acte que le Dauphin et son père venaient de signer était adressé au duc d'Orléans et conçu en ces termes :

« Rambouillet, 2 août 1830.

» Mon cousin,

» Je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mon peuple pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux.

» Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu

» Vous aurez donc, par votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. Vous prendrez, d'ailleurs, toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici, je me borne à vous faire connaître ces dispositions ; c'est le moyen d'éviter encore bien des maux.

» Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom d'Henri V.

» Je charge le lieutenant général vicomte Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a l'ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

» Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

» Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin.

» CHARLES-LOUIS-ANTOINE. »

L'enfant de dix ans qu'il venait de proclamer roi reçut immédiatement les honneurs de la royauté. Ce fut le baron de Damas, son gouverneur, qui lui annonça son nouveau titre. M. de Damas l'exhorta à s'en rendre digne, lui parla du sacrifice de son grand-père avec une onction qui parut faire sur le jeune prince la plus vive impression. On remarqua qu'il devint immédiatement plus sérieux, et, lors-

qu'il revit Charles X, il écouta ses instructions d'un air recueilli et donna gracieusement l'ordre aux officiers de service.

C'était de cette double abdication que le général Latour-Foissac était porteur. « A onze du soir, cet acte fut remis au duc d'Orléans par M. le duc de Mortemart, dont le général avait demandé l'intervention. M. le duc d'Orléans prit immédiatement l'avis de son conseil intime sur l'usage qu'il devait faire de cette communication. Il fut reconnu sans hésitation que, élevé à titre provisoire à la haute direction des affaires de l'État, il n'avait, en aucune façon, le pouvoir de lier la France sur une question de gouvernement, et par conséquent de faire proclamer Henri V; qu'aux Chambres seules il appartenait de donner aux abdications telle suite qu'elles jugeraient conforme aux droits, à la volonté et aux intérêts du pays; que le duc d'Orléans n'avait, en cette circonstance, d'autre rôle à remplir que celui d'intermédiaire entre Charles X et les Chambres législatives.

Restait le plus difficile. Charles X avait refusé de recevoir les commissaires qui lui avaient été envoyés; il leur avait fait dire par le duc de Raguse qu'il n'avait que faire de leur protection, et en

s'était humanisé qu'envers M. de Coigny, qu'il avait reçu en particulier. Au milieu de son royaume, lui avait-il dit, entouré d'une armée fidèle, il se sentait en sûreté; il avait envoyé ses ordres à son lieutenant général, et ne quitterait Rambouillet que quand il les saurait exécutés.

Le 3 août, à six heures du matin, les commissaires étaient de retour; ils réveillèrent M. le duc d'Orléans à peine endormi après les travaux de la nuit. « Une manifestation vigoureuse du gouvernement, lui dirent-ils, pourra seule obliger Charles X à s'éloigner. »

M. le duc d'Orléans convoqua sur-le-champ ses ministres, son conseil intime et M. de la Fayette, pour examiner ce qu'il serait possible de faire; mais, avant même qu'ils fussent réunis la décision n'était plus entre ses mains.

Dans ces jours où tout Paris vivait sur la place publique, le résultat du voyage des commissaires n'avait pas tardé à être connu. Bientôt la rumeur avait grossi et mille bruits s'étaient répandus. « Charles X, disaient les uns, refuse de quitter Rambouillet, d'où il prétend, avec ses anciens ministres, gouverner la France. Il marche sur Paris avec son armée, disaient les autres, pour nous

forcer à coups de canon, à reconnaître son petit-fils. Il a envoyé soulever la Vendée, ajoutait-on encore, et il attend ses cohortes de paysans pour recommencer la guerre. » Les têtes s'échauffaient. On sentait au frémissement de la population l'approche d'un de ces moments d'exaltation qui poussent irrésistiblement les masses en avant.

Quelques heures de plus et le mouvement allait tout entraîner; le conseil décida que, pour rester maître des conséquences, le gouvernement en devait prendre la direction.

Il fut convenu que M. de la Fayette ferait immédiatement prendre les armes à 6 000 gardes nationaux, et les dirigerait sur la route de Versailles à Rambouillet, afin de couvrir la capitale et de rassurer la population parisienne, en inquiétant ce qui restait d'armée royale et hâtant sa désorganisation.

Mais, en temps de révolution, rien ne se fait que par à coup, rien ne se fait avec poids et mesure; l'homme propose et les hommes disposent.

« On battit le rappel dans les douze légions; aux tambours se joignirent des hommes du peuple qui parcouraient la ville en criant : « A Rambouillet! à » Rambouillet! » On vit un élève de l'École polytech-

nique se promener dans la rue, debout dans un cabriolet, muni d'un tambour sur lequel il battait la générale, aux applaudissements de la foule. Chacun s'armait de son mieux, et courait au lieu de la réunion, qui était fixé aux Champs-Élysées. La gaieté expansive et bruyante du peuple de Paris transformait en partie de plaisir une expédition qui pouvait aboutir à un combat meurtrier. De tous les points, et surtout de tous les quartiers occupés par les classes ouvrières, on voyait se porter vers les Champs-Élysées des foules joyeuses aux aspects les plus divers. Le rassemblement présentait un pêle-mêle indescriptible, où tous les rangs, tous les âges, tous les costumes se rencontraient et se confondaient. Quelques uniformes de gardes nationaux et un petit nombre d'habits bourgeois y étaient noyés dans un océan de blouses et de vestes ou d'épaules nues, diapré de mille costumes militaires trophées de la bataille. Celui-ci avait substitué à sa casquette le bonnet à poil d'un grenadier de la garde ou l'élégant schapska d'un lancier. Celui-là était affublé d'une cuirasse par dessus sa souquenille en lambeaux. Cet autre portait à sa ceinture ou plutôt en bandoulière un ceinturon d'où pendait un sabre démesuré. Quelques-uns

étaient hérissés d'armes disparates comme des brigands de mélodrame. D'autres n'avaient pour tout moyen d'attaque ou de défense qu'un pistolet d'arçon ou un briquet d'infanterie ou même une bayonnette au bout d'un bâton. C'était de ces cohues moitié grotesques, moitié terribles dont on retrouve l'image dans ces gravures où sont retracées les scènes de la Fronde. »

A cette armée qui ne connaissait ni l'obéissance ni la discipline, on donna pour chef le général Pajol, homme d'une grande énergie; on lui adjoignit comme chef d'état-major, le général Jacqueminot; des élèves de l'École polytechnique furent placés à la tête des compagnies formées au hasard. Comme aucun militaire ne se faisait illusion sur le sort qui attendait cette multitude, si elle se trouvait en rase campagne en présence des régiments de la garde royale, le général Pajol avait pour instructions en cas d'attaque de se jeter dans les bois et d'y disperser son monde.

Ces instructions furent rédigées en conseil; je tenais la plume, la minute en existe tout entière de ma main dans les papiers remis au roi Louis-Philippe après la révolution de 1848. Quand je fus chargé, à cette époque, par M. Dufaure, ministre

de l'intérieur sous l'administration du général Cavaignac, de présider une commission chargée elle-même d'opérer séparation entre les papiers d'État et les papiers privés du roi, trouvés dans son cabinet, et livrés comme eux au pillage, dans le sac des Tuileries, la minute dont il s'agit tomba sous mes yeux. Je n'en pouvais méconnaître ni la rédaction ni l'existence. Je fus sur le point de la réserver pour la remettre moi-même au roi, en lui demandant la permission de la garder ; mais, tout compte fait, je trouvai plus délicat de la laisser dans le paquet, sauf à prier ce bon prince de me la remettre de sa main. Je ne l'ai revu que quelques jours avant sa mort, et dans un moment où il avait à peine la libre disposition de lui-même.

Armé de ces instructions, le général Pajol donna le signal du départ. « Un immense hourrah s'éleva, auquel succédèrent des chants et des clameurs mêlés de coups de fusil, et la foule se déploya en colonne sur la route. Mais le peuple était dans ses jours de royauté ; il n'entendait pas parcourir à pied les quinze lieues qui séparent Paris de Rambouillet. On mit en réquisition toutes les voitures qu'on put trouver, omnibus, fiacres, cabriolets, diligences, tapissières, voitures bourgeoises, et

tous ces véhicules aux formes variées qui desservaient les environs de Paris. Ces équipages, au nombre de sept ou huit cents, portant à l'intérieur, sur le siège, sur l'impériale, de véritables pyramides humaines, échangeant des lazzis, des quolibets, des éclats de rire, cheminaient péniblement par leurs attelages surchargés. A mesure qu'on avançait, des volontaires détachés des villages voisins venaient se joindre au corps expéditionnaire. Il s'augmenta, en outre, de deux mille hommes qui arrivaient de Rouen pour se mettre à la disposition du gouvernement, ainsi que du contingent d'Elbeuf et de quelques autres villes.

» Cette marche désordonnée s'accomplit cependant avec une certaine rapidité. On était parti à midi, et, à huit heures du soir, la tête de la colonne atteignait Cognières, à trois lieues de Rambouillet. Le général Pajol y établit son quartier général. L'artillerie composée de six bouches à feu fut placée à la gauche de la route. Les volontaires, dont on estimait le nombre à près de vingt mille, bivaquèrent à droite dans les champs et se répandirent dans les environs pour se procurer des vivres à prix d'argent ou autrement. Les voitures

furent disposées autour du camp de manière à en former l'enceinte. »

Ce fut à peu près à cette heure que les trois commissaires congédiés le matin un peu brutalement par Charles X, à savoir : M. le maréchal Maison, M. de Schonen, et M. Odilon Barrot se présentèrent pour la seconde fois aux avant-postes du duc de Raguse, afin de tenter l'aventure, et de voir ce qu'aurait produit sur la volonté royale l'approche d'un conflit. M. de Coigny s'était excusé par des motifs qu'il était aisé de comprendre et d'approuver.

Mais, avant de rendre compte de l'accueil qu'ils reçurent et de retracer la dernière journée de l'ancienne monarchie, il est à propos de rappeler que, le même jour, sinon à la même heure, s'ouvrait la première scène de la monarchie nouvelle.

C'était le 3 août.

Deux cent cinquante députés environ, un petit nombre de pairs, sans costume, étaient réunis au Palais Bourbon.

Le trône (le trône vacant) était élevé sur une estrade et couvert de draperies semées de fleurs de lys ; mais le drapeau qui flottait au-dessus de la couronne royale était tricolore ; trois pliants étaient

disposés aux côtés du trône. Madame la duchesse d'Orléans, madame Adélaïde, et les jeunes princes et princesses occupaient une tribune. A la porte du palais le lieutenant général fut reçu par les grandes députations venues à sa rencontre. Son entrée dans la salle fit éclater d'immenses exclamations; il prit place sur le pliant à droite du trône; son fils aîné, M. le duc de Chartres, était absent; son second fils, M. le duc de Nemours, se tenait à sa gauche. M. le duc d'Orléans salua l'assemblée tout entière en disant :

« Messieurs, asseyez-vous. »

Nulle distinction entre les pairs et les députés.

Je ne reproduirai point ici son discours; il est partout. Chaque expression en avait été pesée et discutée contradictoirement avec les ministres officiels et officieux. Je le tiens pour irréprochable; je tiens qu'il engageait courageusement tout ce qu'il était juste et nécessaire d'engager; qu'il laissait libre, plus courageusement encore, tout ce qu'il importait de laisser libre et portait la parole au nom de la France, dans un langage digne d'elle. L'honneur de ce discours revient principalement à M. Guizot, mais j'accepte pleinement et de tous points, quant à moi, la responsabilité de l'esprit même qui l'a

dicté ; j'y reviendrai bientôt et plus d'une fois ; le discours se terminait par ces mots :

« Aussitôt que les Chambres seront constituées, je ferai porter à leur connaissance l'acte d'abdication de S. M. le roi Charles X ; par le même acte, S. A. R. Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits ; cet acte a été remis entre mes mains hier, 2 août, à onze heures du soir. J'en ordonne ce matin le dépôt dans les archives de la Chambre des pairs, et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*. »

Il était impossible de mettre plus noblement et plus efficacement tout ensemble les pouvoirs publics en demeure de décider, à leurs risques et périls, si l'ordre établi serait intégralement maintenu en laissant tomber la couronne sur la tête d'un enfant ou s'il devait fléchir, à certain degré, sous la nécessité du temps.

Le succès du discours fut éclatant et unanime. Le lieutenant général, en se retirant, fut reconduit respectueusement par les membres des deux Chambres et salué par les applaudissements du public ; il laissa chaque Chambre vaquer à sa constitution intérieure, et revint se livrer lui-même aux travaux que la situation lui imposait.

Les nouvelles des départements étaient excellentes. Le gouvernement de l'hôtel de ville était resté étranger à tout ce qui se passait hors des murs de Paris. Il n'avait rien fait pour entraîner la province. Il n'avait envoyé ni agents ni commissaires. Il n'avait révoqué ni préfets, ni fonctionnaires. Il n'avait adressé aucun appel, aucun avis aux populations départementales. Il n'y avait eu d'autre propagande que celle qui fut faite par les journaux, et par les drapeaux tricolores arborés sur les malles-postes et sur les diligences. Chaque département, chaque ville, chaque bourgade, avait fait dans son sein sa petite révolution; en moins d'une semaine, il ne restait plus, de Dunkerque à Perpignan, de Brest à Strasbourg un hameau qui ne se fût mis à l'unisson de la capitale.

Mais rien n'était fait encore, tant qu'on n'avait pas obtenu du roi de s'éloigner avec ce qui lui restait d'armée. En présence de ce péril en permanence, forcément la population demeurait sur pied et dans un état d'exaltation fébrile, et les barricades demeuraient debout à l'angle de chaque rue; nous attendions donc avec plus d'anxiété que de confiance des nouvelles de la nouvelle expédition de nos commissaires.

Arrivés le 3 au soir à Rambouillet, ils avaient fait demander un sauf-conduit au duc de Raguse. Le roi avait donné l'ordre de les admettre, et vint lui-même à leur rencontre. Pour leur permettre d'apprécier la force de l'armée royale, on mit une certaine affectation à leur faire traverser tout le camp. Près du château, ils passèrent devant les gardes du corps rangés à pied à la tête de leurs chevaux, la bride au bras, et les pistolets au poing. Les salles par lesquelles ils furent introduits étaient remplies d'officiers... La plupart des régiments qui entouraient le roi, l'avaient rejoint depuis son départ de Saint-Cloud, et n'avaient pas été mis en présence du peuple. « Qu'ai-je à faire de ces messieurs? dit le roi au duc de Raguse; ne peut-on me laisser ici en tranquillité? Le lieutenant général connaît mes intentions; je n'ai rien à y ajouter. — C'est le lieutenant général qui nous envoie, répondit le maréchal Maison. Soixante mille Parisiens se sont mis en marche sur Rambouillet. Nous avons reçu l'ordre de venir nous-mêmes, comme sauvegarde, à la disposition de Votre Majesté. — Et que veulent de moi les Parisiens? reprit vivement le roi. Qui les pousse à me poursuivre ainsi? Ne me laisseront-ils pas libre de choisir l'heure et le lieu de ma retraite?

Est-ce ma vie qu'il leur faut? Qu'ils viennent donc, et je leur prouverai que je sais mourir. — Je ne doute pas, sire, que vous ne soyez prêt à faire le sacrifice de votre vie. Mais, au nom de ces serviteurs qui, les derniers, vous sont restés fidèles, et qui, par ce motif, doivent vous être plus chers, évitez une catastrophe dans laquelle ils périraient tous sans utilité. Vous avez renoncé à la couronne, votre fils a abdiqué... Et mon petit-fils? s'écria Charles X, j'ai réservé ses droits, je les défendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang. — Quels que soient vos espérances pour lui, soyez bien convaincu, sire, que, dans l'intérêt même de ces espérances, vous devez éviter que son nom ne soit souillé du sang français.

— Que faut-il faire, dit le roi en s'adressant au duc de Raguse?

Le duc de Raguse ne prit le change, ni sur le nombre des volontaires, ni sur le degré de résistance qu'ils pouvaient opposer à de bonnes troupes. Mais il appréciait sainement l'esprit de l'armée royale, et le degré de fidélité qu'on en devait attendre. Il considérait, en outre, que les bois dont Rambouillet est environné, ne permettraient de se servir de la cavalerie pour disperser les insurgés qu'autant

qu'on les aurait d'abord fait rejeter par l'infanterie en plaine découverte ; qu'il faudrait en conséquence dégarnir Rambouillet et exposer la famille royale à un coup de main. Prendre l'offensive eût donc été contraire à la prudence. La défensive n'offrait pas des conditions plus favorables. Tandis que les tirailleurs ennemis s'approchaient dans toutes les directions, couverts par les bois, jusqu'à la portée de leurs fusils, l'armée royale n'aurait pas même l'espace nécessaire pour se déployer, et elle serait condamnée à se laisser décimer dans l'inaction. Le maréchal était d'avis d'abandonner Rambouillet et de se retirer sur l'Eure, sauf à se porter ensuite derrière la Loire et à prendre de nouvelles dispositions.

Mais le roi n'en était plus là ; il était vaincu au fond de l'âme comme au fond des choses ; il ne demandait qu'un conseil qui mît sa responsabilité morale à couvert. Il fit appeler le maréchal Maison et lui dit avec solennité : « Vous êtes homme d'honneur, je m'en rapporterai à votre parole. Êtes-vous certain que le nombre des insurgés qui marchent sur Rambouillet soit aussi grand que vous nous l'avez dit ? » Le maréchal, à l'appui de son évaluation, entra dans quelques détails sur les masses que

les commissaires avaient rencontrées, échelonnées de Paris jusqu'à Saint-Cyr; il ajouta que le roi aurait occasion d'en juger par ses yeux avant la fin de la nuit. « Quoi ! dit le roi, serons-nous donc attaqués cette nuit? — Oui, sire, si vous restez à Rambouillet. » Le roi garda quelque temps le silence; puis, faisant un douloureux effort : « Eh bien, dit-il, je vais partir ». Il désigna Cherbourg pour son point d'embarquement, et donna l'ordre de tout préparer pour le départ, en faisant prévenir les commissaires qu'il irait coucher à Maintenon.

Le 3 août à onze heures du soir, la lettre suivante fut remise au lieutenant général.

« Monseigneur,

» C'est avec bonheur que nous vous annonçons le succès de notre mission. Le roi se détermine à partir avec toute sa famille. Nous vous apporterons avec la plus grande exactitude tous les détails et tous les incidents de ce voyage. Puisse-t-il se terminer heureusement ; nous suivons la route de Cherbourg ; nous partons dans une demi-heure ; toutes les troupes sont dirigées sur Épernon, et, demain matin, on déterminera quelles

sont celles qui suivront définitivement le roi.

» Nous sommes avec dévouement, etc., etc.

» SCHONEN, maréchal MAISON, ODILON BARROT. »

Nous ne suivrons pas cet itinéraire, qui ne fut marqué par aucun incident. La révolution était désormais non pas achevée sans doute, mais accomplie.

A une heure, la Chambre des pairs se réunit sous la présidence de M. Pasquier.

Elle choisit pour secrétaires :

M. le marquis du Mortemart, le maréchal Maison, M. Lanjuinais, le duc de Plaisance ;

Et pour membres de la commission de l'adresse :

MM. Siméon, Molé, d'Argout, Marbois, Barante, Jaucourt, Séguier.

M. le duc de Mouchy, capitaine des gardes, et M. le duc de Maillé, gentilhomme de la Chambre, étaient présents à la séance, par ordre de Charles X. Ils arrivaient de Rambouillet.

Ces nominations prouvaient, de reste, que la Chambre des pairs, quel que fût le nombre des membres présents, entendait s'associer au mouvement public, et les instructions données à la com-

mission de l'adresse le prouvèrent encore mieux ; quelques réclamations, quelques regrets se firent entendre timidement.

M. de Chateaubriand ne desserra pas les dents, J'en fis autant, mais pour d'autres raisons. N'ayant aucun besoin d'intervenir dans ce débat qui méritait à peine ce nom, je n'y avais nul goût. Mon rôle de conseiller intime mais officieux, sans qualité ostensible et sans responsabilité effective, me répugnait singulièrement et je n'aspirais qu'au moment de le déposer sans retour.

Mais nous n'en étions pas encore là, à beaucoup près.

A l'autre Chambre, il y avait eu tempête, — tempête, non pas au dedans, mais du dehors contre le dedans.

« Des orateurs de la Société des amis du peuple, des jeunes gens échappés des bancs des écoles, s'élevaient contre la mission que des députés élus sous l'empire d'une charte brisée par l'insurrection prétendaient s'arroger. Ainsi s'exprimait l'opinion républicaine, au milieu des groupes et des applaudissements populaires, jusqu'aux portes de la Chambre élective.

» On a vu, pendant une partie de la séance,

quelques membres les plus influents, entre autres, M. de la Fayette et M. B. Constant sortir de la salle pour essayer de calmer l'agitation populaire ; il n'était question de rien de moins que chasser à l'instant tous les députés.

» La Chambre des députés s'en tira, pour le moment, en se déclarant en permanence, pour procéder à la vérification des pouvoirs. »

Dans ces circonstances vraiment pressantes, le plus actif, le plus résolu de la Chambre des députés, M. Bérard, conçut la pensée qui, d'ailleurs, hantait les esprits, et courait sur les bancs, de régler immédiatement la situation, en faisant subir à la Charte constitutionnelle les changements qu'exigeait l'état des choses, et en appelant au trône, devenu vacant, en fait, si ce n'était en droit, M. le duc d'Orléans ; il se mit à l'œuvre, avec plusieurs de ses amis ; communiqua, vers midi, son travail au ministre provisoire Dupont (de l'Eure), puis au Conseil des ministres, l'idée fut approuvée ; mais M. le duc d'Orléans demanda la journée pour en délibérer, et faire examiner ce travail.

M. Guizot et moi, nous fumes chargés de cet examen.

Le Conseil fut convoqué pour cinq heures.

M. Bérard y devait être appelé; mais, la discussion s'étant prolongée très tard, on fut obligé d'en remettre la continuation au lendemain, et M. Bérard attendit en vain.

Le reste de la journée fut employé par les ministres en titre à diverses mesures d'ordre. La Bourse, fermée depuis huit jours, fut rouverte.

M. le duc de Chartres arriva à la tête de son régiment, et fut accueilli avec de vives acclamations.

J'avais pendant une partie de la nuit, attentivement examiné le libellé de la proposition de M. Bérard. Je me rendis, de bon matin, chez M. Guizot; j'y trouvai M. Bérard qui m'avait devancé; nous lui promîmes que sa proposition serait le matin même discutée en conseil, et qu'il y serait appelé.

Dans l'intervalle, la Chambre des députés, après avoir terminé la vérification des pouvoirs, avait procédé à sa constitution intérieure.

Candidats à la présidence.

M. Casimir Perier. . .	174 voix.
M. Laffitte.	160 »
M. B. Delessert. . . .	123 »
M. Dupin aîné.	120 »

M. Royer-Collard. . . . 116 voix.

M. B. Constant. . . . 96 »

Un membre avait demandé que désormais la nomination du président fût directe; cette proposition n'avait pas été accueillie; mais on était tombé d'accord de tenir pour vice-présidents les candidats par ordre de nomination.

Secrétaires :

MM. Jacqueminot, Pavée de Vandœuvre, Cunin Gridaine, Jars.

La séance du conseil s'étant prolongée très avant dans la soirée, cette fois encore M. Bérard n'y put être appelé; mais, le lendemain au matin, je lui remis en mains propres mon travail agréé par le conseil; il le reçut, en se réservant, ce qui était juste, de l'examiner de son côté; il a jugé à propos de faire lithographier la copie que je lui remettais, en ajoutant que personne n'y pourrait méconnaître mon écriture; ce qui, d'ailleurs, n'était pas exact. Je n'ai jamais compris le but de cette petite malice.

Sans être en très grande contradiction sur les questions de détail, nous étions, M. Bérard et moi, en parfait désaccord sur l'ensemble et sur le point de départ.

Il entendait rompre ouvertement et catégoriquement avec le passé ; ériger une dynastie toute nouvelle ; modifier nos institutions d'après des principes *a priori*, et même changer, à certain degré, l'état des mœurs et de la société.

J'estimais, pour moi, tout au contraire, que la France, en 1830, devait suivre sagement l'exemple qu'elle avait reçu de l'Angleterre en 1688 ; n'admettre l'idée d'une révolution que sous le coup d'une nécessité réelle et pressante ou n'admettre de la révolution que le strict nécessaire et greffer, autant qu'il se peut le nouvel ordre de choses sur l'ancien. N'introduire en fait d'innovations que ce qu'exigerait impérieusement l'état des choses et des esprits. Ainsi, je n'hésitais pas, du moins dans mon premier travail, à proposer que le nouveau roi prît le nom de Philippe VII, et fût rangé dans la lignée des rois ses prédécesseurs ; j'avais placé en tête le préambule suivant :

« La Chambre des députés prenant en considération, dans l'intérêt public, l'impérieuse nécessité qui résulte des événements des 26, 27, 28, 29 juillet et jours suivants, et de la situation générale de la France ;

» Vu l'acte d'abdication de S. M. le roi Charles X,

du 2 août dernier et la renonciation de S. A. R. Louis Antoine, Dauphin, du même jour ;

» Considérant, en outre, que S. M. le roi, Charles X, S. A. R. Louis Antoine, Dauphin, et tous les membres de la famille royale, sortent en ce moment du territoire français, et qu'il est indispensablement besoin d'y pourvoir, déclare que le trône est vacant. »

Venait ensuite l'énumération des articles de la Charte en vigueur jusque-là, mais qui devaient être conservés, rectifiés ou supprimés. Le conseil avait inséré, à la suite des lois nouvelles promises par la déclaration de la Chambre des députés, la disposition suivante, à laquelle je m'étais formellement mais inutilement opposé :

« Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs, faites sous le règne de S. M. le roi Charles X sont déclarées nulles et non avenues. »

C'était, à mon sens, un acte arbitrairement révolutionnaire, uniquement dédié à l'esprit de réaction et qui donnait logiquement gain de cause aux révolutionnaires de la rue, lorsqu'ils demandaient l'expulsion pure et simple des Chambres de Charles X. En révolution, sitôt qu'on s'écarte du strict nécessaire, sitôt qu'on accorde quelque chose

à la réaction, à l'animosité, à la fantaisie, on ne tient plus rien; on est hors de voie; on appartient au vent qui souffle; je m'étais obstinément refusé à placer, du moins de ma main, la disposition dont il s'agissait sur mon manuscrit. Le titre de Philippe VII était resté en suspens.

C'était également d'après ces principes que j'avais amendé les amendements de M. Bérard à la Charte de 1814 et rayé la disposition qui abolissait la noblesse ancienne et nouvelle.

M. Bérard reçut mon travail de mauvaise grâce. Il se récria contre l'idée de rappeler l'abdication de Charles X et la renonciation du Dauphin. « C'est de la légitimité, dit-il. — Soit, répondis-je, je n'ai de préjugés ni pour ni contre. Je prends les faits tels qu'ils sont; je les prends au profit de qui et de quoi il appartiendra. Tant mieux pour le nouveau roi s'il hérite, en quelque chose, du respect qu'engendre l'antiquité, la durée; tant mieux pour lui si la renonciation de Charles X et de son fils, soulage un peu la conscience de ceux qui les regrettent; tant mieux si ce double fait prouve, sans réplique, la nécessité qui pèse également sur tous; tant mieux si l'habitude verse de l'huile sur le ressort de la nouvelle machine. En politique, rien de pire que

de faire maison nette, et de fourrer ses pieds dans des souliers neufs. »

M. Bérard fut moins vétilleux sur les questions de détail. Pressé par le temps il céda sur presque tout, et reconnut plus tard, à la discussion, qu'il avait bien fait et que mon travail était tout ce que la Chambre pouvait porter.

A une heure, il donna lecture de sa proposition à la Chambre des députés.

Elle se terminait comme suit :

« Moyennant l'acceptation de ces dispositions et propositions, la Chambre des députés déclare enfin que l'intérêt du peuple français appelle au trône S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, et ses descendants à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants.

» En conséquence S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant général, sera invité à accepter et à jurer les engagements ci-dessus énoncés, l'observation de la Charte constitutionnelle, et des modifications indiquées, et, après l'avoir fait, à prendre le titre de roi des Français. »

— C'était encore un titre que j'avais inutilement

essayé d'écarter, comme une affectation de nouveauté que rien ne semblait appeler, sinon le plaisir de rompre en visière au passé et de déclamer; je n'insistai pas toutefois; on gâte les idées saines en les poursuivant jusqu'à la pédanterie; on fait preuve d'obstination et de petitesse, de son propre côté.

La proposition fut accueillie avec faveur; renvoyée immédiatement et *pro forma* dans les bureaux, elle devint l'objet d'une commission spéciale, nommée sur-le-champ, et chargée de présenter son rapport le soir même, la Chambre s'ajournant pour l'entendre à neuf heures du soir.

Dans le sein de la commission, Kératry proposa d'imposer à la magistrature une investiture nouvelle; sa proposition fut rejetée à 14 voix contre 4. Dupin rendit là un véritable service. Dieu sait quelle magistrature nous aurait infligé Dupont (de l'Eure) et ses commensaux.

On supprima le préambule de la Charte de 1814.

On maintint la religion catholique comme religion de la majorité des Français.

Le nouvel article 14 fut complété par ces mots :
« sans pouvoir suspendre l'exécution des lois, ni dispenser de leur exécution. »

Les autres amendements introduits, çà et là par la commission, ne présentaient guère, un seul excepté, de difficultés sérieuses; mais ce seul-là, en soulevait une de premier ordre; en approuvant la disposition qui déclarait nulles et non avenues toutes les créations de pairs intervenues sous le règne de Charles X, la commission ajoutait :

« Pour prévenir le retour des graves abus qui ont altéré le principe de la pairie, l'article 70 de la Charte, qui donne au roi la faculté illimitée de nommer des pairs, sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831. »

Dès que je fus informé de cette proposition, je dis à M. le duc d'Orléans :

« Vous avez admis un coup d'État sur la pairie; vous avez admis qu'elle fut avilie et mutilée. Ceci sera le coup de grâce; l'hérédité n'y survivra pas, ni peut-être la Chambre elle-même. »

On insista dans la Chambre pour que le rapport fût discuté sur-le-champ; mais, après une assez vive discussion, on convint qu'il serait imprimé pendant la nuit, et que la discussion s'ouvrirait le lendemain, à neuf heures du matin.

C'est ce qui eut lieu.

La plus grande partie du côté droit s'en tint à distance, où s'abstint d'y prendre part.

Je ne suivrai point dans ses détails la discussion elle-même. On en peut trouver l'analyse très exacte dans *l'Annuaire historique*. Je me contenterai d'indiquer le peu d'incidents qui valent la peine d'être remarqués.

M. de Conny, M. Hyde de Neuville et M. de Lézardière portèrent la parole au nom de la droite avec un courage qui leur fit honneur, et profita à notre cause, en attestant la parfaite liberté de la discussion. M. Berryer s'efforça, mais bien inutilement, de diviser la déclaration proposée, en admettant la réforme de la Charte, moins la vacance du trône.

M. de Martignac repoussa par un beau mouvement d'éloquence quelques paroles cruelles adressées à Charles X.

M. de la Fayette, en admettant volontiers l'article qui chassait de la Chambre des pairs les créatures de Charles X, c'est ainsi qu'on les désignait, démasqua sa première batterie contre l'hérédité de la pairie et M. Bernard (de Rennes) aggrava la proposition de la commission en la transformant dans cette proposition plus générale.

« L'article 27 de la Charte sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831. »

J'ajoute ici, mais à titre de simple memento, que, pendant la nuit qui précéda la remise de mon travail à M. Bérard (du 5 au 6 août), nous fûmes chargés, M. Casimir Perier et moi par M. le duc d'Orléans, d'aller trouver M. de la Fayette à l'hôtel de ville, et de négocier, en quelque sorte, avec lui, ce plan de réforme de la Charte; la discussion dura une grande partie de la nuit, et nous en sortîmes fort inquiets sur les dispositions de notre interlocuteur, du moins en ce qui concernait la Chambre des pairs. La suite a prouvé que notre défiance était fondée.

Il n'éleva, néanmoins, aucune difficulté durant le cours de la discussion; il ne combattit ni l'article qui maintenait à son rang la religion catholique, ni le principe de l'inamovibilité des juges confirmé dans la magistrature actuelle, ni rien de ce qu'on pouvait regarder comme d'une importance véritable.

Vers la fin de la matinée, on vota sur l'ensemble de la déclaration.

Votants 252.

Pour 219.

Contre 33.

Immédiatement à l'issue de la délibération la Chambre entière, moins quelques membres du côté droit, se porta en corps au Palais-Royal, précédée de ses huissiers, de ses président et vice-présidents, escortée d'une division de la garde nationale, au milieu d'une population nombreuse, qui la saluait sur son passage des plus vives acclamations.

Arrivés au Palais-Royal, les députés furent reçus vers quatre heures par le prince, entouré de toute sa famille. M. Laffitte, prenant la parole, lui lut la déclaration qui modifiait la Charte et lui déférait la couronne. J'ai omis de dire que M. Perier s'était volontairement démis de la présidence en la cédant à M. Laffitte.

Le prince reçut cet acte avec une dignité calme.

« Je reçois avec une profonde émotion, dit-il, la déclaration que vous me présentez. Je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie.

» Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur

dans cette grande conjoncture ; mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays ; je sens ce qu'il me prescrit, et je le ferai. »

Le prince était si profondément ému, qu'à la fin de son discours il ne put retenir ses larmes. L'effusion de cœur avec laquelle il serrait les mains de M. Laffitte, l'attendrissement de sa famille avaient gagné toute l'assemblée. Les cris de « Vive le roi ! vive la reine ! vive toute la famille royale ! », éclatèrent dans les appartements, dans les cours, et sur la place du Palais-Royal, remplie d'une foule immense, accourue pour savoir le résultat de cette journée mémorable.

Des milliers de voix demandaient le prince ; il parut sur son balcon accompagné de M. de la Fayette, dans les bras duquel il se précipita comme dans ceux de la nation personnifiée. C'est au milieu de ce mouvement et des acclamations populaires qu'il excita que l'illustre vétéran de la Révolution dit en montrant au peuple son nouveau roi : « Voilà le prince qu'il nous fallait, c'est la meilleure des républiques ». Mots échappés dans l'effusion de l'attendrissement, de l'effusion générale, qu'on a désavoués depuis, mais qui, vrais ou supposés, n'en donnaient pas moins une idée assez juste de

la puissance du parti populaire, des concessions qu'il demandait et qu'on croyait devoir lui faire.

Pour s'en convaincre, d'ailleurs, il n'était pas nécessaire de porter bien loin son attention. Il suffisait de placer, par la pensée, en regard l'une de l'autre, la scène qui se passait au Palais-Bourbon et au Palais-Royal et celle qui se passait au Luxembourg.

Naturellement, en révolution, une Chambre de pairs, ne peut jouer le premier rôle; ce n'est son métier ni d'y provoquer ni guère même d'y concourir; plus naturellement encore la situation intérieure où les coups d'État successifs de Charles X avaient réduit la nôtre la rendaient peu propre à quelque acte de vigueur suprême dans le sens de la résistance. Mais ce qui fut, pour elle, le coup de grâce, ce fut le coup d'État, en sens inverse des autres, qui venait la frapper dans son intégrité actuelle et la mutiler de vive force. Lui demander de s'y associer, c'était bassesse, et même de le supporter, c'était faiblesse.

Rien, d'ailleurs, n'était plus inutile. Il suffisait, ce qui était de plein droit, d'imposer à tous les pairs le serment de fidélité au nouveau roi, pour que la

→ plupart des hobereaux de M. de Villèle fussent, par pudeur, si ce n'était par honneur, obligés de se retirer volontairement. Cela ne fût-il pas, qu'était-ce que leur chétive opposition? Ne savions-nous pas, par expérience, avec quelle promptitude, une nouvelle fournée se fondait et se confondait dans l'ancienne majorité; leur opposition, d'ailleurs, au lieu de nuire, aurait servi comme témoignage de liberté, et comme avertissement dans les périls d'une réaction imminente; c'est ainsi qu'en 1688, la résistance de la Chambre des pairs, tout en mettant quelque peu en péril l'avènement de Guillaume III, avait en définitive affermi son trône et consolidé la révolution.

Je m'étais inutilement épuisé à faire comprendre ces vérités à M. le duc d'Orléans et à son conseil; aussi, ce jour du 7 août, fimes-nous une triste et misérable figure. Tandis que la Chambre des députés inaugurait un nouveau règne, installait une nouvelle maison royale aux acclamations populaires et que la ville se couvrait d'illuminations, la Chambre des pairs reléguée au Luxembourg attendait piteusement son tour.

Vers neuf heures du soir, on lui envoya, comme par charité, la déclaration de la Chambre des dé-

putés à endosser, et M. de Chateaubriand eut le droit de demander ironiquement si c'était pour tout de bon. J'essayai de parer le coup, mais fort mal, assurément; puis la discussion s'ouvrit. M. de Chateaubriand récita pompeusement son discours d'adieu que tout le monde connaît, mélange de bon sens et d'outréculance, de haine contre les vaincus, de modération envers les vainqueurs, voire même de compliments hyperboliques, de préoccupations de lui-même; en un mot, la vivante image de son orgueil en personne.

La discussion ne pouvait guère porter sur le fond même des choses; on ne chercha qu'à sauver l'honneur apparent sur le fatal article; plusieurs pairs donnèrent généreusement leur démission pour aider à la conscience de leurs collègues; d'autres, par répugnance au changement de dynastie: on s'arrêta à la proposition du président de s'en remettre à la haute sagesse du lieutenant général, laquelle, en cette occasion, ne méritait pas cet hommage.

La déclaration fut adoptée à 89 voix contre 10, et portée audit lieutenant général par une députation qui lui fit un petit bout de discours auquel il répondit en ces termes :

« En me présentant cette déclaration, vous me

donnez un témoignage de confiance qui me touche profondément. Attaché de conviction aux principes constitutionnels, je ne désire rien tant que la bonne intelligence entre les Chambres. Je vous remercie de me donner le droit d'y compter. Vous m'imposez une grande tâche : je m'efforcerai de m'en rendre digne, »

Il était tard ; la journée n'avait pas été sans agitation au dedans et au dehors. Chacun rentra chez soi pour prendre un peu de repos. Je me retirai profondément triste et humilié ; bien convaincu que c'en était fait de cette Chambre des pairs où j'avais passé la meilleure portion de ma vie, et dont la carrière n'avait pas été sans honneur ; sachant, du reste, que nous ne serions plus qu'un *instrumentum regni*, associé au gouvernement, sans entrer en partage du pouvoir ; en état de lui rendre de bons services, mais hors d'état de lui résister ni de le défendre.

Le gouvernement parlementaire était faussé sans retour, dans l'un de ses trois ressorts.

Je ne me hâtai point, ce jour-là, de prendre poste au Palais-Royal ; j'étais certain qu'il n'y manquerait pas de bienvenue, et, dans la résolution que j'avais prise avec moi-même, il ne me convenait pas

de faire l'empressé. Je voyais, en effet, à des signes certains, ce qui se préparait : un ministère officiel derrière lequel serait placé, sous le titre de *ministres sans portefeuille*, une camarilla de gens importants. J'ai déjà dit que ce rôle hybride ne me convenait en rien, et que j'entendais m'en dépêtrer au plus tôt, et moins encore, à coup sûr, de faire partie du ministère de paille chargé d'essuyer les plâtres. Mais le tout était d'éviter l'un et l'autre, sans blesser le nouveau roi et mes collègues officiels dont je n'avais point à me plaindre.

Heureusement, le lendemain du jour dont je viens de vous raconter la veille, les adresses, les félicitations, les députations affluèrent à grands flots, et les auxiliaires n'eurent pas grand'chose à faire. Ce fut ce jour-là, néanmoins, si je ne me trompe, que, sur les ardentes sollicitations des bons patriotes, on rejeta définitivement le titre de Philippe VII; celui de Louis-Philippe I^{er} prévalut.

Ce fut ce jour-là que le nouveau roi régla la disposition de sa fortune personnelle et la transmit à ses enfants, de telle sorte que le fisc n'y eût aucun droit, en quoi il avait toute raison. J'ai dans mon livre intitulé *Vues sur le gouvernement de la France*, soutenu et développé cette thèse, plus en-

core s'il est possible, dans un intérêt social et politique que dans un intérêt privé et personnel.

Le soir à neuf heures, il reçut du dernier survivant de la branche des Condé, une lettre conçue en ces termes :

Saint-Leu, 8 août 1830.

» J'aurais fait tous mes efforts, Monsieur, pour vous accompagner demain aux Chambres si j'en avais eu la possibilité. Mais l'état de ma santé m'empêche absolument de remplir mes intentions à cet égard.

» Agréez, Monsieur, avec votre amabilité accoutumée, tous mes regrets, comme l'assurance de l'amitié bien tendre et bien sincère que je vous ai vouée pour la vie.

» L.-H. DE BOURBON. »

» *P.-S.* Je vous écris, Monsieur, comme au lieutenant général du royaume. Demain, je serai de cœur avec vous, et vous trouverez toujours en moi un sujet aussi fidèle que dévoué. »

C'était le grand jour.

Dès sept heures du matin, la foule se pressait à la porte du Palais-Bourbon. La garde nationale seule était appelée à faire le service. A deux heures, toutes les tribunes étaient remplies, à l'exception de celle du corps diplomatique, où se trouvaient quelques dames.

Le trône était disposé comme dans les séances d'ouverture ordinaire, mais on avait fait disparaître les fleurs de lys des rideaux, et quatre drapeaux tricolores flottaient des deux côtés du trône. Les regards des spectateurs se portaient sur les pairs et les députés à mesure qu'ils prenaient les places qui leur étaient assignées ; aux pairs, les bancs des deux divisions de la droite ; aux députés, ceux du centre et du côté gauche. Le nombre des premiers n'excédait pas quatre-vingt-dix ; on n'y voyait aucun des exclus, ni de ceux qui n'avaient point adopté la déclaration. Les députés de la gauche, du centre gauche, et la plupart des députés du centre droit étaient présents ; toute l'extrême droite était absente.

Madame la duchesse d'Orléans occupait l'une des tribunes, avec ses enfants et madame Adélaïde.

A deux heures et demie, le lieutenant général en-

tra dans la salle, précédé des grandes députations des deux Chambres et accompagné de ses deux fils, M. le duc de Chartres et M. le duc de Nemours.

Le prince se plaça sur le pliant du milieu, ses deux fils à ses côtés.

Derrière le trône vide se rangèrent les maréchaux Mortier, Macdonald, Oudinot et Molitor, portant sur des coussins les insignes de la royauté, la couronne, le sceptre, le glaive et la main de justice.

Le prince, s'étant assis, invita les membres des deux Chambres à s'asseoir. L'invitation fut égale et collective.

S'adressant alors au président de la Chambre des députés, M. Pasquier donna lecture de l'acte d'adhésion, et le déposa également dans les mains du prince, qui, se levant alors, prononça les paroles suivantes :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés ;

» J'ai lu avec une grande attention la déclaration de la Chambre des députés, et l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs. J'en ai pesé et médité les expressions.

» J'accepte, sans restriction ni réserve, les clauses et engagements que renferme cette déclaration, et

le titre de roi des Français qu'elle me confère; je suis prêt à en jurer l'observation. »

A ces dernières paroles des cris de « Vive le roi ! » éclatent de toute part. Le prince se lève et se découvre; la salle et les tribunes sont debout d'un mouvement unanime. Il prononça alors, d'une voix ferme le serment suivant :

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration, de ne gouverner que par les lois et selon les lois, de rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toute chose dans la vue du bonheur, de l'intérêt et de la gloire du peuple français. »

Les maréchaux s'approchent du prince et lui présentent les insignes royaux, puis le prince signe les actes dont il a été donné lecture. Pendant ce temps l'assemblée s'abandonnait aux transports d'un inexprimable enthousiasme. Les cris de « Vive le roi ! vive la reine ! vive la famille royale ! » se succédaient sans interruption. Dans les tribunes, les hommes agitaient leur chapeau et les femmes leur mouchoir.

La signature donnée, le pliant du milieu fut enlevé. Le roi des Français s'assied sur le trône, dont

la vacance vient de cesser, et adresse aux deux Chambres ces paroles :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés,

» Je viens de consommer un grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose; j'ai la conscience que je les remplirai. C'est avec pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé.

» J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône auquel le vœu national vient de m'appeler; mais la France attaquée dans ses libertés voyait l'ordre public en péril; la violation de la Charte avait tout ébranlé. Il fallait rétablir l'action des lois, et c'était aux Chambres qu'il appartenait d'y pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs; les sages modifications que nous venons de faire à la Charte garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, je l'espère, sera heureuse au dedans, respectée au dehors, et la paix de l'Europe de plus en plus affermie. »

Au moment où le roi va quitter la salle, les pairs et les députés se précipitent en foule sur son passage, et le roi est reconduit jusqu'à la porte du palais, où il remonte à cheval.

La journée du 9 s'était terminée par un dîner

splendide et par une réception à grand carillon, sur une échelle qui ne comportait guère de premier degré. Je m'étais retiré de bonne heure, pensant qu'après avoir, dans une matinée, concouru à faire un roi et à fonder une dynastie, c'était assez de besogne et de divertissement pour un jour.

Le lendemain, vers onze heures, en montant l'escalier du Palais-Royal, pour offrir mes hommages à notre majesté de la veille, j'étais un peu soucieux du compliment que je me proposais de lui adresser, en lui demandant mon congé, maintenant qu'il n'avait plus besoin de mes services, et ne manquerait pas, à coup sûr, de serviteurs. Il fallait que ce compliment fût tourné de telle sorte, qu'il ne blessât en rien, ni le prince dont je n'avais qu'à me louer, ni mes confrères au conseil intime, qui me semblaient s'y trouver fort bien et s'y établir pour tout de bon. Comment leur faire entendre, en tout bien tout honneur, que la direction des affaires derrière le rideau du trône, sans caractère public, sans responsabilité personnelle, en d'autres termes, et pour trancher le mot, que l'existence d'une camarilla, ne me paraissait pas trop compatible avec ce gouvernement parlementaire, que nous poursuivions

au hasard d'une révolution, et qu'en tout cas, je ne m'y trouvais point à ma place.

Le nouveau roi vint à mon aide et me tira de peine, sans le savoir et même, comme on va le voir, à mon propre insu.

Il me prit à l'écart, et me parla de sa position, de ses embarras; sans me rien dire de son conseil intime, il parla de son conseil provisoire, et de l'obligation d'en venir à un état définitif.

— Le roi, lui répondis-je, en employant, pour la première fois et sur-le-champ la locution à la troisième personne, le roi a trop l'expérience des hommes et des affaires pour se flatter d'installer, au lendemain d'une révolution, un ministère sérieux, durable. Tout ce qu'on peut espérer du meilleur possible, c'est qu'il tienne, pour le moment, qu'il résiste avec sang-froid et fermeté aux coups de bélier de la réaction victorieuse, qu'il ne laisse trop entamer ni les données essentielles de la monarchie, ni les conditions vitales du pouvoir, et qu'il ménage au bon sens public le temps de reprendre le haut du pavé. La révolution va survivre à la victoire; l'état révolutionnaire durera plus que sa cause et son prétexte, et j'entends, par là, cet état où tous les esprits sont aux champs, où tout le monde croit

toute chose possible et tout de suite, où chacun a sa lubie, sa marotte, sa fantaisie à se passer, son inimitié à satisfaire. Tout ministère, quel qu'il soit; s'use vite dans cette mêlée, et se compromet bien, tôt à l'ingrat métier de dire non. Je ne vois donc pas pourquoi le roi se presserait de jouer, en règle, au gouvernement parlementaire, de faire maison nette de ses serviteurs actuels, et d'ouvrir lui-même une crise ministérielle aux prétentions des prétendants. Dans mon humble opinion, ce qu'il a de mieux à faire, c'est de confirmer définitivement ses commissaires provisoires, sauf toutefois à vérifier jusqu'à quel point chacun d'eux est de force à tenir le poste, et à répondre aux exigences du moment. »

Mon avis fut trouvé bon, et, de fait, il n'était pas trop doctrinaire.

Le roi se prit alors à passer, en quelque sorte, la revue de ses commissaires provisoires.

Il fut reconnu qu'à la tête de deux des principaux départements, l'intérieur et les finances, se trouvaient placés deux hommes d'élite, M. Guizot et M. Louis, bien informés en toute chose, bien armés de griffes et de dents, incapables de se laisser entraîner par le flot du jour, effrayer par des menaces ou étourdir par des crialleries.

En pouvait-on dire autant du général Gérard préposé au département de la guerre? Le général Gérard avait, dans l'armée, une grande et juste réputation. C'était un patriote sincère, mais il était homme d'ordre et de discipline, on ne devait pas craindre que, sous sa main, le dangereux exemple de régiments passant à l'émeute devînt contagieux. Pouvait-on, toutefois, répondre que, sous d'autres rapports, il résistât toujours aux attraits de la popularité?

Je n'aurais osé l'affirmer.

M. Tupinier, commissaire au département de la marine, n'était qu'un premier commis; il le fallait nécessairement remplacer, mais heureusement le général Sébastiani s'offrait. Il désirait entrer au conseil; il avait, je ne sais trop pourquoi, jeté son dévolu sur ce ministère. C'était, en tout cas, une excellente acquisition : le général Sébastiani avait l'esprit droit, ferme et fin; sa modération était à toute épreuve, et sa clairvoyance remarquable. Nul n'excellait plus que lui à démêler le résultat définitif d'une affaire compliquée.

« N'écoutez pas beaucoup ses raisonnements, me disait un jour un fort bon juge, qui le connaissait bien, peut-être qu'ils ne valent pas grand'chose,

maistenez ferme à la conclusion, d'ordinaire elle est d'or. »

Venait maintenant le département des affaires étrangères. Le maréchal Jourdan ne pouvait n'en voulait y rester. Il demandait le gouvernement des Invalides, qui convenait à son âge, à ses services, à sa haute et juste réputation.

M. Molé mourait d'envie de le remplacer. Il s'en était ouvert à moi et ne l'avait pas laissé ignorer à celui dont la chose dépendait. J'y aidai de grand cœur. M. Molé était très propre au poste qu'il souhaitait. Son rang dans le monde, ses antécédents, sa fortune, sa position dans le parti libéral l'y désignaient comme à l'envi. Il y avait, d'ailleurs, un titre tout récent et considérable. Lié avec les principaux chefs des légations étrangères, il n'avait pas cessé de les fréquenter, durant nos derniers jours critiques, et n'avait pas peu contribué à les maintenir dans une prudente expectative, à réprimer les velléités d'esclandre des envoyés de second ordre, et à les engager, eux et leurs maîtres, en bonne voie.

Restaient deux ministères : l'un grand et principal, celui de la justice ; l'autre, qui passait pour tout petit, ayant été plusieurs fois éparpillé entre d'autres mi-

nistères, celui des cultes et de l'instruction publique.

M. Dupont (de l'Eure) était commissaire au département de la justice.

C'était un personnage de conséquence, auquel on ne pouvait ni se confier sans réserve, ni touche, sans précaution. Il était depuis plus d'un quart de siècle, pour le parti libéral, une sorte d'idole ou de fétiche. Sa probité, son désintéressement, sa persistance dans les mêmes principes, à travers toutes les vicissitudes de la politique, depuis le conseil des Cinq-Cents sous le Directoire jusqu'au ministère Polignac sous la Restauration, en faisaient un homme hors de pair et hors de page. Mais, outre que son esprit avait toujours été court, étroit et un peu vulgaire, il avait vieilli; il vivait au milieu d'un nuage d'encens que toutes les oppositions successives lui avaient, à leur tour, brûlé sous le nez, et tout à la disposition de la gent tapageuse et crierde des avocats et des légistes; dont chaque clique mettait, à son tour, la main sur lui. Rien ne pouvait donc être plus fâcheux, surtout en temps de révolution, que de voir le ministère qui devait être la pierre de résistance, la maîtresse ancre du navire, tomber dans des mains séniles et débiles et livré à tout venant.

— Si M. Dupont demeure quelques mois où il est, dis-je à mon interlocuteur, attendez vous à voir ce personnel de la magistrature, qu'on n'a sauvé qu'à grand'peine dans la revision de la Charte, empoisonné de choix détestables, vu le nombre et la diversité des vacances : plus de vigoureuses traditions, plus de temps d'arrêt dans les tribunaux ; attendez-vous, en outre, à voir le conseil des ministres percé à jour, et tout ce qui s'y dira ou fera courir les rues et les estaminets de la bazoche.

— Que faire donc ?

— S'en défaire, répondis-je, et le plus tôt possible ; mais pour cela, il faut guetter le moment. Notre homme a cela de bon, qu'il met son point d'honneur à faire fi du pouvoir et des avantages qui en dépendent, à se poser en Cincinnatus et en Curius ; il vous offrira sa démission trois ou quatre fois par semaine ; le tout est de bien choisir l'occasion, et de lui trouver un bon successeur.

— J'y penserai.

Nous hazardâmes quelques noms, mais sans nous arrêter à tel ou tel. Rien ne pressait d'ailleurs ; le roi avait du temps devant lui pour s'enquérir et voir venir. Cela même était indispensable en tout

cas. Je me bornai à recommander de choisir plutôt dans la Chambre des pairs qu'ailleurs; c'était là que se trouvaient les hommes considérables et les magistrats éprouvés dans nos luttes de quinze années.

Mais là n'était point la difficulté la plus sérieuse et la plus pressante.

Le département des cultes et de l'instruction publique était tombé, par contre-coup, aux mains de M. Bignon, en échange de celui des affaires étrangères qu'il s'était adjudgé, tout d'abord, en sa qualité d'agent diplomatique sous le premier empire, et d'historien de la politique impériale. Tout le monde ayant compris, que, à ce double titre, il serait la bête noire des cours et des légations étrangères, M. Dupont (de l'Eure) lui-même s'était prêté à négocier cet échange; mais, à vrai dire, le personnage était bien plus dangereux encore, et bien plus immédiatement dangereux dans son nouveau poste.

Il ne fallait pas, en effet, se faire illusion.

Le clergé, le clergé catholique tout entier, et comme un seul homme, allait devenir l'adversaire, l'adversaire ardent, rancunier, intraitable du nouveau gouvernement. Son influence sous la Restauration avait été pour plus de moitié dans la chute

de Charles X. Il se regardait comme détrôné avec ce pauvre prince. Il fallait s'attendre à tout de sa part, il s'entend à tout ce que peut se permettre un clergé en fait d'opposition patente ou latente. et, en même temps, il fallait le protéger contre la réaction prête à se jeter sur lui avec furie. Déjà commençait la chasse aux robes noires et aux chapeaux clabots, aux jésuites, aux capucins, aux frères de la doctrine chrétienne et jusqu'aux pauvres sœurs de charité; les processions étaient poursuivies à coups de pierres, les croix de mission culbutées et traînées dans la boue; il ne faisait pas trop bon à un évêque de sortir de sa cathédrale et à un curé de son presbytère.

Un tel état des choses et des esprits devra nécessairement placer tout ministre des cultes dans une position délicate et doublement périlleuse; il lui faudra tenir ferme entre deux feux, porter respect au clergé et le tenir en respect, ne lui donner, ne lui laisser donner aucun sujet de plainte légitime, et se garder surtout d'engager avec lui aucun débat qui touche de près ou de loin à la controverse, sous peine, dans un temps comme le nôtre, de s'enfermer dans quelques-unes de ces querelles théologiques où l'on ne tarde pas à avoir contre

soi toutes les bonnes âmes, pour soi tous les vauriens, et qui ne finissent jamais que mal et de guerre lasse.

— Vous avez bien raison, me dit vivement le roi en m'interrompant; il ne faut jamais mettre le doigt dans les affaires de l'Église; car on ne l'en retire pas, il y reste.

Je note l'expression qui me parut aussi originale que la pensée était juste.

— Confier une telle tâche à M. Bignon, repris-je, ce serait folie. Je le connais de longue date, ayant servi sous ses ordres. Il n'en comprendrait même pas la nature et l'importance. Au lieu d'arrêter ou de prévenir la réaction, il y donnerait en plein. Mais par qui le remplacer? Si M. Guizot n'était pas protestant, on pourrait réunir le culte à l'intérieur, cela s'est fait; mais le clergé y verrait une déclaration de guerre; il serait impossible de lui faire entendre raison. Si M. Dupont était remplacé et bien remplacé, on pourrait réunir les cultes à la justice; cela s'est fait aussi plus d'une fois, et par de bonnes raisons. Mais quand le sera-t-il? C'est aujourd'hui même qu'il faut arrêter le désordre et en prévenir les conséquences. Et le pire, c'est que le ministère de l'instruction publique se

trouve enchevêtré dans celui des cultes. M. Corbière a livré l'Université pieds et poings liés au clergé. M. de Vatimesnil n'a eu ni le temps ni le pouvoir d'y porter remède. Il faudra remettre au plus tôt l'Université sur un pied d'indépendance, et se garder en même temps contre l'extrémité contraire, contre la tendance ultra-libérale de sacrifier les lettres aux sciences, et de laisser tomber dans le décri les études classiques; là aussi, il y aura un double combat à rendre.

Notre entretien finit là pour le moment; mais le roi, interrompu par les affaires courantes, revint bientôt à la charge. Je vis qu'il était fort embarrassé de trouver un successeur à M. Bignon, et je lus sur son visage qu'il avait bien envie de me mettre le double fardeau sur les épaules, mais qu'il craignait que l'offre d'une position si chétive en apparence, et si peu attrayante en réalité, ne me parût trop au-dessous des prétentions qu'à tort ou à raison je pouvais former.

Je pouvais, en effet, prétendre à mieux, les circonstances données; mais il avait tort, car ce fut précisément le motif qui agit sur mon esprit.

J'étais parfaitement décidé à ne pas rester *ministre sans portefeuille*, c'est-à-dire sans caractère

public et sans responsabilité personnelle. Je n'avais aucune vocation pour la carrière d'ambition ; je me croyais peu propre au maniement des hommes, et, en cela, je ne me trompais pas ; mais j'éprouvais quelque regret à me séparer du roi dès le lendemain de son avènement, et de mes confrères en révolution dès le premier jour. Je craignais que cette démarche ne fût mal interprétée. Il me parut, au contraire, qu'en acceptant un poste qui n'avait été que le pis aller de M. Bignon, personne ne se méprendrait sur mes motifs ; qu'on n'y verrait que ce qui était effectivement : l'envie de rendre service dans un moment difficile, et, comme le nouveau ministère ne pouvait guère durer que quelques semaines tout au plus, j'acquerrais, après avoir payé de ma personne, le droit de recouvrer désormais ma pleine liberté.

Le roi lisait sur mon visage comme je lisais sur le sien ; nous fûmes donc promptement d'accord ; j'y mis néanmoins une condition, c'est qu'au double ministère des cultes et de l'instruction publique serait annexée la présidence du conseil d'État. Je déclarai nettement que je ne pouvais m'en passer dans les difficultés que je prévoyais ; je savais, d'ailleurs, que M. Dupont se proposait

de le supprimer et de renvoyer aux tribunaux le contentieux de l'administration, proposition funeste dans laquelle il aurait pour lui les gens de loi et le roi lui-même, qui gardait rancune au conseil d'État pour quelques procès qu'il y avait perdus. Ne fût-ce que pour lui épargner cette énorme faute, je faisais bien d'insister.

Tout fut réglé dans la soirée.

Le lendemain, le ministère fut annoncé au *Moniteur*, en sept ordonnances distinctes.

Une huitième nommait ministres sans portefeuille :

M. Laffitte, M. Casimir Perier, M. Dupin, M. Bignon, en leur accordant entrée au conseil des ministres.

Point de président. Je m'étais expliqué sur ce point.

M. de la Fayette fut confirmé dans le poste de commandant général de la garde nationale, imprudence à peu près inévitable, mais qui fut payée cher.

Le même jour, on apprit que le roi Charles X, arrivé la veille à Argentan, s'était enfin décidé à prendre la direction de Cherbourg. Il ne restait plus près de lui que les officiers de son service personnel, militaire et civil.

Le port, lorsqu'il y arriva, était plein de bâtiments pavoisés aux trois couleurs, entre lesquels on distinguait deux bâtiments américains, le *Great Britain* et le *Charles Carrol*, prêtés pour transporter la famille royale en Angleterre. Ces bâtiments appartenaient à M. Patterson, beau-père de Jérôme Bonaparte.

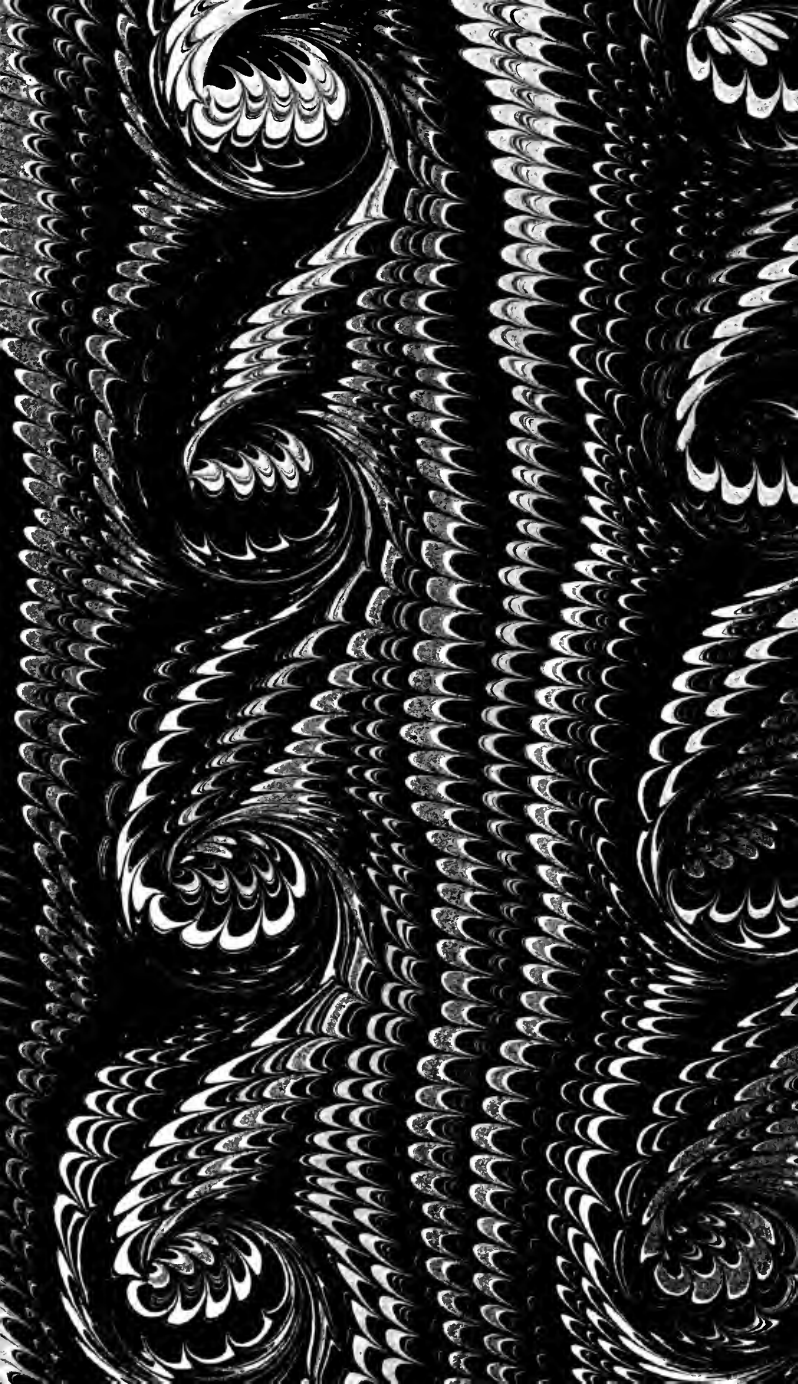
Quant à nous, nous pouvions regarder la première phase de notre installation comme accomplie. Notre frêle embarcation était à flot; mais il s'en fallait qu'elle eût doublé le cap des tempêtes.

FIN DU TOME TROISIÈME

TABLE

	Pages.
LIVRE V. — CINQUIÈME ÉPOQUE. (<i>Suite.</i>)	
I. — 1826.....	1
LIVRE VI. — SIXIÈME ÉPOQUE 1828-1830.	
I. — 1827.....	77
II. — 1828.....	125
III. — 1829.....	189
LIVRE VII. — SEPTIÈME ÉPOQUE.	
I. — 1830. RÉVOLUTION DE JUILLET.....	229





GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00976 5039

